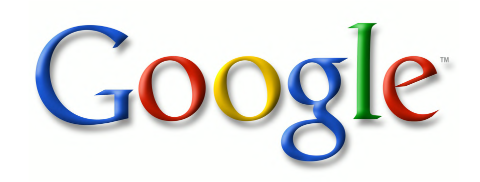
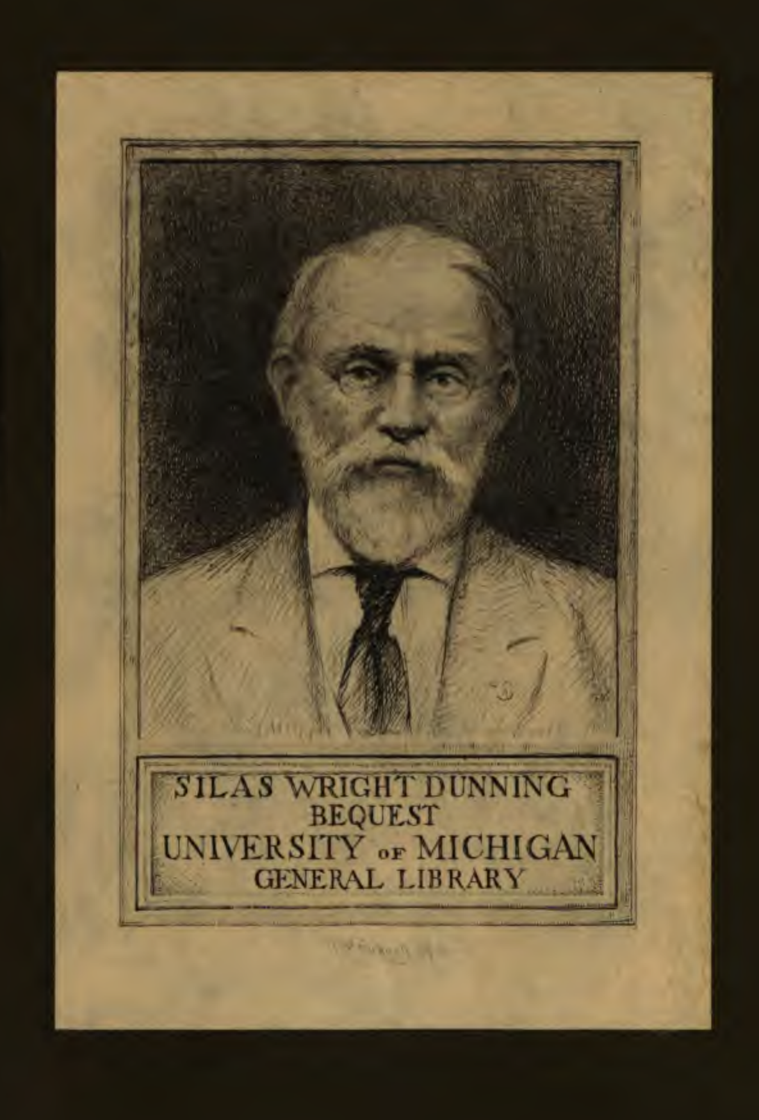



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



SOCIÉTÉ

DES LETTRES, DES SCIENCES, DES ARTS, DE L'AGRICULTURE

ET DE L'INDUSTRIE

DE SAINT-DIZIER

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES

des Sciences,

des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie

DE SAINT-DIZIER

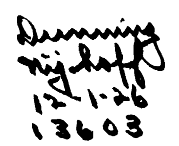
TOME XI

ANNÉES 1907-1908

SAINT-DIZIER

TYP. ET LITH. ANDRÉ BRULLIARD

1908



MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ

On peut se procurer ces volumes au prix de 2 fr. l'un (2.50 par la poste) chez M. Thomas, bibliothécaire, rue du Marché, à St-Dizier.

TOME Ier

Charte d'affranchissement de Saint-Dizier.
Notice sur Eclaron, par M. le Vte de Hédouville.
Les Oiseaux de la vallée de la Marne, par M. F. Lescuyer.
Notice sur un ancien cours d'eau à St-Dizier, par M. Cornuel.
Analyse des minerais de fer, par M. Barollet.

TOME II

Plantation des Conifères, par M. le Vte de Hédouville.
Une visite au musée de Baye, par M. le Vte de Hédouville.
Utilité de l'oiseau, par M. F. Lescuyer.
La Garde nationale mobilisée de St-Dizier, par M. P. Lescuyer.
Camps et enceintes fortifiés antiques, par MM. E. et H. Royer.
Manomètre à air libre pour la mesure des faibles pressions, par M. Adnet.
Chêne enfoui dans les alluvions de la Blaise, par M. Paulin.
Battage des pieux à l'écluse d'Allichamps, par M. Lagout.
Beurville, Blinfey et fontaine de Ceffonds aux XIIe et XIIIe siècles, par M. E. Royer.
Terrain crétacé inférieur du nord de la Hte-Marne, par M. Cornuel.

TOME III

Flore de la Hte-Marne, par MM. Aubriot et Daguin.

TOME IV *(Épuisé)*

TOME V

Histoire du village de Mussey, par M. Mallet.

TOME VI

Les origines de St-Dizier, par M. l'abbé Fourot.
St-Dizier d'après les registres de l'échevinage, par M. P. Guillemin.

TOME VII

Antiquités recueillies en Tunisie, par M. Houdard.
Cirey-le-Château, par M. l'abbé Piot.
La Marquise du Châtelet et Voltaire, par M. l'abbé Piot.

TOME VIII

TOME IX

TOME X

Emile HUMBLOT

La CHAPELLE Ste-ANNE

au Cimetière de Joinville

(Hte-Marne)

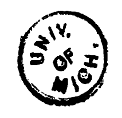
CROQUIS PAR L'AUTEUR

PLANS PAR M. TILLET, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

PHOTOGRAPHIES PAR MM. TILLET ET CHARLES STŒDLER



CHAPELLE SAINTE-ANNE
au Cimetière de Joinville (Hte-Marne)


UNIV. OF MICH.



La Chapelle Sainte-Anne

au Cimetière de Joinville (Hte-Marne)

La chapelle du cimetière de Joinville, si curieuse, si séduisante pour tous ceux qui s'intéressent aux choses artistiques, est un des rares et précieux vestiges de l'art des siècles passés qui aient été conservés dans notre région.

Combien on doit s'estimer heureux de voir respecté ce petit monument, qui d'ailleurs faillit subir le même triste sort que ce château de Joinville dont la silhouette si fière et si pittoresque se dressa jusqu'en 1789 au-dessus de la colline dominant la ville et la vallée de la Marne !

Quand on se représente ce que devait être Joinville avec sa pléiade de monuments, son château et les merveilles qu'il renfermait, son petit château du Grand

Jardin, le portail de son église, si atteint, hélas ! à la Révolution, son clocher de bois avec ses quatre clochetons, son hôpital et sa salle immense construite à l'italienne, ses couvents des Ursulines, des Annonciades, son Auditoire, ses portes de ville et ses rues aux maisons si curieuses, quand on se reporte aux siècles passés, quand on regarde les quelques gravures, les tableaux qui nous restent de ces époques et qui reproduisent diverses places de la ville et du château, quand on voit ces monuments qui devaient être dans toute leur splendeur, on se demande quelle vie et quel aspect grandiose pouvait avoir notre ville en ces jours de prospérité.

On peut voir, par les quelques vestiges qui en subsistent, quelles richesses elle devait renfermer, que de jalousies elle devait éveiller. Il fait bon vivre encore au milieu de ces merveilles, même endommagées, de ces monuments divers ; il est agréable d'en étudier l'art, le caractère, qui nous révèlent aussi les coutumes, les mœurs d'une société capable de construire de pareils monuments.

Nous n'osons faire des comparaisons avec ce que l'on bâtit aujourd'hui ; mais, sans dénigrer notre siècle si fiévreux, aux progrès si rapides, si effrayants même, on ne peut qu'évoquer avec un intérêt passionné et une curiosité indulgente ces époques où, dans les conditions les plus défavorables pourtant, guerres, pestes, misères, servage, l'enfantement des belles choses était facile et fécond.

Tout en appréciant les améliorations de bien-être, de confort, dont la vie moderne nous facilite la jouissance, on doit à la vérité de reconnaître que nos aïeux voyaient grand, beau, et que ce qu'ils ont laissé comme monu-

ments est le signe d'une race puissante, soucieuse de beauté jusque dans les moindres détails de la vie.

La Révolution fit de grandes choses, nécessaires, indispensables, mais, courant au devant de son idéal de liberté, elle n'hésita pas, dans sa hâte de toucher le but, à renverser sur son passage tant de merveilles innocentes, tant de chefs-d'œuvre qui témoignaient de ce passé qu'elle voulait abolir. Aussi, tout en bénéficiant de l'impulsion énorme qu'elle donna aux idées, ne pouvons-nous que déplorer cette inutile profanation d'un si grand nombre d'œuvres d'autrefois.

Pourquoi faut-il que la passion politique entraîne à de pareilles exagérations ? Briser, détruire une belle chose peut donc être une nécessité !

Nous inclinons à penser que l'ignorance seule, le défaut d'éducation artistique peuvent pousser à de pareils excès.

Nous avons la certitude que cette éducation est absolument nécessaire chez un peuple comme le nôtre ; nous sommes convaincus qu'heureux sont ces peuples, les Italiens et les Grecs, qui vivent encore de leurs gloires artistiques, conservent avec un soin jaloux leurs chefs-d'œuvre, retrouvent dans la fréquentation des marbres antiques, des toiles de la Renaissance, des ruines même restées debout malgré les siècles sur leur sol natal, un aliment toujours nouveau dont la pensée de leurs artistes et le sentiment instinctif de la beauté chez le peuple tire et tireront un bénéfice de tous les instants.

Tout change dans la vie, mais la beauté est toujours la beauté, et parmi notre peuple de France on trouve, on rencontre plus souvent qu'on ne pourrait le croire un sens esthétique qui ne demande qu'à être cultivé. L'éducation de l'œil par l'image, voilà l'avenir, et les

encouragements qu'on pourra donner à cette idée ne seront jamais trop grands. Combien on eût évité de destructions malheureuses, combien même de ressources se serait-on créées, que de jouissances on se serait réservées, si le peuple eût pu savoir, comprendre, respecter le beau !

De toutes nos forces ne cessons de réclamer cette éducation artistique pour nos enfants. Qu'on les habitue tout jeunes à voir, à comprendre, à analyser, à discerner les belles choses ; on leur préparera ainsi un rayon de soleil, un rayon de bonheur à travers les préoccupations si diverses et si absorbantes de la vie contemporaine.

* * *

Mais nous nous laisserions entraîner hors des limites naturelles de notre étude, si nous ne nous rappelions qu'avant tout nous voulons décrire et écrire l'histoire de cette chapelle Sainte-Anne, qu'un pieux donateur fit élever à la mémoire de son père dans le cimetière de la ville.

Fériel, l'historien de Joinville, publia, il est vrai, en 1837, une brochure sur ce petit monument, mais dans cette brochure, maintenant difficile à trouver, il se plaignait, comme nous, de voir ces actes déplorables de destructions et il disait « qu'il était fâcheux de voir que les orages révolutionnaires non moins que ceux de la nature aient fait disparaître une partie des vitraux de la Chapelle (1) ».

A notre tour, nous nous permettrons de reprendre

(1). *Histoire et description de la chapelle Sainte-Anne, au cimetière de Joinville.* Langres, 1837, in-8°. (Réimprimé dans l'*Annuaire du diocèse de Langres*, année 1838, p. 120-153).

un sujet sur lequel nous croyons possible d'apporter des éclaircissements nouveaux ; notamment en ce qui concerne l'architecture proprement dite de cette chapelle, nous indiquerons les types semblables qu'on rencontre dans la Haute-Marne et dans l'Aube, nous ferons l'analyse détaillée de ses vitraux, nous en citerons de la même école. En outre, nous croirons utilement compléter les travaux antérieurs de Fériel en ajoutant à notre ouvrage une série de documents photographiques et de dessins. Enfin, nous avons eu la bonne fortune de retrouver, de ci, de là, quelques documents historiques qui avaient échappé à Fériel. Forcément nous ne pouvons qu'en faire un résumé succinct. D'ailleurs, beaucoup de pièces sont relatives à des procès dont il serait fastidieux de donner les textes.

L'entrée du cimetière de Joinville, étroite, étranglée entre des maisons, est particulièrement curieuse. Il semble qu'on ne doive trouver là que des tombes serrées les unes contre les autres en une parcimonieuse préoccupation d'économiser le terrain.

Mais sitôt que l'on a franchi la porte de fer, dans la partie inférieure de laquelle apparaît le crâne traditionnel, sur des tibias disposés en croix, on aperçoit cette chapelle dont la forme, l'allure générale charment la vue. L'examen des textes et de diverses inscriptions nous a permis d'établir que ce monument fut bâti en 1502.

Comme nous ne prétendons pas faire de l'archéologie sèche et abstraite, nous nous garderons bien de retirer à la poésie tous les droits qu'elle a d'être représentée ici. La chapelle de Sainte-Anne, par sa situation même au milieu des morts, par les souvenirs qu'elle évoque, a un charme mélancolique et

pénétrant qu'il est difficile de ne pas éprouver. Avant d'en franchir le seuil, il faut l'examiner d'ensemble, à distance : édifiée sur un terrain un peu en pente, profilant sur l'arrière-plan des coteaux sa silhouette de proportions élégantes, classiques, coiffée de son toit couvert en tuiles plates de Bourgogne, sur lequel se pique une flèche polygonale, couverte en ardoises, à quelque heure du jour qu'on la voie, elle a sa beauté : soit que le soleil levant illumine de front les trois pans de son abside, soit qu'à l'heure de midi les vitraux dans leurs baies gothiques, étincellent entre les contreforts, soit qu'au moment du crépuscule, à l'heure où un peu de recueillement plane sur le vieux cimetière, de grandes ombres glissées de la toiture, noient tout un pan de ses murailles.

Elle est presque intacte, on a refait sa toiture, on lui a ajouté quelques verrues : un porche, un auvent ; elle a été rejointoyée plusieurs fois et il en est résulté des cicatrices qu'on eût pu peut-être éviter ; d'anciennes peintures se sont aux trois quarts effacées et il y a malheureusement trop de brèches dans les vitraux ; cependant, en ses grandes lignes, cette chapelle reste juvénile, et l'on est heureux de la retrouver encore ainsi.

Au milieu des tombes périssables dont les croix, depuis des siècles, se sont tour à tour renversées, elle est restée debout, spectatrice impassible de la vie qui passe... (1).

Sur une dalle, encastrée à l'intérieur au-dessus de la

---

(1) 1788. On disait la messe au Cimetière trois fois la semaine, à quatre heures l'été, à cinq heures l'hyver. Cette messe était suivie par les habitants du quartier et par les voyageurs, voituriers, etc, logés dans les auberges, qui étaient bien aises de pouvoir y assister avant d'aller à leurs travaux et de se mettre en route. (Notes manuscrites collection Emile Humblot).

porte principale, l'inscription suivante nous révèle à la fois le nom du fondateur et la date d'achèvement :

MESIRE GÉRARD D'ALICHAMP
CHANOINE DE SAINT LAURENS
FIT FAIRE CESTE CHAPPELLE L'AN
MIL CCCCC ET IIII. PRIES DIEU POUR LY.

D'autre part, si l'on se reporte aux documents d'archives, on constate que la fondation a été faite en 1502, et non seulement par le chanoine Gérard d'Alichamp, mais aussi par sa mère Guillemette Perreau, veuve de Gérard d'Alichamp, grenetier au grenier à sel de Joinville (1), (1 bis).

L'inscription lapidaire ne mentionne que le chanoine de Saint-Laurent, sans doute parce que sa mère était morte entre la fondation de la chapellenie et le commencement des travaux de la chapelle ; en effet elle ne semble parler que de la construction.

* * *

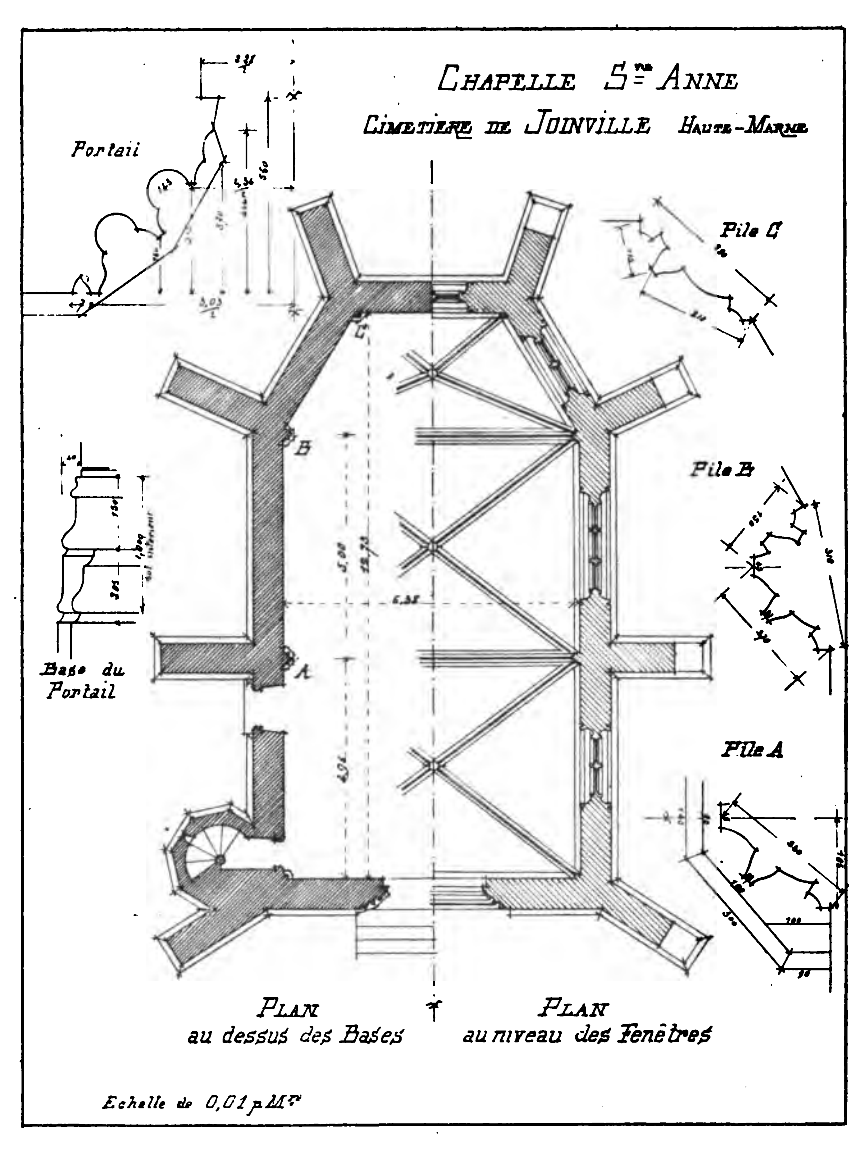
DESCRIPTION DE LA CHAPELLE

La chapelle du cimetière comprend une nef de deux travées voûtées sur croisée d'ogive, une abside à trois pans voûtés au moyen de quatre branches d'ogive.

---

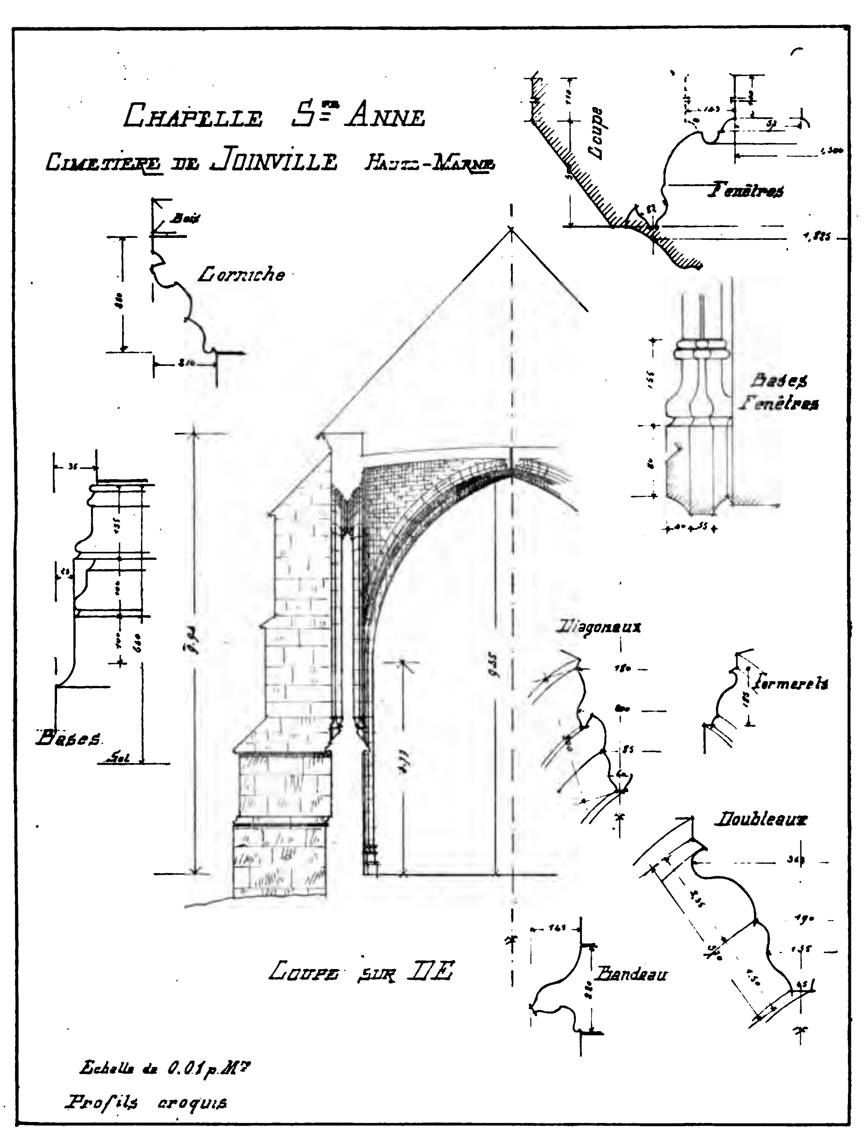
(1) Voir documents. Pièce n° 1.

(1 bis). Le grenier à sel était un tribunal jugeant en première instance les contraventions aux ordonnances concernant les gabelles, c'est-à-dire l'impôt sur le sel. Il se composait d'un président, d'un lieutenant, d'un grénetier, d'un contrôleur, d'un avocat et d'un procureur du Roi, assistés de greffiers, d'huissiers et de sergents. Il jugeait en dernier ressort pour un quart de minot et au-dessous ; les appels étaient portés à la Cour des Aides. Le grénetier, assisté d'un clerc, administrait le grenier royal, où était porté tout le sel fabriqué ; il fixait le prix du sel avec le marchand et le vendait aux acheteurs en gros ; la vente au détail était abandonnée à des regratiers. Un tarif réglait le prix de vente.



PLAN DE LA CHAPELLE Ste-ANNE

par M. Tillet, architecte en chef des Monuments historiques.



DÉTAILS DE LA CHAPELLE Ste-ANNE

par M. Tillet, architecte en chef des Monuments historiques.

Les profils des doubleaux et formerets se pénètrent au départ des arcs, les tores avec méplat qui forment la partie extérieure de ces arcs descendent jusqu'à la base. Les compartiments de remplissage sont en pierres appareillées. La chapelle prend jour par sept grandes fenêtres montant jusque sous les formerets : le fenestrage de celles de la deuxième travée de la nef comprend trois lancettes (deux meneaux) et trois quatrelobes dans la partie haute ; toutes les autres fenêtres n'ont que deux lancettes (un meneau) et un quatrelobe. Il y a douze vitraux à figures anciens et quatre vitraux de verre blanc encadrés d'une bordure à rinceaux en camaïeu.

A l'extérieur, des contreforts contreboutent les arcs ; ils sont au nombre de huit. La chapelle mesure dans œuvre une longueur de 12ᵐ25 sur une largeur de 6ᵐ65, et ses murailles sont d'une épaisseur moyenne de 0ᵐ75. Une tourelle polygonale est adossée au contrefort nord de la façade : elle renferme un escalier de quarante-cinq marches. Une flèche polygonale s'élève sur la seconde travée de la nef.

Au pignon de façade est percé un portail en anse de panier, dont la partie haute est cachée par le comble d'un porche rajouté probablement au commencement du XIXᵉ siècle. Les profils du portail se prolongent jusqu'aux bases. Au-dessus de cet arc, mouluré avec une grâce charmante, se trouvent disposées trois pierres rectangulaires (0ᵐ40 de long sur 0ᵐ30 de haut), une au centre et les deux autres sur les aplombs des moulures.

Nous n'avons pu, et avec peine, que déchiffrer l'inscription lapidaire centrale :

Ceste Chapelle
Fut faicte - Lan
Mil . . . .



CHAPELLE Ste-ANNE. — LE PORTAIL

Cette inscription ne fait que corroborer celle placée à l'intérieur et dont nous avons parlé plus haut. Les deux autres pierres portent certainement des dates et des écussons, probablement ceux des donateurs ; il est difficile de s'en rendre compte parce que la toiture du porche les cache.

Il est très regrettable qu'elles restent invisibles, ainsi que la niche vide qui se trouve au-dessus de l'inscription centrale, étant donné que les quatre colonnes de ce porche, coiffées par une élégante toiture d'ardoises, retirent tout son caractère à cette face de l'édifice.

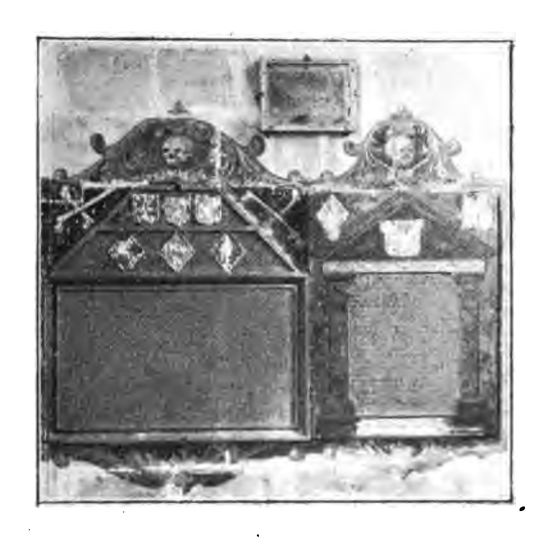
Il suffit de considérer le plan pour voir que ces quatre points indiquant l'auvent et ses appuis n'ont aucun lien avec la construction primitive. Il serait à désirer pour l'unité de cette chapelle qu'on lui restituât sa physionomie première, en donnant aux quatre colonnes une autre destination.

Trois portes donnent accès à la chapelle, dont deux petites latérales. Une autre, intérieure, ouvre dans la tourelle.

On accède à la chapelle en descendant deux marches qui rachètent la déclivité du terrain ; le sol est pavé de dalles ordinaires, on n'y relève aucune trace de pierres tombales. Au contraire, sur les murailles, un certain nombre d'inscriptions et de dalles encastrées sont pourvues d'épitaphes que nous allons détailler. Mais auparavant qu'il nous soit permis de dire que ce petit monument est d'une très bonne tenue. Il est d'un type XVIe siècle peu flamboyant, le fenestrage et les moulures sont bien dans le caractère de l'époque. L'ensemble atteste, malgré la grande simplicité des moyens employés, le goût et la science du constructeur anonyme de la chapelle Sainte-Anne.

Epitaphes

A droite de la porte d'entrée, l'épitaphe de Marie Huin, femme de Jean Fisseux, ainsi rédigée :



Dans le fronton :

PROLIS VESTIGIA RESTANT.

Sur la plaque :

CY . DEVANT . GIST . DAM^ELLE MARIE . HVIN . VIV^T . FEMME DE NOBLE HOMME . M. IEAN FISSEVX LIETTEN^T AV . BAILLIAGE . DE . IOINVILLE . ET PRÉVOST . POVR . LE . ROY . AV . VAL . DE . ROGNON . LAQVELLE . DÉCÉDA . LE . 7 . FEBVRIER 1580 : COMME . AVSSY . LE DICT . FISSEVX . QVI . DÉCÉDA LE 5 IANVIER . 1636 . QVI . A . FONDÉ . DEVX . MESSES . BASSES EN . CESTE . CHAPELLE . A . PERPÉTVITÉ . LVNE . LE . IOVR DE . SON . DÉCÈS . ET . LAVLT . LE . IOVR . DV . DÉCÈS . DE . LADICTE . HVIN . ET . LHIMNE . DE . LANGVENTIBVS . POVR . CHANTER . APRÈS . VESPRES . LA . VEILLE . DE . SAINCTE

ANNE. ET. AVLTRES. PRIÈRES. PORTÉS. PAR. SON. TESTAMENT, A . DIRE . PAR . LE . CHAPELAIN . DE . LA . DICTE . CHAPELLE . PRIEZ. DIEV. POVR. EVX. ET. POVR. TOVS. LES. BIENFAICTEVRS DE . CESTE . CHAPELLE . ET . FIDELLES . TRÉPASSEZ .

Dans la bande du dessous :

IE . HABITERAY . ICY . POVR.
CE QVE . TE . LAY . ESLEV . (131)

Cette inscription est disposée entre deux pilastres qui soutiennent un fronton portant des armoiries et flanqués de part et d'autre d'un écu et d'un blason en losange sur lesquels ne subsiste plus aucune trace d'ornements. Une stèle à rinceaux souples est disposée à la partie supérieure et porte un crâne vu de trois quarts.

Tout à côté, couronnée d'une stèle identique, se trouve l'épitaphe de Pierre Fisseux, ainsi conçue :

AV . DEDANT . DV . PARVIS . DE . CESTE . CHAPPELLE . TIRANT . AVX . CHAMPS . GIST . NOBLE ET PRVDENT HOMME PIERRE FISSEVX , VIVANT DOCTEVR EN MÉDECINE ET MÉDECIN DE MES DAMES DVCHESSES DE LORRAINE ET DE GVISE, QVI DÉCÉDA LE SEPTIESME IOVR DE MAY . 1502 . ET DAVTRE COSTÉ DE CE PARVIS , TIRANT A LA VILLE , GIST DAMOISELLE JEHANNE NOIROT , VIVANTE FEMME DU DICT SIEVR FISSEVX , NATIFVE DE LANGRES , QVI DÉCÉDA LE VINGTIESME IANVIER 1585 . AV MESME TVMBEAV DVDICT SIEVR FISSEVX , GIST DAME MARYE FISSEVX, SA PETITE FILLE , VIVANTE FEMME DE M . THOVSAINCT LESCHASSIER , QVI DÉCÉDA LE DERNIER IOVR DE MAY 1621 . ET A FONDÉ PAR SON TESTAMENT UNG OBIT EN CESTE CHAPPELLE , QVI SE DOICT DIRE PAR CHASCVN AN LE IOVR DE SON DÉCÈS OV AVTRE PROCHIN , ET POVR QVOY ELLE A LÉGVÉ A LÉGLISE DE IOINVILLE 2 CENTZ LIVRES . LEDICT SIEVR FISSEVX FVST FILZ DE NOBLE HOMME IEHAN FISSEX , HOMME

DARMES DE LA COMPAIGNIE DE MONSEVGNEVR LE DVC DE GVYSE , ET DE DAMOISELLE IEHANNE MAILLAR . LA DICTE MAILLART FILLE DE IEHAN MAILLART , SIEVR DV FIEF DE SOMMANCOVRT , ET DE DAMOISELLE MARGVERITE DALICHAMPT , SEVR GERMAINNE DE DEFUNCT MESSIRE GERA DALICHAMPT , FONDATEVRE DE CEANS . EN MEMOIRE DES QVELZ ET DE IEHAN FISSEVX , PETIT FILZ DUDICT PIERRE , DÉCÉDÉ EN CANADAS , NOBLE IEHAN FISSEVX , PRÉVOST DV VAL DE ROGNON , POVR LE ROY , LIEVTENANT AV BAILLIAIGE DE IOINVILLE ET ADVOCAT AV BAILLIAGE DE CHAVMONT , FILZ DUDICT SIEVR PIERRE , A FAICT FAIRE LA PRÉSENTE . PRIEZ DIEV POVR EVX .

L'inscription est encadrée dans un profil saillant, et six écussons, dont trois en losange et dont le champ est malheureusement mutilé, prennent place dans une table défoncée, de forme trapézoïdale, où sont enlevés sur les fonds, avec délicatesse, des motifs de feuillage. Sur les traverses on lit les noms de FISSEVX, MAILLARD, DALICHAMP, BLANSI, NOIROT et THOMASSIN ; de part et d'autre des tibias croisés. Ces familles descendaient des fondateurs de la chapelle. Au-dessus, une stèle à rinceaux avec tête de mort. Chaque épitaphe repose sur un culot peint.

Au-dessus des deux épitaphes que nous venons de citer, un cadre de bois contient un parchemin sur lequel nous lisons l'inscription suivante :

« Dans cette chapelle de Saincte-Anne, il y a une petitte portion de l'os de la clavicule de sainte Anne, mère de la glorieuse Vierge Marie, laquelle a esté obtenue par Me JEAN DEHAULX, preste, chanoine de Saint-Laurent au château de Joinville et chappelain d'ycelle chapelle, de Mrs les Vénérables doyen, chanoines et chapitre de St-Laurent du dict Joinville, suivant acte qu'ils en ont fait délivrer au dit sieur Dehaulx, chappelain,

par Me Henry Meligne, Mre des Enfans de chœur et leur secrétaire, le Mardy onziesme jour de Juin MIL six cent quatre vingt quatre. (1) »

Non loin, sur la face latérale droite, citons encore une inscription gravée sur une pierre ovale et bombée, entourée de cartouches peints et de volutes en relief, portant un anagramme ainsi conçu :

ÉPITAPHE DE VERTUEUSE FILLE CHARLETTE FISSEUX (?) FILLE DE MAITRE JEAN FISSEUX LIEUTENANT ET DE DAME CATHERINE BOURADE SA MÈRE.

CHARLETTE FISSEVX, CHASTETÉ FLEVRIE,
LES GRACES ET LES VERTVS ET LA BEAVTÉ SANS FARD
PEIGNOIENT DESSVS TON FRONT L'ESPOIR D'VN MARIAGE
QVAND LA MORT DESSÉCHA SE PRINTANNIER OVVRAGE,
MAIS FLEVRIS, CHASTETÉ, EN DESPIT DE SON DARD !
LAQVELLE DÉCÉDA LE 4 MARS MIL SIX CENS VINGT SIX.
PRIEZ DIEV POVR ELLE.

Parmi d'autres inscriptions intéressantes, relevons encore, au-dessus de la porte latérale nord :

CY DEVANT GIST HONNESTE DAME CATHERINE LESAIN, VIVANT FEMME DE MAISTRE EDME COFFINET, NOTAIRE ROYAL EN LA PRÉVOSTÉ DE WAISSY, BAILLE DE CHAVMONT, RÉFVGIÉ, POVR LES GVERRES CIVILLES, EN CESTE VILLE DE IOINVILLE OV ELLE DÉCÉDA LE IIe IOVR OCTOBRE 1592. REQVIESCAT IN PACE.

Et, vis-à-vis, cet autre :

SOUS CE PORTAILLE REPOSE LE CORPS DE VÉNÉRABLE ET DISCRETTE PERSONNE LOUIS FRANÇOIS PATOT, EN SON VIVANT PRÊTRE, CHANOINE DE SAINT LAURENT ET CHAPELAIN DE CETTE

---

(1). Fériel a laissé passer une erreur dans sa brochure au sujet de cette inscription ; il écrit : « une pierre d'environ un pied carré sur laquelle on a écrit à la main en 1786 ». Ce n'est pas une pierre, mais un simple parchemin et la date est 1684.

CHAPELLE SAINTE ANNE, LEQUEL, APRÈS AVOIRE VÉCU AVEC PIÉTÉ, DÉVOTION ET DE CHARITÉ, A RENDU SON AME A DIEU LE 20 MAY 1765, AGÉ DE 69 ANS. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

PATOT DANS LA RETRAITE OU LFS VERTUS ABONDE
A QUITTÉ CE MONDE POUR ALLER AU FIRMAMENT
SA PIÉTÉ ET SES VERTUS SANS SECONDE
A ENGAGÉ LE MONDE A VIVRE SAINTEMENT

Dans le chœur, face nord, trois cadres en bois noir ornés de touches d'or réunissent les épithaphes de plusieurs membres de la famille de Naucaze.

Epitaphe de Pierre de Naucaze :

CY GIST PIERRE DE NAUCAZE, EN SON VIVANT ÉCVYER, SEIGNEVR DE FEV, LIEVTENANT AU GOVVERNEMENT DES VILLES, CHASTEAVX ET PRINCIPAVTÉ DE IONVILLE, QVI TRESPASSA LE 5 IOUR DAOUST 1620. PRIEZ DIEV POUR LE REPOS DE SON AME.

Epitaphe de Noël de Naucase :

CI GIST NOEL DE NAUCASE, EN SON VIVANT ESCVIER, LIEUTENANT AVS GOVVERNEMENTS DES VILLES ET CHATEAV DESPENDENTE EN LA PRINCIPAULTÉ DE IONVILLE, QVI DÉCÉDA LE 20 ET VNIÈME DE SEPTEMBRE 1629 . PRIEZ DIEV POVR LE REPOS DE SON AME .

Epitaphe de Damoiselle Dalichamps :

CI GIST DAMOISELLE DALICHAMPS, EN SON VIVANT FEMME DE ..... DE NAVCAZE, LIEVTENANT AV GOVVERNEMENT DES CHATEAV, VILLE ET PRINCIPAVLTÉ DE IOINVILLE, LAQVELLE TRÉPASSA LE VINGT CINQVIESME IOVRDE IVING 1603 . PRIEZ DIEV POVR SON AME .

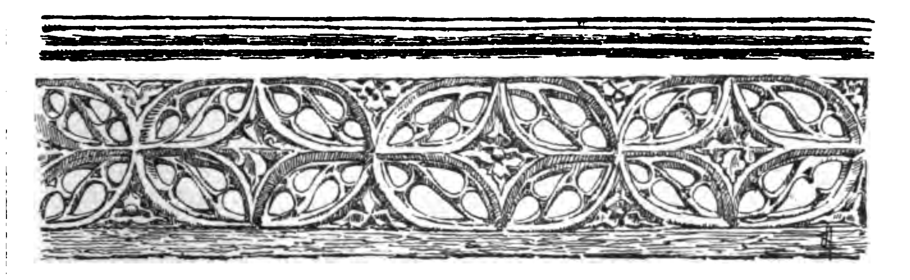
Au-dessous, une inscription latine trop abîmée pour



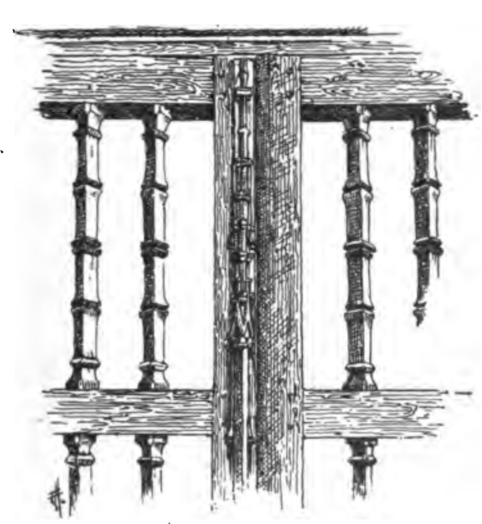
INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE Ste-ANNE

qu'on puisse la déchiffrer. Lés écussons, qui étaient peints, sont complètement grattés.

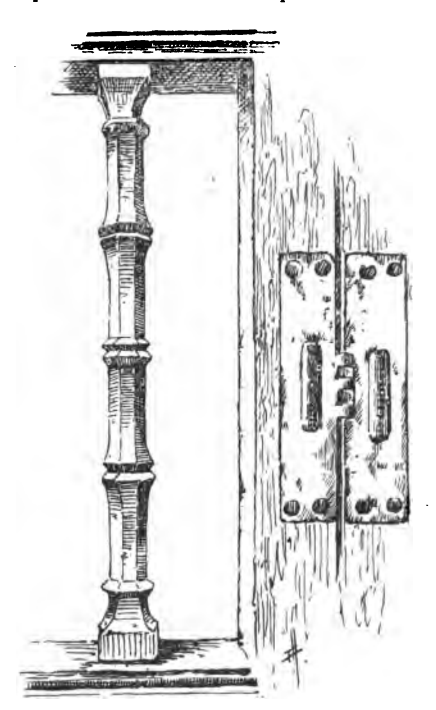
Nous ne ferons que signaler au passage deux tombeaux en marbre blanc. M. Hanin, notaire à Joinville, qui avait acquis la chapelle en 1811, les a consacrés à la mémoire de son fils.

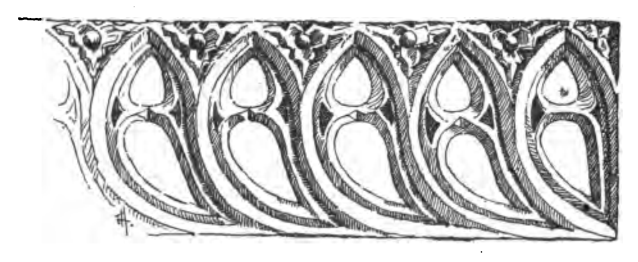


Dans l'intérieur de l'église existe, séparant la première travée de la seconde, une clôture en bois ouvragé (XVIe), peinte malheureusement. Elle mesure 2^m80 de haut sur 6^m30 de largeur totale. La partie inférieure, pleine, est ornée de panneaux dont le thème décoratif est l'étoffe stylisée que l'on retrouve si souvent dans les menuiseries du temps. La partie supérieure est à jour et



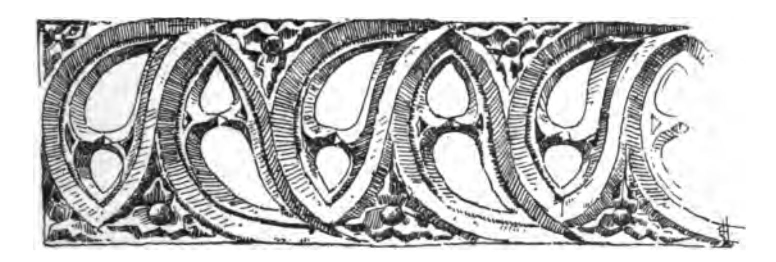
se compose de deux rangs de fuseaux octogones superposés. Le bandeau qui couronne le tout est particulièrement intéressant pour la façon dont le bois est traité et pour l'invention très originale des motifs décoratifs qui courent dans toute sa longueur. Certains d'entre eux appellent involontairement une comparaison entre les résultats des recherches actuelles pour la constitution d'un art moderne et les inventions des artistes du commencement du XVIe siècle : malgré soi on est amené à conclure qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que le menuisier qui





sculpta le bandeau de cette clôture était aussi « art nouveau » que le plus récent de nos esthètes d'aujourd'hui.

Pour preuve de ce que nous disons nous renvoyons aux croquis ci-contre, qui témoignent d'une invention, d'une fantaisie et d'une liberté vraiment curieuses.



Consignons encore dans la nef la présence d'un banc d'œuvre du XVIe siècle, qu'on aimerait voir débarrassé de la peinture qui le couvre, nous dirions presque qui



l'enduit : peinture qui mange les lignes charmantes, nerveuses et spirituelles des panneaux sculptés dont le dessin ci-dessous donnera une idée ; l'un de ces panneaux portait certainement autrefois en relief les armes des Alichamp. (Dessin page 26).

A droite, face du midi, une piscine d'une forme charmante, dont des bouquets de feuilles déchiquetées garnissent l'arcade en forme d'accolade. L'écusson, situé entre deux rinceaux au centre, a été mutilé. C'était celui des Alichamp : on voit encore la forme du chevron renversé. (Dessin page 27).

Signalons aussi sur les murs intérieurs de la chapelle douze croix de consécration. Dans la belle publication de M. Emile Male, l'*Art religieux au XIIIe siècle en France*



(Paris, Colin, 1902, page 35), on lit : « Les liturgistes nous enseignent que, lorsque l'évêque consacre une église, il doit marquer de douze croix douze colonnes de la nef ou du chœur. Il veut faire entendre par là que les douze apôtres sont les vrais piliers du Temple. »

On peut ajouter que ces croix sont presque toujours enfermées dans un cercle; leur dessin et leur coloration sont souvent ingénieusement variés.



A la Sainte-Chapelle de Paris, les douze apôtres qui sont sculptés portent chacun leur croix de consécration, en forme de disque. Celles de la chapelle Sainte-Anne ont été probablement repeintes ou restaurées au XVIIe ou au XVIIIe siècle.

La chapelle Sainte-Anne est, comme architecture, de la même école que l'église d'Éclaron, que les chœurs des églises d'Humbécourt, de Puellemontier, de Droyes et de certaines églises de l'Aube, telles qu'Ervy.

A Ervy, comme à Sainte-Anne, les profils des arcs descendent jusqu'aux bases, ce qui n'a pas lieu dans les églises citées plus haut, où les arcs sont à pénétration directe dans les piles, avec bagues formant chapiteaux.

Les profils des arcs sont sensiblement semblables à la chapelle Sainte-Anne, à Eclaron, Humbécourt, Puellemontier, Droyes; les contreforts avec forts glacis au niveau des fenêtres se voient également à Sainte-Anne, Droyes, Humbécourt.

Le même type de flèche que celui de Sainte-Anne (base carrée et partie haute polygonale) est courant dans

la région (Puellemontier, Haute-Marne), et surtout dans la partie Est du département de l'Aube (Romaines, Montaulin, Vaupoisson, Bailly-le-Franc, Jaucourt) ; ces flèches ne sont pas très élancées.

Il est intéressant de comparer la chapelle du cimetière de Joinville à l'église de Lésigny (Seine-et-Marne), construite d'un seul jet vers la même époque 1524 (longueur 17m45, largeur 8m00 ; nef : deux travées ; chœur : une travée droite trois pans coupés). Cette église, très isolée dans sa région, comme genre d'architecture, présente une nef plus élancée et une flèche en bois polygonale sur la seconde travée de la nef.

Il nous reste à parler de la tourelle. Sur plan circulaire à l'intérieur, elle présente à l'extérieur cinq faces soudées d'une part à la face latérale gauche de la chapelle, d'autre part au contrefort. Par quarante-cinq marches, construites en vis de Saint-Gilles, on accède à un comble dont la charpente, à l'exemple de celle des Halles de Joinville, du château du Grand-Jardin et de l'Hôpital Sainte-Croix de la même ville, est en châtaignier. Cette charpente, qui est bien de l'époque, divisée en trois parties, comporte donc quatre fermes complètes, assemblées avec entraits, arbalétriers, sous-arbalétriers, poinçons, deux goussets et entretoises.

Le faitage et le sous-faitage sont en croix de Saint-André. L'hexagone de l'abside est fait avec arêtiers et entretoises, les chevrons avec goussets et jambettes. L'emmanchement de la flèche repose sur deux poutres.

La flèche est soutenue par quatre poteaux reposant sur entraits, avec croix de Saint-André sur les quatre faces. Au-dessus, sur une hauteur de quatre mètres, existe le beffroi avec également croix de Saint-André et enrayures pour la base de la flèche.

Ce beffroi a une hauteur de 2ᵐ50, avec abat-son.

La flèche octogone avec une enrayure a 5ᵐ de haut. Il ne reste que les trois sommiers, avec coussinets en fer forgé, qui supportaient les cloches aujourd'hui disparues.

*
* *

VITRAUX

ÉTUDE D'ENSEMBLE

—

Maintenant étudions les vitraux qui sont les éléments décoratifs les plus remarquables de cette chapelle.

A la chapelle Sainte-Anne, l'artiste chargé de décorer les vitraux suivit l'usage qui, pendant tout le moyen-âge et pendant de longues années après lui, devait guider les peintres verriers : emprunter à la vie du saint qu'honorait le sanctuaire tels incidents saillants et caractéristiques où son talent trouvait matière à inspiration.

Tout logiquement, étant données les dimensions restreintes de l'édifice, il mit ses compositions à l'échelle du lieu auquel elles étaient destinées et fut amené à distribuer dans ces verrières une suite de sujets de petite dimension où successivement nous retrouvons des épisodes de la vie de sainte Anne.

Toujours en conformité des traditions, il réserva à la passion de Notre-Seigneur la place la plus digne : celle de la maîtresse vitre. Il y adjoignit le donateur et sa patronne. A ce propos il est assez curieux de signaler que le modèle d'église que le donateur offre au Christ

en croix est d'un plan différent de celui qui fut exécuté ; on en peut déduire deux hypothèses : ou bien que l'artiste ne fut qu'imparfaitement renseigné sur le tracé de ce sanctuaire, ou que le plan fut changé en cours d'exécution. Avec une naïveté dont nous lui savons gré aujourd'hui, l'artiste prit soin de dérouler des banderolles aux lèvres de ses personnages et de ménager au pied de ses compositions des champs où il inscrivit la mention du sujet. Dans les quatrefeuilles, les écussons des familles donatrices trouvaient leur cadre naturel.

Dans les lancettes de l'abside, l'artiste a tenu compte de la dimension du cadre et accentué ses figures dans des proportions plus fortes que dans les vitraux des faces latérales. En effet, l'élancement qui résultait de l'étroitesse de ces lancettes imposait, pour éviter le disparate entre ces verrières et celles de la partie médiane, l'utilisation d'un subterfuge de dessin qu'a su employer l'artiste avec une grande adresse. C'est ainsi qu'il a surélevé ses grandes figures très haut sur un dallage en perspective et qu'il les a surmontées d'un dais fouillé, découpé, dont le pinacle purement imaginatif s'enlève de façon à meubler toute la partie supérieure de la verrière. Pour bien dégager le sens de sa composition, il a évité de surcharger les fonds d'ornements inutiles, il a ménagé des surfaces unies, monochromes, tout en prenant soin de ne pas donner la prééminence à un ton sur un autre.

Ces lignes et ces valeurs sagement ordonnées font de ces vitraux un remarquable spécimen de l'art du verrier au XVI[e] siècle. Situés à bonne hauteur, n'étant pas relégués trop loin de l'œil, ces vitraux se présentent admirablement et il est très facile de les juger. Les dé-

tails qui se perdraient à grande distance se lisent clairement ; la richesse des costumes, loin de créer une confusion, ne fait elle-même qu'ajouter à l'éclat de ces panneaux.

Dans aucune de ces compositions, une couleur quelconque ne prédomine aux dépens du ton général de la verrière, aucune fenêtre ne fait tache au milieu de l'harmonie générale. Bien que d'une intense recherche de tons, si francs dans les bleus, les verts, les pourpres, les jaunes, ces vitraux sont harmonieux et se prêtent heureusement aux jeux de lumière. Les figures sont serties par un trait noir dessiné d'une main sûre et vigoureuse, et peintes en tons de camaïeux légèrement colorés qui leur donnent de l'éclat et en font valoir l'expression mieux que ne le ferait une peinture plus opaque et plus couverte. Elles sont, en général, rehaussées par des colorations jaunes aux cheveux et à la barbe. Le modelé en est très soigné, la forme cherchée sans afféterie, et, de près, on peut voir que les traits particulièrement fins, les paupières, les contours du nez et de la bouche, les poils de barbe, les cheveux sont enlevés au moyen d'une pointe, avant la cuisson, ce qui ajoute à leur délicatesse et à leur netteté.

Les draperies sont riches, les damassés y sont une variante brillante bien appropriée. L'artiste a tiré un heureux parti des perles, pierreries dont la peinture sur verre reproduit l'éclat avec tant de bonheur ; les attributs sont représentés suivant la tradition. Ces vitraux sont des documents entre tous intéressants, que l'indifférence publique a trop souvent maltraités et sur lesquels il n'est que temps d'attirer l'attention de ceux qui, de près ou de loin, sont en mesure de les faire aimer et d'aider à leur protection. Si quelques-uns sont déjà pourvus d'un grillage, il est opportun d'en munir

les autres pour les mettre à l'abri de ces pierres que l'enfance prend un malin et stupide plaisir à jeter dans les verrières pour recueillir un morceau de verre coloré.

Mieux encore, il est du devoir de l'instituteur — comme je l'ai déjà dit d'ailleurs (1) — de conduire sa petite phalange d'enfants, dont il a mission de faire des hommes, devant ces temoignages respectables d'un passé qui naïvement et sans défense se livre à notre admiration.

*
* *

DESCRIPTION DES VITRAUX

Vitrail Nord, deuxième travée. — Ce vitrail, d'une hauteur de $4^{m}75$, est divisé par deux meneaux de pierre en trois compartiments ou formes. Chaque compartiment a une largeur totale de $0^{m}57$. La forme en est en tiers-point, le style évidemment influencé très peu par le gothique flamboyant qui en était à ses dernières lueurs, et le dessin proprement dit des vitraux est déjà clairement inspiré dans ses architectures par les compositions romaines venues d'Italie (arc plein cintre, frontons, etc.).

Chaque compartiment se compose de deux panneaux superposés.

Premier panneau. — Au bas à gauche est un panneau où, sous un dais d'architecture Renaissance à trois divisions, rendu par un mélange de grisaille et de tons jaunes, figure saint Etienne. Le saint debout, en

(1) *Etude d'archéologie régionale. Documents sur la sculpture religieuse du pays joinvillois et de la Haute-Marne — Croix et Dieux de pitié.* — Saint-Dizier, 1903, s. d. In-4.



Vitrail nord. — Deuxième travée de la nef.

3

dalmatique rouge bordée d'un rang de perles et fendue sur les côtés, se détache sur fond d'un ton général bleu, orné d'une décoration d'arabesques d'un ton plus foncé, soutenant de la main gauche le livre des Evangiles, tenant de la main droite la palme du martyre et portant dans les plis de sa tunique relevée quelques-unes des pierres qui ont servi à le lapider.

Devant lui, à droite et à genoux, un évêque mitré de la *pretiosa*, en chape de drap d'or bordée de perles, les mains gantées, jointes, l'annulaire et le médium portant chacun un anneau. Sur le dos de la main, le gant est enrichi d'une pierrerie en forme de rose. Il tient de la main gauche une crosse composée d'ornements riches et élégants. (La position de l'évêque ayant la crosse en main, et la volute tournée vers le peuple, signifie que sa juridiction s'étendait sur lui.)

A côté de l'évêque, sur le prie-dieu, se trouve un écusson d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent. Cet évêque est Henri de Lorraine, deuxième enfant d'Antoine de Lorraine, évêque de Metz et de Thérouanne, seigneur usufruitier de la terre de Joinville (1) ; et sans doute Gérard d'Alichamp, qui était son secrétaire, le fit figurer sur ce panneau par reconnaissance. La tête, peinte en grisaille colorée, est d'un dessin consciencieux et d'une vraie finesse d'exécution. Sur une banderolle enroulée se trouve l'inscription suivante, en lettres gothiques (comme, soit dit une

---

(1) Henri de Lorraine, né en 1425, mourut en 1505 au château de Joinville ; il fonda une chapelle avec quatre chapelains à Saint-Laurent. Les habitants de Joinville lui durent le Jeu de l'Arquebuse, dont il voulut être le premier chevalier. Ce prélat fit presque toujours sa résidence au château de Joinville.

C'est Henrion Casterel de Troyes qui coula sa statue en cuivre jaune, grandeur naturelle, placée sur son tombeau, dans une des chapelles de l'église Saint-Laurent du château de Joinville. Cette statue fut détruite à la Révolution.

fois pour toutes, le sont toutes les autres inscriptions figurant sur ces vitraux) :

ORA PRO ME BEATE PROTHOMARTYR STEPHANE

(Priez pour moi, bienheureux Etienne, premier martyr.)

Au-dessus de la tête du saint se trouve, sur vitrail blanc, l'inscription : SACTUS STEPHANUS.



Ce saint Etienne ne fait pas partie de la scène générale du vitrail, qui comprend cinq scènes de la vie de la sainte Vierge. On l'a fait sans doute figurer ici en raison de sa parenté liturgique avec l'autre diacre saint Laurent, qui se trouve aussi représenté sur un vitrail de cette chapelle.

Deuxième panneau : Nativité de la sainte Vierge. — Au-dessus de saint Etienne, sous un dais gothique divisé en trois parties, composé d'un arc en talon au centre et de deux arcs à contre-courbure de chaque côté, orné de crochets, sainte Anne, vêtue de pourpre chaudement colorée, nimbée de dix étoiles, est assise dans un lit couvert d'une draperie bleu foncé aux plis étudiés et d'une très jolie conservation de ton. Elle tend les bras pour recevoir son enfant auréolé et emmailloté que lui tend une femme vêtue de rouge,

coiffée du chaperon à templette et placée au chevet du lit. Près d'elle, debout, se tient saint Joachim, à la barbe rousse, les mains jointes et vêtu de vert. Au pied du lit, sur un dallage carrelé de noir et de jaune, une servante, vêtue d'un surcot vert et d'un tablier rouge, lave dans un bassin d'or les langes du nouveau-né.



Sur la draperie bleue qui fait fond et dont le dessus forme ciel de lit, une inscription court dans une banderolle, on y lit ces mots : EXAUDIVIT DNS VOCE FLETUS MEI. (Dominus vocem) (Dieu a exaucé la voix de mes pleurs).

Au bas de ce panneau et s'enlevant sur un fond blanc, un distique :

MARIE FUT NÉE EN VÉRITÉ
D'ANE SA MÈRE CENS PÉCHÉ

Troisième panneau : Présentation au Temple. — Sous un dais composé d'un seul arc en anse de panier orné de crochets, Marie enfant, nimbée, vêtue de rouge, les cheveux blonds flottant librement dans le dos, les mains jointes, monte les degrés d'un temple, au toit rouge, au porche ouvert et dont on aperçoit l'autel près d'une fenêtre gothique, au fond. A sa gauche, ses parents : debout, au premier plan, saint Joachim coiffé

d'un béret violet, vêtu d'une tunique verte drapée de rouge, portant au côté droit une aumônière rouge aux glands d'or, la main gauche appuyée sur un bâton. A sa gauche, son épouse sainte Anne coiffée d'un voile blanc, en robe blanche avec un burnous bleu, les mains jointes, regarde son enfant. Au bas du panneau l'inscription :

MARIE PAR DIVINE EXAMPLE
A TROYS ANS SEUL MOTA AU TEPLE

Quatrième panneau : Mariage de la Vierge et de saint Joseph. — Dans un temple éclairé par trois fenêtres gothiques à meneaux, au centre du panneau, le grand prêtre Siméon, mitré, debout sous un dais semblable à celui du panneau voisin, vêtu d'une aube (tunique de lin) descendant jusque sur les pieds, sur laquelle se drape une espèce de chasuble verte à empiècement rouge serrée à la taille par une ceinture de même couleur, unit les mains de la Vierge et de son époux. La Vierge, la tête couronnée d'une superbe auréole, cheveux blonds flottants reliés au front par un cercle d'or, est vêtue d'une tunique pourpre recouverte d'un manteau bleu dont il manque malheureusement une partie. Derrière elle apparaissent trois têtes de jeunes filles, probablement ses compagnes du temple.

Saint Joseph, sous les traits d'un vieillard à barbe et cheveux blancs, vêtu d'étoffe bleue et verte, et d'un manteau rouge agrafé au cou, bas verts, sandales couleur de cuir, porte un lis de la main gauche. Derrière lui deux figures d'hommes, dont l'un est coiffé d'un turban. Au bas se trouve l'inscription :

JOSEPH PORTANT VERGE FLORIE
ESPOUSA LA VIERGE MARIE

Cinquième panneau : Annonciation. — Sous le panneau de la Présentation au temple et sous un arc en anse de panier, la Vierge, la tête entourée d'une auréole bleue mise en perspective, s'enlève sur une draperie rouge damassée. Ses cheveux blonds Véronèse, partagés par une raie sur le front et s'épendant en deux masses latérales, sont retenus par un cercle portant une affique sur le milieu du front. Elle est vêtue d'une tunique violette avec une chape bleue agrafée par un fermoir d'orfèvrerie. Elle se tient debout devant un coffre à moulures jaunes, la main droite sur la poitrine, la gauche tenant ouverte la Bible. L'ange Gabriel, aux ailes vertes déployées, vêtu d'une tunique blanche sur laquelle s'enroule une étole violette brodée de croix, porte un sceptre d'or de la main gauche et semble montrer le ciel de la



main droite, et prononcer les paroles qu'on lit sur une banderolle blanche :

AVE GRA PLENA DUS TECUM BN IN MUL

(*Ave, gratiâ plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus.* — Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie parmi toutes les femmes.)

Sur un carrelage noir et jaune, au premier plan existait un vase contenant des fleurs de lis, dont on aperçoit encore trois fleurs (une en bouton, l'autre mi-éclose et la troisième épanouie.) En dessous le distique :

L'ANGE LA VIERGE SALUA
EN DISANT AVE GRACIA

Sixième panneau : Noël. — Sous un dais semblable à celui du panneau de saint Etienne se voit un ciel bleu foncé, couvert de nuages ; en dessous un paysage avec arbres, château et tourelles. Devant l'étable délabrée, en maçonnerie, au toit troué au centre et couvert de neige, se trouve étendu, sur un pan du manteau bleu de la Sainte Vierge, le petit enfant nu dont la tête, nimbée d'or, repose sur une botte de paille ou de joncs teintée en vert. A gauche, la Vierge, nimbée de rouge, mais sans diadème sur le front, les cheveux blonds flottants, vêtue de même façon que dans le panneau de l'Annonciation, les mains jointes, est en attitude d'adoration devant Jésus. A droite saint Joseph, également à genoux, les mains jointes, la tête couverte d'un capuchon bleu, la tunique rouge, un bâton recourbé entre les bras, se trouve dans la même attitude. Au centre le bœuf couché avance la tête vers l'enfant Jésus et l'âne dresse sa tête vers le ciel. Inscription :

LA VIERGE LY A ENFENTÉ
JHÉSUS EN GRAND HUM [ILITÉ]

Dégradation : le carreau terminant cette inscription est rapporté.

La partie supérieure de la fenêtre est formée d'un remplage composé de trois quatrefeuilles, dans chacun desquels sont les armes de Lorraine : d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent. La crosse

d'or placée derrière indique que cet écusson appartient à un évêque. Cet évêque est Henri de Lorraine, à qui le vitrail est dédié.

Vitrail Sud, deuxième travée. — En face du vitrail que nous venons de décrire, s'en trouve un autre exactement de même forme, divisé en trois baies par deux meneaux.

Dans le premier quatrefeuille, au sommet, se trouve un écusson semblable à ceux du vitrail décrit précédemment et composé des armoiries de l'évêque de Metz. Dans ceux du dessous figurent deux écussons semblables, d'azur au chevron d'argent renversé, accompagné de deux étoiles d'or. Au-dessus de l'écusson de gauche, dans le lobe supérieur, on lit les lettres G - D en noir sur blanc; dans l'inférieur, une seule lettre G, l'autre ayant disparu. En dessus et en dessous de l'écusson de droite on trouve les mêmes lettres, blanc sur fond or. Ce sont les armes de Gérard Dalichamp.

Ce grand vitrail devait représenter certainement la vie de sainte Anne et de la Sainte Vierge. Trois panneaux seulement subsistent, et encore sont-ils en fort mauvais état, se trouvant exposés à la pluie et brisés par des mains criminelles.

Premier panneau : Joachim repoussé du temple. — Le panneau du dessus du compartiment de gauche représente, sous une arcade en anse de panier ornée de crochets, Joachim dont la tête en camaïeu rougeâtre se détache sur un ciel bleu, les cheveux roux, tunique verte, manteau rouge et bas bleus, portant sur son bras gauche un agneau qu'il maintient de la main droite. Parce qu'il n'avait pas donné d'enfant à la tribu de Judas, il est repoussé hors du temple par le Grand Prêtre, qui est

mitré, vêtu d'une robe violet foncé, très riche de ton, empiécée de bleu, manchettes d'or, levant vers Joachim un bâton qu'il tient de la main droite, tandis



que la main gauche, élevée, semble ajouter au mouvement.

Derrière lui apparait une tête d'homme coiffée d'un bonnet rouge et s'enlevant sur l'architecture du temple ouvert. Au premier plan, une colonne verte, dont le chapiteau et la base sont de couleur rouge, est dressée à côté d'un autel doré dont le devant porte encore des traces d'arcatures aveugles. Cet autel est recouvert d'une nappe bleue frangée d'or. — En-dessous, l'inscription : JOACHIM FUT S LE C .

Le reste a été remplacé par des pièces prises au hasard.

Deuxième panneau : l'Ange avertit Joachim de la naissance d'un enfant. — Ce panneau, situé au centre, porte à sa partie supérieure un dais semblable à celui des pan-

neaux de la Nativité et du Mariage de la Vierge précédemment décrits. Sous un ciel bleu, et dans un paysage d'un vert jaunâtre, Joachim, debout, appuyé sur un bâton, vêtu comme dans le panneau précédent, coiffé de bleu foncé et chaussé de sandales de cuir, lève les yeux au ciel vers un ange vêtu de violet, aux ailes dont la face intérieure est verte et l'extérieure dorée, qui tient une banderolle où l'on ne peut lire que ces mots :

DE TOY UNE COE MARIE DONT VENIA.

Deux figures de bergers levant les yeux vers l'apparition sont au deuxième plan. Ils ont devant eux un groupe de moutons dont les parties principales ont disparu ; l'inscription qui figurait en dessous est aussi à déchiffrer : ce panneau n'est pas en bon état de conservation.

Troisième panneau : Joachim annonce à sainte Anne la prédiction de l'ange. — Sur un ciel bleu et sous un arc en anse de panier semblable à celui de gauche, se trouve au dernier plan un temple avec pignon bleu clair, où sont accolées deux tourelles qui s'élargissent au sommet et qui sont surmontées de tuiles rouges. Des niches de forme romane contiennent de petits personnages décoratifs. Saint Joachim, vêtu du même costume que précédemment, revient à Jérusalem, se rencontre près de la Porte Dorée avec sainte Anne, nimbée de rouge à neuf étoiles, vêtue d'une robe blanche et d'un long manteau bleu ; il lui apprend l'heureuse prédiction de l'ange. Moitié de l'inscription manque : elle est remplacée par des vitraux étrangers à la décoration, et ce qui en reste n'a aucun sens.

Des trois panneaux du bas deux sont faits de verres bleus et violets pour boucher la fenêtre. Il ne subsiste que celui du milieu, qui se trouve dans un état malheu-

reux de délabrement. On peut néanmoins en reconstituer la scène. Elle représente sainte Anne vêtue de bleu, de vert et de rouge, tenant sur ses genoux un livre ouvert, indiquant de sa main droite les lettres à la Sainte Vierge (dont la tête manque), debout devant elle, en robe rouge.

A côté du nimbe de sainte Anne figure un morceau de vitrail décoratif rapporté, composé de rubans, de feuillages et de fruits. Sur un ruban on lit la date 1576.

On ne peut que déplorer la dégradation presque complète de ce vitrail, qui certainement est de la même facture, de la même main que celui qui lui fait face et qui devait faire un superbe pendant.

Vitrail du milieu de l'abside. — Hauteur 5 m., largeur des baies 0.57. Ce vitrail est divisé en deux panneaux ; il emplit la fenêtre, séparée en deux parties égales par un meneau. Dans l'ogive, terminée par un fleuron en forme de cœur, une Vierge couronnée et nimbée, vêtue d'une tunique rouge et d'un manteau bleu, les pieds sur un croissant, entourée d'une gloire dorée en forme de flammes, tient l'Enfant Jésus auréolé sur son bras gauche.

Panneau de droite. — Au sommet se trouve un ornement gothique flamboyant, avec rampant de feuillage frisé, de couleur verte, bleue et jaune se détachant sur fond rouge.

Cet ornement est surmonté d'un ange nu aux ailes violettes étendues, les mains appuyées sur deux écussons dorés.

Sur celui de droite est inscrit le monogramme du Christ, IHS, et sur celui de gauche le même monogramme, mais en lettres grecques.

Le Crucifiement. — En dessous, dans le centre du panneau, se détachant sur un ciel bleu, se trouve la scène du crucifiement. Sur un tertre de feuillage, parsemé d'os-



Vitrail du milieu de l'Abside
Ste Anne et le donateur **Le Crucifiement.**

sements, avec une tête de mort, s'élève une croix de bois jaunâtre sur laquelle sont dessinés des ovales con-

centriques de couleur brune imitant les veines du bois. Le Christ y est attaché, nimbé de violet, les cheveux tombant sur les épaules, la tête couronnée d'épines inclinée sur l'épaule droite, le corps affaissé, le pied droit sur le pied gauche attaché par un seul clou et les bras élevés attachés à chaque croisillon, les reins ceints d'une draperie blanche dont l'extrémité flotte sur le ciel. De ses mains et de la blessure du côté droit coulent des flots de sang, recueillis dans des coupes d'or par deux anges aux cheveux blonds et aux ailes étendues. L'un de ces anges est vêtu d'un manteau pourpre à revers d'or et l'autre d'un manteau rouge doublé de couleur verte. Au pied de la croix, debout, la Sainte Vierge et saint Jean. La Vierge, la tête penchée, les mains jointes, nimbée d'or avec des étoiles, vêtue d'une tunique bleué et d'un manteau de pourpre doublé d'hermine, brodé de perles avec filet d'or. Saint Jean la tête levée vers le Christ, les cheveux blonds bouclés, nimbé de violet, est vêtu d'une tunique verte à bordure d'or et d'un manteau de pourpre doublé de blanc. Ses deux mains sont dans une attitude d'étonnement. En dessous se trouve une bordure de verre bleu dont les losanges sont formés par des blancs et le centre par des étoiles d'or sur fond d'azur, comme dans les armes des DALLICHAMP. Dans le panneau du bas, entre deux colonnes carrées violettes, sur base carrée rose, à chapiteaux ornés de feuilles d'acanthe, se trouve une tenture composée d'ornements verts et rouges disposés en damier, brodée de perles au sommet et frangée d'or à la base, sur laquelle figure un écusson représentant les armoiries de Gérard Dalichamp, père du donateur, parties de celles de sa femme, Guillemette Perreau. Les armes de cette dernière sont : d'argent à trois lions de sable (la partie supérieure manque). Cet écusson est accompagné de chaque

côté, en lettres majuscules gothiques, des initiales G. D. La partie supérieure de ce petit panneau comporte un ornement Renaissance, en grisaille et or, formé d'anges dans les angles et de feuillages ornés au centre.

Panneau de gauche : sainte Anne et le donateur. — Ce panneau comporte au sommet, sur fond rouge, exactement le même ornement qu'à droite, mais l'ange nu a les ailes bleues, il appuie sa main droite sur un écusson portant le monogramme du Christ et sa main gauche sur un écusson portant le monogramme de Marie. En dessous se trouve l'inscription SAINCTE ANNE, sur fond jaune.

Sur un fond de ciel bleu, sainte Anne, debout, la tête penchée et couverte d'un voile bordé d'un tissu d'or, à la manière des femmes du XVe siècle, nimbée de rouge avec neuf étoiles, vêtue d'une tunique verte et d'un manteau rouge doublé de fourrure, tient de la main gauche un livre ouvert, tandis que la droite s'abaisse vers la tête d'un personnage tonsuré agenouillé qui est devant elle, le chanoine Messire Gérard d'Alichamp, donateur de la chapelle. Il est vêtu d'une soutane violette et d'un rochet; il offre au Christ, figuré sur le panneau de gauche, une chapelle aux fenêtres gothiques, à la toiture rouge, au clocher couvert d'ardoises, à la croix et au coq dorés, qu'il porte sur ses deux mains. Nous avons déjà vu que l'architecture de ce monument est loin d'être conforme à celle de la chapelle Sainte-Anne. Un phylactère blanc, d'un joli enroulement, à ornements jaunes, sort de sa bouche et court dans le ciel bleu. Il porte l'inscription :

DOMINE MISERERE MEI ET VENIENCIUM IN LOCO
ISTO EXAUDI PRECES IN EXCELSO

(Seigneur, ayez pitié de moi et exaucez au ciel les prières de ceux qui viendront prier en ce lieu.)

En dessous, entre deux colonnes supportant une arcade en anse de panier, figure un personnage dont la tête s'enlève sur une coupole bleue, le corps sur une draperie rouge damassée, frangée d'or. Ce personnage est de face, la tête coiffée d'une barrette rouge aux ailes enroulées, et d'un capuchon vert rabattu ; il est vêtu d'une tunique bleue, frangée de violet, serrée à la taille par une ceinture d'or ; il montre de la main gauche la scène du crucifiement peinte dans l'autre panneau, et de la main droite il soutient un rouleau qui se présente de face et dont l'inscription, mutilée au centre, a été remplacée par un verre quelconque. Il n'en subsiste que ces fragments :

PECH	COMPA
DU D	EN CROIX PE
CAR	. PASSION .
A PO	SANG RESPEDU



Vitrail Est du milieu de l'Abside.

Au-dessous se trouve le même intervalle que dans l'autre panneau et avec la

même ornementation, mais entre les piliers roses, à chapiteaux et bases violets, est l'écusson du donateur Gérard d'Allichamp.

Vitrail de droite de l'Abside.

Vitrail de droite de l'abside. — Hauteur $4^{m}60$, largeur des baies $0^{m}37$. Dans le fleuron, en forme de cœur, qui est au sommet de ce vitrail, on voit une Vierge aux cheveux blonds, vêtue d'une tunique rouge, étendant les bras au-dessus d'un écu armorié : de gueules, au chevron d'or accompagné de trois croisettes, ayant pour tenants deux lions d'or, et sommé d'un cimier avec bourrelet rouge et blanc séparé par des raies noires et d'où descendent des lambrequins de gueules et d'argent.

Premier panneau, inscription : PHILIPPE LE PÈRE (sur fond jaune). — Sous un dais gothique, debout sur un dallage noir et décoré se détachant sur un fond bleu uni, un roi à la barbe et aux cheveux

blancs, coiffé d'une riche couronne, vêtu d'une cuirasse et de cuissards d'or, avec cotte de mailles d'argent, sandales rouges, un grand manteau rouge doublé de vair, chaperon blanc, soutient et présente de chaque main deux coffrets ouverts, l'un bleuté et l'autre doré, contenant des pièces d'or, d'argent et de bronze, à un personnage, Philippe le fils, situé dans le panneau voisin. Le manteau rouge est relevé, du côté droit, par un page aux cheveux blonds, coiffé du toquet et vêtu d'une tunique verte, avec bas et sandales rouges.

Deuxième panneau : PHILIPPE LE FILS. — Sous dais semblable et sur un fond bleu uni, en dessous de l'inscription Philippe le fils, debout sur un dallage semblable à celui du panneau précédent, un personnage aux cheveux blonds, couronné, au chaperon blanc, à la tunique verte et à l'ample manteau pourpre doublé d'herminette, étend les mains pour recevoir les coffrets offerts par Philippe le père. Derrière lui, deux têtes d'hommes, l'un aux cheveux blonds, coiffé de rouge, et l'autre aux cheveux bruns, coiffé de violet, vêtu d'une soutane verte, d'un surplis bleu et d'un manteau rouge relevé comme un peplum, la main droite faisant le geste de maintenir un manteau sur l'épaule, et de la main gauche tenant par une laisse un chien au collier jaune placé à ses pieds ; devant Philippe le fils, sur fond bleu, au premier plan, un lévrier blanc, au collier rouge avec attache de cuir.

Troisième panneau. — Sous un dais de même style que les précédents, sur un ciel bleu, un pape coiffé de la tiare, vêtu d'une soutane bleu foncé et d'une superbe chape rouge avec bordure d'or, enrichie de pierreries et du chaperon d'or, tient de sa main gauche la croix à doubles croisillons ou croix patriarcale, et de l'autre

bénit un coffret tenu par saint Laurent, qui se trouve en face de lui et auquel il confie l'administration des trésors de l'Eglise.

Saint Laurent, nimbé de rouge, aux cheveux d'or, vêtu d'une tunique blanche et d'une dalmatique verte, bordée de perles, ouverte sur le côté, le manipule rouge brodé d'or sur le bras gauche, soutient de sa



main droite le coffret cité plus haut, et de la main gauche fait un signe d'acquiescement. Placé derrière, entre les deux, le personnage désigné sous le nom de Philippe le fils, vu de face, vêtu comme dans le panneau précédent, mais le chef coiffé d'une couronne de forme différente, tient un coffret bleu fermé et assiste à la scène. Un fragment d'écusson (de gueules au chevron d'or accompagné d'une croisette d'argent), qui devait être semblable à celui du sommet du vitrail, se trouve en bas de ce panneau.

Quatrième panneau. — Sous un dais semblable et en dessous de l'inscription en noir SCT LORENT, sur fond d'or, devant la porte d'un temple, saint Laurent tonsuré, nimbé de rouge, vêtu, comme dans le panneau précédent, d'une dalmatique ouverte sur le côté, retient de la main gauche, dans les plis de sa robe, à côté de laquelle apparaît le manipule, un coffret ouvert, et de



sa main droite distribue des pièces dans une sébile que tient de la main gauche un malheureux infirme, agenouillé sur des coussinets et porteur d'une béquille, vêtu d'une tunique rouge, une pannetière au côté gauche. Un autre pauvre, debout, la tête penchée, porte la main droite à son bonnet. A sa jambe apparaît une plaie.

Derrière se trouve un autre malheureux, la tête enveloppée de linges, à l'expression pleine de souffrances, à peine vêtu d'une tunique verte, tenant une sébile de la main gauche. Au-dessous de ce panneau, sur un socle à panneaux rentrants, figure un écusson parti : au 1, de gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une

croisette ; au 2, coupé, de gueules à la croix d'or, et d'azur à trois étoiles d'or. Passant derrière, une banderolle qui porte cette inscription :

SONGE POUR LA VIE

Vitrail de gauche de l'abside. — Ce vitrail d'une hauteur de 4 m. 50 est divisé en deux parties de 0.57 de large. Le sommet de l'ogive est formé par un fleuron en forme de cœur, dans lequel se trouve un personnage, probablement Saint Mammès, à cheveux blonds, nimbé de rouge, debout, s'enlevant sur un fond bleu uni. Il est vêtu d'une tunique verte, doublée de blanc et ouverte sur le devant. Le col blanc est retenu par une cordelette à glands ; les chausses sont bleues. Les mains, croisées sur le ventre, soutiennent ses entrailles à découvert. Il penche la tête à gauche et regarde un lion dont les pattes touchent le manteau. A ses pieds et à côté, se trouvent des plantes, dont une aux feuilles blanches bien dessinées. A gauche court un phylactère portant ces mots :

DNATU HOUS SPU SANCTO COOPERTA ECCE AB

Premier panneau de gauche : saint Jean-Baptiste. — Sous un dais gothique flamboyant, soutenu par deux colonnes qui bordent le vitrail, un saint Jean-Baptiste nimbé de bleu se détache sur une draperie violette damassée avec bordure de perles en haut et franges rouges en bas. Il est debout sur un carrelage noir et blanc, les pieds et les jambes nus ; ses cheveux sont bruns et tombent sur les épaules. Sa barbe est blonde. Il est vêtu d'une tunique jaune, en poil de chameau, recouverte d'un manteau rouge et vert. De la main gauche, il porte un livre noir fermé, aux tranches dorées, sur lequel repose un petit agneau à la tête nimbée. De la

main droite il indique l'agneau : c'est une scène de l'Evangile.

Premier panneau de droite : saint Jean l'Evangéliste. - Dans le panneau voisin, dans un édicule semblable, mais dont la tour centrale est dorée au lieu d'être bleue et le culot bleu au lieu d'être jaune, saint Jean l'Evangéliste (dont moitié de la tête manque), nimbé de vert, s'enlève sur une draperie damassée, d'un rouge éclatant, à la bordure de perles et aux franges vertes. Il est debout, sur un carrelage en damier noir et blanc, pieds nus, la tête penchée à gauche, les cheveux bouclés. Il est vêtu d'une tunique de drap d'or frappé aux parements (cou, manches, bas de la tunique) rouge grenat brodés de perles. Il est enveloppé d'un manteau violet et de la main droite fait le signe de la croix au-dessus d'un calice qu'il tient de sa main gauche et duquel s'échappe un serpent (1).

(*Voir note page suivante*).



Vitrail de gauche de l'Abside.

Second panneau de gauche : saint Pierre et le donateur. — Au-dessous de saint Jean-Baptiste, sous un dais aux rampants d'or soutenu par des colonnes latérales qui bordent le vitrail et portant sur un socle brun, à pendentif vert, deux personnages se présentent sur un parvis jaune et noir, soutenu par un socle à face moulurée et ornementée de feuilles dorées. Ils s'enlèvent sur un fond de draperie bleue, damassée, à bordure perlée rouge et aux franges rouges, derrière laquelle on aperçoit des fenêtres à vitraux blancs. Debout, saint Pierre, à la barbe et aux cheveux blancs, nimbé de violet, vêtu d'une tunique verte et d'un manteau rouge doublé de blanc, tient de la main gauche une clé et soutient de la droite un livre ouvert, aux tranches dorées. Devant lui un personnage à genoux, aux longs cheveux châtains, à la soutane violette, les mains jointes, est certainement un donateur.



Au-dessous de cette scène est un écu penché, sommé d'un casque à bourrelets accompagné de lambrequins de gueules et d'argent et ayant pour cimier un cygne aussi d'argent. Armes : d'argent à trois écrevisses de gueules. Le tout s'enlève sur une draperie verte entre deux petits piliers rosés ornementés en losanges, à socles verts et à chapiteaux violets.

---

(1) Saint Jean, étant entré dans un bain public, apprit que l'hérésiarque Cérinthe s'y trouvait et il en sortit aussitôt comme d'un lieu maudit. Les disciples de Cérinthe, pour venger l'honneur de leur maître, tentèrent d'empoisonner l'apôtre Saint Jean en lui présentant une coupe dont il se servait habituellement. Le saint ayant fait le signe de la croix sur le breuvage, aussitôt il en sortit un serpent qui témoigna de la malice des sectaires et de la sainteté du disciple du Christ.

Second panneau de droite : sainte Catherine et la donatrice. — Au-dessous de saint Jean l'Evangéliste, sous dais semblable à celui du panneau voisin, deux personnages féminins, reposant sur un socle mouluré, s'enlèvent sur une draperie verte, damassée, avec bordure de perles bleues, derrière laquelle on aperçoit des fenêtres. Sainte Catherine est debout, avec de longs cheveux dorés, portant une couronne fleurdelisée à bordure de perles; elle est nimbée de rouge, une médaille d'or au cou. Son corsage vert est à devant d'hermine et à parements tuyautés; sa jupe rouge et son grand manteau violet sont bordés d'or et de perles. Elle tient de la main droite un livre ouvert, sur lequel est appuyée une roue brisée. De la main gauche, elle s'appuie sur une épée nue et soutient une palme d'or.

A genoux devant elle, une femme; la tête recouverte d'un bonnet à templette noir, à la robe rouge, doublée de jaune rayé, les mains jointes, elle fait face au donateur et représente une donatrice.

En dessous un écusson à ses armes (chevron et croisette déjà décrits), parti des armes de son mari, s'enlève sur une draperie bleue damassée; il est présenté par deux anges à genoux, aux cheveux blonds, aux ailes violettes et vêtus d'aubes blanches. Ce panneau est encadré par des colonnes torses, à la base rouge, au fût rosé et au chapiteau vert.

Les deux vitraux, de mêmes dimensions, qui éclairent la première travée de la nef, sont en verre incolore; ils sont encadrés d'une bordure de verres de couleurs variées et composés alternativement de feuillages et de banderolles portant en divers caractères les inscriptions IHESUS, MARIA, le monogramme I H S et la lettre majuscule M.

***

On voit, par ces analyses, que les vitraux de la chapelle Sainte-Anne sont dignes du plus grand intérêt. Ils ont très probablement pour auteurs des peintres verriers de la remarquable école troyenne, soit des Lyénin, des Cordonnier, des Cornuat, des Souldain, des Pothier, des Macadré ou autres qui vécurent au XVIe siècle.

Je n'oserais en attribuer nettement la paternité aux peintres verriers châlonnais, les Michel Henriet et autres qui vivaient également au XVIe siècle, car je remarque plus de similitudes de facture dans l'école troyenne avec nos vitraux que dans l'école châlonnaise, bien que Joinville fit partie du diocèse de Châlons. D'ailleurs il est fort curieux de remarquer que dans la cathédrale de Troyes se trouvait, complet, un panneau de vitrail semblable à celui de la chapelle Ste-Anne, un St-Etienne avec le donateur, l'évêque Henri de Lorraine.

Dans la *Statistique monumentale du département de l'Aube* (tome III, p. 223 et suite), Fichot dit, à propos d'une verrière de la nef de la cathédrale de Troyes, représentant la légende de saint Pierre :

« Cette verrière ne porte pas de date, non plus que l'inscription de sa fondation. Sa sévère exécution rappelle les merveilleuses verrières de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle. Les armoiries de Lorraine, surmontées d'une crosse, qui occupent les trilobes flamboyants de la partie ogivale de la fenêtre, permettent de penser que cette verrière a été donnée par un évêque de cette illustre famille.

« On voit en 1501 et 1502, dans les archives de la fabrique, une dépense de roseaux « pour clore la verrière de Monsieur de Meitz », une autre dépense au couvreur « pour faire escharfaud pour prendre la mesure de la verrière de Monsieur de Meitz ».

« De ces comptes, ajoute Fichot, il résulte qu'on peut

conclure que la verrière de M. de Metz fut entièrement posée avant l'hiver de l'année 1502.

« A cette époque, continue-t-il, le siège épiscopal de Metz était occupé par Henri II de Lorraine-Vaudémont, sire de Joinville... Ce prélat... est incontestablement le donateur de cette verrière, dont nous allons donner la description, sans que nous puissions faire connaître le motif de sa haute générosité... »

« *Première partie; 1er et 2e panneaux.* — Au bas de la fenêtre, à gauche, on distingue la figure de saint Etienne portant dans sa dalmatique, qu'il soulève de la main gauche, les pierres qui ont servi à le lapider, en même temps qu'il tient la palme de son glorieux triomphe.

Le bras et la main droite se soulèvent en avant : c'est l'attitude ordinaire d'un saint patron à l'égard du donateur qui devait se trouver devant lui dans le deuxième panneau, qui fut brisé en 1701 par la chute du clocher du transept et par l'incendie qui se propagea sur les combles des bas-côtés. Cette figure a été remplacée par un saint Claude provenant de la première fenêtre du transept nord, dont les verrières ont été complètement détruites par le même incendie.

« Cependant la première figure du donateur dont nous parlons a laissé des traces de son passage et de la position qu'elle occupait. On remarque au bas des pieds de saint Etienne un fragment de la queue de la soutane rouge que portait ce grand dignitaire de l'église de Metz, détail précieux qui confirme notre raisonnement...

« Ce prélat était à genoux devant un prie-dieu, chargé de ses armes et accompagné de saint Etienne son protecteur, comme dans toutes les verrières anciennes. »

A Puellemontier, nous trouvons des vitraux semblables, comme dessin et comme facture, à ceux de la chapelle Sainte-Anne et l'on peut supposer qu'ils ont été faits par le même artiste ou dans le même atelier.

Ces vitraux se trouvent dans le transept et le chœur de l'église (cette partie a été construite au commencement du XVI[e] siècle) ; ils comprennent les scènes et la vie de sainte Anne : Apparition de l'ange à Joachim, Rencontre d'Anne et de Joachim à la Porte-Dorée, Naissance de la Vierge, Présentation au temple ; scènes de la vie de la Vierge : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance du Christ. Ces scènes ne sont pas placées dans l'ordre normal et beaucoup manquent. On lit la date 1527.

Dans de nombreuses églises du département de l'Aube, nous trouvons des vitraux se rapprochant, comme sujets et comme manière de faire, de ceux de la chapelle Sainte-Anne. A Herbisse nous voyons une Annonciation absolument semblable, pouvant faire croire que c'est le même carton qui a servi ; la Vierge est devant un pupitre, une main sur son cœur, l'autre tient un livre placé sur le pupitre ; l'ange est à la même place; les ailes ont des mouvements analogues, la main droite a le petit doigt levé, la gauche tient une tige, même cordelière autour du cou. Dans la même église, nous trouvons, mais avec moins de ressemblance, les scènes suivantes : une naissance, une rencontre, une circoncision.

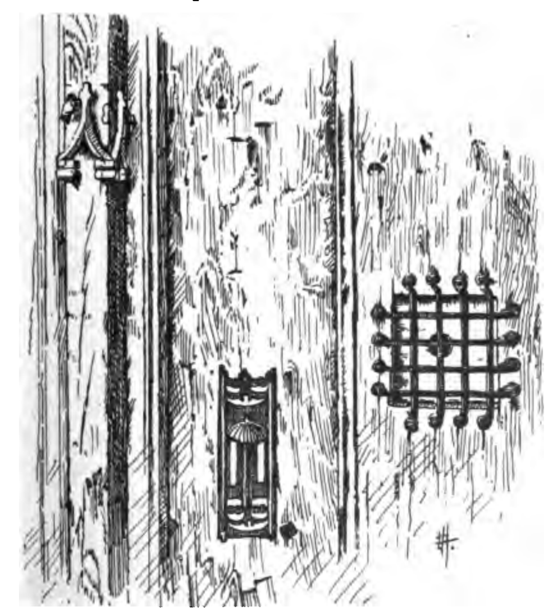
Il y a à Sainte-Parre-aux-Tertres, à Chaource, à Bérulles des scènes de la vie de sainte Anne et de la Vierge ayant à peu près la même interprétation ; souvent les personnages y sont plus nombreux, mais les vitraux semblent un peu postérieurs à ceux de Sainte-Anne. A Ricey-Bas, à la fenêtre de l'abside, nous voyons un grand Christ en croix avec deux anges recueillant le sang des plaies dans des calices; au-dessous, Magdeleine au pied de la croix. Ce vitrail est encore de même caractère que celui de Joinville. Dans l'église de Montmorency (Seine-et-Oise) nous trouvons dans un vitrail François de Dinteville, évêque d'Auxerre, qui, avec son patron

François d'Assise, a la même attitude qu'Henri de Lorraine et saint Etienne.

A Notre-Dame et à Saint-Alpin, de Châlons, on peut attribuer à quelques vitraux sinon une paternité commune, au moins des origines identiques avec ceux de la chapelle du cimetière de Joinville. Tout laisse en effet à supposer que ces œuvres, si elles ne sortirent pas de la même main, furent au moins conçues sous la même inspiration d'école et de milieu.

EXTÉRIEUR

A l'extérieur, si l'on néglige les éléments hétérogènes qui consistent en quatre colonnes torses soutenant le



toit du porche, et venant probablement de la galerie qui était au bout de la terrasse du château de Joinville,

ou du couvent des Capucins (1), il faut remarquer, d'abord, la porte principale, en bois, dans laquelle un petit guichet grillagé a été ménagé. Cette porte est à deux battants et le montant du milieu, qui est fixé au battant de gauche, est décoré de petits pinacles superposés pris dans la masse du bois. Les ferrures sont sans intérêt. On n'en pourrait dire autant de la petite porte de gauche, où un spécimen très curieux d'ancienne serrurerie subsiste et fonctionne encore très bien.



Dans le grand pignon de face, au-dessus et à droite d'un bandeau saillant qui souligne la naissance des voûtes, on voit une petite baie cintrée dont, pour une raison qui nous échappe, la partie inférieure a été murée.

Dans l'axe de la face principale, au-dessus du bandeau dominant la porte et dont nous avons parlé antérieurement, l'artiste, pour meubler le grand nu de cette muraille, a eu l'ingénieuse idée de disposer un petit dé d'une forme spirituelle, d'un ornement choisi et délicat, qui abritait certainement une statuette aujourd'hui disparue.

Dans le contrefort qui flanque la tourelle, à une hauteur de 1m75 et en manière d'ornement, comme il était d'usage alors, l'artiste, entre deux joints, en pleine

(1) **L'auteur possède plusieurs débris de colonnes identiques trouvées dans une cave près de l'ancien couvent des Capucins.**

matière, a ménagé une petite niche trilobée et qui, antérieurement, protégeait par une petite grille, dont on voit encore les scellements, une statuette de Notre-Dame des Hermites, ainsi que l'indique l'inscription qu'on peut lire en dessous.



On trouve une niche analogue dans le contrefort de l'abside.

Sur la face nord et à l'aplomb du vitrail de gauche de la nef, signalons encore l'épitaphe, gravée sur pierre, de Jean Herbelet, curé de Joinville, mort victime d'une épidémie (1587). Cette épitaphe est accompagnée d'une pièce de vers, assez médiocre, que nous publions cependant, car elle rappelle, dans sa naïveté, le dévouement du pasteur pour ses ouailles.

EPITAPHE SVR LE TRESPAS DE FEV MAISTRE IEAN HERBELET, CVRÉ DE IOINVILLE, QVI DECEDA TOVCHÉ DE LA MALADIE CONTAGIEVSE LE DERNIER IOVR DV MOIS DE IVILLET L'AN 1587.

DES HERBES DE CE PRÉ LA PLVS BELLE HERBELETTE
EST ICY AMORTIE PAR LE BRVSLANT POISON
D'VN POVRPRE VENIMEVX, QVE SVS NOTRE HORISON
POVR NOS MAVX COMMANDOIT DV SOWERAIN LA PLANETTE
CE DOVX GRAVE TONNANT HERBELET, SOVCIEVX
PROMTEMENT SECOVRIR LA BREBIS ASSAYLLIE,
COMME LE PELLICAN POVR AVX SIENS DONNER VIE

S'EXPOSE ET MEVRT. AINSY, POVR LE SAWER ÈS CIEVX
PASSANT IETTE DES FLEVRS OV DANS TA MAIN CREVSÉE
VIENS DE L'ONDE LVSTRALE HERBELET ARROVSER :
SOVDAIN TV LE VERRAS D'HEVR EN AVTRE POVSSER
COMME VN DIVIN SVRION DANS LA VOVTE AZVREE.

PONEBAT. I. V. (JEAN VÉRET) SUCCESSOR, DIE 12 XBRIS 1598

Terminons en signalant, bien que très mutilées, presque indéchiffrables, des fresques qui sous les fenêtres du fond du sanctuaire représentèrent jadis quelques scènes religieuses.

Celles qui sont sous la fenêtre de gauche de l'abside sont encore protégées par un auvent où s'abrite également un Dieu de Pitié en bois peint. Mais nous en avons parlé dans une autre étude et nous prions le lecteur que ce sujet intéresserait de vouloir bien s'y reporter.

La chapelle Sainte-Anne réunissait assez de souvenirs pour qu'un Joinvillois soucieux de recueillir patiemment tout ce qui peut ajouter d'intérêt à son pays s'employât à mettre un peu d'ordre dans tous les documents épars où il est question du monument élevé il y a quatre siècles par Messire Gérard d'Alichamp.



CHAPELLE SAINTE-ANNE

au Cimetière de Joinville (Hte-Marne).

DOCUMENTS

pour servir à l'histoire de la chapelle Sainte-Anne

---

1. — *4 janvier 1503.* — Titre de fondation et de dotation de la chapelle Sainte-Anne au cimetière de Joinville.

2. — *16 janvier 1503.* — Permission d'ouvrir une chapelle dédiée à Sainte Anne, dans le cimetière de Joinville, accordée à Gérard d'Allichamp par Robert de Lenoncourt, abbé commendataire de Saint-Urbain.

3. — *17 ventôse an III.* — Procès-verbal d'estimation de la chapelle du cimetière.

4. — *28 germinal an III.* — Procès-verbal de vente de la chapelle du cimetière.

5. — *9 mai 1811.* — Lettre de M. Hanin au Conseil municipal.

6. — *1er avril 1813.* — Lettre de M. Hanin à Monseigneur l'évêque de Dijon.

DOCUMENTS

PIÈCE N° 1

4 janvier 1503 (n. st.)

Titre de fondation et de dotation de la Chapelle Sainte-Anne au cimetière de Joinville.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront Iehan Dauzanivilliers garde du scel de la prévosté de Waissy salut. Saichent luit que pardevant Iacques Daspremont et Iacques de Rinet clert jurez establis à ce faire de par le Roi notre seigneur en la chastellerie du d. ; Waissy, vindrent et furent présent en leurs personnes Damoiselle Guillemette Perreau, vesve de feu noble homme et saige maistre Girard Daillichamps, à son vivant grenetier à sel de Ioinville, et vénérable Messire Girard Dail lichamps, prestre, chanoine de l'église collégiale Sainct Laurens dudit Ioinville, son fils, et recongneurent de leurs bonnes voulenter, sans force, céduction ou contrainte, comme en recordation du dit feu maistre Girard Daillichamps, jadis mary dicelle vesve et père dudit Messire Girard Daillichamps et d'autres leurs parens et amis tréspassés, qui en leur temps ont esleu leur sépultures et de présent font inhumer au cimetière commun du dit Ioinville, situé hors la ville du dit Ioinville et loing de l'église parrochiale dillec, et considérant le dit cimetière nestre aucunement décoré d'église ou autre chose décente et convenable aud. lieu, ne que puisse exciter et mouvoir le peuple a devocion, par quoy le d. lieu en soit moins fré-

5

quenté et conséquemment la mémoire des trépassez illec inhumez négligentée, et les prières et les suffrages qui leur sont nécessaires aucunement retardez ; désirant aussi en leur temps faire chose qui soit à honneur et louange de notre Créateur de la glorieuse Vierge et de toute la Court de Paradis, au salut de leurs ames & à la subvention et mérite des ames des dits feu Maistre Girard et autres leur parents amis et bienfaiteurs vivans et trespassez, mesme pour exciter et mouvoir le peuple du dit Ioinville à plus souvent visiter et fréquenter par devote recordacion et suffrages le dit cimetière, icellui Messire Girard se soit délibéré, sous le bon vouloir et permission de reverend père en Dieu et très honoré seigneur Monseigneur l'évesque et conte de Chaalons, dyocessin du dit lieu de Joinville, faire construire et édiffier à ses propres frais et dépens, au cimetière dessus dit, sur ou près le lieu et place auquel est inhumé le dit feu Maistre Girard son père, une petite église ou chapelle en honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de Madame saincte Anne sa mère, laquelle chapelle se nommera et appellera la Chapelle Saincte Anne, et en laquelle se diront et celebreront à tousiours mais perpetuellement à l'intencion des d. recongnoissans, par chacune sexemaines, trois messes à basse voix par le chappellain dicelle chapelle, c'est assavoir le dymenche une du jour, avant la célébration de laquelle icellui chappellain sera tenu et devra faire l'eau benoiste et l'aspergès par lad. église, comme il est de coustume ; la seconde de saincte Anne, le mercredy, et la tierce de requiem, le vendredy ensuivant. Sera aussi tenu icellui chappelain, après la célébration de chacune des d. messes et qu'il aura despouillé sa chasuble, aller en aulbe, l'aspergès en sa main, sur la fosse et sépulture dicellui feu maistre Girard et illec dire tout au long le psaulme *De profondis clamavi*, etc., et ensemble les collectes *Inclina* et *Fide-*

lium, et aspergera d'eau benoiste la dite fosse. De laquelle chappelle la présentation devra compecter et appartenir à la dicte vesve en patronnage lay, sa vie durant, et après son décès à Greffin Daillichamps et Jehan Daillichamps, ses enfants, après le trépas desquels icelle présentation sera et appartiendra à tousiours mais au vénérables doyen et chapitre de la d. église Sainct Laurens de Joinville, qui devront, quand le cas le requerra, préférer et présenter à icelle homme souffisant et ydoine, que soit constitué en l'ordre de prêtrise et de la lignée du dit Daillichamp s'aucun en y a aud. lieu de Ioinville, et en défaut de cey présenteront autre personne souffisant qu'ils adviseront et l'institution d'icelle chappelle aud. seigneur évesque de Chaalons et sur requis pour l'entretenement et manutention des édifices et ornemens qui seront nécessaires à la d. chappelle, ensemble de la fondacion et continuacion desdites messes et autres suffrages y préalablement assignés, et la douer de rentes et revenus souffisant à ce que la dite chappelle parfaite et non douée d'aucun patrimoine ou rentes ne tourne et viengne de légier à ruine et démolicion. Que les d. recongnoissans, pour ces causes et autres justes et raisonnables à ce les mouvans, eulx sur ce bien conseilliez, pourvus et délébéré de leur fait, ont pour l'entretenement, manutention, fondacion, continuacion et dotacion de chappelle messes, de profundis et choses devant dictes, donné, cédé quictié, délaissié et transporté, et par ces présentes donnent, cèdent, quictent, délaissent et transportent pour tousiours perpétuellement à icelle chappelle qui au plaisir de Dieu se fera et édiffira au lieu susdit, c'est assavoir icelle vesve ; les prez, terres arables, censes et héritaiges situez et assis es villes, bans et finaiges du d. Ioinville, Brousseval lès Waissy et La Harmant, prevosté de Chaumont, desquels la déclaration s'en suit. . . .

Tous les héritaiges dessus déclarez francs et deschargés de toutes charges et servitudes, excepté seulement lesdites deux pièces de pré situées en la dicte prayerie de Joinville, qui sont chargées d'une redevance appelée jurée ou assise, deue chacun an au seigneur du d. Joinville ainsi que sont tous autres héritages situés au finage d'illec. Et desquels héritaiges dessus déclarés icelle vesve recongnoissante s'est dès à présent desvetue et en a aux personnes desd. jurez revestu, ensaisi et mis en bonne possession actuelle et reélle icelle chappelle, par le bail et octroy de ces d. présentes, pour des dits héritages, après qu'elle sera parfaicte et dédiée et non autrement, joyr et user et en lever les dixmes et prouffits par le chappelain à deuement présenté et institué en icelle, comme de propre héritage, domaine, fondacion ou douaire de la dite chappelle.

Et ledit Messire Girard Daillichamps : la somme de sept livres tournois en deniers et six septiers de froment, mesure de Joinville, de cense ou rente annuelle et perpétuelle, laquelle cense ou rente de deniers et graines ledit Messire Girard recongnoissant, pour luy, ses hoirs et ayant cause, a assise et assigné, assiect et assigne ; à icelle prendre, lever, avoir et percevoir par le chappelain qui en l'avenir deuement et canoniquement sera institué en icelle chappelle, ou son procureur pour luy, chacun an doresnavant et à tousiours mais perpétuellement, au jour et terme sainct Martin d'yver, en et sur certain gaingnaige consistant en maison, grange, estables, meiz, jardins chenevières, bois, prez, terres arables et autres héritaiges assis et situés ès villes, ban et finaige de Ragecourt sur Bloise et autres finaiges circonvoisins, en la prévosté dudit Waissy, que jadis furent et appartindrent à noble personne Messire Anthoine de Barney et Geoffroy de Barney, frères, et de présent compectent et appartiennent au dict recognoissant, de son acquest.

Promettant iceulx recongnoissans, chacun en son regard, cest assavoir, ladite vesve par sa foy pour ce corporellement donnée ès mains des d. Jurés, et led. Messire Girard en parolle de prebstre, la main mise aux picts, avoir et tenir pour agréables, ferme et estables à tous à tousiours, sans contrevenir, les don, cession, transport, assiette, ypothèque et choses dessus dites et chacune d'icelle, les conduire, garentir et deffendre à la d. chappelle et au chappelain dicelle, envers et contre tous ; aussi les faire admortir et agreer par le roy notre dit seigneur et autres qu'il appartiendra, à leurs propres frais et dépens, au plus briefvement que bonnement faire pourront. Et mesme icellui Messire Girard, que outre et pardessus ce que dit est il baillera et délivrera pour une fois à la d. chappelle, au plus tost quelle sera parfaicte et dediée, ung calice, d'argent, deux choppinotes destains, ung misselles a, ornemens souffisans et requis pour celebrer messe en icelle, six draps d'autel, deux petits chandelliers de cuivre à mettre sur led. autel et ung coffre fermant à clef, à mectre et garder les d. ornements et draps d'autel, soubs l'obligation de tous leurs biens et des biens de leurs hoirs, meubles et immeubles, présents et avenir.

Et néanmoins est assavoir que icellui Girard, recongnoissant, en faisant et octroyant les transports, asseete et assignacion de la vente ou cens des d. sept livres tournois et six septiers de froment cy devant desnomés, a dict et declairé qu'il entend avoir faculté et par exprès a retenu et retient qu'il est et sera loisible à luy, ses hoirs ou ayant cause, seigneurs et possesseurs des gainnaiges et héritaiges par lui cy devant spécifiez et déclairez, de acquicter et descharger iceulx gainnaiges et héritaiges, toutes et quantes fois que bon leur semblera, de la d. cense ou rente de sept livres tournois et six septiers de froment. en baillant et délivrant réellement et de fait à la d. chappelle autre

héritaige franc et de franc alleud ès bailliages de Chaumont ou Vitry et plus prochain du d. lieu de Ioinville que faire se pourra valant en revenu annuel pour le moins, au jugement et prisée des gens de bien à ce congnoissans, la rente ou cense devant dicte, rendue au lieu et à la mesure que dessus. En baillant et fournissant lesquels héritaiges et non aultrement, led. gainnaige et tous les appartenant seront et dès lors en avant à tousiour mais francs, quictes et deschargés de la rente ou cense. Et avec ce iceulx recongnoissans et chacun deulx, pour plus grande seureté de ceste présente fondacion, ont voulu et consenti que ces dites présentes fussent et soient doubles et grossoyées trois fois, c'est assavoir, l'une et la première pour estre et demourer en leurs mains et de leurs hoirs, la seconde es mains du chappellain et la tierce qu'ils ordonnent et veulent estre mise en garde et dépôt au trésor de la d. église collégiale Sainct Laurens de Ioinville, et néanmoins les d. doubles ne servent ou serviront que pour une seule. Et sont cestes pour demourer ès mains du d. chappellain.

En tesmoing de laquelle chose, je garde dessus nommé, à la relation des d. jurez, avec leurs scels et seings manuels mis a ces dites présentes, ay icelles scellées du seel de la dite prevosté de Waissy et de mon propre scel en contre scel, sauf tous droits.

Ce fut fait l'an de grâce Nostre Seigneur mil cinq cens et deux, le quatrième jour du mois de janvier.

Signé : Daspremont et de Rinel.

(Archives de la Fabrique de Joinville.)

PIÈCE N° 2

16 Janvier 1503 (n. st.), Reims

Permission d'ouvrir une chapelle dédiée à sainte Anne, dans le cimetière de Joinville, accordée à Gérard d'Allichamp, chanoine de la collégiale Saint-Laurent de Joinville, par Robert de Lenoncourt, (1) *archevêque de Tours, agissant en qualité d'abbé commendataire de Saint-Urbain.*

Robertus, Dei et sancte sedis Apostolice gracia Turonensis archiepiscopus, sancti Urbani, Cathalaunensis diocesis, sancti Remigii Remensis, necnon sacri regalis Trenorchiensis, ordinis sancti Benedicti monasteriorum, perpetuus commendatarius dilecto nobis in Christo Domino Ge[r]ardo de Alicampo, presbitero ecclesie collegiate sancti Laurentii Joinville, dicte diocesis Cathalaunensis, canonico salutem in Domino et gaudium vite consequi sempiterne. Juste petencium desideriis dignum est favorabilem prebere assensum et vota que a racionis tramite non discordant effectu prosequentes complere. Sane, exhibita nobis peticio seu suplicacio continebat quod zelo devotionis assensus et ut ardentius Christi fideles ad preces Altissimo pro deffunctis fundendas incitaretis, et cimiterium commune parrochie de dicta Jonivilla, quod extra menia et longe ab ecclesia parrochiali ejusdem loci situm est, decoraretis, cum consensu, beneplacito et assensu nostris ; necnon venerabilis et religisiorum virorum dominorum Arnulphi Viviani, collegiate canonici ac parrochiales (*sic*) ecclesiarum predictarum

(1) Le portrait de Robert de Lenoncourt, dessin aux crayons de couleur, se trouve à la Bibl. nat., collection Clairambault, tome 1114, folio 131,

rectoris et curati, necnon fratrum Johannis Bailly sancte Anne (*sic*) (1), et Gervasii Le Prince, Sancti Jacobi, prope Jonivillam, prioratuum a dicto monasterio nostro Sancti Urbani deppendentium priorum, quibus omnes et singule oblaciones que in dicta parrochiali ecclesia fieri solent, tam de jure quam altero ab antiquo pro rata respective spectare et pertinere noscuntur, capellam cum campanili et campania una, ponderis centum librarum duntaxat, infra fines et limites dicte perrochie, videlicet in dicto cimiterio, loco quo quondam Magister de Alicampo, pater vester, nonnullique ex vestris parentibus et amicis sepulti existunt, interveniente etiam auctoritate et licentia Reverendi Patris domini episcopi et comitis Catalaunensis, cum illius dotacione ac omnium ad eam necessarium decoracione, pro uno ad eam presentando et instituendo presbitero, ad honorem Dei ejusque genitricis Virginis Marie, et sub vocabulo et invocacione Sancte Anne, ipsius Dei genitricis matris, que de jure patronatus foret, ita tamen quod in nullo eidem parrochiali ecclesie, tam in oblacionibus quam in aliis juribus parrochialibus, prejudicium afferre haberet, quin curatus et priores pro tempore prioratuum predictorum aut eorum commissi quacumque oblaciones que in dicta capella, tam tempore quo premisse et alia divina officia celebrabuntur quam alias, omni tempore et perpetuis futuris temporibus percipere et levare possent perinde ac si in eadem parrochiali ecclesia fierent ; alias, juxta formam et tenorem litterarum desuper factarum aut fiendarum, fundare, erigere et edificari facere proposueratis et affectaveratis, prout proponebatis et affectabatis, si tamen ad id ipsum et iidem priores religiosi nostri prebuerint seu prebere voluerint, et voluerint consensum pariter et assensum de

(1) Il faudrait : Ame.

quo nobis sincero mentis affectu humiliter supplicastis. Nos igitur Robertus, archiepiscopus et administrator sive commandatarius prefatus, premissa, sic ut prefertur nobis exposita, debite considerentes concedentesque, gratum Domino pariter et adeptum nos impendere famulatum, cum ea impartimur per que salus acquiritur animarum, et propterea laudabile propos [itum] hujusmodi ad effectum perduci optantes, dictam capellam illiusque fundacionem, erectionem et dotacionem ac premissa omnia et singula, in quantum nos successoresque nostros, monasterii predicti abbates, ac monasterium ipsum concernit, laudavimus, approbavimus, confirmavimus et emologavimus, et laudamus et confirmamus, nostrumque consensum pariter et assensum prebuimus, dedimus et concessimus, prout prebemus, damus et concedimus presentium per tenorem. Et ut premissa omnia et singula robur perpetue habeant majoris firmitatis, nos archiepiscopus et administrator ante factus, presentes litteras inde per secretarium nostrum fieri et in illis se suscribi sigilloque nostro proprio signari fecimus et mandavimus. Datum in nostro archimonasterio Remensis (*sic*), die decima sexta mensis januarii, anno Domini millesimo quingentesimo secundo, testibus Johanne Belin et Petro Miquelet, Clericis Cabilaunensis (*sic*) diocesis, ad premissa vocatis et specialiter rogatis.

Per dominum

Bruneau (avec paraphe).

(*Original sur parchemin appartenant à l'auteur ; il ne reste que la double queue de parchemin, avec trace de cire rouge*).

TRADUCTION

Robert, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, archevêque de Tours, commendataire perpétuel des monastères bénédictins de Saint-Urbain au diocèse de Chalons sur Marne, de Saint-Remi de Reims et du monastère royal de Tournus, à notre aimé dans le Seigneur, Messire Gérard d'Allichamp, prêtre, chanoine de l'église collégiale Saint Laurent de Joinville, au diocèse de Châlons, salut dans le Seigneur et la joie d'acquérir la vie éternelle.

Il convient d'accorder un accueil favorable aux désirs de ceux qui demandent des choses justes et d'exaucer les vœux qui ne s'écartent pas du sentier de la raison.

Nous avons reçu de votre part une requête, une supplique exposant que : enflammé du zèle de la dévotion afin d'exciter plus ardemment les fidèles chrétiens à fonder des prières pour les défunts, et d'orner le cimetière de votre paroisse qui est situé hors des murs et loin de l'église paroissiale, vous aviez projeté et entrepris, avec notre consentement, notre bon vouloir, notre assentiment et ceux du vénérable et des hommes religieux, les sieurs Arnoul Vivien, chanoine de la collégiale, recteur et curé de la paroisse de Joinville, frères Jean Bailly et Gervais Le Prince, prieurs des prieurés de Sainte-Anne (*sic*) et de Saint-Jacques près Joinville, dépendant de notre monastère de Saint-Urbain, qui se partagent respectivement, depuis un temps immémorial, de droit ou autrement, toutes les offrandes qui sont faites dans l'église paroissiale de Joinville, de fonder, ériger et faire bâtir, selon la forme et teneur des lettres qui en ont été ou seront faites, sur les limites de cette paroisse, au cimetière, à l'endroit où feu maître Gérar d'Allichamp, votre père, est enseveli avec plusieurs de vos parents et amis, une cha-

pelle avec clocher et une cloche du poids de cent livres seulement (1), que, après avoir obtenu l'autorisation de révérend père Monseigneur l'Évêque, comte de Châlons, vous pourvoierez d'une dotation et de tous les ornements nécessaires pour y présenter et y établir un chapelain, vous réservant sur cette chapelle, érigée en l'honneur de Dieu et de sa mère la Vierge Marie, sous le vocable de Sainte Anne, mère de la Mère de Dieu, le droit de patronage, à cette condition que l'église paroissiale n'en puisse recevoir aucun préjudice, ni pour les autres droits paroissiaux, et que les curés et les prieurs des prieurés susdits ou leurs représentants puissent percevoir et lever à l'avenir toutes les offrandes qui seront faites en cette chapelle, pendant la célébration des messes et des offices divins, comme en tout autre temps, de même que si elles étaient faites à l'église paroissiale. Ce projet, cette entreprise ne se pouvaient réaliser que si les susdits prieurs, religieux de notre dépendance et nous, nous voulions bien vous accorder notre consentement et notre assentiment que vous nous avez demandés avec une humble sincérité.

C'est pourquoi nous, Robert, archevêque et administrateur ou commendataire susdit, après avoir examiné avec soin les faits qui nous ont été ainsi exposés, convaincus que nous exerçons un service agréable au Seigneur en répandant les biens par lesquels les âmes acquièrent la vie éternelle, et pour cela, désireux de conduire à bonne fin votre louable projet, nous avons, en tant que cela nous concerne personnellement ainsi que nos successeurs les abbés de Saint-Urbain et le monastère lui-même, loué, approuvé, confirmé et homologué cette chapelle, sa fon-

(1) Sans doute pour laisser aux cloches de l'église paroissiale la prééminence.

dation, son érection, sa dotation, toutes et chacune des choses susdites, nous les louons, nous les confirmons, nous leur avons fourni, donné, et concédé notre consentement, notre assentiment, nous le fournissons, donnons et concédons par la teneur des présentes.

Et pour que toutes ces choses et chacune d'elles aient perpétuellement la force d'une plus grande stabilité, nous, Archevêque et administrateur susdit, avons fait faire ces lettres par notre secrétaire, les avons fait souscrire à la fin et signer de notre sceau particulier.

Donné à notre archimonastère de Reims, le seizième jour de janvier, l'an du Seigneur 1502, en présence de Jean Belin et de Pierre Miquelet, clercs du diocèse de Châlon-sur-Saône spécialement convoqués et appelés à cet effet.

Par Monseigneur

BRUNEAU.

PIÈCE N° 3

17 Ventôse an III (7 mars 1795)

Procès-verbal d'estimation de la Chapelle du Cimetière à Joinville

Municipalité de Joinville. — Chapelle du Cimetière. Ce jourd'huy dix sept ventôse, troisième année Républicaine. Nous Charles Houlot, entrepreneur de bâtimens à Dommartin-sur-Blaise, commissaire délégué par l'administration du district de Joinville, à l'effet de faire la visite et estimation de la Chapelle dite et située au cimetière dudit Joinville, où nous nous sommes transporté ; ladite Chapelle est composée d'une nef et rondpoint au bout, formant sanctuaire, à l'usage du culte catholique, bâtie en majeure partie de pierres de taille, au dehors, flanquée de pilliers buttants et tourelle en pierres idem et éclairée par sept grands vitraux, laquelle Chapelle, nous expert susdit estimons, non compris le terrain sur lequel elle est assise, la somme de mille livres, de tout quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal audit Joinville, les jour et an ci-dessus.

Signé : Houlot.

(*Archives de la Haute-Marne*, Q. 97.)



PIÈCE N° 4

—

28 Germinal an III (17 avril 1795)

—

Procès-verbal de vente de la Chapelle du Cimetière de Joinville

Ce jourd'huy vingt-huit Germinal an trois de la République française. Nous Claude Guillaume, Nicolas-François Perrin et Nicolas Guinseau, étant en la salle ordinaire des séances de l'administration, pour la vente des domaines nationaux..... ;
L'agent national entendu, Nous administrateurs susdits avons procédé aux publications et adjudications définitives, aux charges, clauses et conditions portées par les décrets et instructions de l'assemblée nationale et par le décret de la Convention nationale du 6 ventôse dernier, etc., etc..... Le tout sur les estimations portées au procès-verbal de première publication. Savoir.....

Article 3. — Publication faite de la ci-devant Chapelle du cimetière, bâtie en majeure partie en pierres de taille, en dehors flanquée de piliers butants et tourelle en pierres, éclairée par sept grands vitraux, non compris le terrain sur lequel elle est assise, *étant convenu que l'adjudicataire sera tenu de la démolir si la commune de Joinville l'exige* (1), s'est présenté le citoyen Collas qui, après plusieurs publications, a porté ledit objet à la somme de deux mille livres.

Sur cette mise du premier feu allumé, ledit objet a été porté par le citoyen Beugnot à Deux mille Cinq Cents

(1) Cette partie est en renvoi.

livres ; et par le citoyen Dominique Bertrand de Joinville, à Deux mille Cinq Cent soixante-quinze livres.

Un deuxième feu allumé s'étant éteint sans aucune enchère, ledit objet a été adjugé audit Bertrand moyennant ladite somme de Deux mille Cinq cent soixante-quinze livres et charges, payable de la manière portée au décret du 6 ventôse dernier, et a signé avec nous.

Signé : Bertrand, N.-F. Perrin, C. Guillaume, C. Fourchard, et Miot, secrétaire.

(*Archives de la Haute-Marne*, Q. 104).

PIÈCE N° 5

Chapelle du Cimetière

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Joinville, arrondissement de Vassy. Séance du 9 mai 1811.

Le Conseil étant réuni, le Président ouvre la séance.

M. Hanin Jean, notaire à Joinville, obtint la parole et dit :

« Messieurs,

« Il est en votre connaissance que j'ai acquis la chapelle sise au milieu du cimetière de cette ville ; j'ai commencé à la faire réparer, et mon intention est de la faire rétablir entièrement dans toutes ses parties. Mais, avant de faire cette dépense assez considérable, je dois obtenir votre assentiment. Cette chapelle est bâtie sur votre terrain et une des clauses de la vente porte que l'acquéreur sera tenu de la démolir à votre première réquisition ; votre consentement et même votre renonciation à cette clause m'est donc nécessaire. Je n'avais d'autre motif en commençant à faire travailler au rétablissement de cette chapelle que le désir de conserver un monument ancien et précieux que j'ai sauvé des fureurs révolutionnaires ; mais un motif plus intéressant me fait agir aujourd'hui.

J'ai eu le malheur de perdre mon fils Charles, officier du Génie. Il est mort à la fleur de son âge, à la suite d'un coup de feu qu'il a reçu à la jambe au siège de Ciudad Rodrigo, en Espagne. Il a cessé de vivre le quatre juillet 1810 : il a payé sa dette à la patrie. Cette mort me cause les chagrins les plus cuisants, vous avez pris part à

ma peine et je vous en témoigne ma reconnaissance. Mais comment consoler sa mère? Elle a été sur le point de le suivre dans la tombe. La religion seule peut porter un baume salutaire dans son cœur flétri de douleur. La promesse que je lui ai faite de consacrer cette église à la mémoire de son fils et de solliciter la permission d'y célébrer le service divin a un peu calmé son affliction. Veuillez, Messieurs, ne pas réduire au désespoir cette mère infortunée en rejetant ma prière. Veuillez appuyer ma demande auprès des autorités religieuses, afin d'obtenir la permission que je vais solliciter.

Le conseil délibérant et considérant :

1° — Que le cimetière de cette ville est d'une vaste étendue, et que l'emplacement de la chapelle n'est nullement nécessaire pour servir aux sépultures des fidèles ;

2° — Que ce monument de la piété de nos ancêtres est recommandable sous tous les rapports, qu'il est bâti solidement, que les vitraux en verre peint sont de la plus grande beauté et d'autant plus précieux que le secret de peindre le verre est, dit-on, perdu ;

3° — Que sa conservation est agréable au conseil municipal et à tous les citoyens de cette ville, et que tous verraient sa destruction avec peine ;

4° — Que la célébration du service divin, qui avant la Révolution s'y faisait tous les jours, ne pouvait être que très édifiante, et ne contribuerait pas peu à affermir la piété des fidèles et seroit une consolation pour eux ;

5° — Que la renonciation demandée par M. Hanin, au droit qu'a le conseil municipal de faire démolir cette chapelle ne nuit en rien aux intérêts de la ville, mais qu'il est néanmoins nécessaire de subordonner cette condition à celle par laquelle le dit s^r^ Hanin s'engageroit pour lui et ses ayant cause à l'entretenir et réparer tant à l'extérieur

qu'à l'intérieur ; et que dans le cas où cette clause de sa part ne seroit pas exécutée, la ville rentreroit dans tous ses droits ;

6° — Enfin que Monsieur Hanin, en sollicitant la permission d'y faire célébrer le service divin, prend l'engagement de salarier le Ministre et de pourvoir la chapelle de tous les ornements nécessaires et

Arrête :

1° — Le Conseil municipal : renonce au droit de faire démolir la chapelle bâtie au milieu du cimetière.

2° — Dans le cas où Monsieur Hanin, ses descendants ou ayant cause, négligeraient d'entretenir ce monument tant à l'extérieur qu'à l'intérieur et le laisseroit tomber en ruines, la ville rentreroit dans ses droits et pourroit en demander la démolition.

3° — Monsieur le Maire est invité à joindre ses sollicitations à celles de M. Hanin pour obtenir la permission d'y célébrer le service divin, à la charge par ce dernier de salarier le ministre et de fournir tout ce qui sera nécessaire tant en ornements qu'autres choses.

4° — La présente délibération sera soumise aux autorités supérieures pour être approuvée s'il y a lieu.

Et ont signé les Membres du Conseil présents.

Signé au registre :

Pittotel, Ragon, Nivard, Bourgoin, Hanin, Gaide, Boulland, Maulbon, Thomas, F. Rozet, Petitjean, Roger Gillet, Perrin des Isles, L. Royer.

PIÈCE N° 6

A Monseigneur l'évêque du diocèse de Dijon, baron de l'Empire, Jean Hanin, notaire impérial à Joinville, membre du collège électoral du département de la Haute-Marne.

Monseigneur,

Une chapelle existe au milieu du cimetière de la ville de Joinville, monument consacré depuis trois cents ans à l'exercice du culte. En 1794 (28 germinal an 3) cette chapelle, comprise dans les domaines nationaux, a été vendue à différents particuliers à la charge de la démolir.

Ainsi alloit disparaître un édifice élevé par la piété, remarquable par sa construction pleine de noblesse et surtout par des vitraux dont les peintures rivalisent avec ce qu'a produit de plus beau l'art de peindre sur le verre.

L'exposant a voulu sauver de la destruction ce monument religieux. Il a réuni en sa personne les droits des différents propriétaires. De grandes dépenses ont été faites pour restaurer ce que le temps et quinze années d'abandon avaient détruit, pour prévenir de nouvelles dégradations, et la ville de Joinville a vu avec joie conserver un édifice qu'elle croyait destiné au marteau.

Aussi le Conseil municipal de cette ville a-t-il, par une délibération du 9 mai 1811, déclaré renoncer au droit de faire démolir la chapelle bâtie au milieu du cimetière, à la charge, par l'exposant ou ses représentants, d'entretenir cette chapelle en bon état de réparations.

Et le Conseil termine la délibération en invitant M. le maire à joindre ses sollicitations à celles de l'exposant pour qu'il lui soit permis de faire célébrer dans la chapelle l'office divin aux jours déterminés.

C'est dans ces circonstances, Monseigneur, qu'il a

obtenu de votre bonté, le 16 mai 1812, l'autorisation de faire célébrer le Saint. Sacrifice de la messe tous les jours à l'exception des dimanches et fêtes conservés par le Concordat, dans la chapelle qui lui appartient.

Les vœux de l'exposant et de sa famille avaient été entendus : ils pouvaient, dans cette chapelle, prier pour un fils, jeune homme de la plus belle espérance, mort au service de Sa Majesté, officier dans l'armée du génie.

Un monument destiné à conserver la mémoire de ce vertueux enfant a été dans la chapelle de l'exposant. C'est là qu'une tendre mère va répandre de pieuses larmes, regrettant d'ailleurs que son fils ait trop fait pour son prince.

Cependant un décret impérial du 22 décembre 1812 contient sur les chapelles domestiques de nouvelles dispositions qui font à l'exposant un devoir de remettre sa demande sous les yeux et de supplier, Monseigneur, de vouloir bien solliciter pour lui, de Sa Majesté, un décret d'autorisation à l'effet de faire célébrer aux jours qu'il vous plaira indiquer, le Saint Sacrifice de la messe dans la chapelle qui lui appartient, dite du cimetière.

Il ose espérer, Monseigneur, que vous daignerez porter sa demande au pied du trône, et que ses vœux, exprimés par votre organe, ne seront pas rejetés par Sa Majesté.

L'exposant joint à sa demande :

1° L'expédition de la délibération du Conseil municipal de la ville de Joinville en date du 9 mai 1811 ;

2° L'avis motivé de M. le maire de ladite ville ; ensemble l'avis de monsieur le baron de l'Empire, préfet du département de la Haute-Marne (M. Zerphanion).

L'exposant a l'honneur d'être, avec le plus profond respect Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

Signé : J. Hanin.

Joinville, le 1er avril 1813.

(Copie communiquée par M. Lebrun, de Joinville.)

BIBLIOGRAPHIE

« Histoire chronologique historique et topographique des princes et seigneurs de la ville de Joinville par moi Noël-Pierre-François Gautier, maître d'école demeurant à Maizières », 1791 (Manuscrit, bibliothèque de l'auteur). — Une copie du même ouvrage, aussi chez l'auteur. — Emile Jolibois en possédait également une, faite par Laloy ; sur la couverture il avait mis cette note : « J'ai découvert que l'auteur était un Monsieur Rozet de Joinville. »

Fériel (Jules). — Notes historiques sur la ville et les seigneurs de Joinville 1835, in-8 (pages 45 à 47).

Fériel (Jules). — Histoire et description de la chapelle Sainte-Anne au cimetière de Joinville. — Langres 1837, in-8° (a été réimprimé dans l'Annuaire ecclésiastique et historique du diocèse de Langres, 1838, pages 120 à 153).

Collin (J.) — Tablettes historiques de Joinville. — Chaumont 1857, in-8°, (page 48).

Jolibois (Émile). — La Haute-Marne ancienne et moderne. — Chaumont, 1854, in-4° (page 273, 2e col.).

Roussel. — Le diocèse de Langres : Histoire et statistique. — Langres 1873-1879, 4 grands in-8° (tome II, 1875, page 532, 1re colonne).

Gillet (Horace). — Joinville ancien et moderne. — Album in-fol. oblong, sans date (1887), publié par Édouard Lepoix, libraire à Joinville. Phototypies de Royer, de Nancy (une planche et une notice de qq. lignes).

Humblot (Émile). — Étude d'archéologie régionale. — Documents sur la sculpture religieuse du Pays joinvillois et de la Haute Marne — Croix et Dieux de Pitié.

Saint-Dizier, typographie et lithographie O. Godard, in-4°, sans date (1903), avec illustrations de l'auteur. — Pages 24 à 27 : étude sur le Dieu de Pitié, avec une planche.

André BRULLIARD, maître-imprimeur. Saint-Dizier.

L'EGLISE NOTRE-DAME

DE SAINT-DIZIER

par M. l'abbé METTRIER

Curé-Archiprêtre

Membre de la Société des Lettres de Saint-Dizier

L'Église Notre-Dame de Saint-Dizier

ANCIENNE & ACTUELLE

Messieurs (1),

Arrivé à un tournant de la route, le voyageur, tout naturellement, jette un dernier regard sur le chemin parcouru et près de disparaître, sur les sites et les monuments que la ligne impitoyable d'un horizon nouveau va comme effacer à ses regards et que, peut-être, il ne reverra plus.

C'est bien, aussi, à un tournant, et des plus prononcés, de la route du temps et des événements que nous sommes parvenus avec ce vingtième siècle où nous avons déjà fait quelques pas. A une Société des Lettres, des Sciences et des Arts, comme celle-ci, appelée à garder dans ses *Mémoires* le souvenir intime des choses aussi bien que des personnalités intéressantes, rencontrées sur les chemins de l'histoire locale, en totalité ou même seulement en partie disparues, ce regard en arrière est plus naturel qu'à personne autre.

Elle en est un, cette modeste *Étude sur l'Eglise Notre-Dame de Saint-Dizier, ancienne et actuelle*. Elle a essayé, pour sa petite part, de répondre, Messieurs, à vos préoccupations académiques et bragardes, qui veulent bien ainsi lui faire l'honneur d'en écouter la lecture.

(1) Travail lu à la Société des Lettres de Saint-Dizier.

J'ai hâte de le dire. Mon humble travail n'est qu'un tout petit supplément, ajouté aux doctes labeurs de M. l'abbé Fourot, ancien secrétaire et de M. Paul Guillemin, vice-président de la Société, sur les origines et l'histoire documentée de notre ville, publiés au tome XIe des *Mémoires de la Société*, en ce qui concerne les origines et l'histoire de la principale église de Saint-Dizier. Sans doute, c'est là un sujet sur lequel j'ai le devoir professionnel d'être particulièrement renseigné.

I. — L'ancienne Notre-Dame

L'Église-mère de la cité n'a pas toujours porté son nom actuel. Celui-ci remonte au commencement du treizième siècle, à la construction de l'église qui a précédé celle d'aujourd'hui et dont il reste quelques débris échappés à l'incendie de 1775.

Comment s'appela l'église primitive? Une légende, une pure légende, la fait dédier à saint Didier, le troisième évêque de Langres.

C'est cette même légende qui fait martyriser ce saint évêque sur le lieu où s'éleva notre cité. Des pèlerins, attirés par les miracles qui s'opéraient sur le tombeau de l'évêque martyr, y auraient élevé une chapelle, puis une ville. L'une et l'autre auraient pris, partant, le nom, plus ou moins altéré, de ce saint.

Mais cette légende ne tient pas debout, renversée, sans peine, par les affirmations positives des historiens langrois, qui sont unanimes à faire de Langres même le théâtre du martyre de saint Didier, en l'embellissant de plusieurs circonstances qui tiennent du prodige, comme d'avoir porté, à cheval, dans ses mains, sa tête

tranchée, et d'avoir marqué sur le rocher qui lui avait ouvert un passage, pour entrer dans la ville fermée, les quatre fers de son cheval.

Il est évident que, si Saint-Dizier avait été le tombeau de saint Didier de Langres, les pieux fondateurs ou restaurateurs de l'église d'une ville, honorée d'une pareille relique, auraient pourvu à faire de ce tombeau le plus précieux ornement de leur église. Or il n'y a et il ne peut y avoir trace de ce tombeau.

Aussi dénuée de fondement, l'opinion qui explique par une migration de Lingons, descendant la vallée de la Marne, après la ruine de leur cité par les barbares, avec la relique de saint Didier, et venant se fixer ici.

« Serait-il probable, observe Dubois du Tilleul, lieutenant général du bailli de Saint-Dizier en 1632, que la ville de Saint-Dizier, si elle avait tenu son nom du saint évêque, ne l'eût pas pris pour patron, ainsi que l'ont fait un grand nombre de lieux du royaume qui portent les noms des saints qui y ont souffert le martyre ? » Il n'y a cependant, dans cette ville, aucune église sous son invocation, aucun office en son honneur. On n'y fait même pas mémoire de lui.

Ce n'est qu'après l'annexion de Saint-Dizier au diocèse de Langres, par le Concordat de 1801, qu'on a fait, dans les églises de Saint-Dizier, l'office de saint Didier. Jusque-là, rien de saint Didier, pas la moindre statue ou image dans nos églises. Le seul vitrail, et combien récent ! donné par M. Becquey de Baudicour, qui rappelle un nom ressemblant à celui de ce saint, porte non pas Saint Didier, mais Saint Dizier.

Les partisans de la légende qui emprunte à saint Didier, évêque de Langres, le nom de la ville et de l'église primitive de Saint-Dizier, ne prouvent, en aucune façon, leur thèse. Ils prétendent, appuyés sur des

textes, que, s'il est vrai qu'il n'y a pas eu, dans les temps modernes, d'église dédiée à saint Didier, il n'en a pas été de même dans les temps anciens.

Ils citent, effectivement, un titre qui est conservé aux Archives haut-marnaises et porterait la date du 8 octobre 876, par lequel le comte Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, roi d'Arles, donne aux moines de Montier-en-Der ce qu'il possède dans le Perthois, aux finages d'Olunna et d'Alinciscortis, et la pièce se termine par ces mots : ***Actum Pertense ad Basilicam Sancti Desiderii ubi vocabulum est Olunna, vico publico*** (1). Fait dans le Perthois, non loin de la basilique de Saint-Dizier, au lieu appelé Olunna.

Un acte de Confirmation (24 janvier 856), par Charles-le-Chauve, des possessions de l'abbaye de Montier-en-Der, porte également ***Olunna vero VII Mansi cum Ecclesiâ unâ in honore Sancti Desiderii consecrata*** (2).

N'est pas davantage concluante en faveur d'une ancienne église de saint Didier à Saint-Dizier la lettre du pape Alexandre III (1159-1181) à Pierre, abbé de Saint-Remy, et à Foulques, doyen de Reims, pour trancher le litige entre deux abbés, celui de Saint-Urbain et celui de Montier-en-Der ***Super Ecclesiâ Sancti Desiderii***, ce qui veut dire, tout simplement, ***l'Eglise de Saint-Dizier***, quel qu'en soit le vocable (3).

En définitive, d'où provient ce nom de Saint-Dizier, donné à notre cité ? Il serait d'origine romaine. On disait primitivement ***Castrum Desiderii***, suivant la coutume des anciens peuples qui donnaient, aux nouvelles villes, les noms de ceux qui les avaient fondées ou restaurées.

---

(1) Cartulaire de Montier-en-Der, tome I, fol. 21 verso.

(2) *Mémoires de la Société,* tome VI, p. 19 et 108. Jolibois, *Haute-Marne,* Saint-Dizier.

(3) Mansi, *Concilia,* tome XX, p. 923.

Ce château, ainsi désigné, aurait été construit, soit par ordre de ***Drusus***, quelques années avant l'ère chrétienne, soit dans les premières années du troisième siècle, au temps d'Alexandre Sévère, par un Romain nommé ***Desiderius***, dans la contrée appelée jusqu'alors, et maintenant encore, Gigny, ***Gignis de Gygneio*** (Charte de 1228).

Quand et comment le ***Castrum Desiderii*** est-il devenu la ***Villa***, l'***Oppidum Sancti Desiderii***? Il est quelque peu difficile de répondre.

C'est chose faite au commencement du treizième siècle, comme en témoignent la charte de Saint-Dizier de 1228 et d'autres incontestables documents du douzième siècle (1).

Si l'on en croit une tradition respectable, la ***Villa***, l'***Oppidum Sancti Desiderii*** se serait formé, d'une part, des anciens habitants du village des ***Montants,*** situé sur la côte qui fait face à Marnaval, venus au temps des invasions, et par peur des Lorrains, s'abriter dans le voisinage du château de Saint-Dizier, et commencer le Gigny actuel, et, d'autre part, d'un certain nombre des échappés du sac de Perthes par Attila, accourus aussi chercher un refuge au pied de l'antique forteresse.

Comme ils étaient chrétiens, ceux-ci, surtout, disciples de saint Memmie et de saint Léger, ils christianisèrent volontiers le nom de leur pays d'adoption et en firent ***Sanctum-Desiderium***, Saint-Dizier.

La même tradition attribue au comte Sigmar, gouverneur de Perthes, père de sainte Menehould et de ses sœurs, un des plus illustres réfugiés à Saint-Dizier, après la ruine de la capitale du Perthois, la fondation de la première église chrétienne dans notre pays. Construite à la hâte, par des proscrits, sans ressources,

(1) Mémoires de la Société, tome VI, p. 27.

elle fut, sans doute, un temple bien modeste, peut-être, comme la plupart des habitations gauloises, telles que les décrivent Jules César et Strabon, un simple abri, fait de planches et de claies enduites de terre, et de forme ronde.

Ce premier essai d'église fut, assurément, perfectionné dans la suite, agrandi, selon les besoins et embelli, selon les moyens et la piété des fidèles qui le fréquentaient.

Quel fut son vocable primitif ? Saint Pierre, pensons-nous.

En voici deux preuves. La première est tirée des chroniques flamandes dont l'autorité est considérable, à cause des relations créées entre Saint-Dizier et la Flandre par le mariage de Guillaume II de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier, avec Marguerite de Flandre, fille de Baudoin IX, empereur de Constantinople, et surtout par la charte de 1228, donnée par eux et obligeant les bourgeois et la ville de Saint-Dizier à recourir, pour la solution des questions litigieuses, à la loi et à la coutume, et, partant, aux échevins de la ville de Ypres, en Flandre. Ce qui s'observa, religieusement, pendant plusieurs siècles (1).

Or, ces vénérables chroniques nous apprennent que Gui, fils de Guillaume, compagnon de Philippe-Auguste, à la croisade de 1190, devenu Gui de Bourbon, par son mariage avec Mathilde ou Mahaud, fille de Bourbon l'Archambaut VII et de Alixe de Bourgogne, « fit rebâtir, an 1202, l'église de saint Pierre, à Saint-Dizier, sous le portail de laquelle se voyaient encore, au siècle dernier, deux statues qu'on supposait être celles de

(1) Annales du Comité flamand de France, tome III, *Ypres et Saint-Dizier*. Etude historique sur deux communes du moyen-âge, par J.-J. Carlier.

Gui et de Mahaud, sa femme. Il tenait une aumônière d'une main ; elle était représentée avec un oiseau sur le poing. La statue du seigneur de Saint-Dizier avait conservé le sobriquet populaire de *Guibourdon* (1) ».

Revenu de la croisade où la vue des saints lieux avait avivé, en son cœur, comme en tant d'autres, la dévotion à l'auguste Mère de Dieu, Gui de Bourbon plaça l'église principale de sa seigneurie de Saint-Dizier, qu'il voulut rendre plus digne de sa sublime destination, sous l'invocation de la Vierge en son Assomption. Il l'appela Notre-Dame comme tant d'autres sanctuaires, plus magnifiques encore, dont au lendemain des terreurs de l'an mil, la blanche robe revêtit, alors, la France chrétienne.

Il y a, également, un souvenir de l'ancienne église Saint-Pierre dans la rue qui, jusqu'à ces dernières années, portait ce nom et qui, partant du chevet de l'église, joignait, à la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Gui de Bourbon, nom emprunté par celle-ci au pieux et généreux fondateur de l'église actuelle, qui la longe au sud.

Notre-Dame de Saint-Dizier fut construite, en la forme gracieusement sévère du treizième siècle, dans le style ogival primaire, comme en témoignent, suffisamment, les restes échappés à l'incendie de 1775, savoir : à l'extérieur, le portail, plus ou moins détérioré et la tour décapitée de son clocher et de sa corniche ; à l'intérieur, deux travées du collatéral gauche, attenant à la porte d'entrée.

Voici, d'après de trop rares documents qui restent et complètent les indications données par les débris conservés de la vénérable église, ce que celle-ci était : Une église ogivale, style sévère du treizième siècle, à trois

---

(1) Ypres et Saint-Dizier, p. 206

nefs, avec chapelles formant transept, moins large que l'église actuelle de quatre pieds.

La meilleure gravure que je connaisse, et qui en rappelle le souvenir, déjà reproduite par Pernot, est en la possession du Bragard, peut-être le mieux documenté sur tout ce qui concerne sa ville natale, M. Jules Daval (1), qui a bien voulu me la communiquer.

Quatre chapelles ornaient l'église : une en l'honneur de saint Jean-Baptiste, assez sûrement aussi ancienne que l'édifice sacré, puisqu'elle est dotée d'une rente de 108 setiers de blé par Jean III, petit-fils du fondateur de l'église, et une autre dédiée à la Très Sainte Vierge ; toutes deux, de chaque côté du chœur.

Les deux autres faisaient saillie sur les murailles latérales de l'édifice ou, selon le terme architectural, formaient transept.

Celle de sainte Marguerite, fondée, dès les premiers temps, par une famille de Clerget, sans doute en l'honneur de Marguerite de Flandre, dans le collatéral gauche côté du midi (2) et l'autre, en saillie de sept pieds, au côté opposé, dédiée à saint Pantaléon, célèbre martyr de Nicomédie. Celle-ci avàit dû être bâtie, à la sollicitation de la puissante abbesse de Saint-Pantaléon, dame de Saint-Dizier, quand son monastère dédié à Notre-Dame fut fondé en 1227 par Guillaume II, pendant que celui-ci fondait aussi le prieuré d'Epineuseval, près de Villiers-aux-Bois, ou quand les restes des fondateurs, fondatrices et religieuses de l'abbaye, après la suppression de celle-ci en 1747, furent transportés, avec

(1) Vice-président de la Société, depuis les dernières élections.

(2) Le 6 janvier 1633, le sieur Louis de Clerget offre au Conseil des échevins 2.000 livres à charge de fonder en l'église Notre-Dame une messe quotidienne à perpétuité, qui devait se dire à la chapelle Sainte-Marguerite (P. Guillemin, dans le *Bulletin*, tome VI. p. 198).

les reliques y vénérées et la charge de services et prières, à l'église Notre-Dame.

On remarquait encore, dans son enceinte, deux curieux mausolées. L'un placé dans l'épaisseur du mur, séparant le chœur du collatéral droit, pour qui a la face tournée vers l'autel. Il était en pierre, représentant un guerrier revêtu d'armures, dans une attitude recueillie et agenouillé sur un prie-Dieu recouvert de draperies.

Un second mausolée se voyait à droite du même collatéral. C'était encore l'effigie d'un guerrier, agenouillé, joignant, avec dévotion, les mains. Il était placé sur un massif ou base en pierre, de forme cubique allongée, et exhaussée du sol de 1 mètre 50. Ce massif supportait quatre colonnes, hautes d'environ deux mètres, au-dessus desquelles un dôme demi-sphérique, surmonté d'une Renommée avec ses attributs. A chaque angle du soubassement était sculptée, en relief, une des Vertus cardinales. Les colonnes, les ornements et l'effigie du défunt étaient peints en couleur rouge foncé. Un médaillon de forme ovale en marbre noir était placé entre les deux colonnes postérieures. Ces œuvres d'art avaient survécu à l'incendie, quoique très endommagées. Plus probablement, elles représentaient les deux Gui ou Guillaume de Dampierre, père et fils; celui-là, fondateur de Notre-Dame, celui-ci auteur de la charte libératrice de 1228, tous deux bienfaiteurs insignes de l'église et de la cité.

Un sépulcre en figures de grandeur naturelle se trouvait près de l'autel du collatéral droit, côté du nord. Les personnages au nombre de sept avaient des traits caractéristiques et des proportions bien observées, quoique le travail ait été assez grossièrement exécuté. Il n'en reste que cinq, déposées derrière l'autel de la

Sainte Vierge, et encore bien dégradées par la démolition de l'église après l'incendie, et hors d'état d'être remises en place.

« On tient, par tradition, qu'une statue de la Vierge, placée sur la porte de la Ville, par le faubourg de Gigny, éveilla la sentinelle endormie, à l'approche de l'ennemi. Un des leurs, furieux d'être déçu de l'espoir de surprendre la Ville, lança un morceau de tuile à la Vierge qui le reçut et le retint dans sa main.



Lors de la démolition de cette porte, pour l'exécution du plan nouveau de la Ville, après l'incendie de 1775, elle fut recueillie, toujours munie de son caillou, par M. Thirion, instituteur émérite d'école primaire, et, depuis, placée près d'un autel collatéral de l'église paroissiale après sa reconstruction.

Et vous aussi, ma patrie, vous eûtes vos miracles, honneur vous soit rendu (1) ! »

On voyait encore, dans le chœur, deux tableaux en cuivre. Sur l'un d'eux étaient inscrits les noms des citoyens, morts sur la brèche, durant le siège de 1544. Sur l'autre, les noms de braves gens qui s'étaient distingués par quelque autre action d'éclat. Ils ont disparu, ou dans l'incendie de 1775 ou dans la démolition qui a précédé le rétablissement de l'église.

Au côté opposé, se remarquait aussi une plaque en cuivre portant une inscription commémorative de la visite que le roi Henri IV et Marie de Médicis firent à la ville de Saint-Dizier, le 10 mai 1603.

(1) Tiré d'un manuscrit, sans signature ni date, intitulé : *Notice sur la ville de Saint-Dizier.*

Pour témoigner sa satisfaction de la superbe réception que les habitants de Saint-Dizier lui avaient faite, la reine donna, à l'église Notre-Dame, une fort belle Vierge en vermeil dont la figure, ainsi que celle de l'Enfant Jésus étaient émaillées. Elle pouvait avoir, avec son piédestal, 3 décimètres de hauteur. M. le curé la portait aux processions en l'honneur de la Sainte Vierge.

Elle a été conservée pour le même usage, jusqu'au moment de la fermeture de l'église pendant la Révolution.

La tour, haute de 100 pieds, était surmontée d'un dôme relativement élevé, de forme quadrangulaire et orné à sa partie supérieure, quelque peu au-desssous de la croix, de quatre gracieux clochetons.

Avant d'être découronnée par l'incendie de 1775, la tour de Notre-Dame avait cruellement souffert du siège de 1544, comme le constate un procès-verbal de la visite canonique de 1628. Elle fut réparée peu après, et, en mémoire de ce siège fameux, on y incrusta vers le sommet, à l'angle sud-ouest, du côté de la rue Gui de Bourbon, les quatre boulets qu'on y voit encore, avec l'inscription suivante : « Ces ruines, faites par Charles V, en 1544, régnant François Ier, ont été réparées, du règne de Louis XIII, l'an 1634 ». Suivent les signatures des échevins (1). Après l'incendie, elle fut réduite, dans la reconstruction de l'église, de 100 pieds à 84, et terminée par une galerie en pierre, ornée de fuseaux tournés.

Elle possédait cinq cloches puissantes et harmonieuses, dont deux amenées de Wassy, lors du pillage de cette église par la troupe de Mme de Johannes, le 30 août 1591.

(1) Tome VI, p. 130.

On lit dans les actes de baptême de Notre-Dame, à la date du 10 juin 1601 : ***Hoc ipso die benedictæ fuerunt campanæ*** (1). Signé : PÁRISOT.

Elles périrent dans l'incendie. L'activité de l'embrasement fut telle qu'elles entrèrent en fusion avant la chute du beffroi.

L'église possédait déjà, aussi, avant l'incendie, une horloge, faite par Jean Renard, horloger célèbre pour son temps, originaire d'Ancerville, mais habitant Saint-Dizier, où vivent encore quelques-uns de ses descendants. Cette horloge avait coûté 360 livres, qui représentaient bien 1.000 francs d'aujourd'hui.

Signalons encore la flèche élégante, presque aussi haute que la tour, qui, plantée au centre de la croix formée par les deux chapelles en saillie sur les collatéraux, achevait de donner à l'édifice sacré le religieux et artistique aspect d'une cathédrale en miniature.

Comment l'ancienne Notre-Dame a malheureusement disparu, dans le désastreux sinistre de 1775, notre vénéré vice-président, M. Paul Guillemin, l'a raconté, avec documents à l'appui, tirés des registres de l'échevinage. Son intéressant et docte travail est au tome VI des *Mémoires de la Société*.

Dire ce qui a été fait, avant et durant le Concordat, pour la restauration de la Notre-Dame actuelle, ce sera l'objet de la seconde partie de notre étude.

---

(1) Ce même jour ont été bénites les cloches.

II. — L'église actuelle

A. *Notre-Dame avant le Concordat.* — Après l'incendie qui réduisit en cendres la gracieuse Notre-Dame du XIII[e] siècle, sur le désir exprimé par les magistrats municipaux et les paroissiens, les Révérends Pères Capucins prêtèrent volontiers leur église, relativement spacieuse, pour la célébration des offices.



Le 29 novembre 1776, une grande fenêtre y fut ouverte, aux frais de la Ville, pour donner plus de lumière et d'air à l'assistance qui s'y pressait. L'organiste Flicoteaux remonta, à la tribune de cette église, les débris du jeu d'orgues de Notre-Dame.

Du métal des cloches fondues, il restait environ 8.531 livres. Le sieur Jean-Baptiste Goussel, fondeur à Neufchâteau, s'était engagé, le 11 mars 1777, à livrer deux nouvelles cloches, pesant l'une 4.500 et l'autre 3.500 livres. Mais, l'opération n'ayant pas réussi, il fallut la recommencer. On y ajouta le métal (493 livres) de deux cloches du prieuré d'Epineuseval, transportées à Saint-Dizier pour le service divin, après

l'incendie, avec l'autorisation de M. de Pont-de-Bourg-Neuf, doyen de l'église collégiale de Vitry-le François et prieur commendataire dudit prieuré, à qui la Ville de Saint-Dizier le paya une livre la livre. Reçues le 30 juillet suivant, elles pesaient la grosse 4.550 livres et l'autre 3.600. Le 8 octobre de la même année, elles sont placées sur le cimetière des Capucins, qui occupait l'ancien bastion de ce nom, actuellement la partie haute des jardins du Collège.

Quant à l'église Notre-Dame, un essai de reconstruction sur les anciens murs fut décidé possible par Nicolas Durand, architecte de Châlons, envoyé par l'intendant du duc d'Orléans, seigneur engagiste de Saint-Dizier, le 10 juillet 1776.

Les réparations, estimées 28.000 livres par l'architecte-maçon Dorsonval, sont adjugées pour ce prix à un sieur Paymal. On ne devait démolir que la partie supérieure des murs de la grande nef et rebâtir sur le reste. Mais ce travail de démolition fit écrouler les grands murs intérieurs sur les murs extérieurs, devenus ainsi, les uns et les autres, hors d'état de supporter aucune charge. D'où un devis supplémentaire, fait par le même Dorsonval, de 5.366 livres 7 sols, avec élargissement de quatre pieds des murs extérieurs de l'église et suppression des deux chapelles Sainte-Marguerite et Saint-Pantaléon.

Le 11 juillet 1779, la Ville emprunta 35.000 livres pour ces réparations, 28.000 à l'hôpital de Joinville et le reste à deux particuliers.

Mais si la Ville témoignait tant de bonne volonté et montrait une générosité relative, pour la restauration de la nef, il n'y en eut pas autant — la vérité force à le dire — de la part de ceux qui devaient, paraît-il, réparer le reste, à savoir le curé Clément, en raison des dimes de vin et des vertes dîmes. Celui-ci, par sen-

tence en date du 27 août 1783, se fit décharger de cette obligation pour les raisons que sa dîme était novale et non ancienne et grosse dîme, et que le duc d'Orléans était possesseur de la grosse dîme, à la treizième gerbe, inféodée à la paroisse.

Celui-ci consentit enfin, à la date du 19 mai 1778, à verser dans la caisse de la Ville de quoi restaurer le chœur, s'engageant de plus, pour l'avenir, à subvenir à toutes les dépenses d'entretien, de réparation ou de reconstruction.

La première pierre du chœur fut posée, le 3 août 1788, par M. le comte de la Touche, chancelier du duc d'Orléans, à quatre heures du soir, en présence des officiers municipaux, escortés de la Compagnie de l'Arquebuse et de la milice bourgeoise, après que le sieur Clément, curé, eut récité les prières et donné les bénédictions liturgiques, avec deux décharges des boîtes de la Ville, durant la cérémonie que couronna un vin d'honneur de vingt-quatre bouteilles de champagne.

Dans cette première pierre, formant le socle du premier pilier du chœur, côté de l'épître, avaient été déposées deux lames de plomb avec inscription, relatant le fait et le nom des principaux personnages qui y sont intervenus.

La date de 1789 est inscrite à une clef de voûte, placée au-dessus de la Table de Communion, laquelle porte également en relief une figure de prêtre, le curé d'alors sans doute.

D'autres discussions survinrent et les travaux furent arrêtés par des questions de forme, défaut d'adjudication. Ils se prolongèrent jusqu'en 1790, après avoir coûté, pour le chœur seulement, la somme de 44.480 livres 5 sols dont, partant, 14.480 livres 5 sols à la charge de la Ville, outre son emprunt de 35.000 pour la nef.

La .première messe fut chantée, dans la nouvelle église, très probablement, le 30 novembre de cette même année, par le curé Clément, après que celui-ci en eut fait la bénédiction, en vertu d'une autorisation de Messire de Clermont-Tonnerre, évêque-comte de Châlons, pair de France, datée du 28 octobre (1).

La partie du sanctuaire et du chœur est d'une architecture élégante, avec voûtes portées sur des colonnes relativement élevées et ornées de superbes chapiteaux corinthiens, surtout ceux du chœur les plus rapprochés du sanctuaire.



Celui-ci contient des panneaux sculptés sur la pierre qui ne sont pas sans mérite : du côté de l'Evangile, les Tables de la Loi, encadrées par l'arbre de vie du Paradis terrestre et des instruments de la Passion, et l'Evangile ouvert à l'*In principio* de saint Jean ; du côté de l'Epitre, l'Arche d'alliance entre le buisson ardent de Moïse et d'autres instruments de la Passion, et, plus près de l'autel, des attributs symboliques de l'Eglise ; enfin, derrière l'autel, l'Agneau pascal dans l'Hostie.

On ne peut s'empêcher de constater, dans cette re-

1. Bulletin de la Société des Lettres, t. VI, l. c.

construction, plusieurs graves défauts. Le plus regrettable est qu'elle n'ait pas été faite dans le style primitif, dont il restait encore de si précieux débris. Puis on eut cet autre tort de n'avoir point laissé aux piliers et pilastres une épaisseur de pierre en saillie, permettant d'y faire, quand la chose fut devenue possible, des sculptures assorties.

Il suit de là que l'édifice actuel est moins un temple qu'une grande salle sans même la réserve d'une seule chapelle.



Le 16 janvier 1791, la nouvelle église Notre-Dame fut attristée par le serment schismatique que prêtèrent à la Constitution civile du clergé, Jean Clément, curé, et Pierre-Claude Damien et Jean-Baptiste Plusieurs, ses vicaires.

En un temps où les relations avec Rome étaient aussi rares que difficiles et où le pouvoir civil exerçait sur les choses même religieuses un contrôle généralement empreint de chrétienne bienveillance, un grand nombre de ces prêtres jureurs, ceux surtout qui plus tard se rétractèrent, peuvent être excusables pour leur bonne foi.

En exécution du décret des 9-14 septembre 1791, le

3 novembre suivant, des commissaires, délégués par le Conseil municipal pour dresser l'inventaire et opérer l'enlèvement de l'argenterie des églises et chapelles, rapportent, de l'église Notre-Dame à la mairie, les objets suivants : Une Vierge dorée portée à la main, pesant quatre marcs, trois onces, un gros et un demi-gros. — Une tasse servant aux quêtes, pesant un marc, cinq onces, quatre gros. — Un plat et deux burettes, ensemble deux marcs, six onces et quatre gros. — Un encensoir, avec sa chaîne, ensemble quatre marcs, trois onces. — Un autre et sa chaine, pesant trois marcs, sept onces, six gros. — Une navette et sa cuiller, six onces, six gros. — Une croix brisée, quatre marcs, six onces. — Une petite croix, deux marcs, trois onces, six gros. — Un bâton de croix en plusieurs morceaux, deux marcs, quatre onces, cinq gros. Ce qui faisait un total de vingt-sept marcs, sept onces, un demi-gros.

A l'imitation de tant d'autres plus illustres églises, voire même Notre-Dame de Paris, la nôtre devint un *Temple de la* soi-disant *Raison.* Mais, après que le décret du 7 mai 1794 eut substitué les fêtes décadaires aux dimanches, l'inscription *Temple de la Raison* céda la place à celle-ci, encore partiellement lisible dans le tympan qui surmonte le grand portail : *Le peuple français reconnaît l'existence de Dieu* et l'*immortalité de l'âme.*

Un décret du 14 septembre 1793 prescrivait la suppression des armoiries et des signes de la royauté dans les églises et tous autres monuments publics ; un autre voulait qu'on fît disparaître tout signe de féodalité.

En conséquence, sans doute, deux statues qui décoraient la façade de l'église, qu'on croyait être celles des fondateurs, Guy II de Dampierre, une aumônière à la main, et celle de Mathilde de Bourbon, ayant un oiseau au poing, auraient été brisées par un nommé Klein, le

seul *Casseur* de saints d'alors à Saint-Dizier. Singulier rapprochement : sa fille aurait été tuée à Reims, passant devant la cathédrale, par une statue détachée du portail.

B. *Notre-Dame durant la période concordataire.* — Grâce, sans doute, à l'esprit religieux qui n'a cessé de caractériser la population bragarde, l'église Notre-Dame n'attendit pas, jusqu'au jour de la conclusion du traité de paix concordataire entre Pie VII et Napoléon Ier (15 juillet 1801 et 8 avril 1802), pour rouvrir ses portes aux assemblées chrétiennes.

En tête du premier registre des actes de catholicité, baptêmes, mariages sépultures, que possède Notre-Dame, je lis la mention suivante : « Tous les enfants nés pendant la fermeture des églises ont été baptisés, lorsque j'ai repris les fonctions. J'ai recommencé à dire la messe le second dimanche de Carême 1795 », signé Damien, un des vicaires assermentés du 16 janvier 1791, sans doute rétracté depuis et devenu curé, après la mort de M. Clément.

Compris dans la liste des émigrés en 1797, il dut se retirer et ne reparut attaché à la paroisse de Notre-Dame qu'à la Toussaint 1799. M. Clément, retiré à Heiltz-le-Maurupt, puis revenu pour la Semaine-Sainte de 1799, était mort d'apoplexie, en allant adorer la Croix le Vendredi-Saint qui a suivi son retour.

Il ne sera pas sans quelque intérêt de trouver ici la série des prêtres de Notre-Dame, curés et vicaires, durant la période concordataire, avec indication du lieu et de la date de leur origine, et des diverses fonctions exercées par eux (1).

(1) Respectueux et cordial merci à M. le chanoine Edouard Magnien, ancien doyen d'Andelot, qui nous a aidé, pour ces détails chronologiques, par ses doctes et patientes recherches.

Curés de Notre-Dame

Damien (Pierre-Claude), né en 1756, *vicaire de Notre-Dame* 1795-1797. — *Administrateur* 1797-1803, *curé de Notre-Dame 5 décembre 1803-1819.*

Mony (Pierre-Claude ou Simon), né le 5 février 1768, prêtre, à Paris, en 1796, vicaire de Cusey 1802-1803, curé dudit 1803-1813, curé de Colombey-les-2-Églises 1813-1819, *curé de Notre-Dame 1819-1837, mort subitement au confessionnal* (1).

Horiot (Jean-Florent), né à Rançonnières le 30 décembre 1796, prêtre en 1820, vicaire de Notre-Dame de Dijon en 1820, curé de Montigny 1823-1837, *curé de Notre-Dame de Saint-Dizier 1837-1840,* puis retiré, curé d'Arc-en-Barrois 1842-1854, chanoine à Langres, décédé le 6 décembre 1856.

Didelot (Pierre-Marie), né à Wassy le 13 septembre 1803, prêtre le 12 août 1826, *vicaire de Notre-Dame de Saint-Dizier 1826-1827*, curé de Villiers-en-Lieu 1827-1836, de La Noue le 10 juillet 1836, *curé de Notre-Dame le 5 novembre 1840, décédé le 7 décembre 1873.*

Aubert (Charles-Germain), né à Bourmont le 14 juillet 1832, prêtre le 3 mars 1855, vicaire à la Cathédrale le 22 avril 1855, curé de Bourg le 23 septembre 1869, curé-doyen de Doulevant le 20 mars 1872, *curé-doyen de Notre-Dame le 22 janvier 1874, décédé le 7 janvier 1896.*

Louis (Alfred-Nicolas), né à Prauthoy le 4 décembre 1844, prêtre le 6 juin 1868, professeur au Collège de

---

(1) Une *Notice sur la vie et la mort de M. Mony, curé de Saint-Dizier*, in-32, Châtillon-sur-Seine, a été écrite par M. l'abbé Manois, curé de La Noue, puis de Wassy, avant d'être supérieur du Petit Séminaire de Langres, où il est mort chanoine.

Saint-Dizier du 23 décembre 1865 au 1er octobre 1869, étudiant à l'École des Carmes du 1er octobre 1869 au 31 décembre 1871, professeur au Collège de Saint-Dizier du 1er janvier au 20 octobre 1872, aumônier du Collège de Langres le 20 octobre 1872, et simultanément chanoine titulaire le 7 novembre 1891, *curé-doyen de Notre-Dame le 29 mars 1896,* curé-archiprêtre de la Cathédrale de Langres le 26 septembre 1897.

Mettrier (Marie-François-Charles), né à Chalindrey le 29 janvier 1850, prêtre le 29 juin 1875, vicaire de Chaumont le 16 octobre 1875, curé de Sarrey et Epinant le 5 mars 1882, vicaire de Chaumont le 26 février 1884, professeur au Grand Séminaire de Langres le 8 septembre 1886, *curé-doyen de Notre-Dame le 26 septembre 1897, archiprêtre le 2 avril 1907.*

Vicaires de Notre-Dame

1. Conin, *vicaire de Notre-Dame, 1805-1808.*

2. Aubert (Jean-Claude), né à Langres le 13 avril 1783, prêtre vers 1808, *vicaire de Notre-Dame 1808-1811,* curé de Dommarien 1811-1817, Melay 1817-1819, vicaire à la Cathédrale 1819-1820, curé de Varennes 1820-1833, décédé (retiré à Dijon) en 1865, chanoine honoraire de Langres et Dijon.

3. Renaut, *vicaire de Notre-Dame 1811-1812.*

4. Feytout, *vicaire de Notre-Dame 1813-1814.*

5. Janny (Jean-Baptiste), né à Voisey le 13 juin 1790, prêtre en 1814, *vicaire de Notre-Dame 1815-1818,* curé de Savigny 1818-1821, missionnaire à Saint-Geosmes 1821-1830, curé de Saint-Geosmes 1830-1833, chanoine 19 février 1838, décédé le 4 février 1867.

6. Gérard (Claude-François), né en 1793, prêtre vers

1818, *vicaire de Notre-Dame 1818-1819*, curé d'Aillianville 1820-1823, décédé en 1823.

7. Rolland, *vicaire de Notre-Dame en 1819.*

8. Chardenet (Claude), né à Cusey le 15 avril 1796, prêtre le 23 septembre 1820, *vicaire de Notre-Dame 1820-1821*, curé de Villegusien 1821-1839, de Chalindrey 18 juillet 1839, de Rougeux 1er juillet 1843, prêtre de Marie 1843, curé d'Ormancey le 5 octobre 1848-1858, aumônier des Dominicaines 1858-1859, curé de Charmes le 1er octobre 1859, chanoine titulaire le 10 juin 1867, décédé le 3 octobre 1872.

9. Didelot (Pierre-Marie), (voir Didelot, curé de Notre-Dame).

10. Maupin (Didier), né à Courcelles-en-Montagne le 9 juin 1802, prêtre le 29 juillet 1827, *vicaire de Notre-Dame 1828-1828*, curé de Perthes 1828-1837, Musseau 1837-1860 Chatoillenot 1860-1877, décédé le 28 mai 1877, retiré depuis peu.

11. Rolland (Claude-Stanislas), né à Harricourt le 19 messidor 1804, prêtre le 3 août 1828, *vicaire de Notre-Dame le 1er septembre 1828*, curé de Maizières-les-Joinville le 19 septembre 1830, Musseau le 1er juillet 1835, Fresnes le 1er mai 1837, décédé le 20 juillet 1887.

12. Merger (Benigne), né à Saint-Broingt-les-Fosses le 5 janvier 1805, prêtre le 1er août 1830, *vicaire de Notre-Dame 1830-1832*, curé de Bettoncourt 1832-1842, Attancourt 1842-1849, Prez-sous-Lafauche le 1er février 1849, décédé le 21 février 1865.

13. Marchal (Claude), né à Perrusse le 12 juin 1806, prètre le 7 avril 1832, *vicaire de Notre-Dame fin avril 1832*, curé de Vaillant le 13 mars 1833, décédé le 15 janvier 1879.

14. Vitu (Laurent), né à Tendon (Vosges) en 1807, *vicaire de Notre-Dame 1833-1835,* curé de Millières 1835-

1836, vicaire à la Cathédrale 1836-1853, curé-doyen de Chaumont le 27 novembre 1853, décédé le 8 juin 1875.

15. Magnien (Nicolas), né à Reynel le 11 mai 1810, prêtre le 14 avril 1835, *vicaire de Notre-Dame 1835-1836*, vicaire de Saint-Agnan, curé de Maizières du 5 avril au 9 août 1838, Vecqueville 6 décembre 1841, Orquevaux 15 octobre 1851, décédé le 15 juin 1858.

16. Caillet (Blaise), né à Langres le 10 janvier 1801, prêtre le 17 décembre 1825, professeur au Petit Séminaire 6 ans, précepteur à Dijon 3 ans, retiré à Langres, précepteur encore un an, *vicaire de Notre-Dame en 1836*, curé de Chaumont-la-Ville le 31 mars 1837, curé de Rosoy le 24 juin 1843, décédé le 31 décembre 1868.

17. Raclot (François-Etienne), né à Changey le 26 décembre 1806, prêtre le 4 avril 1835, *vicaire de Notre-Dame en 1835, quelques jours*, curé de Rozières le 25 avril 1835, Villiers-sur-Suize le 1er janvier 1838, Choiseul le 2 avril 1848, Coiffy-le-Bas le 8 avril 1852, décédé le 22 mars 1868.

18. Fennet, *vicaire de Notre-Dame en 1838*.

19. Darboy (Georges), né à Fayl-Billot le 16 janvier 1813, prêtre le 17 décembre 1836, *vicaire de Notre-Dame 1838-1839*, professeur au Grand Séminaire, aumônier du Collège Henri IV, vicaire général de Paris, évêque de Nancy, archevêque de Paris, fusillé par la Commune en mai 1871.

20. Génuel (François-Claude), né à Saulxures le 14 juin 1814, prêtre le 23 décembre 1837, *vicaire de Notre-Dame en janvier 1838*, vicaire de Notre-Dame chargé de l'hospice des aliénés en septembre 1839, curé de Chamouilley le 14 avril 1842, en janvier 1864, supérieur de la Réparation, démissionnaire le 4 août 1900, retiré à Saulxures, décédé le 17 décembre 1901.

21. Lebel (Jean), né à Signéville le 3 décembre 1813, prêtre le 16 mars 1839, curé de Mareilles (et Cirey) le 16 mars 1839, *vicaire de Notre-Dame le 11 septembre 1839*, Lamothe-en-Blaisy le 17 octobre 1842, décédé le 20 janvier 1892.

22. Richoux (Nicolas-Léon), né à Jonchery le 31 octobre 1817, prêtre le 12 mars 1842, *vicaire de Notre-Dame*, puis de Nogent 1842-1844, curé de Thol-lès Millières le 10 novembre 1844, Clinchamp le 21 juillet 1850, décédé le 20 avril 1871.

23. Lenoir (François), né à Varennes le 29 juillet 1813, prêtre le 27 mars 1841, *vicaire de Notre-Dame de Saint-Dizier* et d'Éclaron *1841-1844*, curé de Dommartin-le-Franc en novembre 1844, décédé le 18 avril 1865.

24. Japiot (Jean-Baptiste), né à Choilley le 14 janvier 1819, *vicaire de Notre-Dame mai 1843*, curé de Saint-Thiébault le 2 mars 1884, professeur au Petit Séminaire novembre 1844, curé de Chatoillenot le 10 septembre 1876, décédé le 20 septembre 1878.

25. Delettre (Étienne), *vicaire de Notre-Dame 1844-1846.*

26. Regnier (Pierre-François), né à Soyers le 29 janvier 1807, prêtre le 2 août 1829, vicaire de Neuilly-l'Évêque le 1er septembre 1829, curé de Maizières-sur-Amance le 1er septembre 1830, Aillianville le 15 février 1837, Saulxures le 1er mai 1841, *vicaire de Notre-Dame le 1er novembre 1844*, curé de Lanty le 15 janvier 1846, décédé le 10 décembre 1880.

27. Lambert (Laurent), né à Giey-sur-Aujon le 21 mars 1820, prêtre le 20 décembre 1845, *vicaire de Notre-Dame le 15 janvier 1846*, curé de Guyonvelle le 15 juillet 1848, Dampierre le 24 janvier 1864, décédé le 14 août 1886.

28. Boitouzet (Claude-Jules), né à Marcilly le 9 novembre 1824, prêtre à Besançon le 17 juin 1848, *vicaire de Notre-Dame le 10 juillet 1848,* professeur au Grand Séminaire en octobre 1849, curé d'Aubigny et Vaux le 17 octobre 1853, vicaire chapelain de Vaux le 10 octobre 1858, curé de Vaux le 13 août 1861, Prauthoy le 20 juin 1871, décédé le 18 décembre 1889.

29. Chevry (Paul-Auguste), né à Chatonrupt le 30 juin 1820, prêtre le 17 juin 1848, *vicaire de Notre-Dame le 16 juillet 1848,* curé de Hoëricourt le 1er décembre 1850, Humbécourt le 14 juillet 1851, Dammartin le 4 juillet 1860, curé-doyen de Montigny le 25 mars 1873, décédé le 24 décembre 1892.

30. Henry (Pierre-Marcel), né à Bassoncourt le 4 septembre 1820, prêtre le 20 décembre 1845, *vicaire de Notre-Dame le 11 janvier 1846*, curé de Gigny le 1er août 1853, démissionnaire le 18 janvier 1881, retiré à Rosières-les-Salines (Meurthe-et-Moselle), décédé le 5 août 1882.

31. Lécuyer (Henri), né à Cirey-les-Mareilles le 16 octobre 1820, prêtre à Besançon le 2 juin 1849, *vicaire de Notre-Dame le 27 septembre 1849*, cnré de Bricon le 2 mars 1854, aumônier des aliénés de Saint-Dizier le 14 mai 1869, curé de Rouvroy le 8 octobre 1880, démissionnaire le 23 octobre 1893, décédé le 11 février 1895.

32. Febvre (Louis-Philippe-Théophile), né à Pont-la-Ville en 1830, prêtre en 1854, *vicaire de Notre-Dame en 1854*, puis de Montigny, Wassy, et sorti du diocèse.

33. Picard (Hubert-Célestin), né à Cirfontaines-en-Azois le 15 avril 1834, prêtre le 22 septembre 1856, *vicaire de Notre-Dame en septembre 1856*, vicaire de Chaumont 1857-1861, professeur à l'Oratoire (Paris et Tours) 1861-1866, résidant dans sa famille jusque février 1847,

curé de Vauxbons le 20 mars 1867, Harréville le 28 octobre 1883, démissionnaire le 26 mars 1892, retiré à Harréville.

34. Roy (Joseph-Léon), né à Châteauvillain le 11 novembre 1832, prêtre le 28 juin 1857, *vicaire de Notre-Dame le 19 septembre 1857*, curé de Cirfontaines-en-Azois le 22 décembre 1860, directeur de l'Institut St-Joseph d'Aizanville le 5 décembre 1865, transféré à Maranville le 1er avril 1889, décédé le 4 octobre 1898.

35. Bogey (Jean-Baptiste-Nicolas), né à Bologne le 4 décembre 1834, prêtre le 18 juin 1859, professeur au Collège de Saint-Dizier octobre 1858, *vicaire de Notre-Dame le 5 décembre 1860*, vicaire de Manois le 28 décembre 1861, curé de Manois le 19 janvier 1863, vice-doyen le 20 octobre 1900, démissionnaire le 31 juillet 1902, décédé à Manois le 27 novembre 1903.

36. Guillemin (Pierre-Victor-Arsène), né à Narcy le 11 août 1838, prêtre le 20 septembre 1862, *vicaire de Notre-Dame le 16 octobre 1862*, curé de Gillancourt le 10 décembre 1867, de Puellemontier le 8 février 1870, démissionnaire le 24 août 1884, décédé le 16 février 1885.

37. Dufays (Louis-Alexandre), né à Eclaron le 19 mars 1837, prêtre le 10 juin 1865 à Paris, vicaire de Châteauvillain 1865-1868, de *Notre-Dame 1868-1873*, curé de Provenchères-sur-Meuse le 16 août 1873, démissionnaire le 30 septembre 1884, retiré à Eclaron, décédé le 13 novembre 1885.

38. Nalot (Louis-Alexandre), né à Morancourt le 19 juillet 1829, prêtre le 19 février 1853, précepteur jusqu'au 25 septembre 1853, *vicaire de Notre-Dame le 25 septembre 1853*, administrateur de la paroisse du 9 décembre 1873 au 7 février 1874, en même temps aumônier de l'Assomption, décédé le 27 mars 1900.

39. Chéry (Louis-Théophile), né à Joncreuil (Aube) le 10 juillet 1847, prêtre le 29 juin 1872, *vicaire de Notre-Dame le 13 août 1872*, curé d'Allichamps le 19 août 1876, décédé le 29 mars 1895.

40. De Hédouville (Henri-Charles-Jules), né à Eclaron le 15 février 1849, prêtre à Paris le 7 juin 1873, *vicaire de Notre-Dame le 23 août 1873*, curé de Noncourt le 9 juillet 1878, curé de Gigny le 19 janvier 1881.

41. Thalmet (Joseph-Hormisdas, né Colombey-les-2-Eglises le 28 février 1854, prêtre le 29 juin 1878, *vicaire de Notre-Dame le 13 juillet 1878*, vicaire de la Cathédrale le 1er mai 1879, aumônier de Saint-Loup le 7 avril 1892, curé de Braux le 10 mars 1901, directeur de Plongerot le 10 novembre 1901.

42. Mille (François-Léon), né à Piépape le 11 avril 1851, prêtre le 29 juin 1877, économe du Petit Séminaire le 1er septembre 1877, *vicaire de Notre-Dame le 1er septembre 1879*, curé de Sailly le 10 juin 1880, curé de Provenchères-sur-Meuse le 15 octobre 1884, de Coiffy-le-Haut le 7 janvier 1889, curé-doyen de Prauthoy le 6 octobre 1901.

43. Nivard (Louis-Alfred), né à Hallignicourt le 13 juin 1851, prêtre le 29 juin 1876, *vicaire de Notre-Dame le 19 août 1876*, curé de Brachay le 1er juillet 1881, Droyes le 29 avril 1894.

44 Delaulle (Charles-Auguste), né à Isômes le 17 décembre 1856, prêtre le 22 mai 1880, *vicaire de Notre-Dame en 1880,* professeur au Petit Séminaire le 30 septembre 1881, curé de Chaudenay le 11 septembre 1904, Courcelles-val-d'Esnoms le 27 janvier 1907.

45. Fournier (Jules-Amédée), né à Melay le 24 mars 1858, prêtre le 24 septembre 1881, *vicaire de Notre-Dame*

le 18 octobre 1881, curé de Guyonvelle le 1er août 1886, Chalindrey le 17 décembre 1893, curé-doyen de Chalindrey 1908.

46. Blanchard (Pierre-Paul-Camille), né à Colmier-le-Haut le 29 juin 1861, prêtre le 30 mai 1885, *vicaire de Notre-Dame le 1er juillet 1885*, curé de Nully le 7 mai 1891.

47. Mansotte (Marie-Félicien-Nicolas), né à Courcelles-sur-Aujon le 13 octobre 1862, prêtre le 16 juin 1886, *vicaire de Notre-Dame le 3 août 1886*, curé de Perthes le 19 juillet 1891, Hortes le 21 janvier 1900, curé-doyen de Nogent le 20 octobre 1907.

48. Paquis (Marie-Joseph-Benjamin), né à Humbécourt le 16 mars 1865, prêtre le 31 mars 1890, vicaire de La Noue le 10 juillet 1890, *vicaire de Notre-Dame le 7 mai 1891*, curé de Lamothe-en-Blézy le 28 août 1892, curé de Cirfontaines-en-Azois le 7 janvier 1900.

49. Vauthier (Charles), né à Chaumont le 30 août 1856, prêtre le 11 juin 1881, *vicaire de Notre-Dame le 1er juillet 1881*, curé de Rolampont le 5 novembre 1893, curé-doyen de Saint-Blin le 1er juillet 1898, décédé le 8 juin 1903.

50. Maitret (Eloi-Oreste-Charles), né à Thivet le 2 décembre 1867, prêtre le 29 juin 1891, *vicaire de Notre-Dame le 18 juillet 1891*, curé de Romain le 1er août 1897, curé de Rachecourt-sur-Marne le 31 décembre 1899.

51. Ronot (Henri-Antoine-Siméon), né à Aubigny le 19 octobre 1868, prêtre le 3 juillet 1892, *vicaire de Notre-Dame le 28 août 1892*, vicaire de la Cathédrale juillet 1898, aumônier du Collège de Langres 19 octobre 1901, curé de Saint-Broingt-les-Fosses le 20 janvier 1907.

52. Chrétiennot (Marie Marcel-Clément), né à Odival

le 22 octobre 1865, prêtre le 26 mai 1888, vicaire d'Arc-en-Barrois le 1er août 1888, curé de Sommermont le 1er août 1891, ***vicaire de Notre-Dame, pour Marnaval, le 4 novembre 1893***, curé-doyen d'Arc le 18 février 1906.

53. Pétermann (Jules), né à Chaumont le 20 décembre 1872, prêtre le 29 juin 1897, ***vicaire de Notre-Dame le 1er août 1897***, curé de Bourdons le 3 août 1902.

54. Moliard (Henri-Marie-Joseph), né à Verseilles-le-Bas le 13 mai 1873, prêtre le 29 juin 1898, ***vicaire de Notre-Dame le 15 juillet 1898***, curé de Richebourg le 17 juillet 1904, vicaire de Chaumont le 13 août 1905.

55. Minot (Louis-Marie), né à Saint-Dizier le 5 février 1865, prêtre le 26 mai 1888, professeur au Collège de Saint-Dizier d'octobre 1888 à octobre 1895, prêtre habitué à Saint-Dizier, d'octobre 1895 à août 1898, aumônier du Cercle catholique de Saint-Dizier le 15 août 1898, ***vicaire de Notre-Dame en juillet 1900***, simultanément aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres le 23 février 1906.

56. Girard (Henri-Séraphin), né à Provenchères-sur-Meuse le 15 août 1877, prêtre le 29 juin 1902, vicaire de Nogent le 27 juillet 1902, curé de Charmes-la-Grande le 19 juin 1904, ***vicaire de Notre-Dame, pour Marnaval, en février 1906.***

57. Barrois (Henri-Jules-Edmond), né à Perthes le 2 novembre 1878, prêtre le 29 juin 1902, ***vicaire de Notre-Dame 27 juillet 1902.***

58. Lambert (Louis), né à Gérardmer (Vosges) le 5 septembre 1880, prêtre à Langres le 29 juin 1904, ***vicaire de Notre-Dame le 17 juillet 1904.***

59. Maire (Elie-Henri), né à Pont-de-Roide (Doubs) le 1er juillet 1880, prêtre le 18 décembre 1904, profes-

seur au Collège de Saint-Dizier en octobre 1904, *vicaire de Notre-Dame en juin 1906.*

En 1791, l'église Notre-Dame était remise debout, mais condamnée, par le malheur des circonstances à demeurer, de longues années, dans le plus triste dénuement. Même après qu'eut été faite la paix concordataire, tant d'autres choses pressaient dans les paroisses de France. Il fallut bien se contenter, pendant presque un demi-siècle, du strict nécessaire pour les églises.

C'est seulement vers 1841, à l'arrivée de M. Didelot, que Notre-Dame commença à sortir, un peu, de sa misère.

Le sanctuaire, que le défaut d'ouverture, au chevet de l'église, rendait sombre à l'excès, s'orna, en 1841, du tableau de l'Assomption, placé actuellement à l'entrée de la nef conduisant à la chapelle Saint-Joseph, qui a coûté 1.500 fr., don de Mlle Huré, de pieuse mémoire.

A la même époque, M. de Baudicour, de Marnaval, a fait hommage, à l'église Notre-Dame, d'un tableau représentant saint Charles Borromée, peint par le célèbre Salvator Rosa, en se réservant, à lui et à ses héritiers, le droit de reprendre ledit tableau dans le cas où l'église cesserait d'être consacrée au culte catholique.

En 1842, un dais, celui qui a servi pour les processions extérieures jusqu'à leur interdiction, il y a quatre ans, et qui a coûté la somme de 1.000 fr., a été offert par le Conseil municipal.

En 1843, M. Louis de Baudicour apporte de Rome, et fait présent, à Notre-Dame, de plusieurs reliques précieuses, un morceau de la vraie Croix, du voile de la Très-Sainte Vierge, du manteau de saint Joseph, des ossements de saint Pierre, saint Jean et saint Martin.

En 1845, le même pieux et charitable compatriote

envoie, encore de Rome, le corps de saint Marcien, martyr, extrait des Catacombes, dont la châsse, œuvre d'art d'un autre compatriote, M. Edmond Dubois, est exposée et portée processionnellement, à la solennité du saint martyr, en novembre.

L'orgue d'accompagnement de la maison Ducroquet, de Paris, a été inauguré à Noël 1848. Il y a été fait, en 1904, une restauration avec quelques additions importantes.

Les stalles du chœur, autre travail de M. Edmond Dubois, sont de 1849.

Les statues de la sainte Vierge et de saint Joseph, dons de la piété des fidèles, ont été acquises en 1859. Celle de la sainte Vierge a figuré, avec honneur, à l'Exposition de Paris de 1855.

Jusqu'en 1869, les nefs n'étaient point voûtées. Elles n'avaient que de vulgaires plafonds, placés au-dessous des fenêtres, pour la grande nef, qui en était trop écrasée et assombrie. Il eût été mieux, pour se conformer aux règles du style, de les abriter sous des plafonds quelque peu ornés. Sans doute, par raison d'uniformité, pour continuer les voûtes du chœur, on préféra remplacer les plafonds existants par des voûtes, plus hautes de cinq mètres dans la grande nef, afin d'en dégager les fenêtres, et d'un mètre dans les nefs latérales. La Ville y contribua pour la somme de 24.000 fr.

A cette même époque, a lieu la restauration de la chapelle des fonts baptismaux, pauvre réduit, haut de trois mètres à peine, séparé de l'église par un mur plein et décrépit. On dégage, également, la partie voisine de l'église condamnée à n'être qu'une espèce de porche bas, étroit et obscur, environné de gros murs, cachant colonnes, arcades et sculptures et percés de deux portes donnant entrée, l'une dans la nef qui con-

duit à la chapelle actuelle de la sainte Vierge, et l'autre dans la grande nef sous l'orgue. L'autel et les deux baies gracieuses, destinées à éclairer ce coin charmant mais noir de l'église, sont un travail de 1901.

Jusqu'en 1859, aussi, l'extrémité des nefs latérales était un mur droit contre lequel étaient adossés deux autels, du côté de l'Evangile, celui de la sainte Vierge et du côté de l'Epître, celui de saint Joseph, et derrière, deux toutes petites sacristies. On décide alors, le percement de ces murs, la construction des chapelles, dessinées en absides demi-circulaires. Les vocables ont changé de place. Pourquoi? Une sacristie plus grande et unique a été édifiée près de la chapelle nord. Derrière l'autre, a été disposé ce qui reste du Sépulcre, mentionné plus haut, dans un petit et gracieux édicule polygonal, malheureusement trop dissimulé.

Le grand orgue, qui avait déjà 150 ans d'existence, fut, en 1862, l'objet d'une restauration très importante qui en a fait, disent les connaisseurs, le meilleur du diocèse. Il fut solennellement inauguré en octobre de la même année, avec le concours d'artistes distingués et en présence des autorités de la Ville et même du Préfet du département. Le devis de la dépense s'élevait à 30.150 francs, non compris les frais d'aménagement du buffet et de la tribune. Un travail ultérieur, qui a coûté encore 3.600 francs, a été fait en 1886, à ce magnifique mais délicat instrument.

Toutes ces dépenses, celles de l'orgue, comme celles des chapelles ont été acquittées au moyen d'offrandes généreuses des fidèles de Notre Dame.

Dans les années 1863 et suivantes, Notre-Dame s'orna, en s'assombrissant un peu trop, de ces grands vitraux peints à personnages, tous dus à de pieuses libéralités. Au sanctuaire, saint Dizier, évêque, offert par M. Bec-

quey de Baudicour ; saint Eloi, patron des forgerons et autres ouvriers en métaux, donné par eux ; saint François de Sales, don des fils de M. de Baudicour ; saint Bernard, don de la famille Becquey.

Vitraux des nefs latérales, en face du chœur, du côté de l'Evangile : Saint Pierre, offert par MM. Lescuyer, en souvenir de leur père ; saint Paul, par M. Deschamps-Jacquot et Mlle Léontine Dehault ; sainte Anne, par les Mères chrétiennes ; sainte Cécile, par les Sociétés musicales de la Ville.

Ensuite, les vitraux en face de la grande nef : Saint Nicolas, par les jeunes gens ; saint Vincent-de-Paul, par les membres de la Société charitable de ce nom ; saint Hubert, par les chasseurs de la Ville et des environs ; sainte Catherine, par les jeunes filles ; sainte Marthe, par les servantes ; sainte Barbe, par les sapeurs-pompiers ; la rosace de saint Marcien, aux fonts baptismaux, par M. de Baudicour père ; les rosaces, au-dessus des chapelles de la sainte Vierge et de saint Joseph, par Mesdames de Bienville, originaires de Saint-Dizier.

Le chemin de la Croix, provenant des célèbres ateliers de Munich, comme les statues de la sainte Vierge et de saint Joseph, fut bénit et inauguré en 1865.

En 1867, est établi le calorifère, dans le but d'assainir l'église, de garantir l'orgue, les tableaux et ornements contre la dégradation provenant de l'humidité.

L'usage du gaz remonte à cette même année 1867.

Ainsi restaurée et médiocrement aménagée et embellie, l'église Notre-Dame fut consacrée par Monseigneur Bouange, le 12 novembre 1881. Les murs dont on avait jeté les fondations au milieu des gémissements et des larmes, les piliers qu'on avait achevés dans les angoisses et la terreur, au bruit des émeutes et de la

Révolution, l'édifice tout entier tressaillait d'aise et d'allégresse, sous les onctions d'un vénérable et saint Pontife (1).

En 1889, Notre-Dame n'avait encore que deux cloches, la grosse actuelle, fondue sous M. Horiot, en 1837, et une petite. D'où une très rudimentaire et très discordante sonnerie. Il fut question de la compléter et de l'harmoniser par l'addition de trois autres cloches. Elles furent fondues par M. Paintendre, de Vitry-le-François, et coûtèrent, avec une réparation importante au beffroi, 14.000 fr., savoir : 2.000 fr. payés par la Ville, 2.000 fr. par l'Etat, une collecte paroissiale de 7.000 fr., le reste payé par la Fabrique. Elles furent baptisées par Monseigneur Larue le 22 octobre 1889. Le matin même avait eu lieu la consécration du Maître-autel.

Les cloches pèsent 2.100, 1.604, 1.136, 946, 600 kilogrammes.

La plus petite, par trop discordante, a été refondue en 1893 et pèse 200 kilogrammes de plus.

La chapelle de la sainte Vierge a été peinte en 1894. Ce travail a coûté 1.250 fr. Celui qui a été fait à la chapelle de saint Joseph, en 1901, n'a dépensé que 500 francs, produit de dons généreux.

Le vitrail de l'Assomption et la fenêtre qu'il décore sont de 1895. Le percement de la fenêtre a coûté 1.100 francs, dont 800 fr. payés par la Ville et 300 fr. par la Fabrique. La famille Lefèvre-Ganthier a donné le vitrail, qui coûte 2.500 fr.

Les statues du Sacré-Cœur, de Notre-Dame de Lourdes, saint François, saint Antoine, sont dues aux libéralités de généreux bienfaiteurs et sont revendiquées par eux.

---

(1) Réflexions de M. Aubert, au Registre de paroisse.

Il en est de même de tous les ornements et vases sacrés en usage, depuis 10 ans surtout.

Voici quelques vers d'actualité qui me tombent sous les yeux. On me saura gré de les joindre aux prosaïques pages qui précèdent :

L'Eglise

Quand un des lourds battants de la porte de chêne
S'entr'ouvre et se referme, avec un bruit discret,
Il tombe de la voûte une paix surhumaine
Qui pénètre les sens comme un parfum secret.

Les rumeurs du dehors s'entendent avec peine.
Dans l'ombre de la nef, la lampe au doux reflet
Brille comme une étoile et, sur le bois d'ébène,
Le Christ étend les bras d'un grand geste muet.

O simple et chère Eglise ! O saisissant miracle
Que cet hôte divin, l'hôte du Tabernacle,
Qui reste près de nous sans jamais se lasser,

Qui recueille nos pleurs, dont l'amour nous console:
Qu'allons-nous devenir, si bientôt on nous vole
Notre Eglise ? Par quoi veut-on la remplacer ? (1)

Effectivement, elle est bien autre chose que ce que j'en ai dit, la « chère église » Notre-Dame. Je n'ai fait que parler de l'édifice matériel, qui est loin d'être une des merveilles du monde. De l'église spirituelle je n'ai rien dit, excepté les noms et les diverses étapes des prêtres qui y ont prié, prêché, officié depuis un siècle.

---

(1) L'*Ouvrier*, 3 mars 1906. A. de Bigault.

J'en ai décrit le corps. C'est son âme qu'il faudrait maintenant dire et raconter, ses cérémonies et ses fêtes si pieuses, si harmonieuses, si solennelles, tant d'innocences baptismales qui y sont nées, tant de premières communions qui l'ont réjouie de leur éclat et embaumée de leur parfum, tant de belles et saintes alliances qui y ont été consacrées, tant de deuils douloureux qui y ont été consolés, etc., etc.

On nous vole cela, si bientôt on nous vole
Notre église ! Par quoi veut-on la remplacer ?

La Vallée du Cul-du-Cerf

Ses Établissements

Civils, Religieux et Métallurgiques

Par M. l'abbé Eugène HUMBLOT

Curé d'Orquevaux

PREMIÈRE PARTIE

Les Origines d'Orquevaux

CHAPITRE PREMIER

La Vallée du Cul-du-Cerf

La Haute-Marne abonde en paysages variés, tour à tour grandioses, comme la vallée de la Meuse vue de Montigny-le-Roi ou de Clefmont; imposants comme la côte de Bourmont qui rappelle le Mont-Saint-Michel; gracieux et pittoresques comme les sources de la Vingeanne et certains recoins charmants de l'Aubette et du Rognon.

Le Cul-du-Cerf, près d'Orquevaux, est à coup sûr le plus original. Il est unique dans son genre. La carte d'état-major le désigne sous le nom de précipice. Joanne, dans sa géographie de notre département, le décrit ainsi : « Un cirque ou entonnoir profond, ouvert d'un côté, l'un des sites les plus grandioses de la Haute Marne. » Cette description n'en donne pas une idée exacte. Il est plus vrai de dire que c'est un cirque de Gavarnie en miniature, à cette différence près que sur les sommets les arbres remplacent les rochers et les neiges, et que l'enceinte, au lieu d'être désolée, comme à Gavarnie, est ornée de bois qui gardent la source.

Les nombreux touristes qui se rendent au Cul-du-Cerf par la route de Joinville traversent le village de Leurville. Ils laissent l'église à gauche, entrent dans la plaine monotone qui sépare Leurville de la forêt des Haies, et, après 2 kilomètres d'un chemin facile, ils aperçoivent une maisonnette de cantonnier qui paraît égarée dans ce désert. On dirait la guérite solitaire d'un factionnaire qui va vous dire : « Halte-là ! Il y a ici tout près un spectacle magnifique caché par ce rideau de hautes broussailles ! »

Tout à côté de la route, en effet, à droite, voici un précipice profond de 65 mètres et large de 200 mètres que longe pendant un demi-kilomètre cette belle route qui demain peut s'effondrer dans l'abîme.

De nombreux points d'observation sont pratiqués à travers la bordure de hêtres et de taillis. Ils sont indiqués sur le sol piétiné par les touristes. Ici, votre regard plonge dans l'immensité du vide et s'arrête en contre-bas sur la vallée étroite ; là, il se fixe sur l'escarpement d'une muraille blanche, percée d'une ouverture en demi-cercle : c'est l'entrée d'une grotte naturelle dont la profondeur demeure inexplorée. On l'appelle le Trou-de-la-Vierge. Vous essaierez de l'atteindre si vous avez des aptitudes alpinistes. Plus loin, dans la direction de Prez-sous-Lafauche, une splendide avenue de hauts sapins qui font penser aux sapins des Vosges.

Si vous êtes doué de jarrets solides, prenez votre alpenstock et descendez la pente abrupte ; mais auparavant arrêtez-vous pour embrasser d'un coup d'œil ce cirque couronné d'arbres et de verdure. Il y a là je ne sais quoi de sauvage et de doux à l'œil qui vous saisit. Cette rude nature n'est pas sans culture ; mais, quand vous regardez le fond de l'abîme qui vous attire, c'est le sauvage qui domine. Si vous éprouvez du vertige,

côtoyez alors la douce inclinaison qui vous offre une sorte de dos de chameau, et vous arriverez sans aucun risque sur les bords de la source, ombragée par des arbres superbes qui ont 30 mètres de haut et qui cependant ne parviennent pas à jouir de l'air libre du plateau.

L'été, vous ne trouvez qu'un lit de grosses pierres moussues et de cailloux détachés des parois du gouffre; mais, en hiver, les eaux jaillissent par gros bouillons avec un bruit profond, comme si l'eau était contrainte de forcer un passage étroit pour opérer son éruption. Les vieillards racontent qu'ils l'ont vue, il y a plus d'un demi-siècle, s'élever en jet puissant et formant comme une colonne d'eau. Cela justifierait la vieille appellation de « *Sault* de la *Dhuis*, de la *Falloise*, du *Foullot* (1) » qu'on retrouve dans un manuscrit de 1545. Depuis, la *Falloise* est devenue on ne sait quand ni pourquoi la « *Manoise* ».

Des éboulements successifs ont dû modérer ses élans de jeunesse sans toutefois l'enfermer dans un lit régulier. Elle est toujours la *Falloise*, c'est-à-dire aussi la *Trompeuse*; car elle disparaît pour reparaître plus loin, roulant ici des eaux limpides sur un fond rocailleux, là les cachant pour vous dépister et vous échappant sans cesse. Vous la retrouvez enfin calmée, mais frémissante encore, dans ces larges étangs chantés par André Theuriet et dont certaines échappées claires vous font songer à certains tableaux de Ruyondaël.

Tel est le Cul-du-Cerf, cet affaissement géologique, étrange problème pour les savants, charme pour les poëtes qui lui trouvent toujours des attraits nouveaux; car il n'a jamais la même parure : austère et dénudé

(1) *Archives nationales*, p. 174 [2] pièce CXVII.

l'hiver, richement vêtu l'été. Après avoir longuement admiré la source dont les eaux si limpides vous apparaissent sombres d'en haut, cette vie joyeuse qui monte du gouffre et ruisselle à travers les cailloux, il vous reste à explorer la vallée longue d'environ 4 kilomètres et qui débouche sur Orquevaux.

L'enchantement persiste. Très étroite d'abord, la vallée s'élargit, puis se resserre en des sinuosités capricieuses, par coquetterie, comme pour se faire désirer. Elle suit bientôt des courbes harmonieuses entre les coteaux boisés qui vont s'évasant et là elle s'abandonne en toute liberté. Mais, pour la voir dans toute sa jalouse beauté, vous avez dû suivre un chemin qui côtoie le bord de la rivière et vous promène à travers un taillis rabougri. Vous n'avez pas à le regretter, car vous pouvez cueillir le *Cypripedium calceolus*, « sabot de Vénus », cette perle des bois dont la forêt d'Auberive est si fière ; la *Gentiana cruciata* avec ses fleurs groupées à l'aisselle des feuilles ; la *Pneumonanthe* au bleu indigo ; la *Germanique violette*, qui ressemble, dit Theuriet, à une veuve hasardant sa première toilette de demi-deuil.

Après avoir traversé plusieurs fois la rivière sur des ponts rustiques, vous voici à la fontaine d'Arrienvaux. Si vous êtes botaniste, vous ne manquerez pas d'y collectionner le *Laser* à feuilles larges, les *Phalangères* à feuilles de lis, les *Doradilles* et les *Dryoptères*, tout en admirant de nouvelles sources, parmi lesquelles la source des Cressonnières, la plus abondante.

Maintenant l'odeur pénétrante des menthes aquatiques vous avertit que vous approchez des étangs. Les truites saumonées y jouent librement au soleil ; mais, quand elles ont soupçonné votre présence, elles filent d'un trait à travers les joncs et se cachent dans les

grandes traînées de renoncules flottantes, d'*Hippuris vulgaris* qui baigne paresseusement sa queue de cheval dans l'eau dormante, pendant que la *Callitriche* abandonne sa belle chevelure au courant de l'eau qui la caresse.

Cette belle vallée du Cul-du-Cerf était peuplée autrefois d'usines métallurgiques, de forges et de hauts-fourneaux. Ici vivaient de nombreuses familles d'ouvriers ; ici, à la *Mouillère*, à la côte *Piquerée*, au *Jacot*, s'élevaient leurs habitations à côté des fabriques qui les faisaient vivre. On entendait des cris joyeux d'enfants mêlés aux mugissements des machines travailleuses et aux roulements des lourdes voitures chargées de fer ou de fonte. Le silence a succédé à ce mouvement de vie expansif. Les ruines des usines et des demeures ouvrières ont elles-mêmes disparu, à l'exception de la halle du *Jacot*, dernier vestige de l'industrie métallurgique dans la vallée.

C'est maintenant la solitude morne, car l'homme est absent et les eaux clapotantes semblent se plaindre que personne n'utilise plus leur activité ni leur force. Elles s'écoulent comme désœuvrées et tristes par ces empellements abandonnés, à côté de ces débris de halles à charbon dont les murs sont encore noircis, à côté de ces vieux morceaux de crassier qui *ferrent* la route, seuls témoins des anciens hauts-fourneaux du *Contant* et du *Vultu*, de la forge du *Jacot* et de la tréfilerie de la *Mouillère*.

La vallée s'est enfin élargie au *Vultu*. Elle se recueille, semble-t-il, s'ouvrant pour laisser voir Orquevaux, la perle et le joyau du Cul-du-Cerf, avec ses châteaux modernes, ses parcs, ses castels, sa blanche église à la flèche hardie qui jette la note religieuse dans ce magnifique paysage que sa croix bénit. De chaque côté, ce

sont des rochers et des coteaux boisés qui bornent le regard afin de le concentrer tout entier sur ce fond harmonieux où se détache déjà le moulin de Fleuret. Bientôt vous apercevrez Humberville et Manois, où va mourir le splendide vallon du Cul-du-Cerf qui a vécu deux lieues à peine, mais deux lieues enchanteresses.

CHAPITRE II

Géographie et géologie d'Orquevaux

Orquevaux est distant de 4 kilomètres de la station du chemin de fer de Manois ; de 6 kilomètres du chef-lieu de canton, Saint-Blin ; de 32 kilomètres de Chaumont, chef-lieu du département de la Haute-Marne. La commune possède un bureau de poste dont la titulaire actuelle est Mme Laurent. Deux facteurs sont attachés à ce bureau. L'un dessert les communes d'Aillianville et de Morionvilliers en traversant un village vosgien, Trampot ; l'autre dessert les communes d'Orquevaux, Leurville, Busson et Chambroncourt. Depuis 1896, un bureau télégraphique a été annexé au bureau de poste, qui a été rattaché également au réseau téléphonique départemental en 1899.

Depuis environ 12 ans, la commune possède un bureau de bienfaisance, grâce aux libéralités des familles Le Vavasseur et Rothéa-Gillardoni. Le service médical est assuré par les médecins de Saint-Blin et d'Andelot.

L'altitude de la vallée du Cul-du-Cerf est d'environ 298 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que celle de Humberville est de 274 mètres et celle du pla-

teau de Leurville de 400 mètres (1). Le territoire d'Orquevaux appartient à la formation géologique du jurassique moyen. Le fond des vallons est constitué par l'étage oxfordien dont les couches sont recouvertes, le long des différents cours d'eau, par des alluvions récentes déposées par la Manoise et les autres ruisseaux.

Les couches oxfordiennes sont constituées par des marnes et des calcaires marneux grisâtres, dans lesquels on trouve des chailles et de nombreux fossiles, tels que la *Rynconella Thunnani*, *Terebratula Galliennei*, *Bourguetia striata*, *Gryphœa dilatata*, etc. La majeure partie des plateaux est formée par l'étage corallien, qui comprend des calcaires crayeux, coralliens et oolithiques, des sables calcaires à gros grains. On y trouve comme fossiles des échinides : *Hemicidaris crenularis* ; *Cidaris florigemma*, etc.

Enfin le haut de la côte de Leurville et le bois communal des Haies reposent sur le calcaire à astartes. Cette formation est constituée par une série de bancs calcaires compacts avec des intercalations coralliennes et séparées par quelques niveaux marneux.

CHAPITRE III

Étymologie d'Orquevaux

Le nom du village d'Orquevaux a été diversement écrit dans le cours des âges et l'orthographe de ce mot

(1) Niveau relevé et indiqué sur une plaque encastrée à la base des clochers de Humberville et d'Orquevaux, ainsi qu'à la maisonnette du cantonnier, au sommet de la côte de Leurville.

a subi de nombreuses transformations avant d'être fixée dans sa rédaction actuelle. Voici, par ordre chronologique, la série de ses variations :

Orchavallis, Orcevallis. — Cartulaire de Chaumousey en 1115.

Orchavalle, Orquevalle. — Bulle de Pascal II, de l'année 1119, citée par M. Wiederhald, philologue allemand, édition de Berlin, 1906.

Arcta vallis, dans une donation de Pierre de Bourlémont à Benoitevaux, 1216.

Orqueval, en 1252 (Longnon. Doc. II, p. 173, note).

Obscura vallis, Pouillé de Toul, 1402.

Orci vallis, terra diaboli, Pouillé de Toul, 1402.

Orqùevaulz, en 1334 (arch. de Meurthe-et-Moselle), Trésor des chartes de Lorraine, B, 723, n° 112. — Gondrecourt, I.

Orquevaulx, en 1446 (arch. nationales, p. 176[3], n° 509).

Horquevaulx, 1474 (arch. nationales, p. 164[1], n° 1312).

Orcquevaulx, 1508 (arch. nationales, p. 174[2], pièce 117).

Orquevaulx. 1515 (arch. nation., p. 176[2], n° 486).

Quelle est l'origine de la formation de ce mot? Pourra-t-on jamais la découvrir ? Je l'ignore. C'est là un problème qui me paraît insoluble. Ce mot, comme on le voit, n'a pas été formé tout d'une pièce. Il a été défiguré par la prononciation populaire comme les galets roulés par les eaux. Avant de devenir *Orq*, est-ce que le radical du mot ne pouvait pas être *Orch*, *Orcha*, *Ourch*, *Ource*, selon les diverses prononciations ? Dans ce cas, l'étymologie du mot serait celle-ci : Vallée des Ours. On sait du reste qu'à l'époque gallo-romaine les ours abondaient dans les forêts des Vosges. Les derniers survivants ont disparu vers l'année 1600. On put encore trouver un couple de ces animaux pour les offrir au duc Charles de Lorraine.

La signification de ce mot pourrait bien être aussi : Vallée de la rivière de l'Ource. C'est une appellation donnée à plusieurs rivières ; car la *Manoise* est un nom de création récente. Au XVIe siècle, elle s'appelait la *Falloise,* du mot latin *Fallax*, *Trompeuse.* En France, on trouve l'*Adour* ; l'*Ourq*, qui se jette dans la Marne ; en Belgique, l'*Our*. Dans la langue celtique, *our* vient de *ur*, *urs*, qui signifie eau. Nous aurions ainsi le sens suivant : Orquevaux, vallée des eaux. Jamais nom ne serait mieux appliqué. Des eaux abondantes sont là pour justifier l'exactitude de cette appellation et l'origine gauloise du nom du village. On sait que les Gaulois rendaient un culte aux sources et aux fontaines. Varon nous apprend les rites particuliers avec lesquels, au mois d'octobre, ils célébraient des fêtes en l'honneur des sources, *fontinalia.* Nous aurions alors un rapprochement identique entre l'étymologie d'Orquevaux et celle d'Orcival (Puy-de-Dôme), qui se prononce, en dialecte vulgaire, *Ourchevau* (1).

La lecture « *Orchavallis* », qui date du pontificat de Henry de Lorraine (1126), a aussi son importance, surtout si l'on a soin de la rapprocher de la lecture « *Horquevaulx* » en 1474. Le mot *Orcha* signifie vase, d'après Ducange (2). Nous aurions ici le sens de vallée en forme de vase ; ce qui est vrai pour Orquevaux. Il serait alors permis de penser que le mot *Orchavallis* n'est pas d'origine *gallo-romaine*, mais plutôt d'origine érémitique ou augustinienne.

En venant s'établir à Orquevaux, au commencement du XIIe siècle, les religieux augustins ont dû transformer l'orthographe vulgaire de ce mot et lui donner la forme plus littéraire de *Orchavallis*, fixée dans la

---

(1) Notre-Dame d'Orcival (1894), par M. l'abbé Mallet.

(2) *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis.* Ducange, IV, p. 1371.

charte des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Chaumousey et dans la bulle de Pascal II. Peut-être ont-ils trouvé ce mot déjà fixé avant eux par des religieux établis à Orquevaux au X[e] siècle (1). La donation dont nous parlons plus loin de l'église d'Orquevaux à des Augustins n'est pas sans être suggestive. Les ténèbres du XI[e] siècle, successeur du rapace X[e] siècle, couvrent, sous le nom de donations et de fondations, une foule de restitutions d'anciens établissements érémitiques volés par les seigneurs de cette époque.

Nous avons en France deux villages qui portent un nom analogue à celui d'Orquevaux. C'est Orcival, dans le Puy-de-Dôme, et Orcevaux, en Haute-Marne, désigné sous le nom d'Orceval, en 1271.

La forme *Orci vallis* date seulement du XV[e] siècle et elle est postérieure d'au moins trois cents ans à la forme *Orchavallis*. Quelle serait l'étymologie de cette forme plus récente? M. Jolibois, dans son ouvrage *La Haute-Marne ancienne et moderne,* exprime son opinion dans les termes suivants : Orquevaux est formé des mots latins *Orci Vallis*, Val-d'Enfer. C'est à l'aspect sauvage de cette vallée, au roulement continuel des forges et des fourneaux, aux flammes qui s'en échappaient, que le village dut son nom (2). Cette opinion n'aurait aucune valeur pour l'époque antérieure à l'établissement des forges à Orquevaux.

A l'entrée de la vallée du Cul-du-Cerf, auprès du *Vultu*, il y a un lieudit appelé l'Enfer. Cette désignation est également toute moderne et ne remonte pas à une date bien reculée. Ce lieudit a été baptisé bien après

(1) Stérival, village près de Remiremont, nous en offre un exemple. L'origine du mot est augustinienne ou érémitique, Hyrevaux ou Aprevaux.

(2) *La Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 400. Jolibois.

Orci Vallis et on ne le trouve pas dans les actes de vente ou d'échange de propriétés, même au XVIIe siècle.

M. Longnon, membre de l'Institut, prétend que Orquevaux vient peut-être de deux mots latins : *Obscura Vallis,* vallée ténébreuse. On trouve en effet cette forme dans le Pouillé de 1402 (c. f. Benoit-Picart, tome II) ; mais elle est bien postérieure à la forme primitive *Orcha vallis.*

Je n'ai pas la prétention d'avoir solutionné le problème. J'ai simplement voulu établir que les deux étymologies données jusqu'ici ne peuvent pas s'appliquer au nom primitif d'Orquevaux, mais seulement à une forme particulière de ce nom qui n'est guère antérieure au XVe siècle.

Quelle origine peut-on assigner à l'expression populaire : Vallée du Cul-du-Cerf ? Elle doit être déjà ancienne et serait empruntée au mot *Orcus*, défiguré par un copiste malhabile. Quand on a voulu remplacer le texte latin des chartes par la langue française, un écrivain ignorant aura fait une mauvaise traduction en confondant *Orcus* avec *Hircus*, cerf. Ce contre-sens aura été consacré par la présence de nombreux cerfs dans cette vallée et par l'usage de 20 générations qui ont plus facilement accepté la gracieuse appellation de Vallée-du-Cerf, en écartant l'image terrifiante de Vallée-de-l'Enfer, et en effaçant le souvenir du vieux dicton populaire : A Orquevaux, il y a plus de sorciers que de chevaux.

CHAPITRE IV

Période gallo-romaine

Après la conquête des Gaules, le village d'Orquevaux, avec ses gorges étroites et sa proximité de la frontière germanique, était désigné pour servir de poste d'observation. Aussi les Romains avaient-ils établi sur les sommets qui dominent la vallée des postes militaires ou castels reliés par des routes au camp impérial de Grand.

Au fond de la vallée de *Lavaux,* se détache un massif dont les contreforts aux pentes rapides forment comme une sorte de forteresse naturelle. C'est la pointe de *Châtelmont* qui s'avance majestueusement et qui a été, comme son nom l'indique, le siège d'un ancien domaine seigneurial depuis longtemps disparu. Une voie romaine secondaire, appelée aujourd'hui encore la *voie Robert,* venait de Saint-Blin, situé sur la grande voie de Lorraine, le chemin des invasions, pour rejoindre, au nord, la voie de Trèves, en passant par Orquevaux, Leurville et Épizon.

Le nom donné au vieux moulin de l'*Étrée* en est la preuve. *Étrée* vient des mots latins *via strata,* voie élevée, ou, comme on dit encore aujourd'hui en parlant des anciennes voies romaines, la levée. On sait que ces voies étaient exhaussées au-dessus du niveau du sol, à la différence des routes gauloises, qui étaient en creux, au-dessous du niveau de la terre.

La Voie-Robert avait trois embranchements : le premier qui conduisait à gauche à la forêt de Berthele-

mont ou Berthigniémont (côteau nord de Saint-Blin) ; le second au castel de ***Châtelmont*** et le troisième à Montlebert. Des garnisons romaines campaient sur les hauteurs de Barémont, Châté, Châtelmont et la Sarazinière, à 2 kilomètres de Leurville. Pour approvisionner ces postes reculés, Alexandre Sévère, vers l'année 230, avait établi des fermes ou métairies militaires pourvues d'ouvriers esclaves et d'instruments agricoles.

Nous pensons que Orquevaux, par suite de sa position géographique et topographique, fut tout d'abord une simple ferme militaire annexée à une colonie agricole, chargée de cultiver le sol et de nourrir avec ses produits les petites garnisons qui y séjournaient.

A cette époque, Orquevaux faisait partie du pays des *Leuci* ou Leuques, dont la capitale était Toul, ville fondée par Tullus, un des capitaines de César. La plus grande partie du territoire des environs appartenait à l'illustre famille Leuque des Berthi, comme Saint-Blin, qui s'appelait alors Bertinécourt, Bertigniacourt, Bertiniaca (1), comme le plateau de Mont-Lebert, la forêt de Berthigniémont et le bois Robert. On sait que les grands propriétaires fonciers donnaient leurs noms à leurs domaines. L'identité de tous ces noms semble indiquer l'identité d'un même maître, d'une même famille, les Berthi. Ce nom, d'origine gothique, si fréquemment employé par les rois chevelus, a le sens originel d'illustre et correspond au titre honorifique de noble.

Après les invasions des Visigoths (401), qui brûlèrent Grand et Liffol-le-Grand, après celles des Huns (451), qui ravagèrent nos pays et brûlèrent Neufchâteau, un village franc fut bâti à Orquevaux : on a retrouvé sur la

(1) Gallia christiana, vol. XIII.

terrasse de l'ancienne église des cercueils en pierre, de l'époque mérovingienne Durant les deux siècles et demi que dura le règne de nos 28 rois mérovingiens, notre région fut troublée par leurs rivalités jalouses. Orquevaux, situé presque à la frontière des trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne, était exposé à de nombreux passages de troupes ennemies.

Quand la race des Carlovingiens aura remplacé celle de Clovis, l'Église, encouragée par la généreuse bienveillance des descendants de Charlemagne, commence à fonder des établissements religieux, qui seront pour nos campagnes des foyers de foi et de vie chrétienne. Un ancien lieudit, le *Breuil-aux-Moines*, le souvenir d'un couvent au Vultu ne seraient-ils pas les vestiges de l'établissement de religieux qui ont évangélisé Orquevaux avant la fondation de la paroisse et la venue des chanoines réguliers de Chaumousey ?

DEUXIÈME PARTIE

La Paroisse d'Orquevaux

Jusqu'au VIe siècle, il n'y avait pas encore de paroisses dans les campagnes, ni de prêtre résidant à demeure au milieu des populations rurales. Les prêtres vivaient en communauté avec l'évêque dans les villes qui formaient les premières paroisses. Disséminés dans les villages encore à demi païens, les chrétiens étaient obligés de faire de longs voyages pour se rendre à l'église mère.

Les grands propriétaires ou les possesseurs de villas, convertis au christianisme, voulurent supprimer ces déplacements pénibles et faciliter à leurs vassaux les secours de la religion. Ils bâtissaient sur leurs terres des chapelles privées et demandaient à l'évêque d'y attacher un prêtre résidant. Les évêques encourageaient ces constructions d'églises dans les villages éloignés des villes. Ils exigeaient toutefois une condition indispensable : l'entretien du culte et de ses ministres. Les généreux fondateurs devaient prendre l'engagement de les doter de revenus suffisants.

Comme on le voit, la paroisse n'est pas un organisme gouvernemental, ni une création des lois civiles. L'État n'a été pour rien dans son établissement. La paroisse apparaît spontanément comme une institution libre qui éclôt sous la poussée des croyances religieuses

et qui possède un patrimoine constitué tout d'un coup ou progressivement par des donations volontaires.

CHAPITRE PREMIER

Donation aux Religieux de Chaumousey

Dès l'année 844, l'établissement des paroisses rurales s'était tellement multiplié que le Concile de Toulouse interdit toute fondation de nouvelles paroisses non justifiée par de graves raisons. Dès l'année 922, la plupart des paroisses du vaste diocèse de Toul étaient constituées. Elles avaient déjà leur organisation hiérarchique avec 7 archidiaconés, qui se subdivisaient chacun en plusieurs doyennés ruraux. La paroisse d'Orquevaux faisait partie de l'archidiaconé de Reynel, qui comptait 111 paroisses, et du doyenné de Reynel, qui se composait de 34 paroisses.

L'établissement de la première église à Orquevaux parait être l'œuvre de l'ancienne et puissante maison des seigneurs de La Fauche. Selon un usage fréquent à cette époque, un cadet de cette famille vint s'établir dans un de ses fiefs, à Orquevaux. Il bâtit un château sur la terrasse de l'ancienne église et y annexa une chapelle castrale vers le XIe siècle. Il choisit l'apôtre saint André comme patron de cette chapelle, parce que ce saint était déjà le patron de la chapelle du château de Lafauche.

Il ne serait pas étonnant que les religieux cisterciens de l'abbaye de la Crète aient construit également une petite chapelle à leur usage personnel. Par une charte

de 1158, on sait que les deux frères, Simon et Pierre de Brixey, seigneurs d'une partie d'Orquevaux et cousins germains de l'évêque de Toul, Pierre de Brixey, avaient donné aux religieux de la Crète la jouissance des pâturages et de la rivière du Cul-du-Cerf (1). L'abbé de la Crète avait dû envoyer une petite colonie de religieux pour exploiter les moulins et la forge qu'il avait fait établir sur le cours d'eau. L'ancien lieudit, le Breuil-aux-Moines, est un témoin authentique de la présence des religieux à Orquevaux. Ce lieudit, qu'on retrouve dans les actes de 1545, n'est plus connu aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit de l'existence de cette seconde chapelle, dans les premières années du XIIe siècle, Orquevaux n'était pas encore érigé en véritable paroisse. Nous en avons la preuve dans le cartulaire de l'abbaye de Chaumousey, canton d'Épinal. Cette abbaye, dédiée au Saint-Sauveur et à Notre-Dame, fut fondée en 1094, par un riche propriétaire du nom de Sohère. Les évêques de Toul lui donnèrent successivement des revenus pour l'entretien convenable des religieux. Dans une charte de 1115, Ricuin de Commercy, évêque de Toul, soumet à la juridiction de l'abbé de Chaumousey les églises de Dompierre et de Dommartin (Vosges) et la chapelle d'Orquevaux. Il lui accorde, avec la jouissance des revenus de ces églises, le droit de patronage ou de nomination des curés. En reconnaissance de ce privilège, l'évêque de Toul oblige le couvent de Chaumousey à lui payer, en monnaie touloise, 3 deniers pour l'entretien du luminaire de l'autel de saint Étienne, premier martyr.

Cette taxe devait être acquittée chaque année le 3 août, fête de l'invention des reliques de ce saint.

---

(1) Archives des Vosges. Fonds abbaye de Mureau. Carton H, 37.

Voici le texte de cette charte, extraite du cartulaire de l'abbaye de Chaumousey, folio XIII :

Quia ergo prædecessor meus felicis memoriæ Pibo episcopus donum altaris calmosiacensis matricis parochiæ tuo cænobio perpetuo possidendum tradiderat in supplementum quidem corporeæ necessitatis, ac præcipue sub obtentu pacis vestræ congregationis et perpetuæ in posterum stabilitatis, nos quoque, paribus flagrantes desideriis, de manu Raimbaldi nostri archidiaconi, quidquid juris aut consuetudinis in prædicta calmosiacensi parochia eum pro ratione archidiaconatus contingebat, ex ipsius petitione recipimus,..... ad mensam fratrum tuorum eorumque successorum concedimus et donamus perpetuo possidendum.

Ad hanc præterea formam

De même que mon prédécesseur l'évêque Pibon, d'heureuse mémoire, avait fait don perpétuel de l'autel de l'église-mère de Chaumousey à votre couvent, comme un supplément afin de subvenir à vos nécessités corporelles, et afin d'assurer solidement l'avenir de votre Congrégation, nous aussi, désirant vous favoriser, nous confirmons, sous le sceau de notre archidiacre Raimbaldus, toutes les donations précédentes qui vous ont été accordées à Chaumousey pour vos frères et leurs successeurs.

En outre, nous faisons de même à vous et à votre monastère le don de l'autel de la paroisse matrice de Dompierre; de l'autel de la chapelle de Dommartin (Darney, Vosges) et de l'autel de la chapelle d'Orquevaux ; le tout du consentement de nos archidiacres et avec l'approba-

et juxta præscriptæ donationis per omnia seriem, donamus tibi tuoque cænobio donum altaris matricis parochiæ de Domnopetro; altaris capellæ de Domnomartino; item donum altaris capellæ de Orchavalle, consensu siquidem archidiaconorum et communi favore ecclesiæ nostræ canonicorum.

Remittimus etiam in his tribus quidquid in superiori calmosiacensi ecclesia remissum esse præscribitur: nominatim harum quatuor ecclesiarum censum totum, palefridum (1) *episcopi et archidiaconorum servitium, vicariorumque exinde presbyterorum ad consilium archidiaconorum, exceptis decanorum exinde ad duas synodos institutis antiquitus servitiis.*

tion commune des chanoines de notre église.

Nous vous accordons aussi, dans ces trois églises, les mêmes remises que nous vous avons faites dans la paroisse de Chaumousey, dans les mêmes termes et de la même manière, comme il est écrit ci-dessus. Nommément, tout le cens du palefroy dû à l'évêque et la redevance due aux archidiacres que les prêtres, vos vicaires en ces quatre églises, devaient payer au conseil des archidiacres, et ce à l'exception toutefois des redevances établies d'ancienneté et qui doivent se payer aux doyens respectifs dans les deux synodes.

Or, pour chaque paroisse-mère, on doit au synode 2 deniers; pour la chapelle de Dommartin, une obole; pour la chapelle d'Orquevaux, 3 deniers. Toutefois, afin de remplir notre charge épis-

(1) Palefroy, cheval de parade richement harnaché.

De unaquaque scilicet matrice parochia ad synodum duo debentur denarii ; de capella Domnomartini obolus ; pro capella de Orchavalle tres denarii. Alia vero universa... remittimus. Ne autem episcopalis sedis dignitatem neglexisse videamur, decernimus ut prænominatarum vicarii vestri ecclesiarum episcopo et ejus archidiaconis de se sibique commissis animabus respondeant, ut in prænominatas ecclesias synodalis actio super rusticos more generali ab archidiaconis, salva pace vestra, transigatur : Presbyteri in eis de manu tua successorumque tuorum abbatum donum vicarie recipiant.

Super hæc etiam, pro responsione derivati hujus a nostra sede beneficii, statui-

copale, nous décrétons que les vicaires que vous placerez dans les églises susdites auront à répondre à l'évêque et à ses archidiacres de leurs propres personnes et des âmes qui leur sont confiées, pour que, dans les églises susnommées, l'action synodale s'exerce par l'archidiacre sur les gens de la campagne. selon la coutume générale, sans que votre paix en soit troublée en rien.

Que, dans ces églises,les prêtres que vous y établirez reçoivent de votre main et de celle de vos successeurs abbés le don de la vicairie. Qu'ils aient à répondre, sans opposition à votre audience, en votre maison, de tout ce que nous vous avons concédé pour être jugés làdessus, et se voir même retirer la prébende de ces églises, s'ils se sont montrés rebelles.

En retour de ce bienfait reçu de notre siège, nous statuons que, pour chaque

mus ut pro unaquaque de quatuor prœnominatis matrice ecclesia VI denarios; pro capella vero quâque tres denarios Tullensis monetæ (1) *ad altare nostri protomartyris in inventione ejus persolvatis, quos ad luminare Beati Stephani perpetuo deputamus.*

Tulli, in plena synodo, anno MCXV.

église-mère d'entre les quatre ci-dessus nommées (Chaumousey, Dompierre, Dommartin, Orquevaux), vous aurez à payer 6 deniers; et pour chaque chapelle, 3 deniers en monnaie de Toul (1), à l'autel de notre premier martyr, au jour de l'invention de ses reliques, et nous destinons ces deniers à l'entretien du luminaire de Saint-Etienne.

Toul, en pleine séance synodale, 1115.

(*Documents inédits de l'histoire des Vosges, X, p. 24*).

Une bulle du pape Pascal II, datée de Trevano, en 1118, la 19e année de son pontificat, confirme textuellement cette donation de la chapelle d'Orquevaux aux religieux de Chaumousey. M. Wiederhald, savant philologue allemand, a publié à Berlin, en 1906, un fascicule des bulles pontificales où se trouve celle de Pascal II, concernant Orquevaux.

Le 21 octobre 1119, nouvelle confirmation par bulle de Calixte II, datée de Reims.

Une bulle de Grégoire VIII, datée du 13 novembre

(1) Les évêques de Toul avaient le droit, à cette époque, de fabriquer des pièces de monnaie à leur effigie. Philippe-le-Bel en défendit la circulation par un édit de 1313. A partir du XVIe siècle, la monnaie touloise était difficile à trouver. En 1268, la livre touloise valait deux livres tournois. En 1349, trois sols toulois valaient quatre sols tournois et un demi-sol.

1187, renouvelle en détail et explicitement la confirmation des revenus donnés à l'abbaye de Chaumousey, notamment de tous ceux qu'elle possède à Orquevaux, *apud Orcevallem.*

Il faut redescendre jusqu'en 1314 pour retrouver une mention de la paroisse d'Orquevaux dans le cartulaire de Chaumousey. Il s'agit d'un échange entre Jean de La Fauche et les religieux. Le seigneur déclare céder une grange qu'il avait achetée à Abraham, avec l'usuaire de cette grange, à savoir : 4 pieds de terrain derrière la grange et la place qui se trouve devant le bâtiment.

En contre-échange, les religieux donnent « quarante-cinq sols de petits tournois que ie leur devoie paier chascun au sus le molin qu'on dit de *Challon* ». De plus ils auront, sur demande, tout le bois et la pierre nécessaires pour conserver et réparer ladite grange. Si l'abbé du couvent de Chaumousey ou son délégué vient à Orquevaux deux ou trois fois par an, il pourra prendre, chaque fois, pour son usage, de deux ou trois ou quatre charretées de bois mort aux forêts de Lafauche les plus proches du finage d'Orquevaux. Si le suzerain, roi ou autre, ne ratifie pas cet arrangement, les choses resteront dans le *statu quo.*

Le dernier document du cartulaire est de 1545. Il n'y a plus rien à lui demander sur la paroisse d'Orquevaux.

Nous voyons, par ces documents, que la paroisse dépendait de l'abbaye de Chaumousey, par donation des évêques de Toul, approuvée par les Souverains-Pontifes. Avant le XII[e] siècle, Orquevaux n'est qu'une simple chapelle qui relève, sans intermédiaire des seigneurs laïques, de l'évêque et du chapitre de Toul. Avait-elle été précédemment en puissance séculière et fait cano-

niquement retour, comme tant d'autres, à l'autorité ecclésiastique ? C'est ce que l'on ignore.

Quoi qu'il en soit, à partir du XIIe siècle, la paroisse d'Orquevaux devint une paroisse de patronage ecclésiastique dont la collation était attachée à l'abbaye de Chaumousey. Les religieux de ce couvent, chanoines réguliers du Saint-Sauveur, suivaient la règle de saint Augustin. Saint Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, fut une des gloires de cet ordre religieux, qu'il réforma en 1628 sous le nom de Congrégation de Notre-Sauveur.

Le 18 juillet 1769, la paroisse reçut la visite de l'abbé de Chaumousey, accompagné de plusieurs religieux. Ce fut à l'occasion de la réception des travaux de la seconde église et de la refonte d'une cloche (1). Cette visite était la dernière. L'ancienne organisation du vaste diocèse de Toul allait disparaître, pour être remplacée par une nouvelle circonscription des diocèses.

En 1402, le diocèse comprenait 680 paroisses, dont 233 annexes ; en 1718, 761 paroisses, dont 114 pour l'archidiaconé de Reynel. L'administration d'un diocèse aussi étendu était bien lourde pour un évêque et souvent entravée par les rivalités qui éclataient entre Français et Lorrains. Le concile de Trente avait songé à la partager entre deux évêchés. Les ducs de Lorraine, Charles III et Charles IV, par esprit politique, avaient inutilement essayé de faire aboutir ce projet. Ce ne fut qu'en 1777 qu'eut lieu le démembrement de l'évêché de Toul, par suite de la création de deux sièges épiscopaux à Saint-Dié et à Nancy (2).

---

(1) Archives de la Haute-Marne. C. 49.

(2) Eugène Martin. Histoire du diocèse de Toul.

CHAPITRE II

Les Curés de la paroisse touloise

Jusqu'à la Révolution, ils étaient nommés par l'abbé de Chaumousey. Ils devaient ensuite se présenter à l'évêque de Toul pour recevoir l'institution canonique et leurs pouvoirs de juridiction. L'histoire locale n'a pas conservé les noms des anciens curés,qui probablement devaient être choisis parmi les religieux de l'abbaye de Chaumousey. Il nous faut attendre jusqu'au commencement du XVI[e] siècle pour avoir le premier nom d'un curé d'Orquevaux.

1503-1504, Jean Thibaut.

Il résidait habituellement à Langres, où il était prêtre habitué à la cathédrale. Un vicaire le remplaçait dans sa paroisse.

1545-1572, Philippe Genevois.

Il habitait Langres comme chanoine prébendé de la cathédrale. Son vicaire était Michel Pètre (1).

1613, Jacques Moyne.

Son nom a été retrouvé dans une inscription gravée sur un vieux bénitier en fonte. Voici le texte de cette inscription : Gille Louys Paul Fraisy. J. M. S. — M. A. R. *Sit nomen Domini benedictum nunc et in sœculum.* — N. Thouvenot a fait faire cette pièce. — Messire Jacques Moyne était curé en ce lieu. L'an 1613. Priez Dieu pour eux.

(1) Archives de la Hte-Marne. Fonds La Fauche. Liasse d'Orquevaux.

1639-1684, Jean Demongeot.

Il habitait le presbytère avec ses parents. Il eut la consolation de fermer les yeux à sa mère, morte chez lui, à ses deux sœurs et à l'un de ses frères, qui furent tous inhumés dans la chapelle de saint Nicolas, auprès des fonts baptismaux. Il eut aussi le bonheur de distinguer et de faire éclore une vocation ecclésiastique dans un enfant de son catéchisme, Claude Tramaux, ordonné diacre le 22 janvier 1668 et prêtre la même année. Le jeune prêtre venait à Orquevaux en 1671 pour baptiser Ch. Martin.

Jean Demongeot est le premier curé dont les actes religieux fassent mention. C'est lui qui a signé le premier acte de baptême qui est conservé aux archives de la mairie. Durant son long pastorat de quarante-cinq ans, que se passa-t-il ? L'histoire est muette à ce sujet. Nous en sommes réduits à signaler les quelques événements importants relatés dans les actes religieux.

Le 11 novembre 1642, mort accidentelle de Nicolas Bertin, facteur des forges, tué à Fleuret dans la maison de Lemoyne. C'était un intime ami de M. le curé Demongeot, qui composa à cette occasion une inscription funèbre dont nous citons le texte au chapitre de la primitive église.

La garnison lorraine du château de Lamothe rançonnait les villages voisins et se répandait dans les campagnes pour réclamer de lourdes contributions de guerre. Quelques habitants de Romain viennent se réfugier à Orquevaux. Nous y trouvons en 1643 Claude Réchot et Anne Mortaux.

Pierre Le Clerc, admodiateur des forges et fourneaux de la vallée du Cul-du-Cerf, meurt écrasé par accident sous une voiture chargée de blé et de vin, le dimanche 9 juin 1652.

Une querelle sanglante, vidée à coups d'épée et de poignards, eut lieu aux forges de Berthéleville le dimanche 13 octobre 1658, pendant le chant des vêpres. Deux forgerons d'Orquevaux y furent blessés mortellement. C'étaient les deux frères Vincenot, dits d'Arbois. Claude mourut le dimanche soir et Louis le lundi soir. Leurs corps furent ramenés à Orquevaux et inhumés au cimetière, non loin de la maison curiale (1).

Antoine Bertin, facteur à la forge de Fleuret, au compte de Clément Perrot, mourut le 27 septembre 1670. Il fut inhumé à l'église, devant le grand crucifix, entre la tombe commune des morts et l'autel de saint Joseph, tout près de la corne de l'évangile.

Le samedi matin 8 juillet 1673, mort subite de Sébastien Valleron, dit Belombre, seigneur d'Orquevaux, décédé à la forge de Claude Mercier. Il habitait le vieux château.

***1684-1730*, *Jacques Guillemin*.**

Pendant ce long ministère de quarante-six ans, M. Guillemin prépara 320 enfants pour la confirmation, qui fut donnée par l'évêque de Toul le 14 juillet 1693, le 28 août 1707 et à Prez-sous-Lafauche le 14 juin 1727. La grande étendue du diocèse ne permettait pas à l'évêque de visiter fréquemment ses paroisses.

Plusieurs soldats de milice d'Orquevaux meurent sur les champs de bataille ou des suites de leurs blessures; à l'hôpital de Schlestad, Henri Gillet le 14 septembre 1693; dans le milanais, François Groslaire, soldat au régiment de Flandre, et Louis Morizot, au régiment de Noailles, en 1702.

Les archives du notariat de St-Blin font mention de plusieurs séminaristes des environs. Orquevaux a eu le

(1) Archives de la mairie d'Orquevaux.

sien : François Voillot ; c'est M. Guillemin qui avait discerné sa vocation. Ordonné diacre le 25 mars 1736, il avait été nommé curé d'Echenay, où il habitait en 1749 avec sa sœur.

A titre de document très intéressant, nous donnons ici la copie de son titre patrimonial (1) :

« Pierre Voillot, marchand à Orquevaux, voulant faciliter à son fils François, clerc du diocèse de Toul, la promotion aux ordres sacrés, lui donne sur tous ses biens présents et à venir une rente annuelle de deux cents livres barrois dont le cours commencera à l'époque de son sous-diaconat et se continuera jusqu'à ce qu'il possède un bénéfice de pareille somme. Pierre Voillot établit cette rente sur une maison qu'il possède en la rue Quinée, consistant en six portées, joignant au midi les héritiers de Simon-Raclot et de l'autre côté les héritiers de André Georgin. Fait à Orquevaux le 20 juillet 1735 (2). »

Chaque paroisse devait contribuer à l'entretien de son curé au moyen de certains revenus annuels appelés

---

(1) Archives du notariat de Saint-Blin.

(2) Prêtres nés dans les villages de la seigneurie de Lafauche durant la première moitié du XVIII[e] siècle. Dates de leur ordination.

Humberville. — 1712. François Dudosme, fils de Jean Dudosme et de Anne Bouant. — 1732. Hubert Biez, fils de Jacques Biez, maître de forges et admodiateur du prieuré de Saint-Blin, et de Madeleine Babelon.

Liffol-le-Petit. — 1722. Nicolas Jeoffroy, avec un titre patrimonial de deux cents livres. — 1752. Alexandre Caussin, qui fut chanoine du chapitre de Lafauche.

Orquevaux. — 1735. François Voillot.

Semilly. — 1743. Charles Thenon.

Vesaignes-sous-Lafauche. — 1736. Hyacinthe Dinet, avec un titre de deux cents livres constitué par M. Vuillaume, curé du lieu.

Brechainville. — 1741. Jean-Chrysostôme Desnoyers, avec un titre de quatre-vingt-cinq livres.

Saint-Blin. — 1721. Joseph Rouot, mort curé d'Abainville, près Gondrecourt. — R. P. Charles Collot, jésuite, recteur du collège d'Auxerre.

dimes, dont la quotité variait selon les régions. Dans la prévôté d'Andelot, les grosses dimes, dites de rapport, se partageaient par égale moitié entre les décimateurs du territoire que cultivaient les forains et ceux du village habité par ces derniers. C'est à l'occasion de la levée de ces dimes de rapport qu'en 1709 un conflit eut lieu entre M. Caillet, curé de Busson, et M. Guillemin. Plusieurs habitants de Busson cultivaient des champs sur le territoire d'Orquevaux. Ils devaient fournir à leur curé la moitié de la dime et l'autre moitié au curé d'Orquevaux. Celui-ci, le 10 août 1709, empêcha les *pauliers* ou leveurs de dimes du curé de Busson d'exercer leurs fonctions dans sa paroisse au mépris des anciennes coutumes.

Les religieux de Chaumousey, décimateurs à Orquevaux, qui avaient loué les dimes à M. Guillemin, furent assignés par M. Caillet au nom des chanoines de Reynel, décimateurs à Busson. L'affaire en litige fut plaidée à Chaumont. D'après le certificat délivré par les officiers de justice de la prévôté d'Andelot, qui affirmaient l'existence de l'ancienne coutume en vigueur au sujet du partage par moitié des dimes de rapport, le curé d'Orquevaux fut condamné à rendre la portion qu'il s'était appropriée (1).

Le 6 mars 1728, deux ans avant sa mort, M. Guillemin avait réglé ses affaires temporelles et fait son testament. Il donnait au chapitre de la collégiale de Reynel une somme de cent livres, à charge d'une fondation de messes à perpétuité. Cette somme était due par le chapitre à son frère Claude, ancien chanoine de Reynel, curé d'Humberville en 1678 et ensuite de Rimaucourt. La fondation ne fut pas exécutée parce que les chanoi-

(1) Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel, 5e liasse.

nes de Reynel prétendaient que la remise de cette somme n'avait pas le caractère d'un don purement gratuit, mais celui d'un véritable remboursement d'une somme de 96 livres avec les intérêts que leur ancien collègue, Claude Guillemin, devait au chapitre depuis l'année 1676 (1).

Les infirmités obligèrent M. Guillemin à demander un vicaire durant les six derniers mois qui précédèrent sa mort. Le frère Romain David, religieux cordelier du couvent de Neufchâteau, fut chargé du ministère paroissial. M. Jacques Guillemin mourut le 3 avril 1730 et fut inhumé au chœur de l'église. Il était échevin ou vice-doyen de Reynel.

1730-1745, Antoine Grisart.

Le successeur ne fut installé que six semaines après la mort de M. Guillemin. Un capucin, frère Maximilien, fit l'intérim et baptisa Claude Hogniat. Le nouveau curé, M. Grisart, n'arriva à Orquevaux que sur la fin de mai 1730 ; après un pastorat de quinze ans, il fut nommé curé de Saint-Thiébault, près Bourmont.

1745-1767, Nicolas Maulbon.

Ce prêtre appartenait à l'importante famille des Maulbon, qui occupait une situation prépondérante dans le bailliage de Lafauche. Il se montra très zélé pour la restauration et l'embellissement de son église. C'est à lui que nous devons les importants travaux dont nous parlerons au chapitre de la primitive église:

Le 4 juillet 1746, il avait loué aux chanoines de Chaumousey, pour la somme de quarante livres, la moitié des grosses et menues dîmes. Cette somme formait la

(1) Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel, 5e liasse.

principale partie de sa portion congrue. On voit, par ce bail, dont la minute est conservée aux archives du notariat de Saint-Blin, combien le revenu des dîmes était modeste. La totalité des dîmes ecclésiastiques d'Orquevaux valait environ quatre-vingts livres à cette époque (environ trois cents francs de nôtre monnaie). Ce n'était donc pas une source de grandes richesses, comme le disent tant d'historiens faussaires, qui écrivent l'histoire avec leurs préjugés et non avec les documents officiels qu'il faut exhumer des archives.

Signalons ici les quelques faits marquants qui se sont passés durant le ministère de M. Maulbon. Le 28 novembre 1745, Jeanne Thomas, élue sage-femme par toutes les femmes d'Orquevaux réunies à l'église, prête serment de fidélité aux devoirs de sa charge devant M. Maulbon.

Le 27 juin 1749, Marguerite Ducret, âgée de 46 ans, veuve de Jean Tripotin, est décédée « sans avoir voulu reconnaître Dieu, ni donner aucun signe de pénitence, jusqu'au dernier instant de sa vie ». Elle fut privée des sacrements (1).

Le 14 août 1756, Jean Arnould, de Leurville, âgé de 70 ans, fut trouvé noyé au-dessus de l'étang du *Content*, près d'une fontaine. Après une enquête de la justice, il fut inhumé dans le cimetière d'Orquevaux.

Le 19 juin 1761, Jean Thomas, charpentier, travaillait à Semilly. Il tomba du toit sur un tas de pierres et fut tué sur le coup.

Décès d'un centenaire, Jean Dinet, en 1759.

Décès de Antoine Thabourin, tué le 24 mai 1765, auprès de Pautaines, dans les travaux que faisait exécuter le roi Louis XV.

---

(1) Archives de la Mairie d'Orquevaux.

Après vingt-deux ans de ministère à Orquevaux, M. Maulbon mourut le 25 février 1767, à l'âge de 65 ans. Il fut inhumé dans l'allée collatérale de la sainte Vierge, en présence des curés voisins : Malaisé, de Humberville ; Dinet, curé de Vesaignes ; Delapaix, de Chalvraines ; Levasseur, de Leurville ; Colliot, de Reynel ; Fouissette, chapelain du prieuré de Saint-Blin.

Un religieux récollet du couvent de Liffol-le-Grand fut chargé du ministère paroissial jusqu'au 1er juillet suivant, époque de l'installation du successeur.

1767-1798, Joseph-Melchior Perrin.

Né à la Bresse-en-Vosges, le 28 septembre 1725, M. Perrin fut ordonné prêtre en 1752. Après dix-sept années de vicariat résidant à Noménil, il fut nommé curé à Orquevaux. Il avait été chaudement recommandé aux religieux de Chaumousey par ses deux oncles, dont l'un mourut en 1777 curé de Gorhey, paroisse voisine du couvent, et l'autre, Joseph-Melchior Perrin, parrain du nouveau curé d'Orquevaux, décédé en 1768 curé de Lemmecourt (Vosges). Un frère de M. Perrin fit ses études de droit à Pont-à-Mousson et devint prévôt du bailliage de Beaufremont.

M. Perrin était très populaire et très aimé de ses paroissiens. Il s'occupa très activement de leurs intérêts matériels. En 1769, l'eau manquant dans la rue du Haut, le curé d'Orquevaux entreprend une conduite prise à la source du Vultu. Il fait lui-même les premiers travaux et se charge de mener l'entreprise à bonne fin si les habitants et la commune veulent bien l'aider. Les habitants s'adressent à l'intendant de Joinville pour demander une exemption des quatre jours de corvées qu'ils devaient faire sur les chemins afin de les employer à l'établissement des fontaines. L'intendant,

croyant que cette requête n'était qu'un simple prétexte pour se soustraire aux corvées, refusa l'autorisation demandée, « parce que, disait-il, l'entretien des routes est d'un intérêt général, tandis que l'établissement des fontaines n'intéressait que la seule commune d'Orquevaux » (1).

Le projet n'eut pas de suite pour le moment. Les travaux commencés restèrent suspendus pendant près de quatre-vingt-dix ans pour être achevés seulement en 1856. N'ayant pas réussi dans son premier projet, M. Perrin se mit à rectifier lui-même la pente si rapide du chemin d'Aillianville et la côte du Fays sur le chemin de Leurville. Ce n'est qu'en 1845 que la route actuelle fut tracée et construite.

En 1769, les chanoines de Chaumousey louent à M. Perrin la totalité des dîmes d'Orquevaux par un bail à vie moyennant une somme annuelle de cent cinquante livres. Ce bail fut enregistré à Prez-sous-Lafauche le 26 juillet. « Par devant Jacques Didier Mathieu, chanoine régulier, procureur de l'abbaye de Chaumousey, y demeurant, reconnaissant que la totalité des grosses et menues dimes ainsi que des novales (2) du finage d'Orquevaux appartient aux religieux de l'abbaye; désirant en outre éviter toute contestation tant au sujet de la perception des dîmes qu'au sujet du paiement de la portion congrue affectée à l'entretien du curé sur les dîmes, il a été convenu que nous abandonnions, à titre de bail à vie, tous nos droits sur les dîmes, moyennant 150 livres payables chaque année à la St-Martin, à partir du 11 novembre 1770. Le sieur Perrin demeure

(1) Archives de la Haute-Marne. C. 49.

(2) Novales. Impôt sur les terres nouvellement défrichées et mises en culture.

déchargé de toutes les impositions et charges relatives à la propriété, qui seront supportées par les religieux. »

Le 6 avril 1788, le prix du fermage des dîmes fut diminué de 54 livres, par suite de l'augmentation de la portion congrue. Le curé ne doit plus payer que 96 livres de France (1).

Le souci des affaires temporelles ne faisait pas oublier à M. Perrin le bien spirituel des âmes. Nicolas Tramaux, manouvrier à Orquevaux, devait épouser Françoise Poissonnier. Celle-ci avait une instruction religieuse très insuffisante. M. Perrin, après avoir constaté cette ignorance, rappela aux futurs mariés les lois de l'Eglise, qui défendent de procéder à la célébration du mariage, comme de tout autre sacrement, si les fidèles n'ont pas justifié d'une connaissance suffisante de la religion et des dispositions spéciales qu'exige la digne réception des sacrements. Les deux futurs se soumirent docilement à ces prescriptions et Nicolas Tramaux signa l'engagement suivant : « Je soussigné déclare consentir à ce que M. le curé d'Orquevaux diffère la publication du dernier ban de mon mariage et mon mariage lui-même jusqu'à ce que ma fiancée soit suffisamment instruite. » Celle-ci consentit également à cette mesure ; l'acte fut signé en présence de J.-B. Aubry, maître d'école, et des témoins qui, ayant assisté à l'examen, avaient constaté le défaut de science religieuse chez la future épouse (2). Cet acte doit être placé au milieu du mois d'octobre 1773.

Le mariage fut célébré le 8 novembre suivant. Combien de mariages ne faudrait-il pas retarder aujourd'hui

(1) Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel, 6e liasse.

(2) Archives de la mairie d'Orquevaux. Registre des mariages de l'année 1773.

pour insuffisance d'instruction religieuse et de dispositions convenables apportées à leur célébration !

La congrégation de la Sainte-Vierge était dans un état de ferveur exemplaire. Elle avait sa chapelle, ses réunions régulières, ses offices particuliers, sa présidente ou préfète nommée par les congréganistes, sa trésorière qui conservait les produits des quêtes et des offrandes. Les religieux de Chaumousey et S. Pierre Fourier, un des plus illustres membres de cette abbaye, encourageaient beaucoup l'établissement des congrégations de jeunes filles pour la conservation de la foi et de la piété dans les paroisses. Tous les ans, à la fête de l'Immaculée-Conception, on portait en procession l'image de la Sainte Vierge. La demoiselle qui avait obtenu l'honneur de garder cette image dans sa chambre invitait à un modeste repas toutes les congréganistes qui l'avaient accompagnée avec un cierge à la main.

Le 8 décembre 1775, le fils Mocquet se permit d'entrer dans la maison du nommé Henriot, où les demoiselles prenaient leur repas traditionnel. Par une dérision sacrilège, il offrit un peu d'omelette et de vin à la statue de la Sainte Vierge, qui présidait au repas. Aussitôt la chambre parut toute en feu. Les jeunes filles, effrayées, s'enfuirent précipitamment.

Leurs cris attirèrent l'attention des voisins, à qui elles firent le récit de l'événement. André Collin, surnommé Jacquillier, témoin auriculaire du récit des jeunes filles, et qui vivait encore à Saint-Blin en 1820, où il s'était retiré, l'a répété à M. Jean Chaumont. Celui-ci a fidèlement rapporté, dans son précieux manuscrit, page 324, les détails de cet événement. Le fils Mocquet ne passa pas la nuit à Orquevaux. Il s'enfuit et ne reparut plus jamais au domicile de ses parents.

Le lendemain, le procureur royal, résidant à Andelot, envoya les archers ou les gendarmes pour arrêter le blasphémateur. Toutes les recherches furent vaines. Alors le tribunal de Chaumont rendit contre Mocquet un jugement par contumace, qui fut publié dans toute la région.

Durant le pastorat de M. Perrin, la cérémonie de la confirmation fut fixée deux fois à Reynel, en 1773 et en 1789. Elle comprenait une centaine d'enfants d'Orquevaux, 58 garçons et 42 filles.

Le 30 janvier 1791, M. Perrin prêta serment, sans restriction, à la Constitution civile du clergé, avec tous les autres prescrits par les lois, par exemple celui de liberté-égalité du 25 novembre 1792 et de haine à la royauté du 24 septembre 1797. Après le 10 mai 1794, quand les églises furent fermées, M. Perrin, chassé du presbytère, malgré ses serments, se retira au bas de la terrasse de l'église, dans une maison qui appartient maintenant à Jules Thomas. Il célébrait là les offices religieux et y administrait les sacrements. Les terribles événements de cette époque troublée avaient ébranlé sa santé. Vers l'année 1797, M. Perrin, âgé de 73 ans, prit le parti de quitter sa paroisse. Quel fut le lieu de sa retraite ? Les uns disent Lézéville, d'autres son pays natal, où il serait mort. J'ai consulté les archives de la mairie de la Bresse, brulées en 1803, et je n'y ai pas trouvé l'acte de décès de l'ancien curé d'Orquevaux.

Un vieillard de la Bresse se souvient d'avoir entendu parler d'un prêtre nommé Perrin qui aurait été condamné à l'échafaud ; mais nous n'avons aucune preuve certaine pour affirmer que c'était notre curé qui aurait ainsi payé de sa tête la rétractation de ses serments. La plus grande obscurité enveloppe toujours la fin de M. Perrin.

CHAPITRE III

Une Paroisse langroise

Le Concordat de 1802 supprima totalement l'antique diocèse de Toul, fondé par son premier évêque saint Mausuy et qui comptait quinze siècles d'existence. Les paroisses haut-marnaises étaient provisoirement rattachées au diocèse de Dijon et de Langres. A partir de 1824, la paroisse d'Orquevaux passa définitivement sous l'administration des évêques de Langres. Les vieux usages liturgiques toulois furent conservés jusqu'à Mgr Parisis, qui les supprima pour rétablir partout dans son diocèse l'uniformité de la liturgie romaine.

La coutume si populaire des processions où l'on porte les images des saints dans la maison de celui qui désire les garder subsiste encore dans la paroisse. Elle avait été réglementée par un mandement du 20 avril 1719, qui interdisait de mettre à l'encan le bâton des saints au plus offrant et de l'accompagner à la maison du plus fort enchérisseur, au son des instruments de musique profane. Autrefois la paroisse d'Orquevaux rendait les honneurs à dix images de saints. Deux ont été délaissées par les paroissiens. Ce sont les images de saint Abdon, patron des cultivateurs, et de saint Eloi, patron des forgerons et des maréchaux-ferrants. Il reste encore huit images pieusement conservées dans les maisons particulières et qui ont chacune leur procession annuelle.

Ce sont celles de saint Joseph, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre, de sainte Anne, de la Sainte Vierge

sous deux appellations différentes, la Nativité et l'Immaculée-Conception, de saint Nicolas et de saint André, patron de la paroisse. Il importe de conserver respectueusement ces vieilles traditions que nous ont léguées les siècles passés et de les transmettre fidèlement à nos petits-enfants.

Une autre coutume bien populaire mérite également d'être rapportée ici. Durant les trois derniers jours de la Semaine sainte, pendant lesquels la sonnerie des cloches est interdite, les enfants parcourent les rues du village en faisant retentir le son strident des crécelles, appelées vulgairement *taterelles*. A trois reprises différentes, ils annoncent l'heure des offices, par les trois avertissements suivants : Voici le premier coup, entendez-vous ? — Voici le second coup, apprêtez-vous. — Voici le dernier coup, en venez-vous.

Le Samedi saint, ils vont réclamer à domicile le salaire de leurs nombreuses courses, en chantant à la porte de chaque maison le couplet que voici :

Pendant trois jours, suivant notre devoir,
Nous nous levons du matin et du soir,
Pour vous faire à savoir
Par les champs, par les lieux,
De vous trouver au service de Dieu.

O filles et femmes, donnez des œufs
A ces enfants de chœur.
Ils prieront le Seigneur Dieu tout-puissant
De vous donner le ciel pour paiement.

CHAPITRE IV

La primitive église gothique

La première église connue à Orquevaux n'a pas d'acte authentique de naissance. La présence et l'examen de quelques pierres sculptées nous autorisent à indiquer le XIVe siècle comme époque probable de sa construction. Ces derniers témoins d'un passé lointain avaient été religieusement conservés après la démolition de la vieille église en 1767. Pour sauver de l'oubli et de la profanation ces antiques pierres, on les avait encastrées dans les parements de la porte de la sacristie de la seconde église, où elles sont restées cachées jusqu'en 1884. L'une de ces sculptures représente le tableau du bon Pasteur assis au milieu d'un troupeau de brebis. On peut la voir aujourd'hui encore, ainsi qu'un débris de chapiteau.

La vieille église était bâtie dans le style gothique avec trois nefs. Elle était enrichie de cinq chapelles, dont les quatre plus anciennes terminaient les deux extrémités de chacune des nefs latérales. Du côté de l'évangile, se trouvait la chapelle de Notre-Dame. En 1751, on y avait posé un vitrail entièrement neuf. En 1756, le jour de la fête patronale de saint André, quatre grands chandeliers étaient exposés pour la première fois sur l'autel de la sainte Vierge, et au mois de mars suivant, deux autres plus petits. Tous ces chandeliers sortaient de l'atelier de maître Bourdelois, ouvrier d'art à Liffol-le-Grand. Ils avaient coûté ensemble 28 écus 14 livres et 10 sols.

La chapelle de saint Joseph se trouvait du côté de l'épître. Le 18 mai 1650, l'évêque de Toul avait prescrit d'ériger à saint Joseph un autel dans toutes les églises du diocèse et de chanter chaque mois, durant cette année, une messe solennelle en son honneur, pour obtenir la paix avec l'Espagne. Après la signature du traité des Pyrénées, en 1659, des prières d'actions de grâces envers saint Joseph, médiateur de la paix, furent ordonnées (1).

A l'entrée de l'église, de chaque côté du grand portail, deux autres chapelles avaient été aménagées : à gauche, la chapelle du Rosaire, faisant face à la chapelle de Notre-Dame. A la mort de Catherine Petitjean, son épouse, en 1667, Alexandre Simony, officier de cavalerie, donnait à l'église, pour l'entretien de cette chapelle et de la confrérie du Rosaire, une chenevière appelée depuis la chenevière du Rosaire.

La chapelle de saint Nicolas était à droite, du côté des fonts baptismaux. Elle avait reçu une double ornementation en 1752 : une boiserie et un retable pour l'autel.

En 1737, la confrérie de saint Abdon avait été établie à Orquevaux. François Grolaire en était le trésorier en 1742. Il avait été élu à cette fonction par les habitants assemblés à l'église. Une nouvelle chapelle devenait nécessaire pour servir de centre à la confrérie et aux réunions de ses membres. Telle fut l'origine de l'érection de la cinquième chapelle de saint Abdon. Elle se trouvait adossée au mur de la nef latérale du côté de l'évangile, un peu en arrière de la chaire. On y conservait une inscription, composée par M. Demongeot, curé, à la mémoire de Nicolas Bertin, employé

(1) Eugène Martin. Le diocèse de Toul, II, 249.

aux forges, tué accidentellement, le 11 novembre 1642, à Fleuret, vers midi, à l'âge de 29 ans, et inhumé au coin du premier pilier de l'église. (Nous rapportons cette inscription plutôt curieuse, mais qui rappelle un fait historique.)

Au coin de ce pilier, Nicolas est couché,
D'un grand coup de fusil, lorsque de faim touché
Il se coupait du pain et faisait un potage,
Mais le Ciel qui connaît les vivres qu'il nous faut
Lui conservant un pain et un meilleur breuvage
L'appela d'ici-bas pour le nourrir en haut (1).

On portait tous les ans en procession l'image de saint Abdon, le 30 juillet. Ce saint, patron des cultivateurs, était invoqué contre les deux fléaux de l'agriculture, la sécheresse et la grêle. On en conserve encore à Orquevaux la statue antique, dans la main de laquelle on peut voir un grêlon.

La vieille église était ornée de deux portails. Une statue de l'ange gardien était adossée au premier pilier, voisin du petit portail. Françoise Noël fut inhumée dans cet endroit, le 22 janvier 1705. A l'entrée de la porte principale, il y avait une tribune avec une balustrade en pierre, qui fut enlevée en 1747. A cette époque, la congrégation des demoiselles de la paroisse fut réorganisée et la chapelle de leurs réunions fut fermée au moyen de la balustrade de la tribune. La présidente de cette congrégation, Thérèse Mahon, mourut en 1745, à l'âge de 28 ans.

La chaire à prêcher se trouvait fixée au premier pilier de l'allée collatérale, tout près de la chapelle de saint Abdon. Elle fut reculée en 1750 et placée à l'entrée du

(1) Archives de la mairie d'Orquevaux. Registre des sépultures de l'année 1642.

chœur, sous le grand crucifix. Elle reçut alors plusieurs ornements : un cul-de-lampe et une boiserie pour recouvrir le pilier jusqu'à la hauteur du chapiteau. En 1755, le grand crucifix fut reporté jusqu'au fond du sanctuaire, après avoir été repeint par le Père Edouard, religieux récollet du couvent de Liffol-le-Grand. Dans la seconde église, ce vieux crucifix a été conservé au-dessus de la porte d'entrée. On peut le voir aujourd'hui au presbytère.

En 1757, six grands chandeliers, façonnés par maitre Bourdelois, furent achetés pour le maître-autel, au prix de 63 écus. L'année suivante, un généreux paroissien, Hubert Jobart, donnait deux girandoles qui devaient être placées aux côtés de l'autel. Déjà le pavé usé de l'église avait été remplacé en 1746 par un dallage neuf, venant de carrières du Cul-du-Cerf, et tous les bancs avaient été renouvelés en 1750.

Ces nombreux embellissements et ces importantes réparations avaient été l'œuvre du zélé M. Maulbon, curé d'Orquevaux. Dix ans plus tard, tous ces travaux devenaient inutiles par suite de la démolition de la vieille église gothique. Comment alors expliquer des restaurations à la veille de la disparition du bâtiment lui-même ? Quel est le grave motif qui a nécessité la reconstruction d'une nouvelle église ? Je l'ignore. La tradition a conservé une explication dont il est impossible de contrôler la valeur historique : M. Perrin, successeur de M. Maulbon, aurait fait enlever un pilier, dont la suppression aurait ainsi nui à la solidité de l'édifice qui croula quelque temps après. Cette accusation me paraît trop grave pour n'avoir pas besoin de preuves plus sérieuses ; du moins elle n'explique pas la reconstruction totale de l'église.

CHAPITRE V

Les sépultures dans l'église

A titre de pieux souvenir, nous donnons ici, par ordre chronologique, la liste des habitants d'Orquevaux enterrés dans la primitive église.

CHAPELLE NOTRE-DAME

13 octobre 1643. — Charles Thabouret.

14 mai 1644. — Jeanne Collin, dans la nef, devant la porte de cette chapelle.

26 février 1743. — Jean Tramaux, devant la porte de cette chapelle.

CHAPELLE SAINT-JOSEPH

17 mars 1661. — François Estienne, marteleur de gros fer.

14 décembre 1705. — Nicolas Leclerc.

CHAPELLE DU ROSAIRE

4 février 1646. — Marguerite Petitjean, épouse de Pierre Violette Chaumonnois.

9 juin 1652. — Pierre Leclerc, maître de forges.

17 février 1667. — Catherine Petitjean, épouse de Alexandre Simony.

26 octobre 1699. — Jean Petitjean Dufresne, seigneur d'Orquevaux.

27 avril 1704. — Libaire Gaignerot, âgée de 18 ans, dans la nef latérale.

13 mars 1710. — Jean Groslaire, syndic.

CHAPELLE SAINT-NICOLAS

25 février 1667. - Jean Le Moyne, seigneur d'Orquevaux.

28 juillet 1668. — Rochée Le Moyne, décédée au château de Morionvilliers.

3 octobre 1691. — Charles Le Moyne.

25 juin 1701. — Claude Le Moyne, écuyer, 70 ans.

20 janvier 1702. — Jean Marchand, enfant.

13 février 1703. — Anne de Valleron, enfant.

5 mars 1703. — Marguerite Marchand, enfant.

25 mars 1706. — Antoine Dauny, garçon, âgé de 27 ans.

11 octobre 1730. — Anne Barrois, épouse de Jean Gobert de Valleron.

18 mai 1752. — Jean de Valleron, âgé de 80 ans.

31 janvier 1757. — Françoise de Valleron, 42 ans.

AUPRÈS DES FONTS BAPTISMAUX

25 octobre 1643. — Jeanne Demongeot, sœur de M. le curé.

8 avril 1644. — Nicolle Carelot, mère de M. le curé.

6 novembre 1657. - Jean Demongeot, frère de M. le curé.

15 mai 1659. — Catherine Demongeot, sa sœur.

AU CHŒUR DE L'ÉGLISE

10 janvier 1686. — Louise Simony, épouse de Jean Le Moyne.

4 avril 1730. — Jacques Guillemin, curé.

DEVANT LE GRAND CRUCIFIX

28 décembre 1645. — Laurent Bertrand.

2 octobre 1650. — Prudent Martin, décédé à Vraincourt-sur-Marne.

6 avril 1654. — Françoise Ninot.

27 octobre 1667. — Claudine Marchal.

9 mars 1687. — Jeanne Marchal.

27 septembre 1700. — Claude Marchand, dans le collatéral du chœur.

22 octobre 1716. — Françoise Charpentier.

24 octobre 1717. — Françoise Groslaire.

20 février 1718. — Anne Marchal.

23 mai 1725. — Françoise Groslaire.

22 décembre 1730. — Louis Mahon, à la place de ses ancêtres.

7 septembre 1732. — Jean Mahon.

13 février 1733. — Joseph Vouillaume.

10 avril 1745. — Thérèse Mahon.

18 mai 1746. — Joseph Tramaux, âgé de 18 ans.

SOUS LE PORTAIL

2 février 1669. — Bernarde Pescheur.

22 janvier 1706. — Françoise Noël, épouse de Claude André.

8 avril 1706. — Catherine Martin, près de la petite porte.

12 janvier 1747. — Marie-Anne Tramaux, âgée de 24 ans, près du grand bénitier.

20 juillet 1747. — Marie Tramaux, âgée de 64 ans, auprès de sa fille.

CHAPITRE VI

L'église de la Renaissance (1767-1884)

Elle ne fut pas bâtie sur l'emplacement de l'ancienne et orientée comme elle. La première église gothique, qui avait remplacé l'antique chapelle castrale du château des barons de Lafauche, avait été construite dans le sens longitudinal de la terrasse avec le portail au nord et le chœur au midi.

La seconde église fut bâtie, au contraire, en avant de la première, dans le sens latéral de la terrasse et adossée au coteau. Cette disposition, qui avait bien des inconvénients, surtout pour la salubrité du sanctuaire et de la sacristie, permettait du moins d'observer les règles liturgiques relatives à l'orientation des églises. On sait que ces règles exigent que le chœur soit tourné à l'est, du côté de Jérusalem et du Calvaire, et le portail à l'ouest.

Le style gothique fut abandonné. L'architecte Mauperrin sacrifia au mauvais goût de l'époque pour construire une église dans le style de la Renaissance, avec une seule nef (1). L'entrepreneur, Claude Maître d'Hôtel, de Bricon, s'était engagé à bâtir l'édifice pour la somme de 9.850 écus. Il éprouva bien des difficultés avant d'obtenir le paiement de ses travaux. Ainsi, après l'achèvement de la maçonnerie et de la charpente, il n'avait encore reçu que quinze louis. Il adressa une plainte à l'intendant de Champagne, qui ordonna, le

(1) La nef avait 20 m. 50 de long sur 9 m. 20 de large et 6 m. 50 de haut à l'axe.

3 novembre 1767, un premier versement de 1.500 écus.

Voici le texte de la lettre de réclamation de l'entrepreneur : « Je soussigné, entrepreneur de l'église d'Orquevaux par un marché passé en adjudication à Chaumont le 4 août 1766, après avoir élevé les murs et fait la charpente, sans avoir rien reçu que 15 louis de la part des décimateurs, se voit obligé d'abandonner les travaux à moins que vous n'ordonniez qu'il lui soit fourni de l'argent incessamment, et que les autres paiements seront faits comme il est convenu au marché. Le suppliant prie Dieu pour la conservation de votre santé. A Orquevaux, 10 octobre 1767. Signé : C. M. Dhôtel (1).

Qui devait payer les dépenses de construction ? C'est d'abord les paroissiens, qui avaient à leur charge le clocher, les fenêtres de la nef et le pavé, ainsi que la voûte et les lambris. Ils s'étaient engagés pour la somme de 1.063 écus. Les décimateurs devaient payer 3.766 écus pour les murs de la nef et la toiture. Enfin les religieux de l'abbaye de Chaumousey, comme patrons de l'église et chargés de la nomination des curés, devaient fournir les frais de construction des murs du chœur et de la toiture. Leur compte s'élevait à la somme de 5.021 écus, dont une partie fut payée par le seigneur de Lafauche et les propriétaires forains.

Le 22 juillet 1767, M. Dinet, curé de Vesaignes-sous-Lafauche, posa la première pierre, au nom de son neveu, M. Mutel, avocat au Parlement, bailli, gruyer et garde-scel de M. Crozat, baron de Lafauche. M. Perrin, curé d'Orquevaux, s'était réservé la bénédiction de la première pierre. Cette cérémonie eut lieu en présence des prêtres du voisinage : MM. Colliot, de Reynel ; Mougeot,

(1) Archives de la Haute-Marne. C. 49.

de Manois ; Mutel, de Semilly ; Trottot, de Saint-Blin ; Fouissette, chapelain du prieuré de St-Bénigne, à Saint-Blin ; le R. P. Gay Boniface, récollet du couvent de Liffol-le-Grand.

Le clocher fut achevé en 1768 par Thomas, charpentier, fils de Pierre Thomas, élu maire en 1792. La réception des travaux eut lieu le 18 juillet 1769 en présence des religieux de Chaumousey, des décimateurs du seigneur de Lafauche, du syndic et des principaux propriétaires, de l'architecte Mauperrin, de l'entrepreneur, d'un maître maçon, Laurent Rodier, de Clinchamp (1).

Lors de la construction de l'église actuelle, nous verrons un autre ouvrier du même village employé à la taille des pierres.

Qui aurait pu prévoir la fermeture de cette jeune église 25 ans après sa construction ? L'église de nos villages avait toujours été regardée comme le centre et le foyer de la vie religieuse et civile, le sanctuaire où nos aïeux aimaient à prier et, tout à la fois la maison commune où ils s'occupaient des affaires temporelles sous les yeux de Dieu. Un exemple local est constaté dans l'élection de Jeanne Thomas, choisie à l'église le 28 novembre 1745 par les femmes d'Orquevaux pour exercer les fonctions de sage-femme.

Brusquement, toute cette ancienne organisation sociale et religieuse disparaît. Les églises sont fermées, les fondations de messes confisquées, les biens mobiliers destinés au culte mis à la disposition de l'Etat. Après dix années de bouleversements, le Concordat de 1802 rendait à l'Eglise de France la liberté du culte public. A partir de cette époque jusqu'en 1869, la commune dépensa plus de 25.000 francs pour l'entretien et

(1) Archives de la Haute-Marne. C. 49.

l'ornementation de son église. En 1855, d'importants travaux de terrassements sont exécutés pour enlever les terres qui entouraient l'édifice et y entretenaient une humidité nuisible. Le niveau du sol est descendu à plus d'un mètre ; les terres avec les ossements des morts sont respectueusement déposés dans le nouveau cimetière, de chaque côté de la porte d'entrée.

En 1863, six grisailles et trois vitraux remplacent les vieilles fenêtres de la nef et du sanctuaire. Ils sortaient des ateliers de M. Maréchal, de Metz. Deux de ces vitraux avaient été gracieusement offerts par M. de Vandeul. Le troisième, représentant St André, patron de la paroisse, est placé au fond du chœur, derrière le maitre-autel. En 1885, ces vitraux et ces grisailles furent donnés aux églises de Leurville et de Busson. Nous serions encore inconsolables d'en être privés si la générosité inépuisable de M. de Vandeul ne les avait remplacés par les magnifiques verrières de la nouvelle église (1).

En 1865, un artiste bien connu en Haute-Marne, Télémaque Jourdheuil, mettait en œuvre son talent pour exécuter les belles peintures du sanctuaire.

Sur le fond bleu de la voûte, les évangélistes étaient représentés dans quatre médaillons. Les autels de la sainte Vierge et de saint Nicolas étaient ornés d'anges tenant des banderolles, sur lesquelles on lisait les inscriptions : *Ave Maria* ; *O crux, ave*. En 1869, Mme de Vandeul offrait un beau chemin de croix en terre cuite, destiné à remplacer les modestes tableaux bénits en 1853, le dimanche de la Passion. On le voit encore dans l'église actuelle.

---

(1) Archives de la mairie d'Orquevaux. Registre des délibérations.

CHAPITRE VII

L'église actuelle (1884)

Le centre religieux d'Orquevaux, qui, depuis plus de huit siècles, se trouvait sur la côte dite « de l'Église », en souvenir des anciennes chapelles, s'est déplacé en 1884. Il a été fixé définitivement dans la Grand'Combe, qui s'ouvre sur la vallée de *Lavaux*. Ce changement a suivi la construction de la magnifique église dont M. de Vandeul a voulu doter la paroisse (1).

Les travaux préliminaires nécessitèrent des sondages profonds. Il fallait bien étudier la nature du terrain sur lequel un édifice aussi important devait être bâti. Le 1er avril 1880, les ouvriers commencèrent les fouilles et préparèrent les tranchées des fondations. Ils y travaillèrent durant trois mois en faisant manœuvrer une pompe à épuisement afin de se défendre contre l'en-

(1) Le 18 mai 1884, M. de Vandeul adressait au Conseil municipal la lettre suivante :

« Les travaux que j'ai entrepris sur mes terrains, à Orquevaux, de construction d'une église et d'un presbytère aujourd'hui achevés, j'offre au Conseil municipal de réaliser, sans soulte de part et d'autre, l'échange suivant :

J'abandonne à la commune l'ensemble de mes constructions, comprenant l'église, le presbytère et ses dépendances, avec les terrains avoisinants, de la contenance de un hectare vingt-deux ares, portés à la matrice cadastrale section B, nos 447, 448 ; section C, nos 221 à 227. En contre-échange, la commune me cède les bâtiments de l'église et du presbytère actuellement sa propriété, ainsi que les terrains, cour et jardin en dépendant, de la contenance de cinquante-trois ares, suivant le cadastre, section C, nos 169 à 172.

La commune me cède également, à l'extrémité de ma propriété dite *le Grand-Jardin*, l'emplacement des routoirs d'une superficie de huit ares, tous droits des tiers sur ces routoirs réservés. J'abandonne à la commune, à la suite du côté nord de l'étang de la Mouillère, un terrain d'égale contenance, pour ceux des habitants qui sont désireux de

vahissement des eaux. Dans les tranchées du côté nord, ils découvrirent des ossements d'animaux, des défenses de sanglier, des arbres, en particulier un frêne encore bien conservé.

Les fondations du clocher, creusées à une profondeur de cinq mètres, sont formées de trois cents mètres cubes de béton et de cent mètres cubes de blocs énormes. Celles de l'église ont reçu huit cents mètres cubes de béton et de pierres. On peut donc estimer à douze cents mètres cubes les matériaux enfouis dans les fondations de l'église et du clocher. C'est là une garantie de solidité à toute épreuve. L'édifice sortait à peine de terre qu'il avait déjà coûté vingt-cinq mille francs, en y comprenant la première assise jusqu'au socle.

La cérémonie de la bénédiction de la première pierre eut lieu le 10 juillet 1880. La plaque commémorative de cette fête se trouve dans le premier pilier à gauche, un peu au-dessus du pavé. Cette année-là, les travaux furent continués jusqu'au cordon qui fait saillie à l'in-

---

faire rouir le chanvre, offrant de disposer l'emplacement en conséquence.

Dans le présent échange sont encore compris les objets mobiliers, immeubles par destination, tels que l'horloge, les vitraux, autels, grilles en fer, chaire à prêcher. Si ma proposition est acceptée dans son ensemble, je donnerai à la fabrique tous les objets mobiliers que renferme le nouvel édifice, tels que chaises, fonts baptismaux, un campanile en fer, les objets décoratifs des autels ; également le mobilier garnissant au presbytère les deux pièces principales au rez-de-chaussée.

Je m'engage en outre à donner à la fabrique une rente perpétuelle de 500 francs destinée à être employée annuellement pour l'entretien des couvertures de l'église et du presbytère ; pour le chauffage de l'église ; pour les soins manuels de tous services d'appropriation et d'entretien intérieur de l'église et du square avoisinant ; et le reste, s'il y a lieu, aux dépenses ordinaires de la fabrique.

Les frais du présent échange sont exclusivement à ma charge. J'offre, comme terminaison de mon travail, de faire transporter à mes frais, dans la nouvelle église, les cloches actuellement disposées dans l'ancienne. »

Les membres du Conseil, à l'unanimité, déclarent accepter ces propositions si avantageuses.

térieur comme à l'extérieur. La grosse construction fut achevée en 1881. Les travaux d'embellissement intérieur et d'ameublement demandèrent deux années. M. Clémencet, architecte, né à Dijon, donna les plans de cette magnifique église, construite dans le style gothique primaire, avec ce caractère de majesté grave qui lui appartient.

Le square qui environne l'église lui ajoute un cachet de grandeur tout en l'isolant des bruits de la rue. On admire ses pelouses verdoyantes et bien entretenues, ses massifs d'arbustes et ses allées aux gracieux contours. Le cadre est digne du tableau. C'est le silence, le calme d'une belle nature s'harmonisant avec la simplicité grandiose de l'art.

En y entrant, le visiteur aperçoit le clocher imposant avec sa flèche blanche en pierre de Chevillon. Un porche ouvert avec trois arcatures forme la première assise du clocher et le vestibule de l'église. Deux bancs massifs en pierre de la *Cropelle*, ayant coûté ensemble cent cinquante francs, bordent de chaque côté l'intérieur du porche. Un magnifique médaillon en mosaïque de Venise représentant saint André miroite au-dessus de la porte d'entrée. Cette porte, à deux battants, est consolidée par des armatures de fer ouvragé.

Au premier aspect, l'intérieur de l'église offre un gracieux coup d'œil avec le sanctuaire éclairé par cinq fenêtres. L'édifice mesure trente-sept mètres de long sur seize mètres de large avec les transepts. La nef n'a que vingt-cinq mètres de long. Les voûtes élancées sont en briques creuses, de onze centimètres d'épaisseur, recouvertes d'une chape en chaux mélangé de sable. Les deux bénitiers ainsi que les fonts baptismaux, en marbre du Mans, ont été fournis par la maison Partori, de Paris.

§ Ier. — *Le sanctuaire et les autels*

Le sanctuaire est la partie principale d'une église. Vers lui doivent converger tous les regards, toutes les pensées et les affections des fidèles. Dans de nombreuses églises rurales, on regrette de voir un sanctuaire étroit, resserré et comme écrasé par l'ensemble des constructions. Ici, le sanctuaire est vaste et imposant. Il est à pans coupés et mesure près de douze mètres de long sur huit mètres de large. Rien n'a été épargné pour le rendre digne du Dieu qui y réside dans le tabernacle. L'architecte a bien compris et bien traduit l'idée chrétienne (1).

Le maître-autel monumental est entouré d'une balustrade en pierre blanche et orné de chaque côté de deux anges en pierre également. L'ange de droite tient d'une main un livre fermé et de l'autre un calice surmonté d'une hostie. C'est l'emblème du sacrifice de la messe. L'ange de gauche porte un ciboire à demi recouvert d'un voile. Il semble inviter les fidèles à la communion.

Aux deux côtés de l'autel s'élèvent deux girandoles en cuivre doré. Le tabernacle supporte un imposant ciborium qui repose sur quatre colonnettes en marbre blanc. La porte du tabernacle est en cuivre doré et ornée d'une croix en relief piquée de dix-sept rubis. La table de l'autel est soutenue par six colonnettes en marbre. Sur les trois gradins où s'étagent les chandeliers, étincellent de belles arabesques en mosaïque. Autour de l'autel, formant un gracieux encadrement,

---

(1) Il avait visité la magnifique église de Vrigne-aux-Bois (Ardennes) et avait puisé quelques inspirations dans son style. Le sanctuaire a la même profondeur et les transepts sont terminés par des murs plans, avec une rangée de fenêtres de l'époque gothique primaire.

courent cinq arcatures trilobées supportées par quinze colonnes aux chapiteaux sculptés.

Le pavé du sanctuaire, des chapelles et de l'allée centrale est en céramique vernissée et émaillée de divers dessins. Il sort des ateliers d'Oneuil et a coûté 5.000 francs avec le dallage de l'église, qui est en grès de Maubeuge. Les gradins de la table de communion, ainsi que ceux des autels latéraux, ont été extraits des carrières de Leffonds (Haute-Saône). Ils sont polis et brillants comme le marbre.

Trois grilles en fer forgé séparent de la nef le sanctuaire et les deux chapelles. Dans le transept de gauche, les amateurs admirent un ouvrage d'art, qui repose sur un piédestal en pierre. C'est le campanile de l'ancienne abbaye d'Auberive, également en fer forgé ; il vaut 3.000 francs. Les autels latéraux sont construits dans le même style que le maitre-autel et sont surmontés d'un ciborium. Les trois autels de l'église d'Orquevaux ont été sculptés par M. Couvreur, de Fayl-Billot, et sont estimés ensemble 12.000 francs.

§ II. — *Les vitraux*

Ce qui fait le charme et la poésie de nos églises, c'est la judicieuse distribution de la lumière, qui doit y être douce et mystérieuse, comme une lointaine vision du paradis. A ce point de vue, notre église est parfaite. Elle est percée de quinze fenêtres et de quatre rosaces, qui représentent une superficie totale de cent cinquante mètres carrés et une valeur totale de 18.000 francs. L'exécution de ce beau travail a été confiée à un véritable artiste, M. Laurent Gsell, dont les peintures sur verre ont été récompensées aux expositions universelles.

Le sanctuaire est éclairé par cinq grandes fenêtres à

lancettes, dont deux seulement en riche grisaille. Au milieu, à la place d'honneur, la figure majestueuse de Jésus, le Docteur infaillible. Au bas, un médaillon du crucifiement.

A droite, voici saint André, le patron de l'église, qui se présente avec un livre sous le bras et la main gauche appuyée sur sa croix. Au-dessous, une scène de l'Evangile, qui rappelle la vocation de saint André et de son frère Pierre. Debout sur sa barque, l'apôtre étend les mains vers Jésus et semble lui dire : « Je quitte tout pour vous suivre. »

A gauche, voilà saint Charles Borromée, le patron du généreux donateur de l'église, la corde au cou, revêtu du manteau rouge des cardinaux. Il a les mains jointes dans l'attitude de la prière. Au bas, le médaillon évoque un des plus beaux souvenirs de la vie de saint Charles : son dévouement pour les malades à l'occasion de la peste de 1576, qui ravageait sa ville de Milan. On le voit portant le Saint-Sacrement dans les rues, entouré du clergé et des pestiférés.

Sur les deux fenêtres en grisailles, qui sont au chœur, sont peintes des armoiries. A droite, celles de Léon XIII, surmontées de la tiare ; à gauche, le blason de la famille de M. de Vandeul : de sinople au lion d'argent accroupi et lampassé de gueules, au chef d'azur chargé de trois poissons tournés à dextre et adossés d'or. Casque d'acier poli et taré au profil grillé de trois supports.

La chapelle de la Sainte Vierge reçoit le jour d'une fenêtre trilobée. La baie du milieu représente la Vierge drapée dans un riche manteau bleu et écrasant sous son pied la tête du dragon infernal. Le médaillon inférieur rappelle la scène de l'Annonciation. Le costume

de l'archange Gabriel est d'une grande richesse de coloris.

Les deux autres baies sont en grisaille très soignée.

Dans la chapelle de saint Joseph, la fenêtre est également trilobée. Quelle exquise modestie est peinte sur le visage du saint, qui occupe le lobe du milieu ! Le médaillon représente la Sainte Famille fuyant en Égypte. Saint Joseph semble s'entretenir avec son épouse et lui indiquer, de la main, la direction de l'Egypte.

La nef est éclairée par cinq fenêtres en grisaille. La chaire à prêcher, au-dessus de laquelle on a percé une rosace, tient lieu et place de la sixième fenêtre. La tribune, assise sur le porche, est ajourée de trois fenêtres bilobées et de trois rosaces. Elle possède un excellent orgue à tuyaux de sept jeux, sorti des ateliers de MM. Didier-Jacquot, à Rambervillers (Vosges).

§ III. — *Visite autour de l'église*

Le visiteur intelligent ne doit pas s'éloigner sans faire une promenade autour de l'église, qui mesure cent quarante mètres de développement avec ses vingt-huit contreforts. Il verra que l'édifice a été construit en forme de croix latine. Cette forme, habituelle aux églises du moyen-âge, figure le Sauveur en croix.

La beauté et la symétrie de l'appareil sont très remarquables. Les moellons sont en pierre de Chevillon et de Brauvilliers ; les contreforts en pierre de Chalvraines ; la première assise de l'église et du clocher en pierre d'Orquevaux.

L'ensemble des constructions a absorbé dix mille sacs de chaux et offre toutes les garanties de solidité

qu'assure encore une bande de fer reliant tous les murs à la hauteur des fenêtres.

Aux deux angles d'intersection qui séparent les transepts du chœur, l'architecte a placé les deux sacristies. Cette disposition contribue à la beauté générale de l'édifice. Au sommet de la toiture du chœur, on voit une belle statue de saint Michel, en bronze doré, reproduction exacte de celle du Collège de Saint-Dizier. En descendant dans la crypte souterraine, on trouvera un magnifique calorifère à feu continu, système Michel Perret. Rien n'a été négligé pour donner à cette église un des premiers rangs parmi celles du diocèse.

§ IV. — *Consécration de l'église*

La dédicace ou la consécration d'une église est une des fonctions épiscopales les plus longues et les plus solennelles. La paroisse d'Orquevaux se souviendra longtemps de la belle cérémonie du 10 septembre 1884. Trente prêtres et une députation des meilleurs chantres de la célèbre maîtrise de la cathédrale de Langres étaient présents. Mgr Bouange étant décédé au mois de mai précédent, ce fut Mgr Duboin, évêque missionnaire, qui consacra l'église, assisté de Mgr Ravry, vicaire général, et de M. Sieur, curé-archiprêtre de Chaumont.

Le maître-autel fut consacré le jour même de la cérémonie. On y déposa des parcelles des ossements de saint André et de saint Urbain, pape et martyr, avec du sang de saint Charles Borromée. Le lendemain eut lieu la consécration des autels latéraux. Des parcelles de terre prises à l'endroit même où se passa la scène de l'Annonciation, à Nazareth, des ossements de sainte Bologne et de saint Jucundinus, martyr romain, furent placés dans l'autel de la sainte Vierge, et dans celui de

saint Joseph quelques fragments de pierre de son atelier, des ossements de saint Denis et de saint Zéphirin, martyr romain.

Toutes les églises n'ont pas l'insigne honneur d'être consacrées. On reconnaît qu'une église a eu ce privilège à la présence des douze croix qui sont peintes sur les pilastres, en souvenir des douze apôtres. Du reste, le procès-verbal de cette cérémonie est déposé aux archives de la fabrique. Une inscription commémorative, gravée sur une plaque de marbre blanc, se lit derrière le maître-autel. En voici le texte latin avec la traduction française :

Ecclesiam Hanc
Nec non presbyteralem domum
In prædio suo suisque sumptibus
Erexit edificante Clemancet
Architecto
Dono Dedit
Et congruis redditibus auxit
Dion. Carol. Caroillon
De Vandeul
Orci Vallis
Benefactor magnificus

Quam
Leone XIII, Summo Pontifice
Sede Lingonensi vacante
Rectore Joanne-Josepho Mathey
R.R.D.D. Franciscus-Maria Duboin
Episcopus Raphanensis
Solemniter Deo dicabat
Sub invocatione Beati Andreæ
Apostoli
IV idus Septembris
MDCCCLXXXIV

Traduction française :

Cette église, dotée de revenus suffisants, a été construite, ainsi que le presbytère, d'après les plans de M. Clemancet, architecte, sur la propriété et aux frais de M. Denis-Charles Caroillon de Vandeul, insigne bienfaiteur d'Orquevaux. Elle a été solennellement consacrée à Dieu, le IV des Ides de septembre 1884, sous le patronage du bienheureux André, apôtre, par M[gr] François-Marie Duboin, évêque de Raphanée, durant la vacance du siège de Langres, sous le pontificat de Léon XIII, Jean-Joseph Mathey, étant curé de la paroisse.

CHAPITRE VIII

Les cloches d'Orquevaux

Le cérémonial du diocèse de Toul recommandait aux plus humbles paroisses d'avoir au moins trois cloches. Il était facile aux églises touloises de suivre cette recommandation, parce qu'elles n'étaient pas trop éloignées du Bassigny, qui était alors le centre le plus actif de l'industrie des fondeurs de cloches. On trouve un vieux statut toulois de 1497, qui donnait déjà des indications très précises sur les différents modes de sonneries, le joyeux carillon, le glas funèbre, la sonnerie en volée, et sur toutes les ingénieuses adaptations des cloches, qui interprètent si bien nos joies, nos douleurs et nos espérances, en nous faisant tour à tour prier, chanter et pleurer (1).

La première mention trouvée dans les archives, au sujet de nos cloches, remonte à l'année 1747. Les battants, usés par un long service, furent remplacés et le travail fut exécuté dans les forges d'Orquevaux. En 1769, on dut refondre la seconde des trois cloches, que la Révolution ne nous permettra pas de conserver. Cet ouvrage d'art avait été confié à Regnault, fondeur à Breuvannes. L'expertise en fut faite par Jean-Baptiste Gôdard, fondeur à Chaumont, en présence des religieux de Chaumousey et du vénérable prieur du couvent (2).

Un décret du 23 juillet 1793 ordonnait de dépouiller tous les clochers et d'en descendre les cloches, pour

(1) Abbé Eug. Martin. Histoire du diocèse de Toul.

(2) Archives de la Haute-Marne.. Série C. 49.

employer leur métal à la fabrication des canons. On ne laissait pas même les cordes, qui étaient destinées au service de la marine (1). Désormais, l'airain sacré qui conviait les fidèles à la prière va tonner sur les champs de bataille. En exécution de ce décret, cent sept cloches provenant des différentes églises du district furent expédiées à Bourmont et dirigées sur Nancy et Paris. Claude Georgin, d'Orquevaux, reçut la somme de quarante-quatre livres pour le transport de nos deux cloches (2).

Pendant trente ans, Orquevaux restera privé de sa belle sonnerie, et les paroissiens n'entendront plus que la voix endeuillée de l'unique cloche épargnée par la Révolution. Le Conseil municipal fera cesser ce long deuil en lui donnant deux compagnes, dont l'une, la plus grosse, a été fondue à Leurville, par les frères Cochois. La cérémonie du baptême eut lieu le 4 février 1824. Quant à celle qui avait traversé les mauvais jours de la Révolution, elle fut remplacée en 1833, pour cause de fêlure. Un semblable accident fut réparé en mai 1869, par la refonte d'une nouvelle petite cloche, à l'usine Drouot, à Douai (Nord). Elle pèse quatre cents kilogrammes et a coûté 1.400 francs. Le vieux métal de l'ancienne a couvert les deux tiers de la dépense.

Nos trois cloches portent gravées les inscriptions suivantes, qui rappellent les noms des généreux bienfaiteurs de la seconde église :

Grosse cloche. — L'an 1824, j'ai été bénite par Claude-Nicolas Noël.

Parrain : Alfred Caroillon de Vandeul.

Marraine : Marie-Angéline de Vandeul.

---

(1) Registre des délibérations du district de Bourmont. Reg. 96. 26 germinal an 2.

(2) Archives de la Haute-Marne. Série Q, 7.

Moyenne cloche. — 1822. J.-B. Liébaut, curé.
Parrain : Denis-Simon Caroillon de Vandeul.
Marraine : Marie-Angélique Caroillon de Vandeul.

Petite cloche. — 1869. Je m'appelle Eugénie-Clémence.
Parrain : Eugène-Abel-François Caroillon de Vandeul.
Marraine : Isaure-Clémence Cardon, son épouse.

CHAPITRE IX

Les deux cimetières

La plate-forme ou terrasse occupée actuellement par le castel et ses dépendances (propriété de M. Rothéa-Gillardoni) remonte à la plus haute antiquité, comme le prouvent la découverte de cercueils mérovingiens et l'existence de l'ancienne chapelle castrale des seigneurs de La Fauche, qui servit d'église paroissiale à partir de 1115. Pendant de longs siècles, cette terrasse fut le foyer primitif de la vie religieuse dans le village ; elle a servi de lieu de sépulture jusqu'à l'année 1850 ; elle a vu construire et démolir nos deux vieilles églises. C'est donc une terre sacrée, vénérable et digne des plus grands respects. Avant même l'apparition du christianisme dans nos contrées, une partie du coteau qui domine la terrasse devait être un cimetière gallo-romain et ensuite mérovingien.

Quand on a démoli l'ancien presbytère en 1885 et creusé les caves du castel, les ouvriers ont trouvé de nombreux ossements, disposés sans aucune symétrie et à une profondeur variable de cinquante centimètres à deux mètres. Il y avait même quelques fosses recou-

vertes d'une voûte en maçonnerie. Ne serait-ce pas là l'emplacement de la vieille église, ou plutôt du chœur de l'église? C'est très probable ; comment expliquer autrement la présence de ces fosses et de ces nombreux ossements, ainsi que l'existence d'un caveau, au nord, en dehors de la cour du castel, et qui contient plusieurs squelettes ?

C'est le caveau de la famille Petitjean, seigneurs d'Orquevaux, vers l'année 1630, et qui était situé dans la chapelle du Rosaire, à gauche de l'entrée de la primitive église. Cette hypothèse admise, nous pouvons reconstituer le plan de cette église gothique, bâtie dans le sens longitudinal de la terrasse, avec le portail au nord et le chœur au midi. N'était-ce pas le meilleur emplacement à lui donner, plutôt que de l'adosser au coteau, comme on l'a fait pour la seconde église? Il est vrai que cette construction de l'église de 1766 dans le sens latéral offrait un double avantage : 1° l'observation des règles liturgiques ; 2° le logement du curé dans un endroit plus favorable et moins resserré, avec la création d'un jardin bien exposé au midi. Le presbytère primitif, très modeste, était adossé au coteau où l'on peut voir encore un cellier, fermé par le mur de soutènement.

Plusieurs pierres tombales de la vieille église avaient été transportées dans la grande allée de la seconde. Effacées sous les pas des fidèles, les inscriptions n'étaient plus guère lisibles ; mais nous connaissons les noms de ceux dont les ossements avaient été déposés sous ces dalles vénérables. Nous avons vu que la chapelle du Rosaire était le lieu de sépulture des membres de la famille Petitjean. La chapelle Saint-Nicolas était réservée aux familles Valleron et Le Moyne. En avant du chœur, sous le grand crucifix, se trouvait la fosse commune, où l'on enterrait ceux qui n'avaient aucun

titre pour jouir du privilège d'inhumation dans une chapelle spéciale. Nous ferons remarquer que jamais on n'a plus enterré personne dans la seconde église.

Les inhumations se firent alors exclusivement au cimetière qui l'entourait et qui s'étendait jusqu'aux premières pentes du coteau.

En 1754, le cimetière, devenu insuffisant par suite de l'accroissement de la population, fut agrandi du côté nord, entouré de murs et bénit solennellement. Cette partie du nouveau cimetière fut réservée aux étrangers; et tout spécialement aux nombreux ouvriers qu'attirait la prospérité des forges. Cent ans plus tard, la commune votait une somme de 1.200 francs pour l'établissement du cimetière actuel, le 16 août 1849. La bénédiction solennelle eut lieu le 5 avril 1851, après un service pour les défunts. M. l'abbé Chapuy, doyen du canton de Saint-Blin, présidait la cérémonie, en l'absence de M. le curé Thévenot, malade. Il prononça un discours auprès de la grande croix donnée par la famille de Vandeul et indulgenciée le 1er mai 1864 par le R. P. Assemaine, rédemptoriste.

CHAPITRE X

Les biens et fondations

§ I. — *Avant la Révolution*

L'Eglise a le droit, comme toute société, de posséder des biens meubles et immeubles, en vue de pourvoir à la subsistance de ses ministres et à l'entretien du culte. Il lui faut des temples et des autels, des ornements et

des vases sacrés, des habitations, des ressources pour les divers employés au service religieux. L'Eglise a toujours possédé des biens, même sous les empereurs païens. Elle recevait des dons, des terres, des champs, des édifices qui constituaient son patrimoine sacré, dont la gestion était contrôlée par un conseil de fabrique composé de plusieurs membres choisis parmi les meilleurs paroissiens.

Quelques habitants d'Orquevaux avaient consacré une portion de leurs biens à de pieuses fondations pour l'entretien de leur vieille église et de leurs curés. Seize parcelles de terres d'une contenance totale d'un hectare et demi étaient affectées à l'acquit de ces fondations, avec un supplément de dix paires de poulets. Le revenu annuel de ces propriétés valait environ soixante-quinze livres. Ces fondations ont été confisquées, comme tous les autres biens ecclésiastiques.

Les noms des fondateurs, dont les intentions légitimes ont été formellement méconnues, méritent d'être transmis à la postérité à titre de bienfaiteurs de l'église. Ce sont les familles Le Moyne, Simony-Petitjean, Marie Vaillant, Errard, Humbert et Thabouret. En 1652, Marie Mareschal avait fait une fondation de deux messes qui devaient être célébrées chaque année le 29 novembre et le 7 septembre. Elle avait donné pour l'acquit de cette fondation une chenevière située au Crêt, aboutissant sur la haie *Quinée* et sur le chemin du *Cul-du-Cerf.*

Le *Libera* chanté tous les dimanches après la grand'-messe pour tous les défunts de la paroisse était fondé à perpétuité. Un terrain qu'on appelait alors la chenevière du *Libera* était affecté à cette pieuse destination. Il rapportait cent sols par an. En 1683, la veuve de François Boucher en était locataire.

Le jeudi 12 mai 1791, Jean-Baptiste Maillard, archi-

tecte à Bourmont, expert nommé par le Directoire du district de cette ville pour faire la visite, l'arpentage et l'estimation des biens de la fabrique et des fondations achetés par Claude Guyot, cordonnier, s'est rendu à 9 heures du matin au presbytère d'Orquevaux. Il a dressé l'inventaire suivant :

a) BIENS DE LA FABRIQUE

Une chenevière de 25 verges au Jacot, tenant à Hannin d'une part et à Claude Georgin.

Un jardin de 8 perches au Crêt.

Le produit de ces deux propriétés est un revenu annuel de vingt-cinq sols qui, multiplié par 22, donne un capital de vingt-sept livres dix sols.

b) BIENS DES FONDATIONS

Prés. — 1° En Lavaux, une fauchée et demie joignant le Breuil et le bois ;

2° Près du Parc à mine, 81 verges 9 pieds ;

3° Entre deux eaux, une fauchée et demie et 42 verges ;

4° Auprès de l'Empellement, 43 verges ;

5° Sous bois, 55 verges 8 pieds.

Chenevières. — Au Jacot, une parcelle de 81 verges et l'autre de 82 verges 4 pieds, tenant au chemin et à André Thomas ;

Au Jacot, une parcelle de 41 verges 6 pieds ; une autre de 53 verges 6 pieds joignant les tournières et les héritiers Henriot ; une autre de 46 verges 2 pieds ;

En la Vereille, 35 verges joignant le chemin et Claude Georgin ;

Près du Fourneau, 56 verges joignant le chemin et M. Perrin ;

Aux Roies montantes, un journal un quart et 26 verges ;

Au Moulin le Parge, 23 verges 4 pieds tenant à Henri Perrot et Joseph Thabourin.

Au total, en prés, 2 fauchées et demie 11 verges 4 pieds 5 pouces.

En chenevières, trois journaux 8 verges 8 pieds.

La verge est de 9 pieds 2 pouces. L'arpent pour terres et prés vaut 250 verges. C'est la mesure usitée à Orquevaux.

Le produit annuel de ces biens est de 73 livres 12 sols ; étant multiplié par 22 comme étant biens de 1re classe, donne un capital de 1.619 livres 4 sols (1).

c) BIENS MOBILIERS DE L'ÉGLISE

Le 25 novembre 1793, un inventaire détaillé estimait à 5 marcs 7 onces 4 gros l'argenterie, 182 livres les objets de cuivre et 45 livres les objets en fer. On procéda ensuite à l'adjudication au rabais pour le transport de tous ces objets à Bourmont. Quatre voituriers soumissionnent. Ce sont : Jean Thabourin pour 10 écus ; Claude Georgin pour 24 livres ; Henri Perrot pour 22 livres ; Pierre Thomas pour 18 livres. C'est ce dernier qui conduisit à Bourmont tout le mobilier de la sacristie comprenant : un calice, un ostensoir, un ciboire, un petit crucifix et une petite burette en argent ; huit chandeliers servant au maître autel ; quatre chandeliers de l'autel de saint Nicolas et six chandeliers de l'autel de la Sainte Vierge ; trois lampes, un encensoir, un reliquaire et une croix de procession (2).

Voilà les dépouilles sacrées de notre église qui servirent à faire des écus, des sous et des canons.

(1) Archives de la Haute-Marne. Série Q, 50.
(2) Archives de la Haute-Marne. Série Q, 6.

d) BIENS IMMEUBLES DE LA CURE

L'inventaire du 14 mars 1791 signale trois chenevières comprenant ensemble 99 perches ou un quart et demi de journal, d'un revenu annuel de six livres multiplié par 22 et donnant un capital de 132 livres (1).

La perche vaut 10 pieds, le pied 11 pouces et la fauchée 250 perches.

§ II. — *Nouvelles fondations*

Spoliée par la Révolution, l'église d'Orquevaux ne retrouva plus jamais ses biens perdus. Elle reste près de quatre-vingts ans sans aucune ressource que les offrandes des fidèles. Voici la liste des fondations établies en faveur de l'église à partir de 1875. Nous les indiquons par ordre de date, en rappelant que, le 18 décembre 1906, le receveur de l'enregistrement de St-Blin venait dépouiller une seconde fois la fabrique de ses revenus estimés 23.000 francs en capital.

1° TITRE DE RENTE DE 45 FRANCS

N° 0.625.844. — Le Directeur de la dette inscrite certifie que *Orquevaux* (la fabrique de l'église succursale de), fondation de Mlle Valérie Lallement, à charge de faire célébrer chaque année à perpétuité douze messes basses suivies de la Bénédiction du Saint-Sacrement (Décret du 31 mars 1875).

2° TITRE DE RENTE DE 500 DRANCS

N° 0.625.845. — Le Directeur de la dette inscrite certifie que *Orquevaux* (la fabrique de l'église succursale), donation faite par M. Charles-Denis Caroillon de Vandeul, suivant acte du 8 juin 1884. La présente rente

(1) Archives de la Haute-Marne. Série Q, 50.

applicable, savoir : 1° cent francs à l'entretien des couvertures de l'église et du presbytère ; 2° cent francs au chauffage de l'église ; 3° deux cents francs aux soins d'appropriation et d'entretien de l'église et du square environnant ; 4° cent francs à l'entretien des plantes du square et aux charges ordinaires de la fabrique. (Décret du 28 juillet 1884.)

3° TITRE DE RENTE DE 15 FRANCS

N° 0.636.056. — Le Directeur de la dette inscrite certifie que *Orquevaux* (la fabrique de l'église succursale). Arrêté préfectoral du 8 mars 1895.

4° TITRE DE RENTE DE 4 FRANCS

N° 0.655.059. — Le Directeur de la dette inscrite certifie que *Orquevaux* (la fabrique de l'église de), fondation de la dame veuve Desnouveaux, née Marie Perrot, à la charge de faire célébrer chaque année à perpétuité une messe basse. (Décret du 3 mai 1896.)

5° TITRE DE RENTE DE 54 FRANCS

N° 0.494.799. — Le Directeur de la dette inscrite certifie que *Orquevaux* (la fabrique de l'église de), à charge de faire célébrer chaque année à perpétuité 15 messes basses dont 14 à l'intention de la famille Grebin-David et une à l'intention de la famille Gérard. (Décret du 14 avril 1899.)

6° TITRE DE RENTE DE 8 FRANCS

N° 0.540.459. — Le Directeur de la dette inscrite certifie que *Orquevaux* (la fabrique de l'église), à charge de faire célébrer annuellement et à perpétuité deux messes basses pour la famille Fricquegnon. (Décret du 18 juin 1902.)

7° TITRE DE RENTE DE 45 FRANCS

N° 0.614.401. — Le Directeur de la dette inscrite certifie que *Orquevaux* (la fabrique de l'église), à charge de faire célébrer annuellement et à perpétuité à l'intention de Louise-Augustine Le Roy, douze messes basses. (Décret du 3 février 1904.)

8° TITRE DE RENTE DE 45 FRANCS

N° 0.631.015. — Le Directeur de la dette inscrite certifie que *Orquevaux* (la fabrique de l'église), à charge de faire célébrer annuellement et à perpétuité douze messes basses à l'intention de M. François Le Vavasseur et de M. Paul Le Vavasseur. (Décret du 22 décembre 1904.)

La fondation Lallement a été revendiquée, sans aucun succès, par les héritiers collatéraux qui ont introduit une instance au tribunal de Chaumont, le 25 juillet 1907.

Les auteurs vivants des autres fondations ont adressé leur demande en restitution au Directeur général des Domaines, conformément à la loi du 13 avril 1908. Le Directeur leur a délivré un récépissé du dépôt de mémoire daté du 17 août 1908.

TROISIÈME PARTIE

La seigneurie d'Orquevaux

CHAPITRE PREMIER

Les premiers seigneurs (1050-1300)

Il est très difficile de suivre, jusqu'au XVe siècle, les diverses mutations des propriétés qui constituaient la seigneurie d'Orquevaux. Les généalogies des anciens seigneurs sont parfois bien obscures et offrent de nombreuses lacunes ; les problèmes que soulèvent les divisions successives des héritages sont fort compliqués et les actes officiels qui ont fixé le partage des successions seigneuriales à Orquevaux ont à peu près complètement disparu.

L'historien impartial ne peut aborder ces délicates questions qu'avec une grande timidité. Cependant l'examen attentif des rares pièces que j'ai pu me procurer me permet d'affirmer que le démembrement de la seigneurie d'Orquevaux n'a pas commencé avant le XIIIe siècle et qu'il a cessé vers le milieu du XVIIIe siècle. A cette époque, les diverses portions de ce domaine furent réunies à la baronnie de La Fauche, par suite des acquisitions qu'en fit M. Crozat.

Dès le XIe siècle, le fief d'Orquevaux était probablement une terre mouvante de la célèbre maison de Joinville, qui avait la suzeraineté de tout le territoire s'étendant depuis La Fauche à Neufchâteau. Etienne

de Vaux et son fils Geoffroy furent contraints d'abandonner cette ville aux Lorrains, qui, vers 1057, vinrent assiéger leur château de La Fauche (1).

A la fin du XIe siècle, le domaine d'Orquevaux passa dans la maison de Reynel, alliée de bonne heure à la maison de Joinville. Il y demeura quelques années pour retourner ensuite dans la famille des Brixey, par suite du mariage de Mathilde de Reynel avec le seigneur de Brixey. Un des fils de Mathilde, Pierre de Brixey, devint évêque de Toul (1126-1165). Il hérita des biens dotaux de sa mère, spécialement d'Orquevaux, Aillianville et la ferme d'Audeuil. Vers 1150, il céda les propriétés qui lui venaient du côté maternel à ses deux cousins germains, Pierre et Simon de Brixey, en échange de leurs droits sur la seigneurie de Brixey, qu'il voulait réunir à l'évêché de Toul.

Cet échange nous fait comprendre comment les deux frères purent donner en 1158 aux religieux de la Crète la ferme d'Audeuil, avec les terres qu'ils possédaient à Aillianville, Trampot, ainsi que la jouissance des pâturages et de la rivière qu'ils avaient à Orquevaux. Cette donation fut confirmée par l'évêque de Toul l'année suivante (2).

Vers la fin du XIIe siècle, la terre d'Orquevaux entre dans la famille des Bourlémont, par suite du mariage de Pierre de Brixey avec Ida, fille du seigneur de Bourlémont. Son frère, Simon, qui avait épousé Agnès, que l'on croit probablement la sœur d'Ida, est aussi désigné sous le nom de seigneur de Bourlémont dans la charte de fondation de l'abbaye de Mureau, dont il fut, avec son frère, le premier bienfaiteur.

(1) Essai sur l'Histoire de la famille des sires de Joinville. Simonet, avocat à Dijon.

(2) Archives des Vosges. Fonds de l'abbaye de Mureau. Carton H. 37.

Un des enfants Bourlémont, Pierre, vient resserrer les liens qui unissaient Orquevaux à la maison de Joinville, par son alliance avec Félicité, fille de Geoffroy IV, en 1220. Il eut un fils, Geoffroy, qui épousa Sibille, fille de Hugues III, de La Fauche, avant l'année 1256. Nous avons en effet un aveu daté de cette année, où Geoffroy rend hommage au duc de Lorraine des terres que son beau-père tenait de lui à Orquevaux.

Bien avant cette époque, Orquevaux relevait du château de La Fauche. Nous y voyons une chapelle castrale ayant le même vocable que celle de La Fauche. La famille des Hugues avait déjà un siècle d'existence. Son premier fondateur connu, Hugues Ier, qui était attaché on ne sait comment à la maison de Reynel, avait signé, en 1158, avec Arnoul de Reynel, la donation aux religieux de la Crète de la terre d'Audeuil et des pâturages environnant le village de Brechainville (1). Hugues II, son fils, surnommé le Vieux, fonda, sur le territoire de Liffol-le-Petit, le prieuré de Remonvaux, qui servit de sépulture à plusieurs seigneurs de La Fauche. On trouve son nom, celui de son épouse Hadvide, de ses quatre fils Milon, Simon, Othon et Albéric dans un acte de 1172, où l'abbé de la Crète vend la ferme d'Audeuil aux religieux de Mureau, pour 400 livres, monnaie de Troyes. Hugues II vivait encore en 1225.

Le mariage de Geoffroy de Bourlémont avec Sibille, fille de Hugues III, resserre encore les liens qui rattachaient Orquevaux à la maison de La Fauche. Leur fils Pierre, dit Garnier, épousa en 1272 Jeanne de Beaufremont. Vingt ans avant cette alliance des deux maisons Bourlémont-Beaufremont, vers 1252, nous voyons un Liébaut, écuyer de Beaufremont, qui possédait à Or-

(1) **Archives des Vosges. Fonds abbaye de Mureau.**

quevaux treize familles, le tiers des tailles et de la justice de tout le village et onze fois les corvées de ses hommes à chaque saison (1).

Hugues IV de La Fauche partit avec saint Louis pour la septième croisade et fut tué en Egypte en 1254. Avant son départ pour la Terre sainte, il émancipa son fils Jean vers 1248 et lui abandonna le domaine de La Fauche. Celui-ci mourut quelques années après avoir donné aux habitants de Prez-sous-Lafauche une charte d'affranchissement datée du mois de janvier 1294. Le dernier acte officiel de sa veuve, Jeanne de Charny, est de l'année 1320. A partir de cette époque, on n'entend plus parler de cette famille des Hugues de La Fauche.

C'est alors que commence le véritable démembrement d'Orquevaux. La moitié du village reste aux La Fauche, qu'unissent aux Bourlémont-Beaufremont des alliances matrimoniales. L'autre moitié devient, pendant près de deux siècles, la propriété d'une branche cadette des La Fauche alliée aux Choiseul, pour passer ensuite aux héritiers de Jean de Baudricourt qui s'en était rendu acquéreur vers la fin du XVe siècle.

CHAPITRE II

Jacques et Jean de Castelnau

La première souche connue de cette nouvelle branche paraît être Alix, dame de La Fauche, morte en 1318, qui avait épousé Jean II de Choiseul. Son fils, Jean III, décédé en 1336, la seigneurie passa à son petit-fils,

(1) Longnon. Documents II. C'était Liébaut III, fils de Pierre et de Agnès de Vergy.

Guy, qui mourut en 1365. Amé, son héritier, n'eut qu'une fille, Jeanne. Elle fut le dernier rejeton de la branche directe des Choiseul. Celle-ci, par son mariage, en 1420, avec Etienne d'Anglure, chambellan d'Henri V, roi d'Angleterre, fit passer la moitié de la seigneurie d'Orquevaux dans la famille des d'Anglure, qui réunirent ce domaine à la baronnie de Rimaucourt (1).

Le 19 janvier 1474, Guillaume d'Anglure, seigneur de Choiseul par sa mère, et son épouse, Jeanne de Vergy, font hommage au roi Louis XI de leurs terres d'Orquevaux. Ses aïeux, vaillants chevaliers, s'étaient ruinés dans leurs entreprises guerrières et avaient contracté des dettes considérables. Jean de Baudricourt, qui avait acheté la baronnie de La Fauche, s'offrit à payer les créanciers des Choiseul. Ceux-ci lui cédèrent la seigneurie, qui resta indivise entre ses neveux et héritiers, Jean II d'Amboise et Jacques de Castelnau, seigneur de Choiseul et de Rimaucourt (2).

En 1508, ce dernier avait à Orquevaux vingt-huit familles avec son mayeur et ses officiers pour l'exercice de la haute, basse et moyenne justice. Les revenus de sa portion de seigneurie lui valaient environ vingt-sept bichets de blé et autant d'avoine, quarante-cinq livres d'argent, cinq livres de cire, six gelines et une demi-pinte d'huile.

Chaque ménage devait lui payer dix sols annuels et les veuves la moitié, en deux termes, à Pâques et à la saint Remy, sous peine de cinq sols d'amende. Le produit de ces droits annuels s'élevait à quatorze livres tournois. Chaque ménage devait payer pour les corvées deux sols, dont le montant était chaque année de cinquante-six sols tournois.

(1) Les seigneurs de Choiseul, par l'abbé Grassot, page 18.
(2) Jolibois. La Haute-Marne ancienne et moderne.

Les autres revenus annuels que Jacques de Castelnau possédait à Orquevaux étaient pris sur la moitié des droits suivants (1) :

Produit du four banal, 100 sols et 5 livres de cire.
Produit des deux tiers des carrières, 30 sols.
Moitié du droit de pêche, 10 sols.
Revenus de la forge, 60 livres.
Droits sur les bois de l'Hazelle et des Haies-Madame, 7 sols 6 deniers.
Droits sur les bois du Fays, Lessartée et la Falloise, 40 sols et 2 livres de cire.
Amendes pour les menus exploits de justice, 60 sols et 3 livres de cire.
Épaves et confiscations, 5 sols.
Moitié des droits de formariage, 5 sols.
Location des vignes, 20 deniers.
Cens des prés et terres, 10 gelines et 2 chapons.
Le quart des revenus du moulin Le Parge, 5 bichets de blé, 5 bichets avoine.
Revenus du moulin Chaarau, 24 bichets de blé, autant d'avoine.
Revenus du moulin du Vultu, 20 bichets de blé, autant d'avoine.

A ces revenus il faut ajouter ceux qui provenaient des bois du Charmoy, d'une contenance de sept cents arpents et d'un petit bois de quarante arpents, appelé Humbercharmoy. Leur produit n'est pas désigné dans l'aveu du 4 février 1515.

Jean de Castelnau, fils de Jacques, rend hommage au roi François Ier et lui prête serment de fidélité, en raison de ses possessions de moitié du village d'Orquevaux (3 novembre 1518) (2). A partir de ce moment,

(1) Archives nationales. P. 174². Pièce 117.
(2) Archives Collection de Lorraine. N° 187, folio 115.

une partie du domaine d'Orquevaux sort de la famille Castelnau-Choiseul, pour rentrer dans la baronnie de La Fauche et la maison d'Amboise. L'autre partie est rattachée à une nouvelle branche qui paraît alliée aux d'Anglure-Choiseul.

CHAPITRE III

Orquevaux siège d'une seigneurie locale

§ Ier. — *Les Savigny des Armoises (1501-1545)*

Dans un aveu fait au roi Louis XII, le 12 février 1501, nous trouvons pour la première fois Jacob de Savigny, qui était seigneur d'Orquevaux, de Monthreul-le-Sec et de Crésille. Un aveu de 1508 nous précise ses droits à Orquevaux, qui s'étendaient sur une partie de la Manoise « depuis la duy et sorce jusqu'au Moulin Mougeot-Lallement », appelé plus tard moulin du Jacot.

Jacob, désigné sous le nom de Sauvigny dans un aveu de 1501 (1), sous celui de Seingny dans un autre aveu de 1508, est bien le même personnage qui maria sa fille Jeanne à Charles des Armoises. Celui-ci est-il un descendant de l'aventurière Jeanne des Armoises, qui se fit passer pour Jeanne d'Arc et qui épousa, en 1540, un noble lorrain, Robert des Armoises ? Je l'ignore. Les nouveaux seigneurs d'Orquevaux moururent la même année 1537.

Huit ans après leur mort, une vérification de leurs biens fut établie en faveur des enfants mineurs sur l'ordre de François Ier en date du 19 octobre 1545. Il

(1) Archives nationales. P. 164², n° 1374.

est dit « que par suite des guerres, mortalité et divisions qui ont eu lieu en notre royaume, et même en pays de Champagne, les terriers, censiers, titres et papiers cartulaires renfermant les droits de la seigneurie d'Orquevaux ont été volés et perdus. Plusieurs personnes tant nobles qu'autres ont profité de ces désordres pour s'emparer de plusieurs héritages et les conservent sans vouloir les rendre ou les payer à leurs légitimes propriétaires. Le roi ordonne à tous les possesseurs de biens de déclarer ce qu'ils possèdent et en vertu de quels titres (1). »

Le 28 décembre 1545, Claude de Reynel et Nicolas Vaugny, notaires à Andelot, se rendent à Orquevaux à la requête de Jacob Lallement, procureur de François de Bassompierre, curateur des enfants mineurs des Armoises. Les habitants viennent faire les déclarations suivantes, qu'ils affirment par serment sur les saints Evangiles :

I. — CENSIVES DE GELINES qui sont payables à Noël. Les mineurs ont droit au tiers et les barons de La Fauche aux deux tiers. Quatorze locataires sont venus reconnaître qu'ils étaient détenteurs de quelques prés, champs ou chenevières et qu'ils devaient chacun une geline.

II. - FOUR BANAL. — Il était situé au-dessous de l'ancienne église, probablement sur l'emplacement de la maison appartenant actuellement aux héritiers Ducret. Ce four était loué aux enchères tous les trois ans. Son revenu annuel était estimé à la somme de cinquante-huit livres. Le locataire avait le droit de prélever un pain sur vingt-quatre, et aux fêtes de saint André et de Noël un pain sur vingt.

III. - BOIS SEIGNEURIAUX. — Les enfants mineurs des Armoises possédaient environ cent quarante hectares

(1) Archives de la Haute-Marne. Fonds La Fauche, série 5G.

dé forêts ; soixante aux Haies ; autant à Châtelmont ; douze à Suzémont (Couamont) et dix en Féley. Les habitants avaient le droit d'y prendre tous bois, excepté chênes, fays, poiriers et pommiers ; et de récolter l'herbe des prés qui se trouvent au bois des Haies, joignant le bois du Charmoy. Le droit de glandée ou de *paisson* dans leurs forêts était au profit des enfants des Armoises ainsi que les amendes imposées pour cause de délits.

Les forains qui sont pris coupant du bois sont soumis à une amende de soixante sols. Les sujets du baron de La Fauche qui sont trouvés coupant ou chargeant du bois des quatre feuilles, chêne, fays, poirier et pommier, sont amendables pour le tout aux enfants des Armoises. Si, au contraire, les délinquants sont leurs propres sujets, ils paieront cinq sols pour le chêne et quatre sols pour le fays.

Les droits forestiers de la famille des Armoises ont été affirmés sous la foi du serment par plusieurs habitants, sujets de l'une et de l'autre seigneurie, qui ont toutefois déclaré ne pas connaître exactement la contenance des bois ci-dessus désignés. Pour les mesurer et en fixer les limites précises, on choisit Mongin-Rassié, arpenteur-juré à Saint-Urbain, qui fut aidé par Didier-Labreu, maçon, Mongin-Morrelot et Huguenin-Collin, marchand à Orquevaux.

IV. — Moulins. — Les Armoises avaient encore la propriété de trois moulins :

1° Le moulin *Charnière*, situé sur la portion de rivière appartenant aux enfants mineurs, et qui commençait depuis le lieudit *La Saul-du-Foullot* jusqu'au pont Barry, où les barons de La Fauche n'ont aucun droit. En quel endroit précis était-il situé ? Il ne m'a pas été possible

de le déterminer encore. Ce moulin était exploité par Antoine Abraham, qui l'avait loué le 1er octobre 1512, pour une longue période de quatre-vingt-cinq ans et pour une rente annuelle de quatre livres. Le bail porte la signature de Jacob et de Gérard de Savigny.

2° Le moulin du *Chevreu* ou du *Jacot*, appelé en 1508 moulin Mougeot-Lallement, du nom de son locataire.

3° Le moulin de *Latré* ou de l'*Estroy*. Un foulon et une huilerie étaient annexés à ce moulin, situé au milieu du village.

V. — Vignoble de Châtelmont et du Fréty, loué aux habitants pour la somme de cent vingt-cinq deniers.

VI. — Une Carrière de pierres de taille au Fays, et une croyère au chemin de Prez-sous-Lafauche.

VII. — Droits seigneuriaux. — Les sujets des Armoises doivent chaque année, par feu entier possédant héritage à eux appartenant, la somme de dix sols d'*eschief* et de deux sols de corvées, payables en deux termes, cinq sols à Pâques et sept sols à la Saint-Remy. Ceux qui n'ont pas d'héritage doivent seulement six sols. Les veuves sont taxées à dix sols, ayant héritage ou non. On voit par cette mesure sévère, que le veuvage n'était pas encouragé.

Quant aux forains demeurant hors d'Orquevaux, issus cependant de la seigneurie desdits enfants des Armoises, s'ils ont héritage au village, ils doivent payer douze sols de revenus annuels. S'ils viennent résider à Orquevaux, de trois personnes, les mineurs des Armoises en prennent une pour leur sujet et les barons de La Fauche les deux autres.

VIII. — Droit de formariage. — D'après la jurisprudence et les coutumes de la Bourgogne et du bail-

liage de Chaumont, les hommes de serve condition ne pouvaient se marier à une femme libre ou hors de la seigneurie sans permission et devaient payer l'amende ou le droit de formariage. Les sujets des Armoises ne pouvaient se marier aux sujets du baron de La Fauche, à Orquevaux, sans autorisation. Si un sujet des Armoises épousait une femme de la seigneurie de La Fauche, les deux demeuraient sujets de la seigneurie d'Orquevaux. Et réciproquement, au cas où une femme sujet desdits mineurs épousait un sujet de La Fauche, tous deux devenaient soumis au baron. Les mêmes règlements atteignaient les forains, c'est-à-dire les propriétaires non domiciliés au village.

IX. — Droits de justice. — Les Armoises avaient sur leurs sujets droit de haute, moyenne et basse justice. Pour exercer leur juridiction, ils nommaient des mayeurs, lieutenant, sergent et tous employés de justice. Les sergents messeliers (gardes-champêtres) sont nommés chaque année par le suffrage universel ; ensuite ils sont présentés aux mayeurs des deux seigneurs. Chaque mayeur reçoit le serment de ses sergents. Les deux tiers des amendes qu'ils imposent aux délinquants appartiennent au baron de La Fauche, l'autre tiers aux Armoises. Les amendes qui ne dépassent pas quinze sols appartiennent pour la totalité à chacun des seigneurs, selon que le délinquant est sujet de l'un ou de l'autre. Elles ne sont partagées que quand elles excèdent la somme de quinze sols.

Telle est dans tous ses détails la déclaration du domaine des enfants mineurs des Armoises, signée par plusieurs sujets de l'une et de l'autre seigneurie qui avaient connu et vu à Orquevaux Charles des Armoises et son épouse, Jeanne de Savigny, jouir sans contestation, de tous les droits ci-dessus énumérés.

§ II. — *Les Simony barons de La Fauche (1536 - 1699)*

Après cet inventaire de 1545, que deviennent les enfants de Jeanne de Savigny ? Les documents n'en font plus mention. Nous savons seulement que leurs propriétés passent entièrement entre les mains de Claude Simony, premier du nom, seigneur de Lavilleneuve-aux-Fresnes, et en partie d'Orquevaux et de Germainvilliers. Nous ignorons l'origine de cette transmission des biens de la famille des Armoises-Savigny dans celle des Simony. On trouve une copie de l'inventaire des biens des Armoises de 1545, qui fut remise le 24 janvier 1630 à Petitjean-Dufresne, seigneur d'Orquevaux, y résidant. On trouve aussi aux archives de la Haute-Marne une déclaration de la seigneurie d'Orquevaux et des revenus appartenant aux enfants mineurs de Claude I[er] de Simony. Cette pièce de la fin du XVI[e] siècle n'est ni datée ni signée (1). Viguier parle de Claude Simony et de ses biens d'Orquevaux, qu'il tient de Claude des Armoises.

La famille de Simony est originaire de Sienne, en Italie. Elle a des descendants de la branche aînée dans la personne de M. le vicomte de Simony, château de Rivières-les-Fosses (Haute-Marne). Les branches de La Fauche, Brouthières et Germainvilliers sont éteintes, ainsi que les rameaux de Varange et Bettoncourt. La branche de Rouelle et Saint-Seyne est encore existante.

Le premier des Simony qui vint s'établir en Lorraine est François, dit le Siennois, marié à Guillemette Taceponne, issue de la maison de Vienne, dit-on. Capitaine de bandes italiennes au service du duc de Lorraine,

(1) Archives de la Haute-Marne. Fonds La Fauche. Série 56.

qui voulait recouvrer le royaume de Naples, François suivit ce prince à son retour en France, vers 1464.

Trop âgé pour assister au mariage de son second fils Martin, il donna procuration à son aîné Pierre, afin de porter son consentement et sa bénédiction, par acte du 20 septembre 1497, passé pardevant Dehors, notaire à Arc-en-Barrois. Martin Simony épousa Marguerite de Combles, fille de Jean de Combles et de Michelette de La Fauche, dame de Lavilleneuve-aux-Fresnes, Orqueval, Surionville et Buxière. Cette famille de Combles vint d'Aragon s'établir en Lorraine, où ses descendants s'allièrent aux maisons de Thiériou, Lescuyer, de Collesson, de Dombasle, etc. En compensation des grands biens que lui apportait son épouse, Martin Simony consentit à quitter le blason paternel (d'azur au sautoir d'argent avec quatre étoiles d'or à six rais), pour prendre celui de son beau-père, que depuis la famille Simony a toujours conservé. Dans l'acte notarié de 1497, Martin est qualifié du titre d'écuyer, baron de La Fauche en partie (1).

Le 19 janvier 1586, François de Combles, écuyer, seigneur de Noncourt, mariait sa fille à Christophe I[er] Simony, seigneur de Lavilleneuve-aux-Fresnes, cinquième fils de Claude II et de Marguerite Roussat, fondateur de la branche de Brouthières. Le 9 octobre 1608, François de Luxembourg, baron de La Fauche, voulant récompenser les services que lui avait rendus Claude de Combles, érigeait en fief de franc-alleu la maison de cet écuyer, son jardin et vingt et un journaux de terres situés à Liffol-le-Petit, avec le droit de bâtir tours, colombier, pont-levis, murs et meurtrières (2).

(1) Archives du château de Rivières-les-Fosses et Annuaire de la noblesse de France. 46[e] volume. 1890.

(2) Archives de la mairie de Prez-sous-Lafauche.

En 1627, Claude achetait la seigneurie de Morionvilliers, que Antoine Thelin, seigneur de Gudmont, avait acquise, en 1579, des barons de La Fauche, pour la somme de 2.325 livres. Euchaire de Combles, Mathieu et Louis lui succèdent comme seigneurs de Noncourt et de Morionvilliers ; après eux, Joseph, qui fut inhumé au chœur de l'église de Morionvilliers, le 17 octobre 1730.

Du mariage de Martin avec Marguerite de Combles sont issus six enfants dont le second, Claude, premier du nom, continua la lignée des Simony, comme seigneur de Lavilleneuve, Orquevaux et Germainvilliers en partie. Claude Ier épousa Suzanne Tabouret, d'une famille de noblesse du Bassigny. Il est qualifié du titre de seigneur d'Orquevaux, y demeurant, dans le contrat de mariage de son fils Claude II avec Marguerite Roussat, fille de feu Jean Roussat, seigneur d'Autreville (10 janvier 1536), et dans un acte de partage du 2 mars 1558 entre ses quatre enfants.

Le fils aîné de Martin Simony, Pierre, écuyer, était seigneur de La Fauche en partie et de Velles. Il laissa six filles de son mariage avec Mlle Mougeot. Sa postérité, alliée aux familles de Reynel, Tabouret, Mougeot, est éteinte. Le 11 juillet 1542, Françoise d'Amboise, dame de La Fauche, lui donne l'étang et le moulin de Villiers, situé à Liffol-le-Petit, pour le récompenser de services exceptionnels.

Son fils Jacques est qualifié du titre de baron de La Fauche en partie dans un acte du 25 novembre 1573, autorisant ses cousins germains Claude II et Hector, enfants de Claude Ier, seigneur d'Orquevaux, à tenir et à posséder fief en la baronnie de La Fauche, avec Suzanne Tabouret, leur mère, veuve de ce dernier. Après la mort de Jacques, la portion de baronnie qui lui appartenait, c'est-à-dire un vingtième, fut aban-

donnée à Christophe de Choiseul et à Charlotte Beaujeu, son épouse, par échange (16 janvier 1591) consenti au nom de ses trois enfants mineurs Antoine, Nicolas et Catherine. L'acte est signé par leur oncle et tuteur Claude de Reynel, docteur en droit et prévôt d'Andelot, et par Gilles de la Bretonnières, curateur, domicilié à Liffol-le-Petit.

Hector Simony, fondateur de la branche de Germainvilliers, deuxième fils de Claude Ier, seigneur en partie d'Orquevaux, épousa sa cousine Anne Tabouret. Son aîné François s'allia le 8 septembre 1574 à Bonne du Houx, fille de feu Marc du Houx, seigneur de Germainvilliers en partie, et de Jeanne de Choiseul. De ce mariage sont issus trois enfants, dont l'aîné, Robert-Chrétien, épousa le 5 février 1607, Philippe du Terme, fille de Claude du Terme, lieutenant royal en la prévôté d'Andelot. Une de ses filles, Louise Simony, épousa Jean Le Moyne, seigneur d'Orquevaux (1).

Christophe Tabouret, seigneur de Crespy, habitait Andelot avec son épouse Barbe de Corbey de Lorgère (1558). Plusieurs membres de cette famille allèrent s'établir à Liffol-le-Petit, Claude en 1658. Jacques était gouverneur du château de La Fauche, et mourut en 1697. François-Hyacinthe acheta le fief de Sivry, situé à Liffol (1700). Il était commandant de la place de Metz et seigneur de Maisoncelle et Fréville. Il mourut en 1746. Ses deux fils, domiciliés à Neufchâteau, émigrèrent à la Révolution. Leurs biens de Liffol furent vendus au profit de l'État.

Chrétien Simony, fils cadet de Robert-Chrétien, fut marié le 20 mai 1658 à Adeline de Villers-le-Prud'homme, veuve de Jean de Houdreville, seigneur de

(1) Archives du château de Rivières-les-Fosses.

Suzémont et de Rouvroy. De cette alliance, il n'eut pas de postérité. Ainsi la branche de Germainvilliers s'éteignit en sa personne. Suivant toute apparence, c'est à cette branche que l'on doit rattacher Alexandre Simony, dont la filiation est inconnue. Il était lieutenant de chevau-légers de la garde royale, et il avait épousé Catherine Petitjean. Le 16 septembre 1665, il louait à Henri II de Lorraine, baron de La Fauche, le moulin du Vultu, à Orquevaux. Deux ans après, il fut tué dans une bataille, près de Lille, le 31 août 1667, et inhumé à l'église d'Orquevaux.

Petitjean, seigneur d'Orquevaux et de Lavilleneuve-aux-Fresnes, vendait à Henri II de Lorraine, pour quatre-vingt-douze livres, un pré situé au-dessous du moulin Charron (le 7 septembre 1627) ; trois ans après, une autre transaction avait lieu entre lui, sa belle-sœur Suzanne Simony et le baron de La Fauche, au sujet des revenus du four banal d'Orquevaux (1630). Petitjean avait intenté un procès à Jean Le Moyne, admodiateur des forges du baron, pour réclamer le tiers des revenus du four banal, puisqu'il était seigneur d'un tiers du village. Les deux parties conviennent que Le Moyne et les autres forains, ayant leur domicile à Orquevaux, bien que résidant aux usines du baron de La Fauche, paieraient la redevance dudit four, pour un tiers à Petitjean et à sa belle-sœur, ainsi qu'à leurs successeurs et ayants droit ; mais que pareillement les forains qui habitaient aux usines de Petitjean paieraient les deux tiers du droit de four au baron (1).

Petitjean-Dufresne de Giey avait épousé Claudine d'Aspremont, de la maison de Vignory. Il mourut en 1699 et fut inhumé dans l'église d'Orquevaux. Sa fille,

(1) Archives de la mairie de Prez-sous-Lafauche.

Marie-Gobert de Giey, se maria à un capitaine des gardes du duc de Lorraine, Pierre-Henri, comte de la Porte, qui céda, en 1723, à M. Crozat ses droits sur la forge du Jacot. Leur fille Marie-Anne s'allia à M. Pelgrin, maître de forges à Orquevaux. De cette union est issu le colonel Pelgrin, baron du premier Empire, colonel d'artillerie.

En 1770, on retrouve des descendants de la famille Simony à l'abbaye de Reynel. Ce sont deux religieuses du couvent de Benoîtevaux, Hélène de Simony, doyenne, et Lucie de Simony, économe (1).

§ III. — *Les Le Moyne-Petitjean (1630-1699)*

La famille Le Moyne était très connue dans le bailliage de Chaumont. Dès 1490, nous voyons à Reynel Thierry et Jacquinot Le Moyne exercer les fonctions de tabellions-jurés. Ils ont signé une copie de la charte d'affranchissement de Leurville. En 1501, Jean Le Moyne est chargé, par les seigneurs de Reynel, de régler une question d'abornement à la Sarazinière. Henry, prévost de Reynel (2), était présent à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Chaumont (1509). Un autre, Jean, prêtre-receveur, présente l'état de sa gestion à Charles de Croy (1554). Jacques était seigneur de Millières (1589). Le poète chaumontais Le Moyne était son fils.

Cette famille fut alliée aux Petitjean et aux Simony par les deux mariages successifs de Jean Le Moyne qui, en 1630, avait loué au baron de La Fauche le domaine d'Orquevaux. Jean épousa en premières noces Anne Petitjean, décédée le 20 septembre 1642, et en secondes

(1) Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel, 4e liasse.

(2) Coutumes générales et particulières de France et des Gaules. 1635. Charles du Moulin. Tome I, 444.

noces Louise Simony, fille de Robert-Chrétien Simony, seigneur de Germainvilliers, décédée le 10 janvier 1686. De ce dernier mariage, Jean eut trois enfants : Claude (1646) ; Antoine (1647) ; Françoise (1648).

Il avait acheté à Henri II de Lorraine, baron de La Fauche, le moulin de l'Estrée tombant en ruines et grevé d'une rente annuelle de vingt-neuf bichets de blé. Dès le XIII[e] siècle, les anciens seigneurs de La Fauche avaient fondé cette rente en faveur des religieuses cisterciennes de l'abbaye de Benoîtevaux (1). Jean Le Moyne ne voulait pas restaurer le moulin avant de s'être affranchi de cette servitude. Il invita les religieuses à renoncer à cette fondation ancienne et leur offrit en échange des terrains sur le territoire de Leurville. L'acte d'échange est daté du 20 mars 1642 et signé par Catherine de Beaujeu, abbesse ; Marguerite de Rommecourt, prieure ; Anne d'Amboise et Françoise de Beaujeu, religieuses et professes en l'abbaye de Benoîtevaux, assemblées capitulairement en leur chapitre, et représentant la communauté, qui était alors dispersée par suite du pillage et de l'incendie de 1636. On trouve des lettres de 1642, par lesquelles l'abbé de Citeaux autorise les dames de la Rochette et d'Épinay à rester dans leurs familles, où elles s'étaient retirées (2).

Les religieuses et Jean Le Moyne, seigneur d'Orquevaux en partie, voulant éviter toute contestation au sujet des réparations à faire au moulin de l'*Estrée,* qui est entièrement ruiné et « en emplastre », et dont l'étang voisin est rempli, reconnaissent que les frais du réta-

(1) Abbaye fondée en 1198 par Wiard, comte de Reynel, sur le territoire de Busson. Elle fut dévastée pendant les guerres de religion et complètement saccagée et brûlée en 1636 par les soldats du duc de Saxe-Weimar.

(2) Jolibois. La Haute-Marne ancienne et moderne, page 55.

blissement en bon état du moulin sont à la charge commune des deux parties, au prorata de leurs droits. Les dames de Benoîtevaux, persuadées que leur part contributive aux frais de réparations serait bien supérieure aux revenus de plusieurs années, sont d'avis de céder et d'échanger à Jean Le Moyne leurs droits sur le moulin, l'étang et le cours d'eau, ainsi que sur plusieurs parcelles de terres en *La Vaux*, avec une portion de pré appelé le *Grand-Jardin* et un quart de fauchée joignant le moulin de *Charon* et la rivière de la forge (1).

De son côté, Jean Le Moyne abandonne au couvent un fermage, situé sur le finage de Leurville, comprenant une masure, des terres labourables, chenevières, jardin, prés souhis, d'une contenance totale de soixante-quatre journaux. Il s'engage également à leur fournir une somme de deux cent cinquante livres en pistoles d'Espagne, pièces de vingt sols et monnaie, afin de subvenir à la nourriture et à l'entretien des religieuses. A cette époque, les soldats croates ravageaient nos pays ; les propriétaires et les fermiers ne pouvaient pas facilement cultiver les champs, et le couvent de Benoîtevaux ne recevait pas le quart du revenu de ses fermages (2).

Jean Le Moyne est décédé en 1669 à Orquevaux. Il fut inhumé à l'église. Ses deux mariages vont diviser la seigneurie en plusieurs parts. Son fils Claude avait épousé Antoinette Tillequin, et il habitait Liffol-le-Grand. Le 23 novembre 1691, il loue à Manassé Fèvre, fondeur de gros fer, domicilié à Liffol-le-Petit, tout ce qui lui appartient dans la seigneurie d'Orquevaux, tant en maison, terres labourables, prés et chenevières, droits féodaux et amendes, à condition que le locataire

(1) Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel. Liasse 5.
(2) Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel. Liasse 5.

ne retienne que trois livres sur les amendes et partage le reste avec le propriétaire. La location est faite pour la somme de cent vingt livres et quatre chapons, payable en deux termes. Claude Le Moyne avait réservé une chambre pour sa sœur ; une portion d'écurie pour y loger ses chevaux quand il se rendrait à Orquevaux, lui ou ses domestiques ; toute la chasse et les droits de pêche, avec la moitié des fruits du jardin et du produit du colombier. Le locataire devait nourrir les pigeons (1).

Plusieurs membres de la famille Le Moyne furent inhumés dans l'église d'Orquevaux : en 1660, Claude, cornette de cavalerie ; 1665, Charles, sous-brigadier des gardes du roi ; 1668, une demoiselle Rochée, décédée au château de Morionvillers.

§ IV. — *Les Valleron-Le Moyne (1665-1730)*

Sébastien-Gobert Valleron, dit sieur de Belombre, épousa une fille Le Moyne et mourut subitement, le 8 juillet 1673, dans la forge de Claude Mercier. Son fils, Jean, marié à Anne Barrois, éleva une nombreuse famille. Il eut huit enfants. L'une de ses filles, Christine, née en 1707, entra au couvent de Benoîtevaux, où nous la trouvons en 1770, avec Hélène de Simony et sa sœur Marie-Lucie de Simony.

Sébastien Valleron habitait le vieux château. Il avait des revenus suffisants pour son entretien : moitié des redevances du four banal, estimées vingt sols ; moitié des droits de bourgeoisie ; moitié des mêmes droits sur les habitants de Leurville, propriétaires à Orquevaux ; un cens de cent douze sols ; moitié des revenus de la forge du *Jacot* ; ses écuries comptaient trois chevaux, six bœufs, trois vaches, cinquante-deux brebis et

(1) Archives du notariat de Saint-Blin.

six porcs (1). Il avait en outre les deux moulins de l'*Estrée* et *Le Parge*, avec trente-trois fauchées de prés, cent quinze journaux de terres et quinze hectares de bois en Féley.

Il ne sut pas gérer sa fortune et fut obligé, vingt ans avant sa mort, de vendre ses biens en 1730. Ses dettes s'élevaient à la somme de 12.000 livres. La vente eut lieu à la requête d'Hyacinthe de Courtois, seigneur de Morancourt, domicilié à Liffol-le-Grand et curateur des enfants Valleron.

§ V. — *Hubert de Courtois (1715-1740)*

Cette famille était originaire de Liffol-le-Grand, alliée au seigneur de Bréchainville (Vosges) par le mariage de Charlotte de Courtois avec René Desnoyers en 1715. Marie Courtois de Morancourt avait été marraine de Claude de Valleron en 1705. Ce fut un ancien officier au régiment de la Vallière, Hubert de Courtois, qui acheta les biens de Sébastien-Gobert Valleron. Il résida quelques années à Orquevaux. Le 15 décembre 1740, il revendait au baron de La Fauche le domaine d'Orquevaux pour la somme de vingt-six mille cinq cents livres. M. Crozat acceptait les charges dont les biens des héritiers Valleron étaient grevés, en particulier une pension viagère à payer aux dames Valleron et une rente annuelle de quarante-deux livres au curé d'Orquevaux (2).

Ainsi disparait définitivement, englobée dans la baronnie de La Fauche, une moitié de la seigneurie d'Orquevaux qui, sortie de la vieille noblesse d'épée des La Fauche-Choiseul-d'Anglure pour rester pendant plus de deux cents ans entre les mains de familles bourgeoises, rentrait dans la nouvelle aristocratie.

(1) Archives du notariat de Saint-Blin.
(2) Archives de la Hte-Marne. Fonds de La Fauche. Liasse 57.

CHAPITRE IV

Orquevaux réuni partiellement à La Fauche

§ I. — *Maisons de Joinville et de St-Dizier (1300-1480)*

Après l'extinction de la famille des Hugues, la seigneurie de La Fauche revint aux Bourlémont, cousins de Jean, sire de Joinville, historien de saint Louis. En 1270, celui-ci avait reçu les clefs du château de La Fauche à titre d'hommage de son vassal, le dernier descendant des Hugues. Il voulut même y passer une nuit afin de mieux affirmer son droit de suzeraineté (1).

Le 18 juillet 1334, Jean, sire de Bourlémont, fait savoir par lettres scellées que le seigneur de La Fauche, son vassal, tient de lui quatre-vingts livrées de terres à Orquevaux et Aillianville et qu'il lui doit foi et hommage (2). Les sires de Joinville réunissent alors à leur domaine la seigneurie de La Fauche, qui retourne ainsi à ses premiers maîtres. Marguerite de Joinville avait épousé en 1345 Ogier de Donjeux. Philippe VI de Valois s'intéressait vivement à la conservation du château de La Fauche. « Ce serait moult grand dommage pour la sécurité des frontières de notre royaume, que ce castel, l'une des plus belles forteresses de l'est, ne soit maintenu en bon état. » Aussi le roi fait don à Ogier et à ses successeurs seigneurs d'icelli chastel de deux cents livrées de terres au bailliage de Vitri en compensation d'une égale quantité de terres de la seigneurie de La

(1) Essai sur la famille des sires de Joinville, par Simonet, avocat à Dijon, p. 173.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle. Chartes de Lorraine. B. 723, n° 112.

Fauche que ledit Ogier devait remettre en héritage au seigneur de Rodemack, à cause de sa femme. Cette donation royale était destinée à assurer la restauration et la réfection du chastel de La Fauche pour servir à la défense du royaume (1). Leur fille Marguerite, dame de La Fauche, se maria en premières noces à Henri de Saint-Dizier, seigneur de Laroche, qui eut beaucoup à souffrir des mauvais traitements des Lorrains.

Humbert, sire de Bugnéville, s'empara du château de La Fauche et pilla les villages de la baronnie. Un arrêt du parlement de Paris, daté du 6 juin 1365, ordonna la restitution du château ; mais, quatre ans plus tard Henri fut fait prisonnier par les Lorrains et envoyé en exil, où il mourut en 1376. Sa veuve se remaria avec le bailli de Vitry, Eudes de Savoisy. La fille de Henri, Jeanne de Saint-Dizier, épousa quatre maris. Les deux premiers furent tués à Nicopolis. Les deux derniers furent Jacques de Savoisy en 1398 et Ferry de Chardogne (2).

Le neveu de Jeanne de Saint-Dizier, Jean IV de Vergy, seigneur de Fouvent et de Vignory, hérita ensuite de La Fauche. Nous avons de lui un aveu des biens qu'il possédait à Orquevaux. Cet acte est daté du 8 novembre 1446. Il mentionne le bois appelé *la Vaul-Robert*, contenant soixante arpents, qui est situé dès le bois de Saint-Blin jusqu'à la voie ou chemin d'Orquevaux ; un autre bois de quarante-cinq arpents sur le finage de *Besignes* (Vesaignes), depuis ladite voie d'Orquevaux jusqu'au premier vaul où sont les prés de Besignes ; un troisième bois au finage de La Fauche entre les bois d'Orquevaux et de Gondrecourt, il y a deux estrennes de

(1) Archives nationales. J. J. 70, f° 300, v°, n° 1111c XLI. Trésor des Chartes.

(2) La Haute-Marne ancienne et moderne. Jolibois.

bois, l'une dite la côte de ***Harbelousenaulx*** et l'autre ***Harboumont***, dans lesquelles estrennes les habitants des trois villages ont leur usage (1).

Jean IV de Vergy avait épousé en 1437 Marguerite de la Roche-Guyon. Il mourut sans enfants en 1460. Ruiné par ses nombreuses expéditions militaires, il fut obligé d'aliéner le domaine de La Fauche, qui resta vingt ans entre les mains de Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny, marié à sa cousine Anne de Beaufremont-Vergy.

§ II. — *Jean de Baudricourt (1480-1501)*

La Fauche avait besoin d'un maître plus fortuné. Il le trouva dans la personne du maréchal Jean de Baudricourt, qui avait également acheté le domaine de Choiseul aux seigneurs ruinés par leurs guerres. L'acquisition des deux seigneuries eut lieu vers 1480. Depuis quelques années déjà, Jean de Baudricourt était propriétaire de plusieurs terrains à Orquevaux et à Semilly, que lui avait vendus Guillaume d'Anglure. Le 23 février 1477, Louis XI fait remise à Baudricourt des reliefs, quins et requins et autres droits qui lui étaient dus à l'occasion de cette acquisition (2).

Le 24 février 1482, le bailli de Troyes et de Vitry reçoit du roi l'ordre d'obliger le duc de Lorraine, prince de Joinville, à recevoir son nouveau vassal, le seigneur de La Fauche, en foi et hommage. A la fin de la même année, celui-ci ajoutait à son domaine la seigneurie d'Aillianville.

Voulant mettre son château-fort de La Fauche à l'abri d'une attaque inopinée, comme celle de Charles le Téméraire qui eut lieu en 1477, Jean de Baudricourt

---

(1) Archives nationales, P. 176^3, n° 509. — Pièce cotée V^eX des registres P. 176^3, n° 510.

(2) Archives de la mairie de Prez-sous-Lafauche.

doubla le nombre des sentinelles qui veillaient du haut des remparts et observaient la vallée. Cette mesure de sûreté l'obligea à imposer le service du guet à ses nouveaux sujets d'Orquevaux, d'Aillianville et de Semilly. Ceux-ci s'y refusèrent sous prétexte qu'ils n'avaient jamais été soumis à cette corvée, réservée aux seuls habitants de Prez, Liffol, La Fauche et Vesaignes ; mais une sentence du bailli de Troyes du 22 juin 1492 condamna les récalcitrants à faire le guet, par tour de rôle, au château de La Fauche (1).

Jean de Baudricourt mourut à Blois le 11 mai 1499. Il légua ses biens par moitié à sa sœur Marguerite, qui avait épousé Geoffroy de St-Blin, et à sa veuve Anne de Beaujeu, décédée à Chaumont le 14 février 1501. Celle-ci laissa sa moitié à Marie de Culant, fille de son premier mari, qui avait épousé Jacques de Castelnau, seigneur d'un fief du même nom en Guyenne. Le domaine d'Orquevaux va rester pendant plusieurs générations dans les deux maisons de Castelnau-Culant et d'Amboise de St-Blin, qui en jouiront d'une manière indivise. Catherine de St-Blin, nièce de Jean de Baudricourt, s'était mariée en 1474 à Jean II d'Amboise Bussy, seigneur des Bordes en Touraine (2).

§ III. — *Les d'Amboise de Reynel (1501-1587)*

En 1501, Jean II d'Amboise hérita de La Fauche à la mort de sa tante Anne de Beaujeu. En 1505, il acheta la seigneurie de Reynel à son neveu Charles II d'Amboise en échange de droits situés en Touraine. Dans un aveu de 1508 nous voyons que Jean d'Amboise possédait la moitié des villages d'Orquevaux, Semilly, Aillianville,

(1) Archives de la mairie de Prez-sous-Lafauche.
(2) Les seigneurs de Choiseul, par l'abbé Grassot.

comme co-propriétaire avec Jacques de Castelnau. Cette moitié du domaine d'Orquevaux lui rapportait annuellement environ vingt-sept bichets de blé et une égale quantité d'avoine, cinq livres de cire, quarante-cinq livres d'argent, six gelines et une demi-pinte d'huile, sans compter les revenus du bois du Charmoy (1).

Jean d'Amboise mourut en 1520 après avoir exercé les fonctions de bailli de Chaumont pendant vingt ans. Il avait eu la douleur de perdre son fils aîné, Jacques d'Amboise, tué à Marignan en 1515. Sa petite-fille Françoise épousa d'abord Clermont St-Georges, mort en 1536, et ensuite Charles de Croy, décédé en 1558. Avec leur belle-fille, Catherine de Clèves, qui avait épousé en 1560 Antoine de Croy, nous entrons dans une période de bouleversements religieux.

Les calvinistes, ou protestants réformés, rêvaient de détruire le catholicisme en France. Sous le nom de Huguenots, ils faisaient dans nos pays une active propagande, aidés par l'influence et les troupes des seigneurs de Reynel et de La Fauche, qui avaient embrassé la nouvelle religion. Les soldats allemands étaient venus renforcer le parti des calvinistes, heureux de trouver une occasion de piller et d'incendier. La forteresse de La Fauche, flanquée de dix-huit tours et armée de sept pièces de canon, entre les mains d'un seigneur protestant comme François-Antoine de Clermont d'Amboise, était un danger pour les catholiques, parce qu'elle pouvait devenir un foyer de propagande calviniste. Celui-ci fut dépossédé de son château. Voici comment :

Henri III ordonna tout simplement au gouverneur de Chaumont de s'en emparer et le vendit à l'un de ses favoris, le duc de Joyeuse, en 1582.

(1) Archives nationales. P. 174 [2], pièce 117.

§ IV. — *Maison de Lórraine (1582-1705)*

Le domaine d'Orquevaux retourne à la maison de Joinville et de Lorraine. Après la mort du duc de Joyeuse, tué en 1587 à la bataille de Coutras, sa veuve épousa Henry-François de Luxembourg, comte de Ligny. Nous n'avons trouvé que deux actes officiels qui signalent son administration à Orquevaux. Le premier est un contrat du 14 septembre 1602, par lequel le prince de Luxembourg et son épouse, Marguerite de Lorraine, cèdent à bail, à titre de cens annuel et perpétuel, à Pierre Minet, d'Orquevaux, leur portion du moulin Le Parge, moyennant un revenu de huit livres.

Le second acte est du 1er septembre 1606. C'est une sentence rendue au bailliage de La Fauche, en la justice d'Orquevaux, entre les habitants et le prince de Luxembourg au sujet du bois des Haies. Le fonds et la propriété de cette forêt appartient au seigneur de La Fauche, qui a le droit de la faire couper, charbonner, transporter et en disposer à son profit, sans le consentement des habitants d'Orquevaux. Ceux-ci pourront ramasser le bois mort et le mort bois pour leur usage et collectivement réunis ensemble pour enlever le foin qui croît sous bois, suivant des règlements antérieurs passés avec le seigneur (1).

Henry-François de Luxembourg étant mort sans enfants, son petit-neveu, Hyacinthe-Joseph de Lorraine, comte de Ligny, prince de Ligne, hérita du domaine d'Orquevaux comme de la seigneurie de La Fauche, en vertu d'une donation en date du 21 août 1669 (2). Il avait épousé Anne-Catherine Broglie.

(1) Archives de la mairie de Prez-sous-Lafauche.

(2) Hyacinthe de Lorraine était le fils de messire Claude Lamoral, prince de Ligne, vice-roi de Sicile. Sa mère était Claire-Marie de Nassau. Archives nationales. M. 455. Actes du Parlement, 27 mars 1673.

Un aveu de 1687 nous apprend que le domaine d'Orquevaux lui rapportait environ deux mille cent trente-deux livres, détaillées dans le compte suivant :

Droits de bourgeoisie à douze sols par famille, moitié pour les veuves	36	livres
Droits de corvées à deux sols par famille	6	»
Droits de guy forain pour les propriétaires étrangers, douze sols.	18	»
Cens sur diverses propriétés	11	»
Revenus de deux moulins affermés . . .	600	»
Revenus des terres, prés et chenevières .	1.400	»
Droit de four à vingt sols par ménage . .	60	»

A la fin de cet aveu du 23 novembre 1687, une note explique que cette estimation des revenus ne peut être qu'approximative. Pour mettre le domaine en état d'une juste évaluation de produit annuel, *M. Jeanniot* est chargé : 1° de produire un rôle des revenus en argent des droits seigneuriaux ; 2° de prendre pièce par pièce les prés, chenevières et terres labourables, en fixant le climat (lieuxdits), la qualité et la quantité de chaque pièce, avec l'évaluation en argent des revenus annuels de chaque parcelle (1).

Le prince Hyacinthe de Ligne mourut à Paris en 1723, après avoir dissipé sa fortune. Le 2 juillet 1705, il avait vendu la baronnie de La Fauche et les seigneuries d'Orquevaux, Aillianville, Semilly et Chalvraines, ainsi que le fief du Mil-le-Grand à M. Antoine Crozat, le plus riche financier de Louis XIV, pour la somme de 120.000 livres (2).

---

(1) Archives de la Bibliothèque municipale de Chaumont.

(2) Archives du château d'Orquevaux.

CHAPITRE V

Orquevaux réuni totalement à La Fauche

§ Ier. — *Les deux frères Crozat (1705-1752)*

M. Crozat avait acheté vers le même moment les principales seigneuries du bailliage de Chaumont, en particulier Vignory et Sexfontaines. Il était écuyer, secrétaire du roi et trésorier général de ses ordres, et seigneur de Saint-Germain-des-Fossés. Il augmenta considérablement sa fortune en obtenant le monopole du commerce dans la Louisiane, en 1712, et en y créant des établissements financiers. Il avait deux fils, Joseph-Antoine, président au Parlement, mort sans héritiers en 1740, et le baron Antoine-Louis Crozat, qui recueillit tout l'héritage paternel.

Le 15 décembre 1740, Antoine Crozat devenait l'unique seigneur de tout le domaine d'Orquevaux par l'acquisition de toutes les parts de l'ancienne seigneurie, qui appartenait aux familles Valleron et Hubert de Courtois. Deux mois après, le 12 février 1741, il louait les forges à Jean Mollerat, propriétaire des usines de Chamouilley, aux conditions suivantes : 1° payer une rente annuelle de onze cents livres et les charges foncières ; 2° faire toutes les réparations exigées par l'état actuel de la maison seigneuriale, des dépendances et de l'usine (1).

Le 25 juin 1748, M. Crozat envoie aux trésoriers de France le dénombrement ou inventaire de la sixième

(1) Archives de la Haute-Marne. Fonds La Fauche, série 56.

partie de la seigneurie d'Orquevaux, qu'il avait achetée aux héritiers Valleron et Courtois. Elle comprenait une maison bâtie avec chambres, granges et écurie, jardin, verger et potager, tant derrière l'habitation qu'à ses deux côtés. Le verger, tant en bas qu'en coteau, est semé de sainfoin, au-dessus duquel il y a une vigne et un colombier. Le jardin joint du levant Nicolas Marchand, censitaire dudit seigneur d'Orquevaux ; du couchant aux héritages de l'ancienne baronnie de La Fauche ; du midi sur la rue et le chemin qui va à la Forge-basse ; du nord aux vignes et broussailles des habitants ;

Un potager devant la maison, de l'autre côté de la rue ; un clos appelé le grand jardin tirant sur *Lavaux* de deux fauchées environ ;

Le moulin de l'*Estrée* avec son étang, à côté duquel il y a une chenevière joignant le sentier et autres dépendances du moulin ;

Le moulin *le Parge* avec une huileric et un foulon sous le même toit ; un bocard au-dessus dudit moulin avec l'étang et le canal au-dessus et au-dessous ;

Cent quinze journaux de terres labourables, dont trente-huit à la saison de la Treiche, trente-quatre à la saison du chemin de St-Urbain et quarante-deux à la saison de la côte de l'église ;

Onze fauchées de pré en *Lavaux* ; quatre fauchées au pré des Vignes et douze fauchées tant au *Vultu* qu'au *Parge* et au-dessus de la forge ;

Le bois de *Felley* d'environ trente arpents ;

Les droits de haute, moyenne et basse justice, avec moitié du four banal et les cens particuliers, s'élevant à cent douze sols.

Ce dénombrement du sixième de la seigneurie d'Orquevaux devait être joint et annexé au dénombrement

du 25 juin 1738 comprenant les deux tiers et un sixième du domaine d'Orquevaux (1).

Malgré sa fortune, M. Crozat vit les revenus de sa seigneurie deux fois saisis. La première saisie est du 29 mai 1738. Le roi avait le droit de saisir le fief d'un vassal pour l'exploiter à son profit quand celui-ci n'avait pas fourni son aveu féodal et payé les frais perçus à cette occasion. La seconde saisie est du 2 mars 1741. Elle fut opérée à la requête et au profit de Félix Dinet, procureur au Parlement et créancier de M. Antoine-Louis Crozat pour la somme de deux mille livres.

Le seigneur, à cette époque, était considéré comme le véritable souverain de ses fiefs. En cette qualité, il avait ses officiers de justice et d'administration civile. La justice était locale et non centralisée comme aujourd'hui dans les chefs-lieux de canton, d'arrondissement ou de département. Nommés par le seigneur et choisis parmi les habitants de chaque village, les juges connaissaient mieux les intérêts et les besoins de leurs administrés.

Le personnel de la justice seigneuriale d'Orquevaux comprenait six officiers :

1° Un juge non résidant. En 1709, Dinet de Trampot exerçait cette fonction pour Orquevaux.

2° Un juge suppléant, appelé lieutenant de justice ou même simple praticien. N'ayant fait aucune étude de droit, ses arrêts étaient dictés par la seule expérience ou pratique des affaires, d'après les coutumes existantes. En 1676, Isaïe Grolaire remplissait cette charge. — 1677. Jean Clément. — 1680. Scipion Leclerc. — 1712. Jean Mahon. — 1738. Claude Gaignerot.

3° Un procureur ou avocat fiscal : c'était le ministère

(1) Archives de la Haute-Marne. Fonds La Fauche, série 56.

public qui veillait à l'ordre public et à l'exécution des lois. En 1641, nous trouvons Claude Jacot. En 1680, Christophe Marchand.

4° Un greffier-notaire chargé de rédiger les actes et les contrats. Voici les noms de quelques-uns de ces modestes scribes : en 1641, Pierre Gaignerot ; 1691, Jean Grolaire ; 1702, Jean Mahon ; 1705, Claude Georgin ; 1756, Huré.

5° Un huissier chargé d'exercer les poursuites judiciaires.

6° Les sergents messeliers, les gardes-champêtres d'aujourd'hui. Ces utiles gardiens étaient nommés chaque année par le peuple assemblé et ensuite présentés au seigneur, qui recevait leurs serments de loyaux services. En 1545, Henri Thévenot, laboureur, exerçait cette fonction.

Il y avait en outre des gardes-forestiers assermentés, sous la direction d'un gruyer, pour la surveillance des forêts seigneuriales. Les procès-verbaux de tous les délits commis dans les bois d'Orquevaux sont déposés aux archives de la Hte-Marne dans une liasse unique.

Cette administration judiciaire d'Orquevaux fut supprimée en 1765. Elle fut centralisée et réunie à celle du bailliage de La Fauche, suivant les lettres patentes d'union et d'incorporation de juin 1765, enregistrées au Parlement le 1er septembre et à Chaumont le 3 décembre suivant (1). Cette mesure était déjà le commencement de la réforme judiciaire qui fut achevée par Napoléon Ier. Les droits de justice n'étaient d'aucun produit, si l'on excepte les amendes de police, de gruerie et dommages-intérêts, qui rapportaient un revenu annuel de 50 livres.

(1) Archives de la Hte-Marne. Fonds La Fauche, série 56. — Archives du château d'Orquevaux.

§ II. — *Crozat-Montmorency (1752-1780)*

En 1752, Antoine-Louis Crozat, le dernier fils survivant de M. Crozat, héritait de la baronnie de La Fauche et de la seigneurie d'Orquevaux. Il avait épousé Louise Augustine de Montmorency. La même année, il choisit pour exploiter ses propriétés et usines d'Orquevaux François Collot, qui les prend pour un bail de sept ans.

Le 12 septembre 1757, il cède à Joseph-Honoré Mahon, forgeron à Sionne, le colombier avec son emplacement et usière situé à Orquevaux. Mahon se désiste de la possession vicieuse d'un journal de terre usurpé par ses parents et donne en contre-échange une fauchée de pré, en la Combe Didier-Mongin.

L'acte principal d'administration que nous avons de M. Crozat est l'aveu et dénombrement fourni au roi le 17 septembre 1767 pour sa seigneurie d'Orquevaux. Après avoir fait mention de ses deux forges du *Jacot* et d'en bas, du fourneau du *Vultu*, de ses deux moulins, l'*Estrée* et le *Parge*, de ses droits féodaux, qui sont les mêmes que ceux énumérés dans l'aveu de 1748, M. Crozat fait la description de la demeure seigneuriale. C'était une maison bâtie en quatre portées, flanquée de deux petites tours, avec neuf chambres, y compris deux cabinets au rez-de-chaussée, cinq chambres et deux cabinets au premier étage ; grenier au-dessus et cave au-dessous (1). Une écurie de deux portées pour les

(1) Cette maison seigneuriale, couverte en laves, menaçait ruine. Les portes et fenêtres étaient dans un état déplorable. A l'intérieur il y avait quelques chambres encore logeables. Le reste était sans plancher et exigeait d'urgentes réparations. On songeait alors à la supprimer ou au moins à la réduire à un simple logement de fermier. Cette maison remise à neuf aurait valu dix mille livres. mais actuellement sa valeur est diminuée de moitié. Les réparations urgentes sont estimées cinq mille livres. Elles ne furent jamais faites par les seigneurs de La Fauche. — Archives du château d'Orquevaux.

chevaux ; une autre de même étendue pour les bœufs ; deux petites chambres servant de bûcherie et de poulailler. Une cour devant ces bâtiments fermée par un mur. Un jardin verger derrière, dans lequel se trouve un colombier à pied, tenant à l'est à la veuve de Nicolas Marchand, notre censitaire, à l'ouest aux terres labourables de notre ancien domaine, au midi sur le chemin de la Forge basse et au nord à des broussailles.

Au devant de cette maison se trouvaient deux jardins entourés de murs et séparés par le chemin de la Forge basse.

L'inventaire comprenait aussi 180 journaux de terres labourables dans les trois saisons ; environ 50 fauchées de prés ; 4 fauchées de prés appelés Haies Souïs, en Retondue et à la Haie-la-Dame, tenant au Breuil-les-Moines ; plusieurs chenevières ; une rente de 40 livres due à M. Crozat père par Louis Mahon et Françoise Groslaire, son épouse, en 1715, pour une maison qu'ils avaient achetée huit cents livres ; plusieurs cens particuliers de cent dix-sept sols et six poules.

Les bois et forêts de la seigneurie d'Orquevaux sont indiqués à la fin de l'inventaire.

Un canton appelé la *Hoque* et l'*Essartée,* de cent trente-un arpents, tenant du midi au canton des vignes ; de l'est et du nord aux terres labourables ; et du couchant, à des broussailles.

Le bois du *Châté*, de trente arpents soixante-dix-neuf perches, tenant de trois côtés aux bois communaux et du midi à la prairie.

Les *Haies*, autrefois divisées en deux cantons, l'un de notre ancien domaine, l'autre acquis de M. le comte de la Porte. Cette forêt contient deux cent quatre-vingt-quatre arpents dans lesquels les chênes, fruitiers et autres arbres nous appartiennent, à l'exception du bois

blanc laissé à titre d'usage aux habitants d'Orquevaux, qui ne peuvent cependant y mettre la coupe qu'après la délivrance faite par nos officiers ou maître de forges, et y entrer qu'après que le taillis est mis en état de défense. Dans ces deux cantons de bois, il y a des prés *souïs*, propres à faire foin et qui appartiennent à plusieurs particuliers.

La forêt de *Châtelmont*, de soixante-cinq arpents, tenant du midi à la combe Bertrand ; du nord à la combe des épines ; de l'est aux bois communaux, et du couchant au canton des anciennes vignes.

Le bois dit *les Cens*, de quinze arpents, tenant du levant à notre forêt du Charmoy ; du couchant aux terres labourables ; du nord à notre forêt des Haies et du midi à des broussailles.

L'*Hazelle*, de trente-trois arpents cinquante perches.

Le *Couamont*, ou *Bois Dessous*, de vingt-quatre arpents quatre-vingt-quatre perches, tenant du midi au chemin de la Varille ; du nord à celui du Cul-du-Cerf ; du levant à des broussailles ; du couchant à Jean Groslaire (1).

Le four banal n'existait plus à cette époque. L'aveu de 1767 en fait quand même mention. « Les habitants ne peuvent cuire leur pâte et pain ailleurs, sous peine de soixante sols d'amende. Pour cette cuisson, ils doivent nous payer la vingt-quatrième partie de la pâte. Afin d'abolir ce droit, ils nous paient actuellement vingt sols chacun par an, et les veuves dix sols, jusqu'à ce qu'il nous plaise de rétablir le dit four. »

Il y avait plus de soixante-dix ans qu'il était démoli. En 1508, le revenu annuel du four banal s'élevait à la somme de cent sols et cinq livres de cire. Le 12 septembre 1694, la voûte s'écroula. Les habitants profitè-

(1) Archives de la Haute-Marne. Fonds La Fauche. Série 56.

rent de cet accident pour réclamer la liberté de construire des fours particuliers, en offrant de payer une rente annuelle de dix-huit sols par ménage, et les veuves moitié. Le prince Hyacinthe de Ligne avait accepté cette convention, qui donnait satisfaction au seigneur et aux habitants. Le 12 juin 1665, il avait déjà fait une semblable concession au village de Chalvraines, moyennant 25 sols par ménage, et le 28 octobre 1691, à Vesaignes, à charge de vingt sols par ménage, et moitié pour les manouvriers et les veuves (1).

C'était déjà une réforme et un progrès vers la liberté. Le four banal fut donc démoli à Orquevaux, et un maçon, Marcel Bernier, loua l'emplacement pour y construire une maison. C'est l'emplacement actuel de la maison des héritiers d'Auguste André. Le 7 mars 1725, elle fut vendue à Pierre Minot et Louise Lallement, son épouse. Jean André, maréchal, la loua pour trois livres en 1739 et l'acheta dans la suite. Depuis plus de cent cinquante ans, elle est restée dans la même famille (2).

En 1743, les habitants d'Orquevaux ayant refusé de payer les dix-huit sols annuels qu'ils avaient consentis pour être affranchis de la banalité du four, un procès fut engagé. Cinq récalcitrants furent assignés au paiement de la rente qu'ils n'avaient jamais acquittée. C'étaient Didier Henri, Jean André, Mocquet, Voillot et Hubert Jobard. Ils s'offraient à payer seulement les droits de bourgeoisie de douze sols qui existaient depuis longtemps. Leurs revendications, appuyées cependant par le maire ou syndic et tous les habitants, furent rejetées. M. Crozat maintint ses droits et la convention de 1694. Il se réserva même, comme on le voit

(1) Archives de Prez-sous-Lafauche-Mairie.
(2) Elle vient d'être achetée par M. Emile Masson.

dans son aveu de 1767, la faculté de rétablir le four banal (1).

C'était une simple menace qui ne fut jamais mise à exécution. L'ancienne coutume du four banal avait disparu pour toujours.

§ III. — *De Broglie-Crozat (1780-1791)*

En 1780, le domaine d'Orquevaux entrait dans la famille de Broglie, par suite du mariage de Louise-Augustine Crozat avec le maréchal Victor-François de Broglie, qui fut le dernier seigneur d'Orquevaux. En 1781, les revenus annuels qu'il tirait d'Orquevaux pour les droits féodaux s'élevaient à deux cent dix livres environ.

Droit de bourgeoisie à trente-deux sols par habitant pour affranchissement des corvées et du four banal sur cent ménages	140 livres
Quatorze veuves à seize sols	10 livres
Vingt forains à douze sols	10 livres
Cinq poules de cens du prix de dix à douze sols parce qu'on donne les plus maigres et les plus vieilles	2 l. 10 sols
Droits de justice, amendes	50 livres

La pêche dans la Manoise pourrait se louer quinze à vingt livres par an. Les étangs sont plus abondants en truites ; mais quatre seulement sont empoissonnés. S'ils avaient été pêchés régulièrement, ils auraient pu produire cinquante à soixante livres par an, mais ils ne valent pas plus de trente à trente-six livres (2). Les

(1) Archives de la Haute-Marne. Fonds La Fauche. Série 57.

(2) Archives du château d'Orquevaux.

autres revenus, non compris les bois, s'élevaient à trois mille six cent vingt-trois livres.

Un des premiers actes de M. de Broglie fut de mettre fin à un procès engagé depuis plusieurs années avec les habitants au sujet de la récolte de l'herbe des prés souhis situés dans le bois des *Haies*. Un droit très ancien, constaté déjà dans un acte notarié de 1545, était accordé aux habitants d'Orquevaux, de Leurville et Chambroncourt, sur les *clairières* ou places vides non plantées en bois qui se trouvaient dans la forêt des Haies. La récolte annuelle du foin qui y croissait leur était très utile alors que la plupart des prés appartenaient au seigneur. Le 29 juin 1776, les habitants d'Orquevaux s'étaient rassemblés, en communauté, au son de la cloche, pour fixer l'ouverture de la fenaison dans les prés souhis communaux et seigneuriaux. Etaient présents : Jean Fèvre, syndic ; André Georgin, laboureur ; André Petit ; André Thabourin ; André Thomas ; Charpentier ; Charles Grisel ; Charles Leclerc, laboureur ; Denis Hogniat, boucher ; Didier Ménageot, invalide ; Nicolas Haquin, boulanger. Etaient absents : les commis des forges. Les habitants décident que, si l'un d'entre eux vient à être troublé en fauchant ou en fanant le foin des prés souhis, toute la communauté le soutiendra et interviendra devant les tribunaux pour défendre leurs droits très anciens. Ils nomment Claude Guyot pour les représenter et s'engagent solidairement à lui rembourser les frais du procès (1) jusqu'à concurrence de trente livres.

Le procès eut lieu. Après avoir été condamnés par l'administration forestière de La Fauche, les habitants firent appel de ce jugement et acceptèrent la transaction avantageuse que leur proposa M. de Broglie. Ils

(1) Archives du notariat de La Fauche, actuellement à Saint-Blin.

renoncèrent à leurs prétentions sur les prés souhis. En échange, ils reçurent le droit de vaine pâture dans les *Haies* avec une indemnité de six mille livres qui devait être employée à l'établissement de prairies artificielles. Les habitants d'Orquevaux partagèrent cette somme proportionnellement aux parcelles de prés qu'ils avaient avec les habitants de Leurville, de Chambroncourt et même de Bettoncourt. L'indemnité payée aux habitants d'Orquevaux s'éleva à la somme de quatre mille six cent quatre-vingt-sept livres (1). La transaction est datée du 2 juin 1783.

Aujourd'hui, le mot même de souhis n'est plus connu. Sur le cadastre, il est remplacé par le mot *soyers*. L'origine est la même. Ce mot signifie : lieu où croît un végétal, l'herbe.

M. de Broglie était très aimé. Il continuait les traditions de générosité que lui avait transmises son beau-père, M. de Crozat (2). Le 7 mai 1788, un violent orage ravagea Orquevaux et les villages environnants. La grêle était tombée en si grande abondance qu'elle resta sur le sol plus de seize heures sans être fondue. Les récoltes furent très endommagées et l'hiver de 1788-1789 fut très rigoureux. M. de Broglie vint largement en aide à tous les nécessiteux de la baronnie. Les communes se montrèrent reconnaissantes. Une messe fut chantée à Semilly le 26 janvier 1789 pour la conservation des jours de ce seigneur charitable.

Le 1er novembre 1791, M. de Broglie abandonnait à son régisseur, Nicolas Billot, l'exploitation de tout le

(1) Archives de la Haute-Marne. Fonds La Fauche. Liasse 57.

(2) Archives du château d'Orquevaux. Dans son testament daté du 2 août 1768, M. de Crozat légua aux pauvres mille livres, pour être distribuées à chaque paroisse du domaine de Tugny, et mille livres pour la paroisse de chaque chef-lieu de ses autres terres de Champagne, comme La Fauche, Vignory et Sexfontaines.

domaine d'Orquevaux pour douze ans, moyennant un revenu annuel de trente-neuf mille quatre cents livres. Les forges étaient très prospères et la production des fers très estimée. La Révolution arrivait rapidement. Prévoyant les horreurs et les massacres qui allaient la déshonorer, M. de Broglie quitta la France pour aller chercher un asile à l'étranger. Le 9 novembre 1791, l'Assemblée législative déclara les émigrés suspects de conspiration ; elle menaça de saisir leurs biens au profit de la nation, sans préjudice toutefois des droits de leurs héritiers, s'ils n'étaient pas rentrés en France avant le 1er janvier 1792.

M. de Broglie était-il rentré à cette époque? Nous l'ignorons. Toutefois un arrêté préfectoral fixe la date officielle de l'émigration du dernier seigneur d'Orquevaux au 21 août 1792. La liste générale où il est nommément déclaré émigré n'a été arrêtée et publiée que le 27 décembre 1793.

Le domaine d'Orquevaux fut confisqué par l'État et loué à M. Billot, régisseur, qui continua l'exploitation des usines et des propriétés comme locataire de la nation. Seulement, n'ayant plus la jouissance de divers biens compris dans le bail de 1791, notamment les droits féodaux supprimés par la loi du 25 août 1792, il bénéficia d'une diminution de cinq mille sept cent dix livres sur le prix de la location précédente (1).

Les forêts de la baronnie n'avaient pas été aliénées. Aussi, après la Révolution, les héritiers de M. de Broglie rentrèrent en possession de tout le domaine forestier de La Fauche, qui comprenait environ trois mille cinq cents hectares. En 1817, ils vendirent ces forêts à MM. de Vandeul, à Orquevaux, et Michel frères, à Écot.

(1) Archives de la Haute-Marne. Série Q, 482.

Vers l'année 1880 commença le démembrement de ce vaste domaine, par la vente des Fontenelles à M. le Comte d'Alsace ; du Charmoy et du règlement de Prez à MM. Rothéa et Gilardoni (1887) ; de la Bouloire et du Jarney à la Société des Verreries de Valérystal et Portieux (1890) ; du règlement d'Orquevaux à M. le baron Le Vavasseur (1895), revendu en 1907 ; enfin du règlement de Chalvraines à une Société suisse (1902).

Quant aux autres biens fonds, usines d'Orquevaux et propriétés de la baronnie, qui avaient été vendus comme biens nationaux, sur leur demande, les héritiers de Broglie reçurent une indemnité de 245.000 francs le 21 novembre 1827. Louise-Augustine Crozat, duchesse de Broglie, était décédée le 3 mai 1813 à Altona (Danemark) (1).

CHAPITRE VI

Extinction de la seigneurie d'Orquevaux

Loué à l'État pendant quatre ans, le domaine d'Orquevaux fut acheté par M. Billot, le 20 messidor an IV (1796), pour cent quatorze mille trois cent soixante-dix-huit livres, somme bien inférieure à sa valeur. La première mise à prix était d'environ cent soixante mille livres ; mais plusieurs réductions avaient été reconnues légitimes, notamment sur la vente du moulin de l'Estrée, au milieu du village. Le gouvernement ayant fait établir un martinet près de ce moulin, ce dernier ne pouvait plus être alimenté que par le surplus des eaux

(1) Archives de la Haute-Marne. Série Q, 512.

employées au service de l'usine. La nouvelle servitude imposée au moulin devait en diminuer la valeur et la production (1).

Malgré toute l'activité déployée pour étendre le commerce des fers d'Orquevaux, malgré les nombreuses commandes du gouvernement au compte de l'artillerie, M. Billot passa par une longue série d'épreuves qui abrégèrent son existence.

Le vieux château, que Pierre Lombard, de Langres, appelait déjà en 1794 une hutte enfumée, tombait en ruines. Billot le fit reconstruire en 1798, tel qu'il est à présent, à part l'aile droite, qui fut bâtie plus tard par M. Donnot.

Le mauvais état de ses affaires l'obligea à louer ses forges à Edme Gaide et à Hubert Petitjean-Roger en 1803. A partir de cette époque, il eut à soutenir contre l'Administration des domaines une longue procédure qui ne finit qu'avec sa mort. L'État lui réclamait une somme de 293 mille francs sur la vente des biens de M. de Broglie et sur les anciens fermages qu'il n'avait pas encore payés. Trouvant exagérées les réclamations de l'Administration, Billot n'offrait qu'une somme de 66 mille francs. Il avait déjà payé, disait-il, à Vincent Goujon, entrepreneur, 15 mille francs de réparations aux usines d'Orquevaux, au compte du Comité de salut public. Cette somme ne lui avait été jamais remboursée (2).

De plus il soutenait avec raison que le gouvernement n'avait pas le droit d'exiger les fermages des usines avant la date officielle de l'émigration de M. de Broglie. Le nom seul du fils de M. de Broglie est inscrit

(1) Archives de la Haute-Marne. Série Q, 423, 202.

(2) Archives de la Haute-Marne. Série Q, 482.

sur la liste des émigrés de la Haute-Marne, le 2 septembre 1792, tandis que le nom de son père, seigneur d'Orquevaux, n'a été compris qu'une année plus tard, en décembre 1793. Cette erreur commise devait annuler ou du moins faire regarder comme prématurés tous les actes administratifs des agents du gouvernement, au sujet des biens de M. de Broglie, avant l'époque de la publication officielle de la liste des émigrés (1).

Un arrêté préfectoral du 26 août 1808 fixa la date de l'émigration de M. de Broglie au 21 août 1792. M. Billot fut condamné à payer la somme entière que lui réclamait l'Administration des domaines. Il vit saisir tous ses revenus et biens mobiliers et fut réduit à un tel état de misère qu'il était dans l'impossibilité de pourvoir à l'éducation de sa fille et de nourrir sa famille. Déjà perclus de tous ses membres, il se faisait transporter en voiture pour surveiller ses forges. Il savait calmer ses ennuis par la lecture des poètes latins, Horace et Virgile. Billot était un lettré. Bien que fils de cultivateur, il avait fait de bonnes études à Paris et avait un goût prononcé pour la littérature. Ses manières étaient celles d'un grand seigneur, et ses générosités plus grandes que sa fortune ne le permettait. C'était un excellent père, un ami dévoué qui ne craignit pas de passer à l'étranger en 1792, au péril de sa vie, pour payer à M. de Broglie le prix de son bail.

Il fut obligé de solliciter de l'État une pension alimentaire de 4 mille francs. Son locataire, M. Gaide, devait lui servir cette rente sur les revenus des forges ; mais celui-ci se montra si peu bienveillant que M. Billot demanda que sa pension fût versée dans la caisse du receveur des domaines de Prez-sous-Lafauche, où il pouvait toucher ses trimestres plus régulièrement.

(1) Archives de la Haute-Marne. Série Q, 202.

M. Billot mourut de chagrin à Viéville le 9 septembre 1809. Son épouse, Marie-Élisabeth Raulet, fut obligée de vendre toutes les forges et usines, avec le château rebâti à neuf, cent cinquante journaux de terres et soixante fauchées de pré pour 130 mille francs. Ce fut M. Nicolas Daguin, receveur particulier de l'arrondissement de Langres, qui acheta tout ce domaine. La veuve de M. Billot mourut à Viéville le 1er mars 1820. Sa fille unique, Julie-Hortense Billot, née à Orquevaux le 7 août 1793, avait épousé le 16 novembre 1812 Jacques-Julien Robert, de Viéville. Elle mourut deux ans après sa mère, le 20 juillet 1822, laissant deux enfants : Élisabeth-Virginie, célibataire, décédée à Viéville le 2 mai 1895, et Charles, né le 2 mai 1822.

QUATRIÈME PARTIE

Établissements métallurgiques

CHAPITRE PREMIER

Origine et histoire jusqu'en 1791

L'industrie principale de notre région a été la métallurgie. Pendant plusieurs siècles, Orquevaux a dû sa célébrité et sa prospérité aux forges de la vallée du Cul-du Cerf. A quelle époque remonte la création des premières usines ? Il est difficile de la préciser exactement en l'absence de documents. Toutefois nous savons que dès l'année 1157 la fabrication du fer était très active dans la province de Champagne. Les religieux de Citeaux avaient établi plusieurs forges dans la vallée du Rognon et aux environs de Vassy, pendant que ceux de la Crète envoyaient à Orquevaux une colonie de leurs frères pour exploiter le droit d'usage du cours d'eau de la Manoise (1). C'était en l'an 1158. Pourquoi n'auraient-ils pas établi des forges dans la vallée du Cul-du-Cerf comme ils en avaient créé dans la vallée du Rognon ? Aussi peut-on regarder les moines de la Crète comme les premiers fondateurs des forges d'Orquevaux.

(1) Archives des Vosges. Fonds de l'abbaye de Mureau. Carton H. 37.

Il faut cependant descendre jusqu'à l'année 1508 pour rencontrer le premier document écrit concernant l'existence certaine de l'industrie métallurgique à Orquevaux. Il y avait alors une forge à battre le fer et un fourneau à fondre les mines. Le bois à faire le charbon était tiré du Charmoy d'Aillianville et le minerai extrait du finage de Vesaignes, qui était plein fief de Joinville (1).

Le plus ancien haut-fourneau connu est celui du *Contant*. Nous avons les noms de deux ouvriers qui y travaillaient : Etienne Carbonneau, mort en 1676, et Claude Biez, fondeur, en 1713. Les bâtiments de cette usine croulèrent en 1723. Cent ans plus tard, on songea à les reconstruire ; l'autorisation avait même été accordée en 1824, mais le projet fut abandonné. A partir de 1728, un bocard pour laver le minerai fut installé à la place de ce haut-fourneau. L'emplacement du fourneau du *Contant* était la propriété de Jules Robert de Cottes, seigneur d'Humberville, qui la céda à Charles-François Mollerat. Celui-ci la revendit le 24 juillet 1741 à M. Crozat pour la somme de huit cents livres et un pot-de-vin de huit chênes. L'acquéreur s'engageait à ne jamais reconstruire une usine à fer dans cet emplacement. Il se réservait la faculté d'y établir un martinet (2).

Un aveu de 1684, fourni par Hyacinthe-Joseph de Lorraine, baron de La Fauche, nous apprend l'existence de deux forges. La première, appelée Forge-d'en-haut, était établie au Jacot et remplaçait l'ancien moulin qui porta le même nom. Elle comprenait une halle bâtie en cinq portées où il y avait affinerie et chaufferie. Sept logements avaient été aménagés pour les ouvriers avec sept jardins potagers à l'usage de leurs familles. Cinq ouvriers habitaient le Jacot en 1820. C'étaient Hilaire

(1) Archives nationales. P. 174^2, pièce CXVII.
(2) Archives du château d'Orquevaux.

Voillot, François Grebin, A. Pingat, Pierre Vilisec et Jacques Georgin, petit fondeur. A l'époque de la suppression de cette forge, en 1854, il y avait encore sept ouvriers. Au commencement du XVIIIe siècle, l'usine du Jacot appartenait par moitié au comte de la Porte et à Jean Gobert de Valleron. Tous deux vendirent leur part à M. Crozat, le premier le 24 octobre 1714, le second le 7 avril 1731.

La seconde forge, désignée sous le nom de Forge-basse, était située à l'ouest du village, sur l'emplacement actuel de l'étang des Tilleuls. C'était la plus importante. Elle occupait encore treize ouvriers en 1854. On y a forgé les gros fers qui relient les murs du château neuf. Cette forge comprenait deux affineries, une chaufferie avec un bâtiment à cinq portées et une vaste halle servant de magasin et de dépôt à charbon. Devant cette halle se trouvait l'habitation du maître de forges. A proximité on avait aménagé sept logements et sept jardins à l'usage des ouvriers (1).

Vers 1730, le vieux moulin du *Vultu*, exploité bien avant 1508, tombait en ruines. M. Antoine Crozat, seigneur de La Fauche et d'Orquevaux, demanda l'autorisation de construire un haut-fourneau sur son emplacement. Un arrêt du Conseil d'Etat du 22 novembre 1735 permit l'établissement de cette nouvelle usine, en exigeant toutefois la suppression des deux hauts-fourneaux de La Fauche et de Liffol-le-Petit. Le fourneau du *Vultu* produisait les fontes nécessaires au travail des deux forges. Il comprenait une tour carrée bâtie en pierres de taille et soutenue par quatre piliers. Cette tour avait dix-huit pieds de hauteur sur quatre pieds de largeur à chacune de ses faces. Deux petites halles

(1) Archives de la Hte-Marne. Fonds de La Fauche. Série 56.

étaient adossées à la tour, l'une servant de couverture aux soufflets et l'autre utilisée pour la coulée des fontes. Deux logements et deux jardins étaient aménagés à l'usage du fondeur et du commis employé au fourneau (1). A l'époque de la suppression de ce haut-fourneau, en 1854, on comptait encore six ouvriers, parmi lesquels le vieux père Ducret, mort en 1899 et qui fut le dernier fondeur à cette usine.

Auprès de l'étang de la *Mouillère* on avait installé une fabrique de fil de fer appelée alors *filerie* ou *tirerie*. En 1820, plusieurs ouvriers de cette usine habitaient encore à la Mouillère. C'étaient Claude Martin, Georges Lafuge, Nicolas Vatin, Thérèse André et Marie-Jeanne Fleuret. La fabrique de fil de fer fut remplacée en 1821 par deux martinets. L'un d'eux fut transporté en 1844 du côté de la Forge-basse et occupait six ouvriers en 1853. On y fabriquait des essieux.

Les seigneurs de La Fauche faisaient exploiter leurs usines par des maitres de forges. Le 20 juin 1601, Dominique Montfier, qui résidait à Orquevaux, avait pris à bail les forges et les bois pour une somme de quatorze cents écus. Etienne Senault, en 1614, pour trois mille cent cinquante écus. En 1626, Jean Lemoyne et Georges Prévost signent un bail de six années au prix de sept mille livres tournois (2). Cette progression croissante des revenus des forges indique une ère de prospérité pour les usines d'Orquevaux et une plus grande production.

A cinq cents mètres de la Forge-basse, sur le territoire d'Humberville, les seigneurs avaient installé la forge de Fleuret, qui, en 1713, appartenait à Louis d'Ornaison-Bourlémont, baron de Rimaucourt, décédé

(1) Archives de la Hte-Marne. Fonds de La Fauche. Série 56.

(2) Archives de la mairie de Prez-sous-Lafauche.

en 1717, après l'avoir vendue à Jacques Biez. Cette forge devint ensuite la propriété de M. Mollerat, d'Humberville, qui la céda en 1772 à M. de la Rüe, marquis de Reynel. A ce moment, elle consommait annuellement 1.800 bannes de charbon, 900 queues de minerai et produisait 300.000 de fers. En 1799, Pierre Muel, de Ligny-en-Barrois, maitre de forges à Sionne (Vosges), acheta Fleuret pour vingt mille francs. En 1817, M. de Vandeul en fit l'acquisition pour la somme de quarante mille francs. Quand cette forge fut supprimée, en 1853, elle occupait encore dix ouvriers. Aujourd'hui, le tic-tac monotone d'un moulin remplace le bruit strident des marteaux et des enclumes (1).

François Pelgrin avait loué les usines d'Orquevaux, en 1769, pour une durée de neuf ans. A l'expiration de son bail, il continua l'exploitation des forges pendant une égale période ; mais son ambition le ruina. Il avait conçu de grands projets en essayant de doubler le nombre des usines à fer de la vallée du Cul-du-Cerf. Il aurait pu réussir s'il avait eu des capitaux à sa disposition. Il avait d'ailleurs tous les talents qui facilitent le succès, une rare intelligence, une grande activité et une ardeur infatigable au travail. Après de multiples expériences, l'installation de fabriques de fils de fer lui sembla très avantageuse. Dans ce but, il acheta plusieurs propriétés à la Mouillère, ainsi qu'au village, autour du moulin de l'Etrée. Il fit construire plus de

---

(1) Nos forges eurent à enregistrer plusieurs accidents mortels.

11 novembre 1642, Nicolas Bertin fut tué d'un coup de fusil à Fleuret.

30 décembre 1707, François Jacob, âgé de 19 ans, se trouva pris entre l'arbre du marteau et celui de l'affinerie. Il mourut après d'atroces souffrances.

19 avril 1729, Pierre Fèvre, fondeur, âgé de 45 ans, fut écrasé sous le fourneau.

21 janvier 1769, Athanase Thué, âgé de 11 ans, fut trouvé brûlé dans le fourneau du Vultu. — Archives de la mairie d'Orquevaux.

quinze bâtiments et dépensa plus de soixante mille livres.

Au Contant, sur l'emplacement de l'ancien fourneau et du bocard actuellement supprimé, Pelgrin fit élever trois nouvelles constructions, qui lui coûtèrent douze mille livres ; d'abord un martinet, puis une usine de tenailles à tirer le fer, montée sur colonnes, de six toises de six pieds de long sur quatre toises de large. Dans l'intérieur se trouvait une boutique de maréchal, trois tenailles montées, auxquelles on pouvait en ajouter d'autres et la pointerie. Le logement des ouvriers formait un carré de treize toises de long sur quatre de large, contenant six chambres.

A la Mouillère, il y avait cinq bâtiments, dont deux séparés par la rivière, l'un au levant, l'autre au couchant. Celui du levant était long de trente pieds sur vingt-cinq de large et vingt-quatre de haut, bâti en moellons. Dans le bas, on avait disposé un martinet pour outils, avec l'emplacement de huit tenailles, dont quatre déjà montées. A l'étage supérieur il y avait quatre chambres pour le maître ouvrier et ses compagnons.

Au couchant s'élevait un second bâtiment exactement semblable à celui du levant, avec l'emplacement pour seize tenailles, dont dix déjà montées. La troisième construction, de six toises de long sur trois de large et six pieds de haut, renfermait le four à recuire le fil de fer et une pointerie. La quatrième contenait douze chambres d'ouvriers et mesurait vingt-quatre toises de long sur trois de large et huit pieds de haut. Le cinquième bâtiment servait de four à cuire le pain.

Ces cinq installations avaient coûté vingt-quatre mille livres, non compris l'achat de six journaux de terrain.

Au Jacot, sur le terrain de M. de Broglie et sur la rive occidentale de la rivière, Pelgrin avait fait construire un autre bâtiment de cinq toises de long sur quatre de large et trois de hauteur. Le bas était occupé par quatre roues propres à affiner le fil de fer et le haut par un magasin. La majeure partie des bois employés à cette construction avait été donnée par M. de Broglie pour bâtir une halle. Voilà pourquoi les frais de cet établissement ne s'élevèrent pas à plus de douze cents livres.

Au moulin du village, Pelgrin dépensa plus de dix-huit mille livres pour construire six bâtiments différents et acheter le terrain nécessaire. Le premier avait trente-quatre pieds de long sur trente de large et vingt-quatre de haut et renfermait dans le bas un martinet, et, dans le haut, l'emplacement de douze tenailles, dont huit déjà montées. Le second, destiné au logement de douze ouvriers, mesurait quarante-deux pieds de long sur vingt-quatre de large et autant de haut, avec rez-de-chaussée. premier étage, grenier et cave. Le troisième bâtiment servait de four à recuire le fil de fer et le quatrième de four à cuire le pain.

Au-dessous du moulin s'élevait la cinquième construction, sur la chaussée d'un bel étang, renfermant deux martinets en pleine activité. Sur la chaussée de l'étang, longue de trente-sept toises sur six pieds de large, on avait pratiqué trois empellements, un pour les roues et les deux autres pour servir à la décharge des eaux. Le sixième bâtiment était placé au nord du martinet. C'était une maison de cultivateur achetée à Jean Goyau et dans laquelle quatre ouvriers pouvaient se loger.

Outre ces nombreuses usines, Pelgrin avait fait construire à l'est de la Forge-d'en-bas un petit pavillon de

quatre toises de face et de trois de haut, muni d'une cave voûtée, qui a coûté à elle seule mille livres et le reste du bâtiment cinq mille livres (1).

Pelgrin pouvait être fier de son œuvre. Son rêve, trop beau pour durer, était enfin devenu une réalité bien tangible. Seize bâtiments nouveaux étaient sortis de terre comme par enchantement, sous la baguette magique des fées. Il n'y avait plus qu'à remplir d'ouvriers les usines et à y mettre en mouvement les machines installées. Il eût fallu pour cela des capitaux. Les créanciers de Pelgrin refusèrent de continuer leur concours financier et demandèrent à M. de Broglie d'acheter les nouvelles usines. Loin d'accepter cette proposition, le baron de La Fauche ordonna la démolition des établissements de son régisseur parce que la plupart avaient été bâtis sur son propre terrain et sur le cours d'eau qui était sa propriété. Quant aux autres usines de Pelgrin, qui lui appartenaient personnellement, elles furent vendues le lundi 17 septembre 1787 pour la somme de dix-sept cents livres. Augustin Descharmes, de Foulain, acheta le martinet du Contant et la tréfilerie du village pour onze cents livres, et Nicolas Billot prit à son compte la tréfilerie de la Mouillère pour six cents livres.

CHAPITRE II

Les forges nationales. — Fabrication des armes

Nicolas Billot remplaça Pelgrin dans l'administration des forges d'Orquevaux vers 1787. Cette année-là, dix-

(1) Archives du vieux château d'Orquevaux.

sept ouvriers étaient occupés à l'exploitation de 280 arpents de bois et à la fabrication de 19.600 cordes de charbonnette. Les forges consommaient 4.260 bannes de charbon et 2.127 queues de minerais de Poissons. La production annuelle était de 1.064. 567 milles de fonte et de 709.712 de fer. Le mille de fer valait alors de 190 à 200 francs (1).

Le minerai utilisé à Orquevaux était bien meilleur que celui qu'on employait dans les forges installées sur la Marne. Celui-ci, d'un grain très fin, se trouvait à Marault à trois ou quatre pieds de profondeur, tandis que le minerai employé à Orquevaux était très gros et extrait à Poissons dans de profondes carrières. Le fer de nos forges était beaucoup plus liant que celui des usines de la Marne, beaucoup plus recherché et il se payait par mille de sept à dix livres en plus (2).

Après l'émigration de M. de Broglie, les forges d'Orquevaux furent exploitées, comme nous l'avons déjà dit, au profit de la nation. Billot en continua l'administration et sut habilement profiter de la nouvelle situation politique. Il se mit en rapport avec les membres du gouvernement afin d'obtenir une fourniture d'armes. Le 16 février 1794, le directoire du district de Bourmont rendait en sa faveur l'arrêté suivant (3) :

« Vu la pétition présentée par le citoyen Billot, maître des forges nationales d'Orquevaux, tendant à ce qu'il soit autorisé à mettre en réquisition dans toutes les communes voisines les voitures dont il a besoin, tant pour le transport des charbons que pour celui des mines ; également à ce qu'il soit autorisé à enlever tout le minerai qui se trouve sur le territoire de Saint-Blin ;

(1) Archives de la Haute-Marne. Série C, 277.
(2) Archives du vieux château d'Orquevaux.
(3) Délibération du district de Bourmont, registre 96.

observant que le mélange de ce minerai avec celui de Poissons peut améliorer les qualités du fer en l'adoucissant et en le rendant plus propre à la fabrication des armes portatives.

Considérant que les forges d'Orquevaux sont en réquisition pour fabriquer des armes et que leur roulement ne doit éprouver aucune interruption, arrête :

1° Qu'il est mis en réquisition les voitures et les chevaux des citoyens portés en l'état produit par le citoyen Billot, pour le service desdites usines, sans qu'ils puissent en être distraits sous quelque prétexte que ce puisse être, excepté pour le service des armées et les besoins de l'agriculture, auquel cas le citoyen Billot aura soin d'accorder les diverses réquisitions ;

2° Qu'il autorise Billot à faire extraire et enlever tout le minerai qui se trouvera sur le territoire de St-Blin ;

3° Que le présent arrêté sera transmis aux différentes communes avec réquisition aux municipalités de satisfaire aux demandes qui leur seront faites par Billot.

D'importantes réparations aux usines étaient projetées pour le printemps de l'année 1794. Deux entrepreneurs étaient chargés des travaux de maçonnerie et des charpentes. Vincent Goujon, de Rimaucourt, est autorisé à réquisitionner des ouvriers et des voituriers pour amener les pierres extraites du Charmoy et de la Haie-du-Chaufour et les conduire au *Contant*. J.-B. Lebel, d'Humberville, est également autorisé à réquisitionner les charpentiers et ouvriers nécessaires pour le transport des bois de service et de 71 pieds d'arbres coupés dans la forêt d'Orquevaux (1).

Billot, fabricant d'armes, avait un concurrent sérieux dans M. Guenot, maître de forges à la Crête, Morteau

---

(1) Délibérations du district de Bourmont. Registre 97.

et Humberville, qui, lui aussi, avait le droit de réquisitionner tous les voituriers des environs pour le transport des mines de St-Blin. Les voituriers de Billot refusent de faire double service et ne répondent pas aux réquisitions de Guenot. Celui-ci, se voyant dans l'impossibilité de tenir les engagements pris avec la Commission des armes, dénonça au directoire de Bourmont le citoyen Billot, en demandant l'autorisation de faire annuler les réquisitions du maître de forges d'Orquevaux. Le Comité prit une sage mesure en exhortant les deux intéressés à ne pas se nuire mutuellement et en conseillant à Guenot d'attaquer devant le juge de paix les voituriers récalcitrants (1).

Le 24 août 1794, Alexandre Dussey, marchand de fers à Montrouge, près de Paris, fait une commande de cent cinquante mille de fers pour le service des postes et messageries. Le Comité de salut public l'autorise à se faire délivrer cette fourniture pourvu que ces fers ne soient pas nécessaires à la fabrication des armes (2).

Billot avait à cœur de donner toute satisfaction à la Commission des armées et de fournir un acier aussi pur que possible, et dans ce but il avait installé dans ses forges un outillage spécial. C'est à cette occasion que la Commission des revenus nationaux écrivit aux administrateurs de la Haute-Marne la lettre suivante, le 13 septembre 1795 :

« Comme les forges d'Orquevaux proviennent d'émigrés, la Commission des armées craint qu'elles ne soient vendues et que Billot ne soit forcé d'abandonner son établissement. Ayant confiance dans les talents de cet aciériste, la Commission vous engage à faire retar-

(1) Délibérations du district de Bourmont. Registre 97.

(2) Archives de la Hte-Marne. Registre des délibérations du district de Bourmont, n° 97.

der la vente des forges ou du moins à faire insérer par une clause expresse dans l'acte de vente que le bail du fermier Billot sera maintenu.

« Les dispositions formelles des lois ne nous permettant pas d'apporter de notre autorité privée aucun retard à la vente des biens nationaux, la faculté de résilier les baux accordée par la loi aux acquéreurs ne pouvant être restreinte que par la volonté des législateurs eux-mêmes, nous ne voyons pas d'autre moyen de répondre aux désirs de la Commission des armées que d'en référer au Comité des finances. Afin de pouvoir adresser un rapport utile à ce Comité, il est nécessaire que nous sachions s'il n'existe aucune soumission pour l'adjudication des usines d'Orquevaux, — leur situation actuelle et leur valeur approximative — ; si enfin le citoyen Billot parait devoir remplir les vues de la Commission des armées par sa capacité personnelle et son état d'activité (1) ».

Dans leur réponse, les administrateurs du département rendent un témoignage favorable aux talents et à l'activité de M. Billot. La Commission avait des raisons de faire cette enquête. Quelques mois auparavant, des échantillons d'acier envoyés par Billot n'avaient pas donné une épreuve satisfaisante et avaient été déclarés impropres à la fabrication des armes. Aussi, le 5 fructidor an III, la Commission, espérant que Billot a pu se perfectionner dans son art, demande s'il continue la fabrication de l'acier, à quel usage il l'emploie et si ses clients sont contents de ses produits. Le Comité du district de Bourmont était chargé de répondre à ces questions.

Billot écrivit lui-même à Paris qu'il avait été obligé

(1) Archives de la Hte-Marne. Série Q. 202.

d'abandonner un local dans lequel il avait construit un grand four de cémentation, qu'il s'était associé avec le propriétaire d'un autre local pour établir un autre four ; qu'il avait fourni à Sampigny (1) de l'acier naturel. La Commission des armées repoussa les avances de Billot, dont les talents d'aciériste ne lui paraissaient pas évidents (2).

Un nouvel arrêté du directoire du district de Bourmont est rendu en faveur du citoyen Billot pour empêcher tout ralentissement du travail des forges, pour approvisionner de blé les usines et prévenir le chômage, pour réquisitionner dix voituriers à Leurville, huit à Busson et quatre à Humberville, afin de transporter chaque jour les mines du dépôt d'Augeville dans les halles d'Orquevaux et les fers fabriqués à Joinville. Les usines existantes ne suffisaient plus pour exécuter les commandes du gouvernement.

Billot avait décidé d'ajouter de nouveaux bâtiments et de construire un martinet au Contant. Les devis étaient préparés depuis huit mois. Les feux devaient être allumés pour le 1er novembre 1795 ; mais l'entrepreneur Goujon fut dans l'impossibilité d'achever les bâtiments, malgré une sommation du Comité de Bourmont. La principale cause fut la difficulté de trouver des voituriers. Ceux-ci, écrasés par de nombreuses réquisitions, ne pouvaient suffire à la besogne considérable qui leur était imposée au préjudice de leurs propres intérêts (3).

---

(1) Sampigny. Forge de César-Auguste Mollerat située à Poissons.

(2) Archives de la Hte-Marne. Délibérations du district de Bourmont, n° 98.

(3) Délibérations du district de Bourmont. Registre 98.

CHAPITRE III

Dernières années de l'industrie métallurgique

Au mois d'août 1796, M. Billot achetait les forges nationales d'Orquevaux. A partir de ce moment, ses affaires déclinèrent sensiblement. En 1809, sa veuve vendit les usines à M. Daguin. Celui-ci les céda à M. Denis-Simon Caroillon de Vandeul l'année suivante. Les forges étaient en bonnes mains et devaient prospérer. Les fers d'Orquevaux avaient une excellente réputation et étaient très recherchés sur les marchés de Paris et de Lyon par les maisons Riant, Poupillier, Colas et Dufournel.

M. Huin, né à Hortes en 1777, ayant épousé en 1802 Marie Caroillon, du château de Beaulieu, fut nommé administrateur des forges (1). Ses premiers débuts ne furent pas heureux. L'année 1817 fut désastreuse au point de vue des résultats financiers. M. de Vandeul songea un moment à cesser l'exploitation des forges pour acheter d'autres usines dans le Berry. Ce fut une crise passagère. M. Huin mourut en 1835.

Jean-Baptiste Delarbre le remplaça comme maître de forges et loua les usines pour une période de neuf années. Il avait pris comme associé son cousin, Guillaume Magne, marié à une fille de M. Curth, médecin à Manois. A l'expiration du bail, M. Eugène de Vandeul reprit l'exploitation des forges à son compte et choisit

(1) Beaulieu, ancienne abbaye de religieux de Citeaux, située sur le territoire de Hortes. Après la Révolution, on réunit quatorze fermes des environs de Beaulieu, qui eut le titre de commune jusqu'en 1844.

M. Donnot comme régisseur général de tout le domaine d'Orquevaux. Originaire de Prauthoy, M. Donnot était employé aux forges depuis 1818.

Les forges de la vallée du Cul-du-Cerf éteignirent définitivement leurs feux vers 1854. La plupart des ouvriers durent s'éloigner de ces usines, qui comptaient plusieurs siècles d'existence. L'industrie métallurgique subissait de nombreuses transformations. Elle abandonnait les vieux procédés de fabrication pour faire appel à toutes les ressources des sciences chimiques et physiques. La construction des chemins de fer, des vaisseaux de guerre, la fabrication du matériel de l'artillerie et des instruments agricoles exigeait un outillage plus perfectionné. La situation des forges d'Orquevaux était défavorable à tout point de vue. Leur éloignement des gisements de minerai, les difficultés de transport, l'absence de toute voie ferrée, voilà les principales raisons qui amenèrent la suppression des usines de notre vallée.

Peut-on espérer qu'un jour les forges modernes viendront redemander la force motrice aux étroites vallées qui furent leur berceau? C'est bien peu probable, à moins que les réserves de houille ne viennent à s'épuiser. Il faudrait bien alors recourir à la réserve inépuisable des cours d'eau. En attendant ce jour lointain, saluons une dernière fois l'industrie métallurgique d'Orquevaux, qui a nourri si longtemps les habitants de la vallée du Cul-du-Cerf.

MAÎTRES DE FORGES

Dominique Montfier.	1601	Henri Masson	1641
Etienne Senault.....	1614	Pierre Leclerc......	1652
Georges Prévost....	1626	Taret-Andriot Manasses.	1655
Jean Le Moyne.....	1626	Clément Perrot.....	1665

Louis Chauconin.... 1669
Scipion Biez........ 1671
Jacques Maulbon . . 1687
Jacques Collot...... 1720
Richard Dumay 1724
François Collot..... 1754
François Pelgrin.... 1769
Nicolas Billot....... 1786
Jean Huin 1812
J.-B. Delarbre...... 1835
Antoine Donnot 1845

EMPLOYÉS DES FORGES

Nicolas Bertin...... 1640
Antoine Bertin 1641
Clément Vitry 1692
Claude Garaud 1697
François Belgrand .. 1713
François de la Croix. 1750
Claude Thiériot..... 1750
Claude David....... 1774
J.-B. Diderot 1796
Capitain Elophe 1815
Gérard Alexandre... 1817
Antoine Donnot 1818
Clément Donnot.... 1820
Simon Pigorot...... 1820
Pierre Pincemaille.. 1824
James Borthon 1824
Claude Bernard..... 1826

CINQUIÈME PARTIE

La commune d'Orquevaux

CHAPITRE PREMIER

Origine et administration communale

Dès le XIIe siècle, on constate l'existence des communes, ou *communautés,* comme on les appelait autrefois. Une fois constituée, la communauté vassale réclamait au seigneur des terrains et l'approbation de ses règlements et droits. L'acte officiel qui renfermait l'énumération des libertés et franchises accordées aux habitants s'appelait une *charte* d'affranchissement. Le seigneur les déchargeait de certaines servitudes féodales et diminuait les corvées.

Dans le canton de Saint-Blin, nous avons cinq chartes très anciennes, qui méritent d'être signalées :

La charte de Prez-sous-Lafauche, datée de janvier 1294 et signée par Jean, fils de Hugues IV, seigneur de La Fauche, et par Jeanne de Charnay, son épouse. L'original est conservé aux archives de la Haute-Marne.

La charte de Leurville, datée de juillet 1342, est signée par Jean, sire de Joinville, Alix Geoffroy, sire de Reynel, et Elexans, dame de Reynel. Elle se trouve à la mairie de Leurville.

La charte de Liffol-le-Petit, du 26 février 1448, a été

octroyée aux habitants à cause de l'état pitoyable où ils ont été mis par les guerres (1).

La charte accordée aux villages de Saint-Blin et Manois par les religieux du prieuré de Saint-Bénigne, le 25 juin 1461.

Enfin la charte d'Aillianville, datée du 18 décembre 1493 (2).

La communauté d'Orquevaux ne semble pas avoir joui d'une charte spéciale; mais nous devons faire remarquer que plusieurs franchises avaient été accordées aux habitants par les anciens seigneurs, en particulier au sujet du mariage. L'aveu de 1684 y fait allusion : « A Prez et à La Fauche, hommes et femmes anciennement ne se pouvaient marier hors de ces villages, sous peine de confiscation de leurs biens ; exception est faite en faveur des villages annexés de la baronnie, comme Orquevaux, Aillianville, Chalvraines et Semilly, où les habitants peuvent se marier dans toute notre seigneurie, pourvu qu'ils demeurent au lieu où est né le mari. Ces droits et servitudes ont été abolis depuis trois siècles et convertis en un droit d'arage ou de la douzième gerbe (3) ».

Les registres disparus des anciens seigneurs de 1443 contenaient des privilèges accordés aux habitants. J'aurais beaucoup désiré retrouver ces documents; mais mes recherches sont restées infructueuses jusqu'alors. Je me contente de les mentionner pour simple mémoire.

Les maires des premières communes portaient le nom de mayeur, syndic ou échevin. Tous les ans, le

(1) Archives de la Haute-Marne. Fonds La Fauche. Liasse 56.

(2) Archives de la Haute-Marne. Fonds La Fauche. Liasse 56.

(3) Archives municipales de la ville de Chaumont. — Archives nationales. Registre P. 176³.

syndic était élu par l'assemblée des habitants. Un édit de Louis XIV, de 1702, essaya de créer des syndics nommés à perpétuité. Cette mesure, qui ne tenait pas compte de la mobilité de l'opinion publique si changeante, fut rapportée quinze ans plus tard. A partir de la Révolution, l'administrateur de la commune reçoit le nom de maire.

Syndics d'Orquevaux

1702. Jean Grolaire, syndic à perpétuité, mort âgé de 36 ans, en 1710.
1710. Jean-Baptiste Curel, syndic à perpétuité.
1735. Jean André.
1743. Didier Henry.
1767. Jean Thabourin.
1768. Jacques Thomas.
1770. Pierre Perrot.
1771. Claude Guyot.
1780. François Dumont.
1781. Nicolas Dubreuil.
1782. Charles Martin.
1783. Jacques André.
1784. Claude Guyot.
1785. François André.
1786. Dominique Flavenot.
1787. Billot Charles.

Maires d'Orquevaux

1790. Billot.
1792 (1er décembre). Thomas Pierre.
1792. Claude Tripotin, nommé, refuse.
1792 (25 décembre). Pierre Jobard, suspendu et arrêté comme réactionnaire.
1794. André Perrot.
1800. Claude David.
1809. Edme Gaide.
1812. A. Huin.
1828. J.-B. Delarbre.
1831. Jean-Joseph Thabourin.
1852. Antoine Donnot.
1870. Hippolyte André.
1871. Antoine Donnot.
1872. Joseph Remy.
1884. M. Albert de Vandeul.

CHAPITRE II

Propriétés communales

Voici quel était l'état des propriétés communales en 1735, d'après les comptes rendus par Jean André, syndic à cette époque (1) :

Rivière. — La commune a un banc de rivière qui se prend tout au bas, à la queue de l'étang de la Forge-basse, vis-à-vis du ruisseau de la Combe de Névaux et va jusqu'au moulin Le Parge. Ensuite, depuis la queue de l'étang du Contant vis-à-vis de la fontaine des Bricottes jusqu'à la fontaine de la Combe d'Arrienvaux.

Place. — Une place de ville est occupée par Charles Grisel, laboureur, qui s'en est emparé pour bâtiments et place à fumier.

Route. — Nous avons un chemin communal qui conduit au moulin et dont s'est emparé Jean André le jeune, maréchal.

Pâquis. — Ils consistent en terres labourables et mauvais coteaux, situés autour du village. Tout habitant avait le droit de cultiver les pâquis communaux. Après cette première culture, qui était comme une prise de possession, on avait le droit de conserver indéfiniment la parcelle occupée. Si pendant trois années consécutives la parcelle restait en friche, elle retournait à la communauté. Un autre habitant pouvait s'en emparer à son tour, sans aucune injustice. C'était la coutume, qui avait force de loi. Quelquefois la com-

(1) Archives de la Haute-Marne. Série C, 49.

mune n'avait que l'usufruit des pâquis, le fonds appartenait au seigneur. Nous en avons un exemple à Orquevaux. Tous les terrains du Haut-d'Aillianville étaient cultivés par les habitants, à titre de simples usufruitiers.

Bois. — La commune pouvait avoir environ deux cents arpents tant en bois qu'en broussailles. En surplus les habitants avaient certains droits d'usage dans la forêt des Haies sur le bois mort et le mort bois reconnu impropre à tout service utile; ils pouvaient aussi couper les chênes et les hêtres dont ils avaient besoin pour la bâtisse et le charronnage. M. Crozat, baron de La Fauche, voulut s'affranchir des servitudes qui grevaient sa forêt. Il la sectionna en deux parts et donna une parcelle de 142 arpents aux habitants en échange de leurs droits au bois mort et au bois de service auxquels ils renonçaient désormais.

En 1763, les bois communaux furent aménagés en vingt-cinq coupes affouagères, dont un quart en réserve. Ils comprenaient alors 328 hectares. Le travail d'arpentage et d'aménagement avait coûté trois cent vingt-deux livres payées à Jean Joffrin, de Chaumont. Actuellement les bois communaux ont 417 hectares 81 ares d'étendue, répartis ainsi qu'il suit :

	Hect.	Ares	Cent.
Haie du Chaufour	7	56	40
Buisson du Chaufour	0	78	30
Petits Coteaux, versant nord du Cul-du-Cerf	4	44	80
Id., 2e portion	29	58	60
Pain perdu.	39	27	90
Goulotte.	5	83	30
Id. plantations.	0	44	40
Carré de la Chalêtre	1	31	10

	Hect.	Ares	Cent.
Les Haies	77	95	80
Les Soyers (Réserve)	19	79	»
Petit Bois, versant nord de Lavaux . . .	5	84	50
Châtelmont (Réserve)	70	41	70
Côté de Lavaux, versant méridional . .	33	89	10
Les Lisières, vers la Cropelfe .	14	29	50
Côté de St-Blin	33	21	40
Les Lisières	0	7	40
Champ du Seigneur, plantation de sapins	4	47	20
L'Hazelle (Réserve)	17	66	80
Côte de la Vessie, fond d'Arrienvaux .	76	98	90

A plusieurs reprises les bois communaux furent arpentés et abornés. En 1740, à la Haie du Chaufour, entre Orquevaux et Leurville, les limites du bois furent établies par Humbert Deissy, lieutenant de la gruerie de Reynel, et Nicot Jeanniot, lieutenant de la gruerie de La Fauche. En 1794, le même travail eut lieu entre les bois d'Orquevaux et d'Humberville, sous la surveillance de Pierre Brigonnet et Antoine Fouet, à Andelot, avec le concours des arbitres Pierre Mougeotte, juge à Chaumont, et Louis Pontarlier, de Bourmont. La commune d'Orquevaux fut désignée comme propriétaire d'un cordon de bois le long du Berthiémont. Dans la forêt d'Helliez, un canton de bois aboutissant sur la plaine fut attribué à la commune d'Humberville.

En 1823 eut lieu un nouvel abornement entre les bois communaux et les propriétés du château. Depuis l'année 1882, le bois communal sur Châté appartient à M. de Vandeul, qui, voulant le réunir à sa forêt située au même endroit, l'échangea à la commune pour le bois de l'Hazelle estimé 11.132 francs. Le bois commu-

nal avait une valeur de 10.978 francs. Le décret présidentiel qui approuve cet échange est daté du 24 février 1882. La commune d'Orquevaux est autorisée à céder à M. de Vandeul un bois soumis au régime forestier, d'une contenance de 18 hectares 43 ares, et à recevoir en échange le bois de l'Hazelle, d'une contenance de 17 hectares 41 ares. Le bois cédé à la commune, figurant au plan cadastral sous le nº 1934, section A, sera soumis au régime forestier (1).

CHAPITRE III

Mouvement de la population

§ I. — *Depuis l'année 1640 à l'année 1800*

Le plus ancien registre des actes de l'état civil remonte à la fin de 1639. Il a donc 269 ans d'existence. Il ne contient que l'acte de naissance de Anne Lallemand, fille de Jacques Lallemand et de Catherine Barbier, baptisée le 20 novembre. Le parrain Jean Charpentier et la marraine Anne Tramaux étaient tous deux d'Orquevaux. Si l'ordonnance de Villers-Cotterets rendue par François Ier avait été observée aussitôt après sa promulgation, nous aurions l'état civil des habitants d'Orquevaux depuis le mois d'août 1539. Jusqu'alors il n'y avait pas de registres officiels de l'état civil.

Afin de remédier à cette grave lacune, François Ier prescrivit aux curés de tenir des registres où ils inscriraient la date de la naissance des enfants baptisés. Il

(1) Archives de la mairie d'Orquevaux.

n'était même pas question des décès. Ce ne fut que quarante ans plus tard que l'ordonnance de Blois imposa aux curés l'obligation de tenir les registres complets d'état civil tels que nous les avons aujourd'hui et de les déposer chaque année au greffe du bailliage le plus rapproché. A partir de 1667, la rédaction de ces registres fut faite en double exemplaire et, depuis le 20 septembre 1792, elle est confiée aux municipalités.

Les actes religieux d'Orquevaux sont complets depuis l'année 1684. Ceux des années comprises entre 1680 et 1684 manquent totalement. Ils sont perdus depuis longtemps, car leur disparition était déjà constatée officiellement le 1er décembre 1792 par le maire Pierre Thomas quand M. Perrin, curé d'Orquevaux, remettait à la municipalité toute la collection des registres paroissiaux. Pendant la dernière moitié du XVIIe siècle, il y eut 522 naissances, 118 mariages et 190 décès. Le chiffre peu élevé des décès s'explique par la raison que l'état mortuaire était très négligé alors et présente certainement des omissions.

Voici le tableau de la répartition des naissances, mariages et décès durant la période qui s'écoule entre 1640 et 1700 :

Périodes décennales	Naissances	Mariages	Décès
1640-1649	103	28	25
1650-1659	52	17	22
1660-1669	73	14	34
1670-1679	111	25	37
1684-1689	75	10	19
1690-1700	108	24	53
Total général. .	522	118	190

Durant le siècle suivant il y a eu 1.581 naissances,

335 mariages et 843 décès. Nous donnons ci-dessous le tableau récapitulatif :

Périodes décennales	Naissances	Mariages	Décès
1700-1709	145	32	68
1710-1719	150	33	50
1720-1729	163	33	44
1730-1739	163	39	59
1740-1749	175	21	60
1750-1759	137	26	85
1760-1769	140	41	107
1770-1779	194	43	137
1780-1789	156	35	119
1790-1800	158	32	114
Total général. .	1581	335	843

La période du XVIII[e] siècle à Orquevaux a été une époque de prospérité. On peut le constater par le chiffre élevé des naissances, qui n'a pas cessé de progresser jusqu'en 1780. Il y avait alors une moyenne de seize naissances chaque année. La population était trois fois plus considérable qu'actuellement. Plus de cinq cents habitants restaient au village et lui donnaient une activité et une vie qu'il est bien loin d'avoir maintenant. La force et la richesse d'un pays dépendent du grand nombre de ses enfants. Le travail est la principale source de la prospérité publique ; mais, pour produire une grande somme de travail, il faut des bras. Plus les bras sont nombreux et plus l'aisance afflue, comme affluent au grand réservoir de l'Océan les eaux amenées par des milliers de ruisseaux.

Les recensements officiels établis par le gouvernement nous donnent le chiffre de la population depuis 1773. On pourra le comparer avec le chiffre le plus

élevé de la population au milieu du XVIIIe siècle. Nous verrons que nous ne sommes pas en progrès sous ce rapport :

Années	1773	1804	1833	1851	1856	1900
	—	—	—	—	—	—
Habitants .	452	483	426	371	296	214

§ II. — *Statistique de la population depuis l'année 1800 à l'année 1908*

Durant cette période de cent huit ans, nous relevons à Orquevaux 839 naissances, 283 mariages et 827 décès. On voit que les naissances l'emportent sur les décès de douze unités. Pendant le premier demi-siècle, il y a eu 585 naissances, 178 mariages et 511 décès, tandis que, dans la seconde moitié du siècle, nous inscrivons seulement 254 naissances, 105 mariages et 316 décès. La natalité est en décroissance de plus de moitié et les décès l'emportent sur les naissances de presque un quart. Il faut attribuer cette rapide décroissance de la population à la fermeture des forges, qui obligea les ouvriers à émigrer dans les usines du voisinage. C'est principalement à cette cause que Manois doit l'augmentation de sa population. A la Révolution, Manois n'était qu'un village de 250 habitants.

En examinant les registres de l'état civil, on est surpris de constater le chiffre élevé de la mortalité dans la toute première enfance durant la période qui s'écoule de 1800 à 1834. On compte plus de cent décès d'enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de dix ans. La seule année 1812 a été la plus meurtrière pour les enfants. Elle a fait dix victimes. Cet accroissement de la mortalité enfantine fait descendre la durée moyenne de la vie à 38 ans.

Périodes décennales	Naissances	Mariages	Décès
1800-1813	144	46	139
1814-1823	140	23	122
1824-1833	123	38	70
1834-1843	99	33	74
1844-1853	79	38	106
1854-1863	78	33	91
1864-1873	39	17	59
1874-1883	47	15	48
1884-1893	41	16	67
1894-1903	30	17	36
1904-1908	19	7	15
Total général. .	839	283	827

La période *maxima* pour les naissances est comprise entre 1800 et 1834 ; pour les décès, elle est surtout comprise entre 1853 et 1864. Au moment du choléra, la mortalité s'est de beaucoup accrue. Pendant les deux seuls mois de juillet et août 1854, on compte 23 décès. Néanmoins, depuis l'année 1860, la durée moyenne de la vie est remontée à 49 ans. Ce résultat doit être attribué aux progrès de l'hygiène. Les fièvres infectieuses font moins de victimes qu'autrefois. A première vue, cet allongement de la vie humaine semblerait être un bon brevet de santé physique et morale, une promesse d'avenir ; mais, si l'on veut y regarder de plus près, on remarque qu'il y a une relation étroite entre la durée moyenne de la vie et la décroissance de la natalité, qui diminue les nombreux décès de la première enfance.

CHAPITRE IV

Les anciennes familles

Il me semble intéressant de rapporter les noms des plus anciennes familles qui ont vécu à Orquevaux depuis 1545. On verra combien de familles ont disparu, soit par suite de l'extinction totale de la race, soit par suite de l'émigration. On remarquera dans ce travail les variations des noms propres, dont l'orthographe n'était pas encore définitivement fixée. Ces modifications successives et nombreuses rendent très difficile la rédaction des listes généalogiques, si utiles à consulter pour reconstituer l'histoire d'un village.

Avant l'an mil, il n'y avait guère de noms de familles. Les nobles prenaient le nom de leurs fiefs, les bourgeois ceux de leurs métairies, et les serfs ceux des lieux qu'ils habitaient ou des professions qu'ils exerçaient. Ces noms ne se transmettaient même pas aux enfants, qui se contentaient des noms de baptême. Mézerai prétend que les noms de famille ne devinrent héréditaires qu'à partir de l'an 1200. Nous trouvons en 1250 un Nicolas d'Orquevaux cité comme témoin dans un procès intenté au seigneur de Clefmont au sujet des dîmes appartenant au prieur de Nogent.

La distinction de chaque individu se faisait par l'addition d'un adjectif qui désignait la province habitée (Lallemand), ou par le nom de la profession exercée (Masson), ou par une appellation qui rappelait une qualité physique ou morale (Leblanc, Lefort, Petit). En 1379, nous trouvons un Vincent d'Orquevaux domicilié à

Leurville. Son nom est relaté dans une concession de pâturages accordée par le seigneur de Reynel aux villages de Busson et de Leurville, vers le buisson d'Augeville, sur le chemin d'Epizon.

LISTE DES FAMILLES EN 1545

Abraham François.
André Martin.
Aubert Martin.
Bastien Roussel.
Bertrand Mahon.
Bourgeon Jean.
Braslé Jean.
Charpentier Jean.
Coffinet dit Charmotin.
Coinsin Didier.
Coinsin Jean.
Collas dit Corrier.
Collin Didier.
Collin Jean.
Collin Galliot.
Corrier Nicolas.
Dinet Simon Jean.
Duvaux Jean.
Duvaux Simon.
Ferry, charpentier.
Ferry Thabouret.
Genevois Philippe, curé.
Gillequin Nicolas.
Groslaire Claude.
Groslaire Gérard.
Guéniot Collin.
Guillaume Drouin.
Guillemain Maidain.
Huguenin Collin.
Humbert Bourrelier.
Jacob Geoffroy.
Labreu Didier, maçon.
Lallemand Jacob.
Loys Nicolas.
Mareschal Jean.
Mongin Martin.
Mongin Vivien.
Mouginot Jean.
Morrelot Mougin.
Mougeot Prenot.
Pasquier.
Perrin Jean, tixier.
Petitjean Maignan.
Philippe Jean.
Pierresson Groslaire.
Sauvaige Jean.
Simonnot Pierre.
Thabouré Jean, laboureur.
Thabouret Sébastien.
Thévenot Jean, laboureur.
Thomas Jean dit Coinsin.
Tramaux Jean.
Viardel Jean, tailleur.

La plupart de ces familles ont disparu. C'est à peine

s'il en reste encore quatre sur cinquante-quatre qui habitaient Orquevaux en 1545. Nous trouvons déjà établies ici, dès 1650, onze familles dont les descendants existent actuellement :

André, maréchal.
Ducret.
Georgin.
Lebert.
Mahon.
Martinot.
Martin.
Màsson.
Mocquet.
Perrot.
Raclot.

Ce sont les seules qui ont survécu sur les soixante-dix qui habitaient Orquevaux au dix-septième siècle et dont j'ai pu recueillir les noms. Au XVIIIe siècle, dès l'année 1730, nous en voyons apparaître de nouvelles et qui sont encore représentées au village par quelques membres :

Adet.
David.
Flavenot.
Grebin.
Guyot, cordonnier.
Hogniat, boucher.
Mangin Henri.
Masselot.
Mennetrier, bourrelier.
Morlot.
Simon.
Thabourin.
Tripotin.

C'est tout ce qu'il reste des quatre-vingts familles résidant à Orquevaux durant la période écoulée entre 1700 et 1800. D'autres sont venues depuis se fixer ici. Ces nombreuses mutations et ces fréquents déplacements s'expliquent aisément. Les forges, très prospères, attiraient les ouvriers. Ceux-ci séjournaient plus ou moins longtemps dans le pays, sans avoir l'intention bien arrêtée de s'y établir définitivement.

CHAPITRE V

Professions et métiers

L'état de ces familles nous fait constater que les métiers étaient très en honneur à cette époque. Les parents n'étaient point embarrassés pour trouver une situation lucrative à leurs enfants. Les jeunes gens exerçaient la profession de leurs ancêtres et ne songeaient pas à déserter le pays natal pour aller ailleurs chercher l'aisance qu'ils avaient au bout de leurs doigts.

L'abandon des métiers est déplorable au point de vue moral, économique et social. Il en résulte de graves inconvénients pour l'établissement des familles et la conservation des bonnes traditions.

L'industrie des laines paraît avoir existé dans nos pays dès les temps les plus reculés. Les tissus des Lingons étaient très recherchés à Rome. Les fabricants de bon droguet s'établirent aussi dans nos campagnes et nous voyons trois foulons à Orquevaux. Les deux premiers se trouvaient annexés au moulin de l'Etrée et à celui du Parge.

Le troisième foulon était installé sur le ruisseau du rupt de Névaux. En 1630, Mougeot-Martin l'exploitait pour un cens annuel de dix sols. Lors des travaux de curage de cet étang, appelé l'*Etannotte*, on a trouvé en 1894 un outil en fer recourbé presque à angle aigu et qui proviendrait de l'ancien foulon. Un aveu de 1508 parle d'un battain de Vouée déjà ruiné.

Nous croyons intéresser le lecteur en lui donnant la statistique des principales professions exercées à Orquevaux, avec les noms de quelques ouvriers.

Cordonniers

Mercier Pierre....... 1660
Clément Jacques.... 1675
Lecomte Joseph 1700
Didier Henry 1745
Guyot Claude....... 1769
Guyot Antoine...... 1797
Grebin Louis....... 1798
Breton............. 1806

Charpentiers

Charpentier Jean ... 1639
Collin Didier....... 1642
Perrin Pierre....... 1702
Ninot Antoine...... 1705
Groslaire Jean...... 1771
Thomas Jacques.... 1776

Bourreliers-collerons

Gaudé Claude...... 1667
Mocquet Nicolas.... 1699
Mocquet Pierre..... 1757
Ménétrier Nicolas... 1780

Maréchaux-ferrants

André Claude...... 1647
Mercier Jean... ... 1656
Mercier Claude..... 1676
André Claude...... 1687
André Jean........ 1740
André Jacques. ... 1782
André François 1787

Charrons

Groslaire Claude.... 1690
Lallement Hubert... 1701
Gillet Nicolas....... 1704
Pensey Claude 1705
Lallement Jean..... 1772
Bourguignon Etienne 1773
Lallement Joseph... 1795
Hogniat Louis-César. 1798

Scieurs de long

Marnotte Simon 1770
Thabourin André... 1772
Georgin François... 1773
Mangin Jean 1788
Perrot Jacques..... 1789
Aubert Hubert..... 1792

Tailleurs de vêtements

Viardel Jean 1545
Jacquinot Claude... 1642
Garand Claude..... 1691
Mahon Claude...... 1692
Jacob François..... 1749

Charbonniers

Pierre François..... 1690
Simon Raclot...... 1703
Grolaire Claude 1705
Raclot Georges..... 1790
Martin Alexis 1800

Maçons, couvreurs		*Tisserands*
Roch Evrard.......	1646	5 Thabourin de père en fils.
Joly...............	1680	3 Martin id.
Marchand Marcel...	1704	3 Georgin id.
Fort François......	1772	Ducret Nicolas.
Thomas....	1773	Hogniat Nicolas.
Mougin............	1780	

Les habitants d'Orquevaux avaient aussi deux médecins vers 1630. C'étaient MM. Leclerc et Parmentier. Bouchers, boulangers, aubergistes surtout ne manquaient pas. Ils trouvaient une excellente clientèle dans les ouvriers des forges. On voit par ces courtes statistiques que nos villages à cette époque étaient comme de petites villes, qui s'administraient elles-mêmes et se suffisaient, du moins pour les besoins les plus ordinaires de la vie. En 1753, le prix de la journée dans l'industrie était de six sols pour le manouvrier, de huit sols pour le maçon et le tixier de toile, et de dix sols pour les autres artisans (1).

CHAPITRE VI

L'agriculture

Au XIII[e] siècle, la condition des cultivateurs était sensiblement pareille à la condition actuelle. Le petit propriétaire avait autant d'aisance que nos propriétaires d'aujourd'hui et surtout il avait moins de besoins factices et moins d'ambition. La vérité, puisée aux sources, qui sont les manuscrits et les chartes, inflige

(1) Archives de la Haute-Marne. C. 251.

à ce sujet les plus formels démentis à nos modernes Michelets et à tous ces historiens de parti qui dénigrent le passé et nous font une peinture imaginaire des prétendues misères des populations agricoles. On peut interroger sur ce point les études des savants et des érudits consciencieux, comme Léopold Delisle, ancien administrateur de la Bibliothèque nationale, qui vient de mourir.

§ 1er. — *La culture du sol*

Dès le XVe siècle, la plupart des habitants d'Orquevaux étaient propriétaires. Les petites propriétés étaient aussi nombreuses qu'aujourd'hui. C'est ce que j'ai pu constater en étudiant les actes notariés, inventaires, partages, ventes. Les terres étaient mieux cultivées ici qu'à Leurville et Busson, parce qu'elles étaient exemptes du droit d'arage (1). Une trentaine d'habitants de ces deux villages avaient laissé leurs terrains en friche et venaient louer des champs à Orquevaux.

Il y a cent cinquante ans, les cultivateurs étaient plus nombreux qu'aujourd'hui. On en comptait vingt et un ayant charrue. En 1773, on trouvait au village quatre cents moutons, deux cent quarante-sept bêtes à cornes et trente-six chevaux. Actuellement les cultivateurs ont diminué de moitié. On compte à peine deux cents moutons, soixante-cinq bêtes à cornes et quarante-deux chevaux. Une statistique de l'année 1773 nous donne les chiffres suivants pour le rendement des récoltes. La superficie ensemencée était de mille arpents, environ quinze cents journaux (2).

(1) Droit du seigneur à la douzième gerbe. Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel, 3e liasse.

(2) Archives de la Haute-Marne. C. 251.

Blé.......	37.400k environ 500 hectolitres ou	
	en boisseaux de 20 livres :	3.748
Avoine....	19.920k ou 520 hectolitres	
	en boisseaux de 10 livres :	3.984
Orge......	17.100k ou 280 hectolitres	
	en boisseaux de 15 livres :	2.080
Seigle.....	4.180k ou 55 hectolitres	
	en boisseaux de 20 livres :	408

Il n'y avait pas de sarrasin ni d'autres grains. La richesse totale du sol cultivé était d'environ 1.355 hectolitres, qui n'entraient pas dans le commerce. C'est à peine si l'on vendait 50 hectolitres d'orge. Tous les grains étaient consommés au village. Il est vrai de dire que la population était plus du double de celle d'aujourd'hui. La statistique ne parle pas de la récolte de la pomme de terre. Cependant, quinze ans plus tard, on la cultivait à Busson et à Aillianville au champ *le Gendarme* (1).

En 1753, le prix du blé était de une livre neuf sols et deux deniers par boisseau, et celui de l'avoine huit sols quatre deniers. Une charrue pouvait cultiver cent vingt journaux et exigeait six chevaux ou huit bœufs (2). Les mesures étaient très variables selon les régions : à Orquevaux, le journal de terre ou de pré valait deux cent cinquante perches ou verges ; la perche ou verge dix pieds de roi et le pied onze pouces.

(1) Archives des mairies de Busson et d'Aillianville, année 1790. La pomme de terre, appelée d'abord topinambour, fut apportée d'Amérique sur les bords du Rhin dès 1585. Elle pénétra ensuite en Lorraine, où elle fut connue beaucoup plus tôt qu'en France. Un évêque de Castres, Mgr du Barral, dans son mandement de 1760, imposa à ses curés l'obligation de propager et de faire cultiver la pomme de terre. François-Joseph Mustel, gentilhomme de Rouen, publia un livre à ce sujet en 1767 : Examen chimique des pommes de terre. Parmentier vint ensuite achever la campagne commencée en faveur de ce précieux tubercule. Annales agricoles de la Lorraine, pages 73, 86.

(2) Archives de la Haute-Marne. C. 251.

Quelle était la mesure exacte du boisseau ?

Nous avons une mesure matrice connue qui avait cours dans tout le marquisat de Reynel. Un acte officiel de l'année 1719 lui donne cinq pouces de hauteur et dix-sept pouces de largeur, avec une contenance de dix-huit pintes, environ treize litres et demi. C'était une modification apportée à l'ancien boisseau, qui avait un pouce de plus en hauteur et un pouce de moins en largeur (1).

D'après une statistique de 1769, aucune portion du territoire ne restait inculte, à l'exception d'environ cinquante-cinq journaux de terres absolument stériles et incapables de nourrir cinquante moutons. Ces terrains sont ainsi désignés : 1° Coteau du Chânot, autrefois cultivé par les anciens, qui ont dû abandonner cette culture trop ingrate ; 2° L'*Essartée*, à la sortie du village (2). Ce coteau a été utilisé pour y déposer les matériaux de démolition de la vieille église ; 3° Au *Crêt*, un ravin déchiré par les eaux qui viennent du haut et qui était alors la propriété des héritiers Voillot. Le rapport conclut ainsi : Sur ces trois coteaux, il n'y a pas un pouce de bonne terre. Impossible d'y semer du grain ou d'y planter du bois (3).

Aujourd'hui nous avons un plus grand nombre de journaux de terres en friche. Voici le tableau descrip-

(1) Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel, IXe liasse. Dans les terres du baron Crozat de Thiers, seigneur de La Fauche, on employait cinq sortes de mesures : l'ancienne mesure de Vignory, dite de lait ou grain ; l'ancienne mesure de La Fauche, dite également de lait ; celle de Chaumont ; la grande ou nouvelle mesure de Vignory et la grande mesure de La Fauche. Leur nom commun est *bichet*. Le grand bichet de Vignory est d'un quart plus grand que celui de Chaumont et pèse 95 à 100 livres. Celui de La Fauche est presque absolument du même poids. Le petit bichet de La Fauche pèse de 64 à 66 livres, environ 10 livres de moins que celui de Chaumont. — Archives du château d'Orquevaux.

(2) *Essartée*. Ce mot vient du bas latin *sartus*, bois défriché, et du germain *reden-sart*, aujourd'hui *reuten essarter*.

(3) Archives de la Haute-Marne. C. 49.

tif du sol, qui comprend une superficie totale de 1.570 hectares, dont 792 plantés en bois :

Nature des terres	Année 1773	Année 1789	Année 1905
—	—	—	—
Terres cultivables.	425 H.	310 H.	350 H.
Prairies naturelles	10 H.	14 H.	17 H.
Prairies artificielles	inconnu	—	65 H.
Pâturages friches	inconnu	—	108 H.
Landes, terres incultes. . .	15 H.	—	180 H.
Village, routes, rivière. . .	—	—	35 H.

On cultive à présent moins de terres qu'au XVIII[e] siècle, environ huit cents journaux. La production totale est le double de celle de l'année 1773. Elle est même de beaucoup supérieure à celle qu'obtenaient nos vieux cultivateurs d'il y a cinquante ans, qui ensemençaient le coteau de Saint-Blin et le champ du Seigneur actuellement planté en sapins. La valeur agricole du territoire d'Orquevaux a considérablement augmenté depuis vingt ans, grâce aux précieux encouragements et à la généreuse initiative de M. de Vandeul, qui fait distribuer tous les ans des engrais chimiques et des semences choisies des meilleures espèces de pommes de terre.

Voici le tableau des récoltes de 1905, d'après les statistiques officielles. Il est très instructif, comparé au tableau des récoltes de 1773 :

Blé	1.200	hectol.	pour 92	hectares	ensemencés.
Avoine . . .	1.500	—	105	—	—
Orge	30	—	2 h. 30 a.		—
Seigle. . . .	42	—	3 h. 30 a.		—
Sarrasin. . .	3	—	1/2 hectare		—
Navette . . .	2 hectares ensemencés.				
Colza	Environ 1 hectare.				

Au total, une production de 2.775 hectolitres de grains pour 205 hectares ensemencés. Il faut ajouter à ce produit le rendement de la pomme de terre, qui est

en moyenne de huit cents quintaux pour une superficie d'environ quatorze hectares. Exceptionnellement, l'année 1901 a donné une récolte doublée et estimée 9 mille francs (1).

Tout le haut d'Aillianville était cultivé au XVIe siècle. Ce canton comprenait environ douze cents journaux de terres labourables. Les seigneurs de La Fauche en avaient la propriété et les habitants la jouissance. Ce territoire fut partagé en 1740. Chaque cultivateur reçut un lot dont l'étendue était proportionnée au nombre de ses animaux de culture. Quelques années après ce partage, une épizootie, presque universelle en France, causa de grands ravages à Orquevaux. Privés de leurs bêtes à cornes, les cultivateurs furent dans l'impossibilité de continuer la culture du plateau du Haut-d'Aillianville.

En 1770, une dizaine de propriétaires, qui avaient repeuplé leurs écuries, se partagèrent la totalité du plateau au détriment des anciens usufruitiers et au mépris de la première distribution des terres. Ces derniers, dépossédés de la jouissance de leurs lots, adressèrent une requête à l'intendant de Champagne, afin qu'il ordonnât un nouveau partage. Parmi les signataires de ces justes réclamations, nous relevons les noms suivants : Thomas Mocquet, Guyot, Nicolas Dubreuil, Hubert Lallement, Lagoutte, Martin. Les suppliants furent déboutés de leur demande parce que la coutume en vigueur qui réglait la jouissance des communaux leur était défavorable. Tous les pâquis communaux laissés en friche pendant trois ans retournaient à la communauté et le premier venu pouvait s'emparer des parcelles non cultivées. Il y avait cependant ici un

(1) Archives de la mairie d'Orquevaux. Statistique officielle.

cas de force majeure. L'épizootie avait empêché la culture des lots distribués à chacun (1).

§ II. — ***Assurance contre la mortalité du bétail***

L'assurance mutuelle en cas d'accidents n'était pas encore connue. Il y avait eu cependant des essais de caisses de secours en cas d'incendie dont l'initiative revient à Mgr Zamet, évêque de Langres en 1650. Ces caisses étaient alimentées par des quêtes annuelles et administrées par un conseil chargé de faire les expertises et de distribuer des secours aux sinistrés (2). Le gouvernement, sous la forme de remise d'impôts, venait en aide aux cultivateurs éprouvés. Nous trouvons plusieurs exemples de ces sortes de subventions accordées à plusieurs habitants d'Orquevaux à titre d'indemnité pour perte de récoltes ou de bétail (3) :

1724. Remise d'impôts en faveur de la veuve de Nicolas Mocquet.

1726. Jean Tramaux fait opposition contre la décision des deux collecteurs des tailles, Jean Grolaire et Jacques Billardelle. Impôts réduits de dix livres.

1782. La veuve de Claude Breton a cessé la culture par suite du décès de son mari. On la décharge de la taxe agricole.

1784. Jean Mahon l'aîné perd 2 bouvillons et 5 bêtes blanches. Ces pertes le mettent dans l'impossibilité de

(1) Archives de la Haute-Marne. C. 49. Le commerce des grains ou du bétail se faisait aux environs. Il y avait deux foires à Prez-sous-Lafauche, le 6 juin et le 13 novembre. A Semilly, il y avait également deux foires et un marché qui se tenait tous les jeudis. — Archives du château d'Orquevaux.

(2) Au moyen âge, en quelques villes, des confréries se chargeaient de garantir les habitants contre les risques des incendies. Dans les campagnes, aucune institution de ce genre. En 1705, l'archevêque de Reims créa la première caisse pour venir en aide aux sinistrés ; puis l'évêque de Troyes (1769) ; ensuite la Compagnie royale (1786), renversée par la Révolution.

(3) Archives de la Haute-Marne. C. 251.

continuer la culture. Il est en outre chargé de famille, ayant à nourrir neuf enfants et un petit-fils âgé de 2 ans, que lui laisse sa fille décédée.

1784. Jean Mahon le jeune perd trois chevaux. L'un d'eux eut la jambe cassée.

1785. Nicolas Tritant est imposé pour cent huit livres parce qu'il a hérité de plus de neuf mille livres. Sur sa demande, il obtient une réduction de six livres.

1785. Jacques Thomas perd 3 chevaux de deux cent vingt livres chacun par suite de la mauvaise qualité des fourrages. Il se voit forcé de résilier le bail conclu avec les religieuses de Benoitevaux pour la culture de la ferme de Beaulieu. L'Etat lui accorde une remise d'impôts (1).

Actuellement, une caisse communale d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail offre de nombreux avantages aux cultivateurs d'Orquevaux. Elle a été fondée en février 1904, sur l'initiative de M. Girardin. Elle est en bonne voie de prospérité. Voici la composition de sa commission locale :

Président . . . . : M. de Vandeul ;
Vice-président . . : M. Alfred Thabourin ;
Trésorier-secrétaire : M. Perrot-Simonin ;
Secrétaire-adjoint . : M. Girardin.

Le tableau suivant donne la valeur du bétail assuré et les progrès annuels de cette caisse d'assurance :

Années	Espèce bovine		Espèce chevaline		Total
	Animaux	Valeur	Animaux	Valeur	
—	—	—	—	—	—
Février 1904	19	4.830	15	7.380	12.210
Exercice 1904-1905.	20	5.060	18	8.980	14.040
Exercice 1905-1906.	23	6.120	21	10.800	16.980
Exercice 1906-1907.	24	6.850	21	11.200	18.050
Exercice 1907-1908.	28	7.995	22	11.210	19.205

(1) Beaulieu. Ancienne ferme située au sud-ouest sur le territoire de Leurville. C'était au XIII[e] siècle une léproserie à laquelle Hugues de La Fauche fit une donation en 1227.

CHAPITRE VII

Lieuxdits du territoire

Le lecteur remarquera dans cette liste plusieurs lieux-dits qui ne sont plus usités actuellement ou qui ne sont pas dans le plan cadastral. Je les ai trouvés dans les vieux actes notariés et en particulier dans un inventaire des propriétés de Charles des Armoises en 1545.

Arrienvaux, source dans la vallée du Cul-du-Cerf.

Bicotte (la).

Breuil (le) aux Moines.

Brodaires (les), sur le plateau du Cul-du-Cerf.

Buxière (la), coteau méridional de Lavaux.

Cendrey.

Champaumont, ferme à 3 kilom. d'Orquevaux.

Champ Charron.

Champ du Seigneur.

Champs Fourot, à gauche des Croyères.

Champ la Noire, derrière Châté.

Champ le Pourceau, au-dessus de la Vereille.

Champ Michelot, plateau de Leurville.

Champ Rouant, coteau nord de Lavaux.

Chânot.

Chardonnière (la), vers la Haie Chaufour.

Charmoy (le), plateau d'Aillianville.

Châté.

Châtelmont.

Chaufour (le buisson du), plateau de Leurville.

Chauloche dit Varennes.

Chemin de St-Urbain, ancienne voie romaine.

Chemin Quinée.

Chevreuil (Haut du).

Chevreu.

Citernes (les), au-dessus de Chevreu.

Clos Collin.

Combe des Epines.

Combe Didier Mougeot.

Combe Galant, derrière Châté.

Combe Jacot, à côté des Citernes.

Combe Le Moché.
Combe Haut de la Grand'-Combe.
Combelle Pierson.
Contant (le).
Côte des Noyers.
Couamont.
Cropelle, carrière.
Cravattes (les), à l'est des Citernes.
Cressonnières (les).
Crêts.
Croyères, sur le plateau d'Aillianville.
Eculé (l'), entre le Fourneau et le Jacot.
Enfer (l').
Epinotte (l').
Faloise (rivière de la).
Fays, côte de Leurville.
Félée ou Felley.
Foullot (le Sault du).
Fourneau.
Freiche (la).
Frétis (grands).
Goulotte (la).
Genevroie (la).
Gros Four.
Gros Fou.
Haies (les).
Haies des Citernes.
Haie du Chaufour.
Haie Jeannot.
Haie Madame.
Haie Souis.
Huiterres.
Jacot.
Laurent (côté), en la Vereille.
Latré (moulin), archives de la Htc-Marne, C. 262.
Lavaux.
Lazelle.
Parge (le), archives nationales, P. 19.², n° 1639.
Lessartée.
Minière (au), en face de Félée et des Croyères.
Mouillère (la).
Nainvaux (le rupt de).
Névaux.
Ognion (rivière de l').
Pain Perdu.
Pâquis.
Périère.
Piacu, au-dessus de la Vereille.
Pied des Jeunes Terres, au-dessus de la Buxière.
Piquerée (côte).
Poirelot (le), à côté de la Chardonnière.
Pont Bari, entre le Vultu et le Jacot.
Pré Bertrand, au fond de Lavaux.
Pré Changeon.
Pré Collin.
Pré des Vignes, au bas de Châtelmont.
Pré de la Cure.

Pré le Soulley.
Quarre de la Hoque.
Quarre Chalêtre.
Rainvault ou Rinvaux.
Retondues (haies).
Roies Bitorce, près des Citernes.
Roies montantes.
Roizes du Muraux.
Sablière (la).
Soyers (les).
Suzémont (bois de).
Taonnières, au-dessus du champ Charron.
Varennes (en).
Varille.
Vereille.
Vessie (côté de la).
Vieille Voie.
Vigne Baloche.
Vigne Bellaude.
Vultu.

PROPRIÉTAIRES FORAINS A ORQUEVAUX

1. *Le couvent de Benoitevaux.* — Etat des recettes de l'année 1649 : chenevières louées à Bernard Ducret, 2 livres 13 sols ; à la veuve de Claude Petit pour 2 livres. Tramaux est débiteur de la somme de cent livres.

2. *Le chapitre de Reynel.* — Etat des recettes pour l'année 1711 : chenevières louées à Nicolas Mocquet, 6 livres ; à Bernard Ducret, 2 livres 13 sols ; à Dominique Lallement, une livre 10 sols ; le pré Bardin loué au curé d'Orquevaux, 4 livres 15 sols.

Etat des recettes de 1736 : Claude Ducret doit 15 livres pour location de chenevières.

En 1758, un terrage auprès du Vultu est loué vingt et une livres (1).

Le 14 mars 1791, Salme, cultivateur-négociant à Aillianville, fut nommé par le directoire de Bourmont afin de procéder à l'estimation des biens du ci-devant chapitre de Reynel relaissés au citoyen Deschênes, commis des forges, pour une rente annuelle de vingt livres. Ces

(1) Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel, liasse 4.

biens, estimés 440 livres, comprenaient trois chenevières d'une contenance totale de un journal 26 perches et une demi-fauchée de pré de 140 perches (1).

CHAPITRE VIII

Les impôts

Les impôts ont toujours existé et ils existeront toujours sous une forme ou sous une autre. Les noms seuls peuvent changer. La *taille* est remplacée par la contribution foncière; la *capitation*, par la personnelle; les *corvées*, par les prestations ; les *vingtièmes,* par les centimes additionnels. Voici un aperçu du produit des impôts d'après les chiffres et rôles conservés aux archives. On verra que nos ancêtres n'étaient pas plus écrasés d'impôts que leurs petits-fils (2).

1° Les *tailles*. C'était le principal impôt qui grevait la propriété foncière. En 1770, il y avait à Orquevaux cent douze cotes taillables, qui produisaient onze cents livres, douze cents en 1780 et treize cent quarante en 1788. Le journal de terre était imposé dix sols ; le journal de chenevière ou jardin douze sols en 1753. L'impôt foncier a produit en 1890 la somme de 2.100 francs.

Cet impôt était perçu par deux receveurs choisis parmi les habitants et élus par l'assemblée de la commune. Ces receveurs de chaque village remplissaient une charge très pénible et ils n'avaient pour tout traitement que six deniers par livre. Quelquefois ils com-

(1) Archives de la Haute-Marne. Série Q. 50.

(2) Etat des impôts en 1908. — Propriétés bâties : 598.05 ; non bâties : 2311.96 ; Personnelle mobilière : 856.10 ; Portes et fenêtres : 441.71 ; Patentes : 186 francs. — Total : 4393.85.

mettaient des abus de pouvoirs. En 1725, les receveurs d'Orquevaux sont poursuivis solidairement avec les habitants pour avoir falsifié le rôle des impositions (1).

On trouvait aussi des récalcitrants qui refusaient de payer l'impôt. Le 18 mai 1792, un procès pour rébellion à cause du recouvrement des impôts fut engagé contre Nicolas Vaillant et sa femme, meuniers à Orquevaux, qui avaient frappé l'huissier Richoux, de Chalvraines, porteur de la contrainte. La municipalité est requise pour prêter protection et assistance à l'huissier, qui devra faire rentrer au fisc 48 livres, montant des deux tiers des impôts de Vaillant (2).

2° La *capitation*. C'est la cote personnelle. Cet impôt date de l'époque romaine. Les pauvres dont la contribution n'atteignait pas quarante sols en étaient exempts. En 1773, le rendement de cet impôt produisait sept cent vingt-quatre livres et, en 1788, mille trente-quatre livres. En 1793, la cote personnelle s'élevait à cinq francs ; avant 1881, elle était abaissée à trois francs. Les revenus de cet impôt, à Orquevaux, ont produit six cent quatre-vingt-quinze francs.

3° Les *vingtièmes*. Etabli vers 1720, cet impôt frappait tous les habitants sans exception. Il était perçu par un collecteur élu chaque année et qui prélevait le vingtième du revenu. En 1775, cet impôt a produit ici deux cent quatre livres, et deux cent quatre-vingt-dix livres en 1780, progressant avec l'accroissement de la richesse publique.

4° Les *quartiers d'hiver* étaient un impôt représentant l'indemnité de logement pour l'entretien de l'armée. Il était variable et produisait près de sept cents

(1) Archives de la Haute-Marne. C. 251.

(2) Délibérations du district de Bourmont. Registre 25.

livres en 1773 et neuf cent soixante-neuf livres en 1780 (1).

Si nous comparons le total des impôts perçus à Orquevaux en 1780, nous arrivons au chiffre de trois mille cinq cents livres environ et, cent ans plus tard, en 1891, au chiffre de trois mille neuf cent vingt-six francs (2). La différence est encore à l'avantage du temps passé, puisqu'alors Orquevaux avait une population plus nombreuse qu'aujourd'hui et une plus grande matière imposable à cause de la fabrication des fers. En 1715, chaque millier de fers payait quatre livres de tailles et capitation.

CHAPITRE IX

Les moulins

Au commencement du XVI[e] siècle, les habitants avaient neuf moulins à leur disposition pour la mouture de leurs grains. Assurément ces moulins n'avaient pas tous la même importance et leurs revenus n'étaient pas très élevés, par suite de la concurrence. Cependant aucun d'eux n'était banal et il n'y avait aucune obligation féodale de conduire les grains à l'un ou à l'autre de ces moulins (3). En 1752, on n'en trouve

(1) Archives de la Haute-Marne. C. 262.

(2) Orquevaux a été longtemps le centre d'une perception dont les titulaires furent : en 1834, Maurice Fèvre ; 1850, A. Maistre ; 1851-1876, M. Bonnard ; 1882-1904, Abel Lebert. Depuis cette époque, le titulaire réside au chef-lieu de canton. Les recettes communales varient entre 5.000 et 25.000 fr. En 1863, elles se sont élevées à 40 000 francs et, en 1866, à 46.000 fr. Les dépenses absorbent environ la moitié des revenus. La caisse municipale, bien administrée, est dans un état prospère.

(3) Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel, 5[e] liasse.

plus que deux, le moulin de Latrée et celui du Parge, loués pour six ans à Bernard Marnot, moyennant la somme de six cents livres, plus vingt-quatre livres de pot-de-vin et deux chapons vifs. En outre, le preneur était chargé de faire toutes les réparations pendant les six années du bail, qui commençait au 10 septembre 1752 (1).

Voici la nomenclature des neuf moulins d'Orquevaux :

1. Moulin de l'*Estrée* ou de *Latrée*. C'était le plus important et celui qui a disparu le dernier, après l'année 1870. Il était situé au milieu du village, dans les bâtiments occupés actuellement par la fabrique de chaises. Dès l'année 1216, les archives en font mention. Nous voyons, en effet, Pierre, seigneur de Bourlémont, donner aux religieuses du couvent de Benoitevaux vingt-cinq bichets de blé à prendre sur le blé des moutures de ce moulin. En 1642, cette rente s'élevait à vingt-neuf bichets. Par suite d'un contrat d'échange avec Jean Lemoyne, les religieuses renoncent à ce droit ancien pour obtenir un fermage de soixante-quatre journaux à Leurville (2).

Un foulon et une huilerie étaient annexés à ce moulin. Un aveu de 1508 parle d'un cens annuel d'une pinte d'huile sur le battain du moulin dit l'Estroy et de deux sols tournois pour le cours d'eau.

2. Moulin *le Parge*. Il était situé au-delà du pont jeté sur la Manoise, au pied de la côte de Leurville (3). Son nom vient du mot *pargium*, qui signifie endroit réservé au seigneur. Voilà pourquoi on devait payer un

(1) Archives de la Haute-Marne. Fonds de La Fauche, 57.

(2) Archives de la Haute-Marne. Abbaye de Reynel, 5e liasse.

(3) Archives nationales. P. 191², n° 1639. — Archives de la Haute-Marne. C. 262.

droit de *pargie*, de parcours ou de passage sur le pont. Au XII[e] siècle, ce droit appartenait au seigneur de Reynel. En 1508, les revenus de ce moulin appartenaient pour un quart à Jacques de Castelnau et valaient dix bichets de grains. Les trois autres quarts étaient la propriété des héritiers Huguenin de Lisle et Vuaraa, peut-être Voirin (1).

Le 14 septembre 1602, par contrat passé devant Valentin Gillet et Mougeot-Martin, notaires à Lafauche, François de Luxembourg, baron de La Fauche, louait à Pierre Minet sa portion du moulin Le Parge, moyennant huit livres de cens annuel (2). Un foulon et une huilerie avaient été installés dans ce moulin, qui subsista jusqu'en 1840. Les livres de comptes de l'abbaye de Reynel en font mention pour l'année 1643.

3. Moulin du *Vultu*. C'était la propriété des seigneurs de La Fauche. En 1508, il rapportait annuellement quarante bichets de grains. Alexandre Simony et son épouse, Catherine Petitjean, en furent locataires à partir de 1665. Comme ce moulin tombait en ruines, il fut remplacé en 1735 par un haut-fourneau supprimé en 1854. Les bâtiments de la ferme de M. de Vandeul occupent aujourd'hui son emplacement.

4. Moulin du *Chevreu* ou du *Jacot*, appelé en 1508 moulin Mougeot-Lallement. En 1629, il était exploité par Jacob Lallement. En 1750, il était démoli.

5. Moulin *Piquerée*. Bien avant l'année 1772, il n'existait plus. A cette date, Bancelin, notaire à La Fauche, vend le pré de Charles Grisel, qui tenait du nord à la chaussée de l'ancien moulin du Piquerée.

---

(1) Archives nationales. P. 174². Pièce 117.

(2) Archives de la mairie de Prez-sous-Lafauche. Inventaire de la baronnie de La Fauche.

6. Moulin du *Contant.* Il est mentionné avec le moulin précédent dans un inventaire de la part de seigneurie appartenant aux mineurs de feu M. Petitjean-Dufresne. Cet acte date de l'année 1630.

7. Moulin *Charron, Chéron, Chaaran.* Il en est question pour la première fois en 1314. Il était la propriété de Jean, seigneur de Lafauche, qui devait payer aux religieux de Chaumousey quarante-cinq sols de petits tournois sur les revenus de ce moulin, appelé alors *Challon.* Cette rente fut éteinte par la donation d'une grange (2). En 1508, les revenus de ce moulin s'élevaient à quarante-huit bichets de grains.

Ce moulin était installé sur la rivière de la Manoise. A quel endroit exact ? Probablement au bout du village, du côté de la Forge-basse, à proximité du champ Charron. Dans les livres de comptes de l'abbaye de Reynel de 1643, il est encore mentionné, probablement peu de temps avant sa destruction.

8. Moulin *Charnière.* Il était situé sur la portion de rivière appartenant à Jacob de Savigny, et qui a peut-être donné son nom au *Jacot,* désigné ailleurs *Jacob.* Cette portion de rivière commençait au lieudit *La Saul* du *Foullot,* jusqu'au pont *Barry,* c'est-à-dire depuis l'origine de la vallée du Cul-du-Cerf jusqu'en amont du *Vultu.* En 1512, ce moulin était exploité par Antoine Abraham, moyennant une redevance annuelle de quatre livres.

9. Moulin de *Chavaux,* sur la rivière de l'*Oignon.* L'inventaire de M. Crozat, en 1767, constate sa disparition déjà ancienne. Où étaient situés et ce moulin et cette rivière de l'Oignon, inconnue aujourd'hui ? Nous ne pouvons faire que de simples conjectures. En 1880,

(1) Cartulaire de Chaumousey. Histoire des Vosges. Documents rares ou inédits, XI, p. 361.

les ouvriers ont trouvé dans les fondations de l'église actuelle des arbres et des débris d'anciennes constructions. Ne serions-nous pas en présence des ruines du moulin de *Lavaux* ou *Chavaux ?* En 1897, on a découvert, à trois cents mètres plus haut, une conduite d'eau en pierre tendre qui devait servir à des usages domestiques. A l'aide de ces quelques découvertes, peut-on raisonnablement fixer dans la vallée de *Lavaux* l'emplacement de ce vieux moulin disparu ? Je laisse à de plus habiles le soin de trouver la vraie solution.

CHAPITRE X

Ancien vignoble

Nos aïeux ont été plus favorisés que nous. Ils ont bu le bon petit vin récolté sur les coteaux pierreux, derrière le vieux château et dans la Combe de *Lavaux*. Leurs caves étaient remplies de ce pétillant clairet, qui réjouit le cœur sans alourdir la tête. Au-dessous de la vieille église et sur l'emplacement de l'ancien four banal, on entendait résonner les coups sonores du maillet de Louis Marcq, tonnelier en 1748, occupé à réparer les tonneaux à la veille de la vendange.

Sur le chemin de Lavaux et de la *Croix des Vignes*, on voyait passer les porteurs de hottes remplies de beaux raisins. Les coteaux se renvoyaient les échos des joyeuses chansons des vendangeurs. Il y a deux siècles, on cultivait à Orquevaux environ quatre hectares de vignes.

1. *Vignoble du Coteau des Chênes.* — Sous le bois de

Châtelmont, il y avait environ deux hectares de vignes, divisés en vingt-deux parcelles, cultivés par vingt-deux locataires qui devaient payer deux deniers par journée ; cette dernière valait environ trois ares. En 1767, ce vignoble était abandonné. Il était en 1630 la propriété des enfants mineurs de M. Petitjean-Dufresne, seigneur d'Orquevaux (1).

2. *Vignoble du Fréty.* — Il était situé sur le coteau qui joint les bois de Lessartée et le pré Collin. En 1508, il comprenait dix journées ; cent ans plus tard, il occupait une superficie d'un demi-hectare. En 1767, le sentier y conduisant s'appelait le sentier des anciennes vignes. Vers 1850, Vincent Raclot et Claude Mahon avaient essayé d'en reconstituer quelques parcelles. Ils furent récompensés de leurs efforts ; mais l'année 1879 consacra définitivement la ruine de la vigne à Orquevaux, n'épargnant que quelques ceps dont on peut voir encore au Fréty les maigres rejetons.

3. *Vignoble du Châté.* — Il y avait aussi des vignes sur le coteau situé derrière l'ancien moulin de l'Estrée et le vieux château. Elles appartenaient en partie au baron de La Fauche et aux habitants. Entre le moulin et le château, il y avait une rue aboutissant à la Croix des vignes. Ce vignoble n'était plus cultivé en 1773.

Les vieillards m'ont dit avoir entendu parler des vignes du Coteau maigre, mais je n'ai pu confirmer leur existence par des documents officiels.

---

(1) Archives de la Haute-Marne. Fonds de La Fauche.

CHAPITRE XI

Les carrières

Orquevaux possède trois carrières, dont deux sont abandonnées totalement.

1. *Carrière du Fays.* — Elle renfermait des pierres de taille et se louait tous les trois ans. Son revenu annuel était de quinze livres tournois. Les sujets des deux seigneuries avaient le droit d'y prendre pierres et croix pour les tombes de leurs défunts.

2. *Croyère.* — Elle était louée chaque année et son revenu s'élevait à la somme de trente livres tournois en 1508. D'après le petit terrier de 1545, elle se trouvait sur le chemin de Prez-sous-Lafauche. Ces deux carrières appartenaient pour un tiers à Jacob de Savigny et pour les deux autres tiers au baron de La Fauche (1). A partir de 1748, il n'est plus question de ces carrières. Ce silence gardé à leur sujet par les aveux laisserait croire que leur propriétaire en avait abandonné l'exploitation.

Il y avait aussi une carrière au Cul-du-Cerf d'où l'on tirait une pierre blanche d'un grain très tendre, employée autrefois dans les constructions du village. Comme elle n'offrait pas beaucoup de résistance à l'action de la gelée, on ne s'en servait qu'à l'intérieur des édifices.

3. *La Cropelle.* — Cette carrière, dont le nom signifie petite croupe, n'est pas mentionnée dans les anciens

(1) Archives nationales. P. 174_2, pièce 117.

aveux comme les deux premières. Elle a probablement été ouverte vers 1766, à l'époque de la construction de la seconde église. Le mur de soutènement de la terrasse du castel en offre de beaux types de pierre. En 1854, cette carrière fut exploitée de nouveau pour les soubassements du château neuf et en 1880 pour les premières assises de la nouvelle église. Dans sa séance du 24 août 1884, le Conseil municipal concède, à titre gratuit, à M. de Vandeul le droit d'agrandir cette carrière sur une étendue de cinquante mètres carrés et d'en extraire des pierres de taille. Le Conseil en prend occasion pour témoigner au généreux bienfaiteur de la commune sa gratitude pour les multiples restaurations qu'il a fait exécuter aux bâtiments communaux.

L'étendue des gisements de cette carrière est considérable et mesure environ dix hectares de terrain plantés en bois. Un arrêté préfectoral du 8 mars 1899 autorise M. Lebert à exploiter la Cropelle durant une période de trente ans. Grâce aux nombreuses démarches du concessionnaire, cette pierre d'avenir a eu l'honneur de figurer à l'Exposition universelle de Paris en 1900 ; elle fut soumise à l'examen des ingénieurs de l'école des Ponts et Chaussées, qui ont reconnu sa valeur exceptionnelle, ses propriétés mécaniques de résistance à la rupture par écrasement et à l'usure par frottement. Elle est formée d'un calcaire généralement gris, un peu jaunâtre, oolithique et coquillier dont les divers éléments sont agglutinés par un ciment calcaire, saccharoïde, un peu siliceux et très adhérent.

Il serait à souhaiter que cette carrière soit plus vite connue. Ouverte à une large exploitation commerciale, les habitants du pays y trouveraient les éléments d'un travail rémunérateur.

CHAPITRE XII

Instruction publique

On a exagéré l'ignorance de nos ancêtres. Bien longtemps avant 1789, presque toutes les communes rurales étaient pourvues d'écoles dont le nombre s'élevait à vingt-cinq mille environ sans coûter un centime à l'Etat. Orquevaux avait son école au moins cent cinquante ans avant la Révolution.

C'est à l'Église et au clergé que la France doit la fondation des premières écoles. Dès l'année 1238, le Concile de Trêves oblige tout curé dont le revenu est supérieur à huit marcs d'entretenir à ses frais une école et son maître. Sans doute les écoles du moyen âge n'étaient pas des palais luxueux; les salles de classe n'étaient pas aménagées avec tout le confortable moderne, mais il faut dire que nos ancêtres n'avaient pas à leur disposition les centaines de millions que l'Etat dépense annuellement pour l'instruction publique. Malgré l'absence de ces millions, l'éducation des siècles passés faisait des hommes qui n'avaient rien à envier à ceux d'aujourd'hui.

A quelle époque exacte remonte l'établissement de la première école à Orquevaux? Je n'ai trouvé aucun document précis à ce sujet. Toutefois je puis affirmer que, vingt ans avant l'ordonnance de l'évêque de Toul, qui obligeait chaque paroisse à avoir son maître d'école, Orquevaux avait déjà en 1646 son école et son instituteur. Dominique Connard exerça ses fonctions pendant trente ans. Nous n'avons qu'un seul exemple, à la fin

du même siècle, d'un si long attachement à la commune d'Orquevaux. C'est celui de Jean Cordier, qui a dirigé son école pendant trente ans, depuis 1684 jusqu'à l'année 1714. A part ces deux exceptions, tous les autres instituteurs ne font ici qu'un séjour relativement très court, du moins jusqu'après la Révolution.

Jean Aubry quitta l'enseignement en 1785 pour entrer comme commis à la marque des fontes dans les forges d'Orquevaux. Nous voyons aussi le père et le fils diriger l'école, sans toutefois se remplacer immédiatement. Après un intervalle de dix ans, Jean-Baptiste Chapuzot, décédé le 16 septembre 1768, succéda à son père Charles Chapuzot. En 1798, un instituteur d'Humberville, Nicolas Collin, passe à Orquevaux et y exerce ses fonctions pendant quatre ans.

Le 30 mai 1793, le gouvernement fait supprimer les instituteurs dans les communes de moins de quatre cents habitants. Conformément à la loi, Orquevaux conserva son école. Dans les premiers jours de mai 1795, on réorganisa l'instruction dans le district de Bourmont et on établit un jury pour élire, examiner et surveiller les instituteurs. Après avoir constaté l'impossibilité de créer partout des écoles primaires, le comité d'enseignement établit vingt-quatre centres scolaires. Les communes les plus rapprochées étaient rattachées à la commune centrale. Ainsi Humberville devait avoir une école régionale qui recevrait les enfants de Manois, Orquevaux et Saint-Blin. Une autre école centrale était fixée à Chambroncourt pour les villages de Leurville, Morionvilliers et Aillianville. Chalvraines et Vesaignes étaient rattachés à Semilly (1).

Ce décret de réorganisation de l'enseignement pri-

(1) Délibérations du district de Bourmont. Registre 98.

maire ne pouvait produire qu'un résultat désastreux et hâter la ruine de l'instruction en rendant impossible l'assistance scolaire. C'est ce qui arriva. Le Conseil municipal d'Aillianville constate l'ignorance presque générale des enfants (1). En somme, on est obligé d'avouer que la Révolution n'a rien fait pour l'instruction et qu'elle n'a pas même su conserver les écoles qui existaient avant elle.

A-t-elle amélioré le sort des instituteurs mal payés ? Pas davantage. En effet, dans la loi du 28 octobre 1793, on leur avait promis un traitement de douze cents livres, mais ces engagements ne furent jamais tenus. Il fallut avoir recours au mode de rétribution scolaire. En 1833, l'instituteur recevait à Orquevaux un traitement fixe de deux cent cinquante francs. Les jeunes élèves payaient vingt-cinq centimes par mois et les plus grands cinquante centimes. En 1851, la commune vota une subvention de quatre cents francs pour remplacer les rétributions mensuelles. Cette mesure tout à fait populaire devançait de trente ans la mesure gouvernementale qui ne fut appliquée qu'en 1881.

Dans sa délibération du 28 juillet 1867, le Conseil municipal d'Orquevaux maintient la gratuité de l'enseignement primaire. Il juge nécessaire cette mesure adoptée dans la commune depuis vingt-cinq ans dans le but de diminuer les charges des pères de famille. Tous les enfants, au nombre de cinquante, fréquentent l'école environ onze mois de l'année. Bien qu'une somme de sept cents francs fût votée annuellement pour remplacer les rétributions mensuelles, jamais la commune n'a joui d'aucune subvention ni de l'Etat ni du département.

(1) Archives de la mairie d'Aillianville. Novembre 1803.

A la suite de la première restauration des bâtiments de l'école en 1854, les élèves d'Orquevaux adressèrent à M. Donnot, maire, et à MM. les membres du Conseil municipal la lettre de remerciements suivante : « Au moment où une nouvelle année scolaire s'ouvre devant nous, nous ne remplirions pas le double devoir que la reconnaissance nous impose à votre égard si nous ne venions, en commençant cette année d'études, vous remercier de ce que vous avez fait pour nous.

« Par votre amour pour la jeunesse, vous avez su nous éviter bien des peines et apporter un remède à nos maux par la construction d'une maison commune, par l'établissement d'une jolie salle d'école, par l'acquisition d'un mobilier complet qui nous épargne tant de casse-tête, nous aide dans nos devoirs et hâte nos progrès dans l'instruction.

« Nous osons le dire, ce que vous avez fait pour nous, le zèle et l'activité que l'on met à nous instruire, nous feront sortir des ténèbres de l'ignorance et feront de nous des élèves dignes du maître qui nous conduit et nous dirige, en un mot de bons et honnêtes citoyens.

« Quoi qu'il arrive, quels que soient les événements, nous sommes appelés à vous succéder un jour. En voyant les œuvres si utiles que vous avez créées pour nous, nous ne pourrons rester en arrière, car ceux qui viendront après nous seraient en droit de nous adresser cette question : Que n'a-t-on pas fait pour vous ?

« Oui, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous remercions et nous vous demandons pour cette lettre une place dans vos archives, afin qu'elle soit un témoin mémorable pour la postérité à venir. »

Vingt et un élèves de l'école ont signé cette adresse de remerciements. Ce sont : Grebin Nestor et Grebin

Émile ; Flavenot Antoine ; Mangin Alfred ; Martin et Hazart ; Thibonnet ; Bralet Jules ; Lebert Abel ; Thabourin Alfred ; Martinot Armand et Martinot Edmond : Petit Antoine et Petit Edmond ; Perrot Émile ; Raclot Émile ; Bralet Auguste ; Monniot Jules ; Ducret Alfred ; Thomas Alexandre ; Louis Thabourin ; Georgin Auguste.

Nous sommes heureux de pouvoir donner la liste complète des instituteurs d'Orquevaux depuis l'année 1646 jusqu'à nos jours. Ce n'est que par les registres d'état civil et religieux déposés à la mairie que nous avons pu trouver les noms des instituteurs antérieurs à la Révolution :

1646 Connard Dominique
1676 Febvre Nicolas
1678 Mathelin Dominique
1684 Cordier Jean
1714 Boucart Sébastien
1716 Lallement Jean
1730 Prudent Nicolas
1731 Guinoiseau Jacques
1741 Madelaine
1743 Charton François
1749 Jacquillet Nicolas
1753 Humblot Charles
1755 Chapuzot Ch. père
1756 Thabourin
1758 Mathelin Claude
1760 Collin Jean, originre de Nijon
1764 Colliot Louis
1767 Chapuzot Jean fils
1768 Guinot Léopold
1771 Chevallier Élophe
1772 Aubry Jean
1785 Francelle Claude
1790 Robert Étienne
1798 Collin Nicolas
1802 Gentil Maurice
1811 Coutant Étienne
1813 Déluard Nicolas
1824 Fèvre Charles
1827 Guyot André
1844 Châlin Louis
1850 Pernot Nicolas
1871 Petitfour Jean
1881 Heuret Charles
1891 Girardin Jules

L'ÉCOLE DES FILLES

La première école de filles est de création récente. Elle remonte à l'automne 1849. La première institutrice fut sœur Léoncie, qui dirigea l'école pendant quatre ans. La seconde titulaire, sœur Euphémie, quitta bientôt son poste et ne fut pas remplacée. La maison d'école se trouvait à l'entrée du village, sur l'emplacement actuel de la cave de M. Moulun.

Après quinze années, le projet d'une école congréganiste de filles fut repris de nouveau. Le 12 mars 1869, le Conseil municipal votait une somme de huit mille cinq cents francs pour la construction des salles de classe et le logement des religieuses. La maison qui servait au berger communal fut achetée onze cents francs, et les premiers travaux d'aménagement commencèrent. Voici en quels termes le Conseil municipal reconnaissait la nécessité d'une école congréganiste de filles : « Déjà, pendant quelques années, il existait dans la commune une classe séparée pour les jeunes filles et tenue par une religieuse. Cette classe a donné de si bons résultats qu'il est désirable et même indispensable de faire les dépenses nécessaires pour créer un nouvel établissement, placé autant que possible au centre de la commune » (1).

Dans plusieurs autres délibérations, la municipalité reconnaissante, sachant apprécier le bienfait de l'éducation chrétienne, a manifesté son désir formel de maintenir l'école congréganiste. Le 13 juillet 1888, à propos d'une circulaire préfectorale relative au maintien ou à la suppression facultative des écoles de religieuses, le Conseil affirme que le vœu unanime des pères de famille est en faveur de la conservation de

(1) Mairie d'Orquevaux. — Délibération du 15 novembre 1868.

l'école d'Orquevaux et s'engage à prendre à la charge de la commune le traitement de l'institutrice et tous les frais scolaires. Le 13 juillet 1902, le Conseil exprime de nouveau les mêmes sentiments et vote des félicitations à la directrice.

L'administration supérieure ne voulut tenir aucun compte des vœux du Conseil municipal et du désir des habitants. La loi sur la laïcisation des établissements congréganistes fut appliquée ici comme ailleurs et il fallut fermer les portes de cette école ouverte depuis plus de trente ans ; mais la population conserve ses religieuses, grâce à la délicate attention de M. de Vandeul. Le 20 mars 1904, le Conseil municipal demandait l'autorisation de conserver l'établissement hospitalier de sœurs de Portieux. *Il existait déjà depuis l'année 1870*, où sœur Eusèbe était venue donner ses soins intelligents et dévoués à tous les malades. Cette religieuse, décédée le 5 mars 1890, repose au cimetière, à l'ombre de la grande croix. La population reconnaissante n'oubliera jamais son souvenir.

Instituteurs et institutrices nés a Orquevaux

Guyot André, né en 1805, décédé à Orquevaux le 27 juillet 1843.

Guyot Louis, son fils, né le 27 avril 1839, instituteur à Morionvilliers et à Semilly.

André Alfred, né le 6 avril 1855, instituteur à Vignory.

Mennetrier Paul, né le 25 novembre 1858, instituteur à Biesles et à Chalindrey.

Son fils, instituteur à Rivières-le-Bois.

Vignetey Alfred, né le 15 août 1864, instituteur à Domremy.

Ducret Élisa-Marie, née le 10 juin 1855, en religion sœur Jeanne, de la Providence de Portieux.

SIXIÈME PARTIE

La période révolutionnaire

CHAPITRE PREMIER

La garde nationale

Les archives de la mairie d'Orquevaux ne renferment aucun registre concernant cette époque. Les plus anciennes délibérations du Conseil municipal ne remontent guère qu'à l'année 1830. Cette absence de documents propres à éclairer le passé est très fâcheuse. L'écrivain impartial ne peut reconstituer les faits de l'histoire qu'après avoir épuisé toutes les sources accessibles et exploré minutieusement tous les dépôts des archives. Ce chapitre, qui devrait être si intéressant, sera forcément bien incomplet.

Après la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, une effrayante rumeur se répandit simultanément par toute la France. L'Assemblée constituante, par son décret du 10 août suivant, constata l'universalité et l'immensité de cette étrange rumeur, qui causa une panique gigantesque. Des brigands, disait-on, parcouraient les campagnes pour incendier et piller. Le souvenir de cette grande peur, signe avant-coureur de la terrible crise qui allait secouer la France, est resté longtemps gravé dans le souvenir des générations.

Le premier effet de cette panique fut l'organisation d'une garde nationale régulière. Une escouade de huit hommes veillait la nuit dans chaque commune. Les officiers de cette police nouvelle furent envoyés à Paris pour assister à la fête de la Fédération générale du 14 juillet 1790. Six officiers représentaient le canton de Saint-Blin et reçurent chacun une indemnité de quatre-vingts livres pour couvrir leurs frais de route durant vingt jours d'absence. Cette députation comptait trois colonels : Nicolas Billot, à Orquevaux ; Nicolas des Etangs, à Prez-sous-Lafauche ; J.-B. Drouot, à Liffol-le-Petit ; — un commandant, Hyacinthe Mougeotte des Essarts, maire d'Humberville ; — deux capitaines, J.-B. Dessey, à Manois, et Remy Gauthier, à Busson (1).

Les brigands étant restés introuvables, puisqu'ils n'existaient que dans l'imagination populaire, la garde nationale exerça son ardeur inconsciente contre les châteaux pour les dépouiller de leurs armes et les rendre incapables d'une résistance quelconque. Elle enleva sept pièces de canon au château de La Fauche et quatre pièces à celui de Reynel. Cinq canons furent expédiés à Chaumont et les autres à Bourmont (2), durant le mois de juillet 1791. Deux ans après, elle arrachera les grilles et les portes de fer du château de La Fauche pour en faire des piques destinées à l'armement de tous les citoyens.

(1) Délibérations du district de Bourmont. Registre 94.

(2) Délibérations du district de Bourmont. Registre 95. Dans la grosse tour féodale se trouvaient quatre petites pièces de campagne, en bronze, de cinq pieds de long, pesant ensemble trois cents livres. Elles avaient été fondues en 1581 et portaient à la culasse les armes de Lorraine. Sur la plate-forme, il y avait trois canons de fer battu, pesant ensemble quatre mille livres.

CHAPITRE II

Les armées du Rhin et de la Moselle

Pour défendre nos frontières envahies par les Prussiens et les Autrichiens, la Convention fit un appel aux volontaires que chaque commune devait fournir. A Orquevaux, les deux frères Mangin s'enrôlent dans les premiers rangs. L'aîné, François, décédé en 1850, resta au service militaire pendant quinze ans. Son frère, Jean, mort en 1852, y demeura dix-neuf ans. Ils firent toutes les guerres de l'Empire sans recevoir la moindre blessure. Avant chaque bataille, ils n'oubliaient jamais de se recommander à la protection de la Sainte Vierge. Chaque volontaire recevait une solde de cent vingt livres. On faisait des quêtes à domicile pour les équiper, comme à Prez-sous-Lafauche. A Liffol-le-Petit, personne ne s'étant présenté à titre de volontaire, on fut obligé de tirer au sort les noms de ceux qui devaient partir au régiment.

Les volontaires n'étant pas assez nombreux pour compléter les cadres de l'armée du Rhin et de la Moselle, on imposa le service militaire et on fit une première levée d'hommes valides. Le district de Bourmont devait en fournir quatre cent soixante-cinq. Le contingent d'Orquevaux était fixé à douze et celui d'Humberville à treize. Le 20 août 1793 eut lieu une seconde levée d'hommes : quatre artilleurs, quarante-sept cavaliers et soixante-dix-huit fantassins. On en choisit trois à Orquevaux. Dix jours après, le 31 août, on fit appel à tous les hommes de seize à cinquante ans, à l'exception

des chefs de culture, et on les réunit à Bourmont le 19 septembre suivant (1).

Les jeunes gens n'étaient pas encore habitués au service militaire obligatoire et ils étaient plus ou moins disciplinés. Le 21 juin 1793, les gendarmes d'Andelot sont envoyés à Orquevaux afin d'arrêter le sieur Deschênes, sergent volontaire du 2e bataillon de la Haute-Marne, revenu dans sa famille depuis quatre mois, en congé de convalescence, pour une brûlure à la jambe. Guéri depuis six semaines, ce sergent avait refusé de rejoindre son régiment, malgré plusieurs appels successifs. Il réclamait une voiture pour faire son voyage. Les gendarmes le prirent de force et le contraignirent à les suivre. Arrivés à la Forge-basse, ils rencontrèrent Billot, maitre de forges; celui-ci les menaça de la force publique s'ils ne remettaient en liberté le sergent prisonnier, qu'il déclarait prendre sous sa protection. Deschênes, profitant de cette intervention inespérée, s'enfuit dans la cour de la Forge-basse, et les gendarmes envoyèrent leur rapport au district de Bourmont. Un arrêté fut immédiatement pris, ordonnant à la gendarmerie de Bourmont de requérir des gardes nationaux en nombre suffisant pour emmener le sergent rebelle. La conduite de Billot fut blâmée comme étant un acte de rébellion à la loi et devra être dénoncée aux tribunaux (2).

Plusieurs soldats volontaires d'Orquevaux moururent des suites de leurs blessures, soit à l'hôpital de Strasbourg, comme Henri Fèvre, du 3e bataillon des Vosges, décédé le 13 septembre 1793, et Léopold Jacob, du 2e bataillon de la Haute-Marne; soit sur la terre

(1) Délibérations du district de Bourmont. Registre 96.

(2) Délibérations du district de Bourmont. Registre 95.

étrangère, après avoir fait les guerres du premier Empire. Les noms de ces défenseurs du pays méritent d'être transmis à la postérité (1) :

Jean Manois, fils de Jacques Manois et de Marie-Anne Hogniat, voltigeur à la 1re compagnie du 1er régiment d'infanterie légère, fut tué d'un coup de feu à l'attaque de Lagonegro (Naples) le 6 mars 1813.

Henri Perrot, fils de Jacques Perrot et de Marie-Anne Mangin, tué à Victoria (Espagne) le 21 juin 1813.

Irénée Flavenot, fusilier au 5e régiment de ligne, âgé de vingt ans, tué à Wesel (Prusse rhénane) le 13 août 1811.

Pierre Martel, soldat du train des équipages, décédé à l'hôpital près de Barcelone (Espagne) le 4 novembre 1810.

CHAPITRE III

Réquisitions militaires. Disette dans les campagnes

Les services de l'intendance militaire étaient mal organisés à cette époque. Les armées, improvisées à la hâte, se trouvaient dans le plus complet dénûment et manquaient de tout. On fit un appel patriotique aux citoyens pour envoyer des secours à nos soldats. Tous les fonctionnaires et les ministres du culte étaient invités à faire parvenir à Bourmont le produit de leurs quêtes (2). Mais, à cause de la misère, ces offrandes volontaires à la Patrie ne pouvaient qu'être insuffisantes. La municipalité d'Aillianville recueillit douze

(1) Archives d'Orquevaux. Mairie.

(2) District de Bourmont. Registre 95.

chemises, trois paires de bas, une paire de souliers et sept livres cinq sols (1).

Le gouvernement imposa alors de nombreuses réquisitions auxquelles les populations cherchaient à se soustraire. On cachait dans les bois toutes les denrées alimentaires. Le 16 messidor an II, le district de Bourmont se plaint de la commune d'Aillianville, dans laquelle on n'a presque rien trouvé pour soulager les soldats (2). On fit des perquisitions domiciliaires. Les agents du gouvernement visitaient les greniers, mesuraient les provisions et ne laissaient aux habitants que le strict nécessaire pour leur subsistance. Ils prêchaient la mortification, qui devait mériter, disaient-ils, des trésors incalculables en faveur de la liberté et ordonnaient de mélanger à la farine de blé un tiers de farine d'orge sous peine d'amende.

Les campagnes étaient pressurées. Ainsi, dans le district de Bourmont, du 24 janvier 1793 au mois de novembre 1795, on fit plus de dix réquisitions de grains, de fourrage, sans compter les réquisitions de vêtements, souliers, porcs et chevaux.

Le total des contributions militaires du district s'élève au chiffre suivant :

Blé : Quatre-vingt-dix mille quintaux.
Avoine : Quarante mille quintaux.
Foin : Cent douze mille quintaux.
Paille : Cent mille quintaux.

Sur ce contingent, Orquevaux dut fournir soixante quintaux de blé, deux cent quatre-vingt-six d'avoine et deux mille deux cent quatre-vingt de paille ; un envoi de douze culottes ; vingt-deux paires de souliers ; une

(1) Archives de la mairie d'Aillianville.
(2) District de Bourmont. Registre 97.

paire de bottes; douze guêtres et seize chemises. La commune d'Humberville fut taxée à quatre cent quatre-vingt-dix quintaux de blé, douze cent quatorze d'avoine et mille quintaux de paille (1).

On ne remarque pour ces deux villages aucune fourniture de foin ; on constate aussi que la part contributive d'Orquevaux pour le blé est bien moins élevée que celle d'Humberville. En voici la raison : les forges d'Orquevaux employaient de nombreux ouvriers, occupés à fabriquer des armes pour le gouvernement. Il fallait bien songer à leur subsistance, aussi indispensable que celle des troupes. Dès le 26 juin 1794, les provisions de blé sont épuisées et la municipalité d'Orquevaux est autorisée à s'adresser aux habitants de Vesaignes, qui avaient encore des réserves de grains. Ceux-ci, craignant de manquer pour eux-mêmes, provoquent une véritable insurrection et refusent de fournir le blé nécessaire aux forgerons. Le district de Bourmont dut prendre un arrêté pour obliger les cultivateurs de Vesaignes et de Semilly à venir en aide aux ouvriers d'Orquevaux (2).

La municipalité d'Humberville se trouvait réduite à solliciter un secours de douze quintaux de blé et ne put obtenir qu'une voiture de trois quintaux et demi de farine. Le 26 juillet suivant, trois citoyens d'Orquevaux, Claude Martin, Joseph Deschêne et Étienne Robert, se plaignent de ne pouvoir plus nourrir leur famille et demandent des vivres au Comité du district de Bourmont. Celui-ci invite la municipalité à secourir les pétitionnaires et à leur fournir les aliments de première nécessité (3).

---

(1) Délibérations du district de Bourmont. Registre 96.
(2) Délibérations du district de Bourmont. Registre 97.
(3) Délibérations du district de Bourmont. Registre 97.

Le 10 septembre 1794, cent sept ouvriers des forges réclament des bons afin de pouvoir se procurer des farines sans être obligés de suspendre leurs travaux. « Le Comité de salut public ne peut pas s'occuper de leur requête tant que la municipalité n'aura pas justifié de l'insuffisance de ses ressources, parce que la commune d'Orquevaux est du nombre de celles qui ont été épargnées par la grêle. » L'enquête ordonnée aussitôt constate un stock de deux cent douze quintaux de blé et de trois cent quarante-huit quintaux d'orge. On était à la veille des semailles. Après avoir prélevé la quantité de blé nécessaire pour l'ensemencement, la réserve fut trouvée insuffisante pour l'entretien des ouvriers. Alors ceux-ci reçurent l'autorisation de s'approvisionner dans les communes de Vesaignes et de Saint-Blin.

Théophile Morel, de Vesaignes, informe David, maire d'Orquevaux, qu'il mettait à sa disposition trente-six boisseaux de blé. Quatre-vingts femmes affamées se présentent. Morel ne put donner satisfaction à toutes les acheteuses. Les mécontentes, au nombre de quarante-trois, signèrent une dénonciation accusant Morel de s'être servi de fausses mesures. Le 1er décembre 1794, Bernard Jeanroy renouvelle la plainte collective affirmant que la mesure de Morel pesait seulement trente-six livres et demie au lieu de cinquante livres et que le dommage causé à chaque acheteur s'élevait à sept livres. Le maire d'Aillianville, chargé de vérifier les mesures, les trouva exactes, et M. Morel fut renvoyé des fins de la poursuite (1).

Le 8 décembre 1794, nouvelle réclamation de David, informant le Comité du district de Bourmont de la

(1) Délibérations du district de Bourmont. Registre 97.

mauvaise volonté des habitants de Saint-Blin, qui ont refusé de délivrer aux ouvriers d'Orquevaux la réquisition de quinze quintaux de blé. Le Comité, ayant appris que cette réquisition avait été destinée aux forges d'Écot, obligea la commune de Prez à la remplacer. Le maire d'Orquevaux trouva la municipalité de Prez mal disposée et dut requérir la gendarmerie pour obtenir la fourniture du blé. L'approvisionnement des forges de Fleuret était à la chargè de la commune d'Humberville, rendue responsable de la cessation des travaux (1).

Les habitants de Vesaignes étaient écrasés par les charges de nombreuses réquisitions pour l'armée et les forges d'Orquevaux. Le 30 décembre 1794, trente-trois d'entre eux se trouvaient réduits à la plus grande misère. On leur fit distribuer des bons de farine sur les cultivateurs du village. La faim ou plutôt la crainte de la famine poussait quelquefois à des actes malhonnêtes. Le maire de Manois, Delapaix Léopold, avait ramené six quintaux de farine du village de Semilly. Il reconnut dans la suite que « le pain préparé avec cette farine est de très mauvaise qualité et qu'il est impossible de le manger. » Après avoir déposé au tribunal du district de Bourmont un échantillon de cette farine falsifiée, il dénonça un citoyen de Semilly. A Chalvraines, les femmes mourant de faim s'attroupent, afin d'arrêter le départ des convois de blé pour l'armée, et se partagent les sacs (2).

On peut juger, par ces quelques détails, combien la disette était grande dans nos campagnes. Le prix des denrées était très élevé. Au commencement du mois de juin 1795, le prix du blé était de 100 francs le quintal; l'avoine, 73 francs; le foin, 145 francs; et la paille, 65

(1) Délibérations du district de Bourmont. Registre 97.
(2) Délibérations du district de Bourmont. Registre 97.

francs (1). Le 13 septembre 1795, l'administration des forges d'Orquevaux fait établir un recensement et reconnaît qu'une quantité de cent huit quintaux de blé est nécessaire pour la subsistance des ouvriers. De nouvelles réquisitions sont ordonnées.

Le manque de grains avait fait cesser la fabrication de la bière, interdite par un arrêté du district. Le citoyen Laumont, propriétaire de la brasserie de Bourmont, fut obligé de fermer son établissement pour n'être pas victime d'un soulèvement populaire. « La bière, qui ne sert qu'à l'aisance oisive, est moins utile que le pain », disait l'arrêté du Comité (2).

On manquait non seulement de grains, mais encore de sel et de savon. On fit distribuer dix-sept quintaux de sel dans le district et vingt autres répartis chez les divers épiciers. Au mois de décembre 1795, on accorda une livre de savon par quinze personnes. Il n'était guère possible de faire des excès de toilette.

La disette de monnaie divisionnaire se faisait sentir également. Pour faciliter le commerce et les échanges, Orquevaux reçut à différentes reprises des distributions d'assignats de 5 francs et de monnaie de cuivre ; le 30 juillet 1791, deux cents livres ; — le 10 décembre suivant, cent livres de sols en cuivre ; — le 4 janvier 1792, deux mille livres ; — le 15 janvier, deux cent dix livres en monnaie de cuivre ; — les 10 mars, 18 juin et 6 décembre 1792, trois nouvelles distributions s'élevant à la somme totale de neuf cent quatre-vingt-douze livres tant en cuivre qu'en assignats (district de Bourmont, registre 95).

---

(1) Archives de la Haute-Marne. Délibérations du district de Bourmont. Registre 98.

(2) Archives de la Haute-Marne. Délibérations du district de Bourmont. Registre 95, arrêté du 23 février 1793.

CHAPITRE IV

Rivalités locales

Depuis longtemps, une haine sourde divisait l'ancien et le nouveau maitre des forges d'Orquevaux. En 1769, Pelgrin était administrateur des usines du Cul-du-Cerf. Il voulut faîre concurrence à M. de Broglie, qui en était le propriétaire, et construisit de nombreuses usines. Il ne réussit qu'à se ruiner en perdant une belle situation. Mécontent, il embrassa avec empressement les idées de l'époque par intérêt personnel et non par conviction. Il obtint un emploi d'adjoint au commissaire du Comité de salut public pour la surveillance des fers destinés à la fabrication des armes.

Cette nouvelle situation donnait à Pelgrin un droit de surveillance sur les forges nationales d'Orquevaux, dont Billot était le directeur. Ce fut pour lui une excellente occasion de tracasser son successeur, dont l'attachement à l'ancien régime était bien connu. Le 30 juillet 1792, une adresse en faveur de Louis XVI avait été envoyée d'Orquevaux à l'Assemblée législative. Billot l'avait rédigée ou tout au moins avait été l'un des premiers à la signer et à la propager.

Pelgrin le dénonça au directoire de Bourmont comme étant un royaliste militant. Les membres du Directoire ordonnent l'arrestation immédiate de Billot, son transfert à la prison de Bourmont, l'apposition des scellés sur toute sa correspondance personnelle. Le lendemain du jour où avait été signé cet arrêté, Joussaud, commissaire et juge au tribunal du district, devait se

rendre à Orquevaux. Empêché de faire ce voyage, ce fut Joseph Lebeau, de Saint-Thiébaut, qui fut chargé de poursuivre l'exécution de l'arrêté du directoire (1).

Grâce à des amis influents, Billot échappa au danger qui le menaçait. Il quitta précipitamment Orquevaux. Après une absence de six jours, il se rendit à Bourmont et pénétra hardiment dans la salle des séances du directoire. Là, il déposa sur le bureau du président un arrêté du Comité supérieur de salut public qui annulait la décision des premiers juges, défendait de le troubler dans l'exercice de ses fonctions et exigeait la levée des scellés apposés sur ses papiers. Devant les ordres d'un tribunal supérieur, le Comité de Bourmont s'empressa très docilement de rapporter son arrêté et de renvoyer à Orquevaux Joseph Lebeau pour la levée des scellés (2).

Billot triomphait. Il avait su déjouer les intrigues haineuses de Pelgrin. C'est à cette occasion qu'il voulut associer tous les ouvriers des forges aux joies de sa délivrance inespérée. Il fit dresser des tables sous les tilleuls de la Forge-basse et leur offrit un banquet dont le souvenir est resté vivant dans les traditions populaires. Billot pouvait se réjouir, car il avait échappé à la mort et, sans la puissante recommandation de ses amis politiques, il était sûrement envoyé à l'échafaud.

Le seigneur d'Écot, Charles-Camille de Bollogne, avait été arrêté malgré ses quatre-vingts ans et guillotiné à Paris pour avoir blâmé les excès de la Révolution. M. Morel, de Vesaignes, ancien procureur fiscal du bailliage d'Écot, ancien député aux États-Généraux

(1) Archives de la Haute-Marne. Délibérations du district de Bourmont. Registre 97. Arrêté du II prairial an II.

(2) Archives de la Haute-Marne. Arrêté du 18 prairial an II.

de 1789, devait subir le même sort (1). Il fut sauvé grâce au dévouement d'un de ses serviteurs. Les exécutions capitales pouvaient avoir lieu à Bourmont. Dès le 4 ventôse an III, un bourreau était officiellement attaché au tribunal du directoire. C'était Claude Bourg, exécuteur dans le département du Tarn, qui reçut une avance de deux mille livres pour payer les frais de son déplacement (2). La prison de Bourmont renfermait deux salles et deux cachots sains et aérés, d'après le rapport des experts chargés d'en contrôler les conditions de sécurité et de salubrité. Le 9 août 1793, cette prison abritait vingt prisonniers.

Une seconde aventure, plus tragique que la première, faillit coûter la vie à Billot. Au plus fort de la Terreur, deux mois avant le 9 thermidor, un personnage mystérieux, connu sous le nom de M. Arthur, était envoyé en mission secrète auprès des principaux maîtres de forges nationales. Après avoir visité les usines de Viéville, il se rendit à Orquevaux, dont l'accès était assez difficile. « Ce sont des bois sur des rochers et des roches sur des bois. Quand le jour était tombé, on pouvait s'y croire pour le reste de la nuit à l'abri de toute visite domiciliaire (3) ».

(1) Henri de Lorraine avait accordé aux ancêtres de M. Morel le droit d'établir un colombier dans une des tourelles de leur maison de Vesaignes, ainsi qu'un four (16 mars 1663). Nicolas Morel avait acheté en 1755 pour 3.650 livres le fief du Chardon aux héritiers de M. Rougeot, curé d'Annonville. (Archives départementales).

(2) Archives de la Haute-Marne. Registre 98.

(3) Le 13 février 1885, Mademoiselle Virginie Robert, petite-fille de M. Billot, filleule de M. Michel, curé assermenté de Viéville, affirmait à M. Laurent, curé de Viéville : « M. Arthur est venu pendant la Révolution rendre visite à M. Michel et lui dit : Il n'y aura bientôt plus ni curés ni nobles. Pour toi, je te protégerai. Je t'enverrai du papier pour tapisser les chambres trop nues du presbytère. M. Arthur tint sa promesse ». — D'après Melle Virginie Robert, ce visiteur influent serait M. Arthur ou peut-être Robespierre. (Archives du presbytère de Viéville).

Sur les onze heures du soir, comme Billot était encore à table avec sa famille et quelques amis, deux inconnus entrent avec un air d'autorité et, sans plus de cérémonie, se mettent au nombre des convives. « Qui êtes-vous ? dit M. Billot, très surpris, au plus jeune, qui était le plus hardi. — Je suis un membre de la Commune de Paris, ami intime de Robespierre. Je m'appelle Arthur et mon compagnon est Grénard, mon associé. — Eh bien ! dit Billot, on ne peut être qu'un insolent, quand on entre quelque part sans se découvrir devant la maîtresse de maison ». Puis, saisissant le bonnet rouge d'Arthur, il le jeta au milieu de la chambre.

Au lieu de le perdre, le courage et la hardiesse de Billot lui gagnèrent le cœur d'Arthur, jeune homme plein d'esprit et de talent. Il venait en Haute-Marne, en qualité de commissaire du Comité de salut public, pour inspecter les usines, hâter la fabrication des boulets, prendre des renseignements sur le civisme ou plutôt sur la fortune de plusieurs maîtres de forges, dont le trésor national convoitait la propriété.

M. Arthur trouva si délicieux le calme de cette nouvelle Thébaïde qu'il décida de prolonger son séjour dans la vallée du Cul-du-Cerf et de s'y reposer des agitations de la capitale. Billot fut heureux de lui offrir l'hospitalité et de recueillir de sa bouche certaines confidences échappées dans un moment d'abandon. Une lettre de Robespierre vint l'arracher aux douceurs de cette vie tranquille et l'appeler d'urgence à Paris pour y préparer un coup d'État. Billot voulait retenir un hôte et un ami aussi précieux. — « Je sais quels dangers je vais courir, lui dit celui-ci, mais qu'importe ? je pars : j'ai promis à Robespierre et à Collot d'Herbois de partager leur sort quel qu'il soit ». — Une heure après la réception de la lettre de rappel, Arthur était à

cheval. Quelques semaines après son retour à Paris, avait lieu le coup d'État du 9 thermidor. C'était le 27 juillet 1794. Arthur et Robespierre avaient subi leur jugement sur la place de la Révolution (1).

Nicolas Billot survécut encore quinze ans à son ami d'occasion et mourut à Viéville le 9 septembre 1809. Sa veuve, Marie-Élisabeth Raulet, décéda à Viéville onze ans plus tard, le 1er mars 1820. De leur mariage était née à Orquevaux, le 7 août 1793, une fille unique, Julie-Hortense Billot, qui épousa, le 16 novembre 1812, Jacques-Julien Robert, de Viéville. Les époux eurent deux enfants : Élisabeth-Virginie, née le 30 août 1813 et décédée célibataire, le 2 mai 1895, à Viéville ; Charles, né le 2 mai 1822. La mère mourut deux mois après, et Jacques Robert se maria en secondes noces avec Louise-Adélaïde Simon. Leur fille, Clémence Robert, épousa M. Dormoy, de Reynel, régisseur des domaines de M. Peltereau-Villeneuve, décédé à Donjeux (2).

CHAPITRE V

Troubles religieux

La Constitution civile du clergé avait été votée le 12 juillet 1790. Six mois plus tard, le gouvernement exigeait des évêques et des prêtres la prestation du serment d'obéissance à cette loi schismatique, qui renversait la hiérarchie de l'Église. La grande majorité des

(1) Mémoires de Pierre Lombard, de Langres, ancien ambassadeur de Hollande. Chap. XVII.

(2) Registres de la mairie de Viéville.

prêtres refusa d'obéir. Cinq curés du canton de Saint-Blin donnèrent l'exemple de la résistance. Ce furent les deux frères Senault, curés d'Aillianville et de Chalvraines ; MM. Dubois, à Chambroncourt ; Dinet, à Vesaignes-sous-Lafauche, et Mutel, à Semilly.

Les autres, comme M. Perrin, d'Orquevaux, furent du parti de la soumission. Ils n'eurent pas à se féliciter bien longtemps d'avoir prêté un serment arraché par la crainte ou l'ambition, car on ne leur laissa pas même la liberté d'habiter les presbytères et de célébrer les offices dans les églises. D'ailleurs celles-ci avaient été dépouillées de leurs ornements.

Ainsi, à Orquevaux, on se trouva dans un si complet dénûment pour célébrer les offices que la municipalité adressa au directoire de Bourmont une pétition pour réclamer les ornements les plus indispensables au culte. Cette pétition demeura sans réponse. D'après un arrêté du directoire daté du 29 messidor an II, « les ornements d'églises déposés à Bourmont, qui servaient à la superstition, ne doivent pas conserver leurs formes mystiques, mais être changés de manière à ne présenter que des coupons d'étoffes, afin de ne pas prêter au ridicule et d'alimenter le fanatisme. Le linge précieux devra être vendu aux enchères ; le linge moins bon sera réservé pour les hôpitaux (1) ».

Le nouvel évêque constitutionnel de la Haute-Marne, nommé en dehors du Souverain Pontife, était venu à Bourmont le 5 février 1792 pour organiser les paroisses du district et s'entendre à ce sujet, avec les membres du directoire. Orquevaux devait avoir pour annexe Humberville avec un vicaire résidant à Fleuret. Ce décret de réorganisation paroissiale ne fut jamais ap-

(1) Archives de la Haute-Marne. Registre des délibérations du district de Bourmont. 97.

pliqué. On le trouve aux archives départementales avec la signature de Waldelaincourt (1).

Les municipalités n'étaient pas très empressées de faire exécuter les mesures antireligieuses et en particulier la loi qui prescrivait la fermeture des églises. A Orquevaux, la fête de l'Annonciation fut célébrée, en 1794, avec la plus grande solennité. La messe fut chantée par ordre du maire et l'arrêté municipal publié par le tambour de la commune. C'est à cette occasion que François Pelgrin dénonça le maire, Pierre Jobard, et sa femme elle-même.

La lettre dénonciatrice, que j'ai retrouvée aux archives, mérite d'être citée. « Le maire d'Orquevaux et sa femme propagent des principes fanatiques et dangereux, d'autant plus funestes que le mardi 25 mars (vieux style), jour auquel tombait la ci-devant fête de Notre-Dame, il fit annoncer au son de la caisse que la fête aurait lieu. Il engagea tout le monde à se rendre à l'église et obligea le curé à chanter la messe. »

Le directoire de Bourmont prit aussitôt l'arrêté suivant : « Considérant que la conduite du maire d'Orquevaux est très dangereuse : 1° pour le bien public, parce qu'elle retarde la fabrication des armes et des poudres qui doivent exterminer les ennemis de la liberté ; — 2° pour la commune d'Orquevaux, parce qu'elle peut faire naître dans ce village des troubles funestes à la tranquillité publique, arrête que le maire est provisoirement suspendu de ses fonctions, mis en état d'arrestation avec sa femme, pour être conduits à la prison de Bourmont. Le commissaire Jean-Louis Lefebvre se transportera à Orquevaux pour faire une enquête à ce sujet et y rétablir l'ordre (2). »

---

(1) Archives de la Haute-Marne. Registre 95.

(2) Archives de la Haute-Marne. Délibérations du district de Bourmont. Registre 96.

Le 26 avril 1794, nouvelle dénonciation du citoyen Pelgrin, qui remplissait avec zèle ses fonctions de commissaire-adjoint du Comité de salut public. Au mépris de l'arrêté du 18 brumaire, les ouvriers des forges d'Orquevaux chômaient tous les dimanches et travaillaient tous les *décadis*, jours destinés à remplacer les dimanches. Pelgrin s'empressa de dénoncer cette infraction à la loi, nuisible, dit-il, à la fabrication des armes. Le comité de Bourmont prend aussitôt un arrêté en vertu duquel les ouvriers récalcitrants qui chômeront le dimanche seront mis en état d'arrestation et conduits à la prison de Bourmont (1).

Le ministère des prêtres même assermentés n'était plus toléré dans les églises fermées au culte catholique. Le 6 juin 1794, les femmes de Bourmont avaient inutilement demandé au directoire l'autorisation de faire ouvrir l'église pendant un quart d'heure, afin d'y tinter la Passion, pendant que le prêtre la réciterait à l'autel. Le 5 octobre suivant, les jeunes filles d'Aillianville avaient en vain réclamé l'autorisation de se réunir à l'église les dimanches et *décadis*, afin d'y chanter les vêpres de la Sainte Vierge. Ces deux pétitions avaient été également rejetées comme dangereuses (2).

On ouvrira ces mêmes églises catholiques au culte païen de la déesse Raison, et on les appellera *Temples de la Raison*. Le 10 novembre 1794, une grande solennité fut célébrée à la cathédrale de Paris. La déesse Raison était figurée par M[lle] Maillard, contrainte d'accepter ce rôle sous peine de mort. Comment expliquer l'introduction de ce culte odieux dans notre village, jusque-là si modéré dans ses opinions politiques ? Les

---

(1) Archives de la Haute-Marne 5 prairial an II. Registre 96.

(2) Archives de la Haute-Marne. 16 floréal an II. Reg. 96. — 16 fructidor an II. Reg. 97.

documents font défaut. Une citoyenne de trente ans, Marie Mangin, fut choisie comme déesse. Elle avait passé une partie de sa jeunesse à Paris et avait été ramenée à Orquevaux en mai 1794 par M. Arthur, dont nous avons parlé au chapitre précédent. Marie Mangin mourut en 1846, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après avoir exprimé publiquement le regret de ses égarements passés.

Malgré ces bouleversements provoqués par quelques ambitieux, les populations restaient en masse attachées aux anciennes traditions religieuses. Dès la fin de l'année 1795, nous voyons l'agent national Mathieu annoncer aux habitants de Prez-sous-Lafauche qu'ils pouvaient maintenant assister aux offices de l'église, comme matines, messe et vêpres, et qu'ils seraient prévenus de l'heure des cérémonies religieuses par plusieurs coups de cloche. Cette hardiesse du citoyen Mathieu ne manqua pas d'être signalée au directoire de Bourmont. Un arrêté du Comité de salut public suspendit de ses fonctions l'agent national ; mais l'étude du texte fait bien voir que les mesures révolutionnaires n'étaient pas populaires : « L'exemple terrible donné par la Vendée doit éveiller la vigilance de l'autorité sur les suites de cet incendie moral et religieux qui peut menacer le canton. En provoquant solennellement les citoyens à la pratique des anciennes erreurs superstitieuses, au rétablissement des usages liturgiques, à l'abandon du *décadi*, l'agent Mathieu cherche à corrompre l'esprit public, à rendre nuls les progrès de la Révolution et à donner le mauvais exemple dans le chef-lieu de canton » (1).

(1) Archives de la Haute-Marne. Délibérations du district de Bourmont. Registre 97.

La foi avait été entretenue dans les campagnes au moyen de missions que les curés faisaient donner à leurs paroisses. C'étaient ordinairement des religieux lazaristes du couvent de Toul qui venaient les prêcher. Sur la fin du XVIII[e] siècle, deux missions avaient eu lieu à Saint-Blin. Elles avaient attiré les habitants d'Orquevaux. La première dura trois semaines, du 15 novembre au 8 décembre 1767; la seconde du 10 février au dimanche 2 mars 1788. Pendant plus de trente ans, ces belles manifestations religieuses seront arrêtées par suite des événements politiques et des guerres du premier Empire.

SEPTIÈME PARTIE

Orquevaux au dix-neuvième siècle

CHAPITRE PREMIER

Etat de la paroisse (1803-1830)

M. Perrin fut obligé, par suite de la maladie, de quitter Orquevaux vers 1797. Après son départ, la paroisse resta privée de curé pendant cinq ans. Le service religieux fut assuré par M. Trottot, curé de Saint-Blin, qui, en 1803, fut nommé à la cure d'Orquevaux. Il y mourut en 1805, en exprimant le désir d'être inhumé dans le cimetière de son ancienne paroisse (1). Son successeur, Simon Dhyvert, ne fit que passer. Claude Caulet exerça ensuite le ministère durant treize ans, jusqu'en 1818.

Jean-Baptiste Liébault lui succéda. Des difficultés survenues entre M. Huin, maire, et M. Liébaut forcèrent ce dernier à demander son changement. Orquevaux resta privé de curé pendant sept ans, depuis l'année 1823 à l'année 1830. La paroisse fut desservie durant cette longue vacance par les curés voisins. A

(1) M. Trottot est né à Pont-Saint-Vincent le 28 mars 1737, ordonné prêtre le 20 septembre 1755 ; curé de Saint-Blin en 1765. Son dernier acte officiel dans cette paroisse est du 26 novembre 1792. Il y demeura jusqu'au 10 mai 1803.

cette époque, l'esprit étroit du jansénisme vivait encore dans les habitudes du clergé, comme le prouve le fait suivant, rapporté par M. Chaumont, de Saint-Blin :

« Vers 1820, il y avait à Orquevaux un mendiant octogénaire, Jean Tripotin. Chaque fois qu'il venait à ma porte, je lui donnais l'aumône. Un dimanche, il se présenta à l'heure de mon dîner. Je le fis asseoir à ma table pour partager mon repas et je lui dis : Il serait à désirer que tous les pauvres vous ressemblassent, car vous édifiez sans doute votre paroisse en communiant souvent le dimanche. — Ah ! répondit-il, je suis confus de vous l'avouer, il y a trois ans que je n'ai pas communié. Du temps de nos anciens curés, je me confessais plusieurs fois par an ; mais notre jeune curé, M. Liébaut, m'a renvoyé jusqu'à trois fois. Cette sévérité m'a tellement rebuté que je n'ai plus voulu y retourner. » M. Chaumont engagea ce vieillard à reprendre ses anciennes pratiques religieuses et fut très heureux de l'entendre quelque temps après lui dire : Je vous remercie du bon conseil que vous m'avez donné. J'ai eu le bonheur de communier (1) ».

L'absence de curé à Orquevaux avait produit un fléchissement dans les habitudes chrétiennes de cette paroisse. Une mission donnée à Saint-Blin du III[e] dimanche de l'Avent 1828 au 6 janvier 1829 vint heureusement provoquer un réveil de la foi. Les missionnaires étaient des prêtres du diocèse de Langres, MM. Thomas, Janny et Billardelle. La neige et le froid de cet hiver rigoureux n'empêchèrent pas les habitants d'Orquevaux d'assister en grande majorité aux pieux exercices de cette mission. Ils sentaient vivement combien ils étaient déshérités au point de vue religieux et

(1) Manuscrit de Jean Chaumont, de Saint-Blin.

réclamaient la présence d'un prêtre résidant au milieu d'eux. Malgré la boutade inconvenante prêtée à M. Huin, maire : « Si Monseigneur l'évêque de Langres ne nous envoie plus de curé, nous en coulerons un en fonte », Jean Thévenot prenait possession de la cure en octobre 1830. Il y resta vingt ans.

CHAPITRE II

La seconde République

Quelques mois avant l'installation de M. Thévenot, la France avait été agitée par des troubles politiques dont l'écho s'était répercuté jusque dans les plus petits villages.

A Saint-Blin, le jour de Pâques 1830, la population fit une manifestation bruyante à l'église contre la Congrégation de la Sainte Vierge, que les missionnaires venaient de fonder. A Orquevaux, on accueillit avec joie la nouvelle de l'heureux dénouement de la crise, et le maire, M. Delarbre, fit publier la proclamation suivante (1):

« Habitants d'Orquevaux ! de grands événements viennent de s'accomplir ; des hommes qui n'avaient de français que le nom voulaient nous ravir nos plus chères libertés et nous courber sous un honteux et odieux despotisme. L'héroïque population parisienne a crié aux armes ! Trois jours de combats, trois jours d'un affreux carnage ont rendu à la France le premier de tous les biens, celui de la liberté. Charles X et sa famille, repoussés du trône à tout jamais, ont quitté

(1) Archives de la mairie d'Orquevaux.

notre pays. La France avait besoin d'un chef et tous les regards, tous les cœurs se sont tournés vers le duc d'Orléans, qui, du sein de sa famille, gémissait sur l'avenir que l'on préparait à notre belle patrie. Pour notre bonheur à tous, pour nous arracher au danger de l'anarchie, il a renoncé aux douceurs d'une vie paisible. Il a accepté cette belle couronne de France que la nation entière est venue lui offrir. Le 9 août 1830, en présence de la Chambre des Députés et de la Chambre des Pairs, le duc d'Orléans, jurant le maintien de nos libertés et le bonheur de la France, a été proclamé Roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe. Habitants d'Orquevaux ! vous qui les premiers avez arboré les couleurs nationales, joignez vos cris à ceux des administrateurs de la commune. Vive le roi des Français ! Vive la France ! »

La paix devait durer dix-huit ans. Elle fut suivie de troubles politiques qui amenèrent la Révolution de 1848 et l'avènement de la seconde République ; mais celle-ci n'était pas anticléricale. Elle plantait des arbres de liberté et demandait aux curés de les bénir. C'est ainsi qu'à Orquevaux l'abbé Thévenot, précédé de la garde nationale, gravit le coteau du *Chânot* et procéda à la bénédiction d'un sapin qu'on voit encore aujourd'hui. Il y alla de sa petite allocution, et l'on ne se quitta pas sans avoir bu à la santé de la jeune République.

Quelques citoyens d'un parti plus avancé refusèrent de s'associer à cette cérémonie religieuse et, voulant avoir, eux aussi, leur arbre de liberté, ils plantèrent au centre du village un peuplier qu'ils arrosèrent de vin ; mais, quelque temps après, ceux qui l'avaient si bien baptisé le firent disparaître.

Aux journées de juin, la terreur s'était répandue dans la province. On redoutait l'apparition des in-

surgés. La garde nationale d'Orquevaux fut chargée de surveiller les alentours pendant que les femmes et les enfants apeurés fuyaient le village pour passer quelques nuits sur le coteau de l'*Essartée*.

Au mois de mars 1848, on préparait pour Pâques les élections législatives. La République sentit le besoin de s'appuyer sur le clergé. Le 22 mars 1848, le juge de paix de Saint-Blin, M. Houbaut, écrit au curé-doyen : « Il importe d'élire des hommes dignes de la confiance du peuple. Dans ce but et pour répondre aux vues du Gouvernement, il est utile de choisir les candidats sur lesquels doivent être portés les suffrages du canton. Nous vous invitons à assister à la réunion du Comité électoral. Votre patriotisme vous fera un devoir impérieux de vous rendre à cette réunion pour nous prêter un concours efficace ». Cette lettre porte la signature de M. Senault, maire, et de M. Houbaut, juge de paix (1).

Les quatre députés élus en Haute-Marne furent : MM. de Montrol (cinquante mille voix) ; Chauchard (trente-neuf mille) ; Toupot de Bévaux (trente-deux mille) ; et Delarbre (trente mille). Les élus représentaient les idées modérées. Quelques patriotes d'Orquevaux très remuants avaient eu la prétention d'envoyer aux députés une pétition demandant de sauvegarder la Constitution. Ils n'eurent pas d'autre réponse que celle-ci, publiée le 14 juin 1850, par l'*Union de la Haute-Marne* :

« Les patriotes d'Orquevaux sont malades d'une pétition rentrée, antiréformiste, qui aurait pu sauver la Constitution et qui n'a pas abouti. Ils viennent de prendre leur revanche de cet échec. Le dimanche de la Fête-Dieu, pendant qu'on entonnait à la fin des vêpres

(1) Archives de M. Chappuy, curé-doyen de Saint-Blin.

le *Te Deum* prescrit en actions de grâces pour la rentrée du pape à Rome, toutes les fortes têtes et les démocrates se sont levés comme un seul homme et ont quitté l'église. — Comment, en pleine République, disaient-ils, comment oser étouffer dans son berceau notre jeune sœur l'Italie, s'emparer de Rome, chasser Garibaldi, restituer la capitale à son souverain légitime et s'agenouiller pour recevoir sa bénédiction papale ? Y avez-vous songé, braves officiers et intrépides soldats ?

« Dignes patriotes d'Orquevaux, puisse Mazzini, dont vous regrettez la chute, connaître votre pétition et votre belle protestation à l'église le jour de la Fête-Dieu ! Il pourrait vous témoigner sa reconnaissance et s'associer à deux grandes infortunes : la chute de la République de Rome et le naufrage de la pétition patriotique d'Orquevaux (1) ».

CHAPITRE III

Le choléra et ses victimes

Le choléra de 1849 était venu assombrir encore l'horizon. C'était la deuxième apparition du terrible fléau. Durant l'année 1832, il avait emporté deux mille victimes en Haute-Marne. En juillet 1849, on avait compté 327 décès sur 2.300 malades. La population d'Orquevaux échappa au danger, grâce à la sollicitude toute paternelle de M. de Vandeul, qui avait envoyé M. Durand, médecin de la faculté de Paris, avec une religieuse, pour soigner les malades.

(1) Journal de Chaumont *L'Union de la Haute-Marne*. Juin 1850.

En juillet 1854, troisième visite du choléra, qui sévit avec une très grande intensité dans plus de 312 communes du département. On compta 22.000 malades et 7.200 décès. La peste vint à Saint-Blin à la suite du décès de Jean Adt, berger bavarois, mort de l'épidémie à Liffol-le-Grand, où il était allé remplacer son collègue malade. On avait ramené le cercueil à Saint-Blin sans prendre les précautions hygiéniques usitées en pareil cas. Le 9 août 1854, sur la demande du préfet, douze religieuses de Saint-Vincent-de-Paul arrivaient de Paris à Chaumont. Deux d'entre elles furent envoyées à Saint-Blin et deux autres à Aillianville, où la peste sévissait plus cruellement.

Orquevaux, qui avait été épargné cinq ans auparavant, paya cette fois un lourd tribut à l'épidémie. En deux mois, il y eut 85 malades et on enregistra vingt-trois décès. M. de Vandeul s'intéressa vivement au sort de la population. Il fit venir deux médecins et deux religieuses de St-Vincent-de-Paul. C'étaient sœur Antoinette et sœur Gabrielle. Leur présence et leur dévouement relevèrent les courages abattus. M. Fauvel, receveur de l'Enregistrement à Saint-Blin, a dressé la statistique des décès dans le canton pendant la période cholérique du 30 juin au 20 septembre 1854. Il y eut 346 décès, dont 166 d'hommes et 180 de femmes. La moyenne annuelle des décès dans le canton étant à cette époque de 130 sur six mille habitants, on doit en mettre au moins 318 au compte de l'épidémie (1).

(1) Aillianville, 57 décès ; Busson, 14 ; Chalvraines, 54 ; Chambroncourt, 4 ; Humberville, 12 ; La Fauche, 26 ; Leurville, 31 ; Liffol-le-Petit, 16 ; Manois, 52 ; Morionvilliers, 4 ; Orquevaux, 23 ; Prez-sous-Lafauche, 21 ; Saint-Blin, 5 ; Semilly, 20 ; Vesaignes, 7.

CHAPITRE IV

L'Empire et la guerre de 1870

L'empire ramena la prospérité et sembla consolidé par la naissance du prince impérial. A cette occasion, la municipalité s'empressa d'envoyer à Napoléon III une adresse de félicitations datée du 21 mars 1856 : « Sire, Votre Majesté a pourvu au salut de la France en la sauvant de l'anarchie et en la plaçant au premier rang des puissances de l'Europe. La Providence, en accordant un fils à Votre Majesté, la récompense de tout le bien qu'elle a fait. Le corps municipal d'Orquevaux, fidèle interprète de la population tout entière, est heureux et fier, dans cette belle circonstance, de déposer aux pieds du trône de Votre Majesté impériale la nouvelle expression de son dévouement à votre dynastie, qui fait le bonheur de la France (1) ».

Six mois avant le rétablissement de l'Empire, le 8 octobre 1851, M. Thévenot, curé d'Orquevaux, atteint d'une maladie qui lui rendait difficile l'administration de la paroisse, se retirait à Liffol-le-Petit, après avoir fait don à l'église de deux ornements. Dès le mois de juin précédent, il avait demandé un vicaire pour l'aider dans son ministère. Ce fut M. Piot, actuellement encore curé de Suzannecourt, qui fut député auprès du malade et installé le dimanche de la Sainte Trinité par le doyen de Saint-Blin, M. Chappuy.

Le 16 novembre 1851, le nouveau curé, Nicolas Magnien, prit possession de la cure. Après avoir exercé ses

(1) Archives de la mairie d'Orquevaux.

fonctions pendant sept années, il mourut à l'âge de quarante-neuf ans, le 15 juin 1858, et fut inhumé dans le cimetière d'Orquevaux (1). Son successeur, M. Mathey, fut installé le 1er octobre suivant. Il fit donner à sa nouvelle paroisse une mission qui eut un grand succès.

M. l'abbé Mathey avait une mémoire prodigieuse et un esprit philosophique très développé ; les questions les plus ardues ne l'effrayaient pas. Il aimait à les aborder dans ses conversations toujours très intéressantes et recherchées de ceux qui l'approchaient. En 1867, à l'occasion du XVIIIe centenaire de la mort des saints apôtres Pierre et Paul, il eut le bonheur de faire un voyage à Rome, où il séjourna durant trois semaines. Son esprit curieux et chercheur avait tout observé. Aussi rapporta-t-il des impressions si vivaces que, plus de trente ans après ce pèlerinage, il suffisait de lui parler de Rome pour redonner à son imagination refroidie par l'âge la verve du temps passé.

M. Mathey prit une part très active et très intelligente aux travaux de construction de la nouvelle église et, après des plaidoyers éloquents, il sut faire ajouter aux plans de l'architecte d'heureuses et importantes améliorations. Les ouvriers redoutaient sa présence assidue et son regard clairvoyant ; on se souvient encore d'un acte de vengeance préparé sur les échafaudages et qui n'eut aucune suite fâcheuse (2).

Nous anticipons sur l'histoire. Des évènements tragiques vont précipiter la chute de l'Empire. Les faits

(1) Né à Reynel le 11 mai 1810, ordonné prêtre le 14 avril 1835, vicaire à St-Dizier et à Chaumont (St-Agnan), curé de Maizières durant quelques mois (1838), puis de Vecqueville durant dix ans et enfin d'Orquevaux.

(2) Né à Maulain en 1827, ordonné prêtre en 1853, vicaire à Charmoy, curé de Mardor, puis d'Orquevaux en 1858, décédé en février 1899 et inhumé au cimetière de la paroisse.

sont encore trop présents à la mémoire pour qu'il soit nécessaire de les rappeler longuement. Quinze jours après la déclaration de la guerre, le 31 juillet 1870, le conseil municipal s'empressait de voter une subvention de cinq cents francs destinée à secourir notre armée de l'Est. Le 16 août, le général Ducrot embarque cinq mille hommes à la gare de Manois pour les diriger sur la frontière. On cite de lui le propos suivant : « En 1814, l'état-major russe avait déjà remarqué les avantages que présente la plaine de St-Blin pour livrer une bataille ; il est très possible qu'un grand combat y soit engagé. Dans ce cas, le village de Semilly sera rasé. »

Le 21 août 1870, le maire d'Orquevaux nomma une commission de cinq membres chargée de contrôler les réquisitions prussiennes prévues déjà et fit publier la proclamation suivante : « Les ennemis de la France se sont rapprochés des communes du canton de St-Blin et ont même visité quelques-unes d'entre elles ; en prévision des réquisitions qu'ils feront, il importe de nommer une commission de cinq habitants chargés de surveiller, vérifier, constater les livraisons des denrées, en donner des reçus s'ils sont exigés et conformes à un état qui sera détaillé » (1).

Le 22 août 1870, cent cinquante uhlans faisaient ici et à St-Blin une première apparition. Deux mois et demi se passèrent sans qu'on revît un seul casque à pointe.

Le 11 septembre suivant, la garde nationale fut réorganisée dans un but de défense locale. Depuis l'époque de sa première institution, en 1789, elle avait bien perdu de son enthousiasme d'autrefois. Ses glorieux jours passés étaient oubliés. On se rappelait cependant que, le 26 juin 1831, les gardes nationaux d'Orquevaux avaient

---

(1) Archives de la mairie d'Orquevaux.

été convoqués à Chaumont pour être passés en revue par le roi Louis-Philippe.

La commune vota 1.437 francs pour l'habillement et l'équipement des gardes nationaux mobilisés et pour les frais de leur nourriture pendant trois mois. Quarante-deux habitants furent incorporés dans la garde nationale. Ils élurent leurs officiers, tous choisis parmi les anciens militaires (1). Sur l'ordre de M. H. Voirin, ils décidèrent de faire le dimanche 6 novembre une excursion sur Leurville avec les gardes nationaux des villages voisins. Cette expédition fut blâmée par l'autorité militaire, car elle eût pu facilement tourner au tragique et provoquer des représailles. La question des vivres n'avait pas été oubliée. En arrivant à Leurville, on marchanda un bœuf; la pauvre bête ne dut la prolongation de sa vie qu'à la division, à l'effervescence et au mécontentement de ces soldats improvisés. Et chacun s'en retourna chez soi.

Trois jours après, nos pays étaient complètement envahis par le 3e corps d'armée prussien, commandé par le général Von Kraatz-Rochlau. A partir de ce moment jusqu'au mois d'avril 1871, les habitants d'Orquevaux furent obligés de fournir plus de vingt réquisitions militaires dont le total s'éleva à 8.090 francs. Cette somme fut remboursée, il est vrai, au moyen d'un emprunt municipal de 10.000 francs voté le 20 mai 1871.

Voici le détail des rations prussiennes exigées pour l'entretien des hommes et des chevaux. Il m'a semblé intéressant de ne pas laisser tomber dans l'oubli cette carte ou ce menu, dans le cas où les Allemands seraient

(1) Lieutenant : Jean-Baptiste Lebert ; sous-lieutenant : Hippolyte Perrot ; sergents : André Thomas, Auguste Lebert ; caporaux : Antoine Vigneley, Auguste André, Jules Masson, Victor Bugnot ; tambour : Ménétrier-Noël. (Archives de la mairie d'Orquevaux.)

un jour obligés de nous rendre leurs dîners. Chaque sous-officier et soldat recevait : déjeuner le matin, café avec sucre, un kilog. de pain et 100 grammes de beurre; à midi, un potage, une livre de viande, un plat de légumes, un demi-litre de vin; le soir, un potage, 200 grammes de viande, fromage.

Chaque cheval recevait 6 kil. d'avoine, 3 kil. de paille et autant de foin.

Au point de vue patriotique, l'occupation allemande nous humiliait; mais, du côté religieux, elle nous donnait une leçon dont nous n'avons guère profité. Des aumôniers protestants et catholiques accompagnaient les armées prussiennes. Pendant la semaine sainte, ils furent très occupés à préparer les soldats à l'accomplissement du devoir pascal. M. le curé d'Orquevaux, comme ses confrères, avait reçu de l'évêque de Langres les instructions suivantes au sujet de l'entrée des soldats protestants dans l'église pour leurs cérémonies religieuses : « Je ne puis pas permettre qu'on se serve de vos églises catholiques pour y exercer le culte protestant. Si le commandant allemand persiste à vouloir froisser les convictions et la foi de vos paroissiens, vous céderez à la force par une nécessité à laquelle il faut bien se résigner et vous protesterez devant votre paroisse contre cet abus. Les protestants ne pourront pénétrer dans le sanctuaire, qui sera autant que possible voilé au moyen de draperies. Il importe d'enlever le Saint-Sacrement et de laisser le tabernacle ouvert en signe de deuil. »

Peu de temps après les fêtes de Pâques, les armées allemandes quittèrent le pays, qui recouvra sa tranquillité habituelle. Le spectre hideux de la guerre s'était évanoui comme un mauvais rêve.

CHAPITRE V

Recensement de la population en 1908

Avant de terminer l'histoire d'Orquevaux, qui est comme l'histoire de nos familles et de nos ancêtres, il m'a paru bon d'indiquer le recensement actuel de la population (200 habitants) au moment où j'écris ces dernières lignes, en juillet 1908. Cette liste des familles sera d'un certain intérêt pour ceux qui me liront dans un siècle, et même avant. Je citerai seulement les noms des chefs de ménage avec leur profession. Le chiffre placé après chaque nom indiquera le nombre de personnes qui habitent chaque maison, suivant l'ordre des rues.

Il y a cinquante ans, il y avait à Orquevaux une douzaine de rues qui portaient chacune un nom spécial. La rectification du chemin de grande communication nº 16, de Poissons à Vrécourt (Vosges), qui passait à travers le parc actuel du château et qui, depuis 1859, traverse la Rue Basse dans toute sa longueur, la cession faite à M. de Vandeul de la rue du Moulin et du droit de passage vers Châté, en échange d'une partie du chemin de la fontaine de la Cropelle, ont presque entièrement modifié ou supprimé les rues du Martinet, du Moulin, du Château et de la Croix des vignes du Châté. La suppression des usines du *Jacot* a amené la disparition des maisons ouvrières et de la rue du *Jacot*.

Ancienne rue du Martinet : MM. Moulun, marchand de bois, 5. — Remy, concierge, 2.

Rue de Vesaignes : MM. Grebin Nestor, cultivateur, 8. — Guillaumot Marie, veuve Tripotin, 1. — Chevallier, facteur, 1.

Rue d'En-Bas (principale artère du village) : MM. Simonin Emile, menuisier, 3. — Rotembourg-Tinchant, ouvrier chaisier, 4. — Aubertot Victor, manouvrier, 3. — Flavenot Jules, charpentier, 2. — Collin Jules, commis de bois, 3. — Ducret Alfred, ouvrier chaisier, 2. — Tassin Emile maçon, 3. — Martinot Marcelline, Vve Simonin, 1. — Perrot Paul, cultivateur, 3. — Vve Hugot, aubergiste, 3. — Perrot Camille, concierge, 4. — Laurent-Dauvé, menuisier, 2. — André Aline, veuve Masson, 3. — André Pauline, couturière, 1. — Mansuy Ch., manouvrier, 2. — Veuve Thomas, 1. — Ferry, aubergiste, 2. — Lebert Etienne, adjoint, 2. — Lebert-Fragne, 3. — Remy Joseph, instituteur en retraite, 2. — Voillequé, veuve, 1. — Raclot Emile, manouvrier, 3. — Thabourin Alfred, cultivateur, 4. — Simon Joseph, ancien facteur, 2. — Mangin Edmond, commis de bois, 5. — Thabourin Alphonse, cultivateur, 3. — Gadaud Henri, garde-chasse, 3. — Monniot Alfred, employé, 3. — Girardin-Dosne, instituteur, 3. — Mennetrier Nicolas, ancien facteur, 4. — Grebin Anna, ancienne receveuse des postes, 1. — Raclot Jules, cultivateur, 3. — Legrand Masson, cultivateur, 2.

Rue du Fourneau : MM. Cendrey Georges, cultivateur-fermier, 6. — Dechassey Julien, garde-chasse, 4.

Rue Quinée ou *d'En-Haut* : MM. Dorchain, grainetier, 1. — Veuve Hubert, 1. — Thouvenot Hyacinthe, berger, 1. — Bralet, cultivateur, 3. — Dupont, jardinier, 3. — Veuve Petitfour, 1. — Perrot Hippolyte, charbonnier, 4. — Veuve Mourot, 1. — Marchand, manouvrier, 3. — Tramaux, cultivateur, 5. — Perrot Jules, garde cham-

pêtre, 2. — Guillaumot Julie, 1. — Primard, ouvrier chaisier, 8. — Thomas Jules, manouvrier, 4. — Mansuy Eugène, manouvrier, 2. — Thouvenin, fabricant de chaises, 4. — Vve Monniot, 1. — Perrot Paul, boulanger, 3. — Veuve Perrot, 1. — Georgin Auguste, 1. — Pierre Cécile, 1. — Thabourin Louis, charbonnier, 3. — Perrot Henri, jardinier, 4. — Les religieuses de Portieux, 2.

Ancienne rue de Lavaux : MM. Morlot, 3. — Perrot André, jardinier, 2. — Perrot Ernest, manouvrier, 3. — Furgaut, maçon, 4. — Mercier, facteur des postes, 2. — Humblot, curé, 2.

Rue du Moulin : M. Briot, ancien garde, 4.

Ferme de Champaumont : M. Lahaye, cultivateur, 6.

Le nouveau château est habité, durant la saison d'automne, par M. le baron Le Vavasseur ; le vieux château, par M. de Vandeul, et le castel, par M. Rothéa.

Pièces Justificatives

I

Donation aux religieux de la Crète de certains droits sur le territoire d'Orquevaux (1158)

Henri, évêque de Toul, confirme la donation que Pierre de Brixey et son frère Simon ont faite près d'Audeux, Trampot, Orquevaux, Aillianville, aux religieux de la Crète.

Henri, évêque des Leuques, comme le dit l'Ecriture Sainte : « La gloire n'est pas médiocre pour un évêque d'acquiescer volontiers aux pieux désirs des hommes religieux afin que leur fidèle dévotion obtienne un prompt effet. » Nous confirmons les donations et concessions de Pierre, chevalier de Brixey et de Simon, seigneur de Bourlémont, à notre frère Milon, abbé de la Crète : les dîmes de la grange d'Audeux dépendant du fief de Bréchainville, que les chevaliers Barthélemy de Saint-Elophe et Albéric de Bourlémont, qui les tenaient dudit Pierre, avaient cédées pour toujours à la Crète, avec consentement de leurs enfants et héritiers.

Les frères Simon et Pierre ont aussi donné les champs et les prés qu'ils avaient à Trampot et sur le finage de ladite grange, *ainsi que le libre usage du pâturage et de l'eau sur le territoire d'Orquevaux* et Aillianville, exempté de toute redevance.

Ont été témoins de cette donation : Barthélemy, abbé de St-Paul de Verdun ; Bernard, abbé de Vaux ; Simon,

Albert, Etienne, frères de Rouceux. Confirmation de la donation solennelle de la terre d'Audeux de la part des trois seigneurs Hugues de La Fauche, Geoffroy de Joinville, Arnoul de Reynel, parce que ces princes tenaient cette terre du duc de Lorraine à titre d'hommage. Le duc Mathieu a approuvé cette concession et en a remis l'acte entre les mains de Milon, abbé de la Crète.

Témoins : Rurie, abbé de Chaumousey ; Ulphand, chanoine du même lieu, en présence de Mabile, abbesse de Létanche, et de Aélide, mère du duc Mathieu.

II

Archives de Meurthe-et-Moselle

Layette du Trésor des Chartes de Lorraine, B. 723, n° 112 (Gondrecourt I.)

1334. REPRISES DU FIEF DE MARCEY

Je, Jehans, sires de Boullainmont, fas savoir à tous ceulz qui verront et orront ces présentes lettres que je suis homs liges de très hault prince et puissant, Mon signour Eddouard, conte de Bar, contre tous homes qui puèlent vivre et morir, après le homaige, la feaultey et la liegey que je ai et doy avoir à l'évesque de Toul et le roy de France pour cause de la contey de Champaingne ; et dou dict monsignour le conte de Bar teing je pour cause dou dict homaige la fort maison de Donremey, le porpris et les appartenences et la moytié de la dicte ville, c'est ad savoir dès la pierre en envers lou moustier si comme li rus la porte et toutes les appartenences qui appartiennent à cely partie dou ban et dou finaige de Donremey ; item la moitié de la ville de Marcey-sur-

Voise en ban, en ren et en justice haulte et basce, le tout entièrement ensis comme le signour de Boullainmont l'ont tenu en temps pascey ; item tout ce que messires Ayrards, sires dou Chastelier, tient pour cause de ma dame Angnel sa femme en la ville de Bufferrois, en ban, en ren, en justice haulte et basce, les queilz chozes li dame dou Chastellier, ma suers, en at portey pour son partaige de Boullainmont, et ycelles chozes vent de moy en fye et en homaige ; item quatre vins livreies de terre en fyé que li sires de La Fauche tient de moy en la ville de Orquevaulz et de Haillainville. Des queilz chozes devant dictes je et mi hoir, qui les dictes chozes tenront, serons homes liges dou devant dict conte et de ses hoirs, si com devant est dict. En tesmoignaige de véritey, je, Jehans, sires de Boullainmont dessus dis, ai mis mon scel en ces présentes lettres, qui furent faictes l'an de grâce mil trois cens trente quatre, le lundi devant la Magdelainne en mois de juillet.

Nota. — En 1334, le 22 juillet, jour de sainte Madeleine, est un vendredi. Le lundi avant cette fête correspond donc au 18 juillet.

III

Archives nationales, P. 164[1], n° 1374

Loys, par la grace de Dieu roy de France, a noz amez et feaulx gens de noz comptes et tresoriers a Paris au bailly de Chaumont ou a son lieutenant et a noz procureur receveur et clercs des fiefz dudict bailliage, salut et dilection. Sauoir vous faisons que nostre bien amé Jacob de Sauvigny nous a ce jour d'huy fait es mains de nostre

amé et feal chancellier les foy et hommaige lige que tenu nous estoit faire pour raison du chastel de Montereul et de partie du villaige et seigneurie dudict Montereul Le Sec et de Tresille tenues et mouuans de nous, a cause de nostre chastellenye de Montigny aussi de partie de la seigneurie de Dorquevault, tenu a cause de nostre chastellenye de Montesclere, ausquelz foy et hommaige nous l'avons receu sauf en autres choses nostre droit et l'autruy. Si vous mandons et a chascun de vous si comme a lui appartiendra que pour cause dudict hommaige a nous non fait, vous ne faictes ou donnez ne souffrez estre fait, mis ou donné audict Jacob de Sauvigny ores re pour le temps aduenir aucun arrest, destourbier ou empeschement au contre en aucune manière. Ains se sesdictes terres et seigneuries, appartenances et appendences d'icelles ou autres ses biens sont ou estoient pour ce prins, saisiz, arrestez ou mis en nostre main, meçtez les luy ou faictes mectre incontinent et sans delay a plaine deliurance et au premier estat et deu. Car ainsi nous plaist il estre fait, pourveu que ledict Jacob de Sauvigny sera tenu bailler dedans temps deu son denombrement et adueu des choses dessusdictes en la chambre de nosdicts comptes et fera et payera les autres droiz et deuoirs, s'aucuns nous en sont pour ce deuz se faiz et payer ne les a. Donné à Paris le XIIme jour de feurier l'an de grace mil cinq cens et ung et de nostre Regne le quatriesme.

Supp[lemen]ta

Par le Roy a vostre Relacion
P. MAILLART.

Au verso :

Expeditas in camera compotorum die XV^{a} mensis februarii m^{o} quingentesimo.primo.

IV

Archives nationales, P. 174², pièce CXVII

Extrait d'un *aveu*, c'est-à-dire d'un dénombrement de terres fait pardevant notaires, passé le 31 décembre 1508, devant Michel Thomassin, écuyer, « commis à la garde du scel de la prevosté d'Andelo par hault et puissant seigneur monseigneur le bailly de Chaulmont », Pierre Jacquinot et Jean Lé Bret, notaires et tabellions de la prévôté d'Andelot; l'aveu est fait par Anthoine de Saint Jehan, écuyer, seigneur de Curel, au nom de Jacques, seigneur de Castelnau, de Choiseul, etc.

«.....Item a congneu et confesse ledict Anthoynne (il s'agit d'Antoine de Saint Jean, procureur et commis du s^r de Castelnau) de Sainct Jeham oudict nom de procureur que ledict Jacques de Castelnau son maistre tient tant pour luy que ses dictes parsonnes en plain fiefz, fond et hommaige du Roy notredict seigneur a cause de son chastel de Montesclaire bailliage de Chaumont et conté de Champaignes la moitié des villaiges, bans et finaiges d'Orcqueuaulx appellée d'encienneté la seigneurie de Rimaucourt, Semilly, Aillamuille et Eschalleurannes partables par indivis avec ledict messire Jehan d'Amboise, seigneur de Bussy, lequel a l'autre moitié esdict Orcqueuaux, Semilly, Aillamuille et Eschaleurannes et ouquel villaige d'Orcquevaulx y a de present vingt huict mesgnies de hommes escheues et abonsnés par les predecesseurs seigneurs dudict lieu, chascun feu entier pour an a dix solz tournois et les vesues a la moitié paiables es termes de pasques et sainct Remy a painne de cinq solz tournois d'amande a prandre et leuer sur ceulx qu'ils deffauldroient a paier et monte à la somme de quatorze liures tournois montent et avalant. Item doiuent lesdicts

hommes au jour de feste Sainct Remy chascun feu entier deux solz tournois pour couruées et la vesue ung solz tournois montent a cinquante six solz tournois montent et avalant. Item audict Orcqueuaulx toute la haulte justice, basse et moyenne à l'excersite de laquelle l'on commect un maieur et sergens audict lieu dont les menus explois par an montent soixante solz tournois trois livres cires montant et avalant. Item y a en ladicte ville d'Orcquevaulx une maison de four et fournaise qui est bannal aux subgectz de ladicte seigneurie lesquelz ne peullent cuire en aultruy four à paynne de soixante solz tournois d'amande et peult valoir par an ledict four montant avalant cent solz tournois cinq livres cires. Item ou fermaige dudict Orcquevaulx a vne croiere en laquelle le seigneur de Seingny a le tiers laquelle se met a pois et peult valoir par an pour les deux aultres tiers vingt solz tournois. Item ou finaige dudict Orcquevaulx y a une perriere en laquelle ledict seigneur de Saingny prant le tiers laquelle se met par chascun an a qui plus et peult valoir pour les deux tiers par an dix solz tournois. Item audict lieu d'Orcquevaux a vne Riuiere appellée la falloise en laquelle ledict seigneur de Seingny a une porcion depuis la duy et sorce de l'eaue de ladicte Riuiere jusques a ung molin dit le molin Mongect lalement et depuis ledict molin jusques ou finaige dudict Humberville est audict Jacques, Seigneur de Castelnau par indiuis avec ledict seigneur de Bussy sur laquelle Riuiere sont assis certains moulins cy apres desclairés et une forge a batre fer ; la pesche de laquelle Riuiere se vent par communes années chascun an a la somme de dix solz tournois montant et aualant. Item sur icelle Riuiere a une forge a batre fer et ung fourneau a fendre mynes ; la fourniture de laquelle forge et fourneau se prant, c'est assauoir la myne ou finaige de Vesignes qui est plain fiefz de Joinuille et

le bois à faire le charbon ou Charmoy d'Aillianuille la quelle monte par an desduit et rabattu lesdictes fournitures peult au lieu pour le court de l'eaue soixante liures tournois par an montant et aualant. Item ou finaige dudict Orquevaulx y a deux hayes scitués es bois d'illec l'une appellée la hazelle et l'autre la haye ma dame ; la despouille desquelles se vent par an la somme de sept solz six deniers montant et aualant. Item plusieurs menues causes audict Orquevaulx tant sur molins, vignes, prezs, terres que aultrement montens par chascun ans cinq solz tournois. Item sont deues plusieurs cences audict Orquevaux assises sur plusieurs preis, terres et chemins tenues par plusieurs habitants dudict Orquevaulx lesquelles montent ou nombre de dix gellines et deux chappons. Item une pinte d'uylle donné par chascun an de cense sur le battain du molin, dit le molin l'Estroy et ce pour le court de l'eaue valent deux solz tournois. Item appartient audict Jacques de Castelnau par indiuis auec ledict Seigneur de Bussy a cause de la justice audict Orqueuaulx, toutes espaues, atrahieres et confiscacions, toutes et quantes fois qu'elles escherrent ; esquelles le seigneur de Seingny sur les deffourains emporte la tierce partie quand le cas y aduient, lesquelles peullent valoir par an cinq solz tournois. Item sont lesdicts habitans dudict Orcqueuaulx de toute encienneté de formariaige et de forfluauance lesquelles n'auyennent pas chascun an et peullent valoir par communes années cinq solz tournois montant et aualant. Item on banc et fermaige dudict Orcqueuaulx y a certains bois dont l'un s'appelle le fail, l'autre lassartée et l'autre le bois de la Falloise qu'ils sont unement ausdicts seigneurs partis et deuisés, a l'encontre dudict seigneur de Seingny lesquelz bois contiennent environ deux cens arpans et peult valoir la paisson d'iceulx, par communes années quarente sols tournois et

deux liures de cire. Item a esté acenser de nouueau ung causter assis ou lieudit en la vaulx lequel a esté habandonné aux habitans dudict lieu pour faire vignes chascune journée pour deux deniers tournois et peult valoir de present ladicte cense vingt deniers tournois. Item sur ladicte Riuiere a ung siege de molin appellé le Wltu, lequel se met par an qui plus a l'aix de grain qui vault pour le present par an vingt bichotz froumant et aultant auoyne. Item ung quart ou molin du parge partant aux hoirs Huguenym de Lisle et aux hoirs Vvaran caillou qui ont les trois pars censables par chascun an de trois solz tournois. Icellvi quart vallant par an dix bichotz par moitié froument et auoyne. Item sur ladicte Riuiere ung siege de molin appellé chaaran qui se laisse a grain a qui plus a certaines années et monte par an quarante huict bichotz par moitié froumant et auoynne. Item sur ladicte Riuiere y a un battain dit le battain de vouée qui de present est en Ruyne et de nulle valeur.

V

Contrat d'échange passé entre les religieuses du couvent de Benoistevaulx et Jean Lemoyne, seigneur d'Orquevaulx. 20 mars 1642

Furent présentes en leurs personnes les vénérables religieuses abbesse et couvent de l'abbaye et monastère de Benoistevaulx, ordre de Citeaux du diocèse de Toul, comparantes, scavoir : dame Catherine de Beaujeu, abbesse, dame Margueritte de Rommecourt, prieure, dame Anne d'Amboise et dame Françoise de Beaujeu, religieuses et professes en la dite abbaye, faisans et représentans le corps d'icelles assemblées capitulairement en leur chapitre, au son de la cloche, comme il est accoustumé,

d'une part, et Jean Le Moyne, seigneur d'Orquevaulx en partye, d'autre part. Lesquelles partyes ont reconynu et confessé que comme ainsy soit que procès et differand soit meu entre elles sur ce que les dictes dames pretendans leur estre deule par chacun an la quantité de vingt neuf bichetz de bled mesteil à prendre sur le revenu du moulin appellé le moulin de l'Estrée, scis au milieu du dit Orquevaulx, appartenant audit sieur Le Moyne, et par luy acquis cy devant, et sur lequel à cause de la dicte seigneurie il auroit et luy est deub par chacun an la quantité de trois bichetz d'avoine de cens annuelle et perpétuelle payable précipauement (*sic*) sur le revenu du dit moulin qui est entièrement ruyné et en *emplastre* l'estang d'iceluy remply en telle sorte que les dames en peuvent avoir leurs cours innondées et incommodées, les maisons, heritages voisins et caves d'icelles combiez, que les possesseurs et ayans droit au dit moulin doibvent donner cours ausdites eaues et faire en sorte qu'elles ne puissent aporter aucun dommage ny incommodité aus dictes maisons et héritages comme il apert par les procès verbaulx de ce faitz en la justice du dit Orquevaulx qui portent les abornemens et haulteur de la retenue des dites eaues par marques et posteaux y plantez de toute ancienneté. Incistant iceluy sieur Le Moyne à ce que le dit moulin et estang soient restablis et que les dites dames ayent à contribuer avec luy aux fraiz du dict restablissement au proratta de leur prétendu droit, comme en estant tenues par les dits proces verbaulx.

A ce moyen auroient les dictes partyes pour terminer et assouppir les dits procès et differands, traité et accordé ce qui en suit :

Scavoir qu'icelles dames ayant recongnu et considéré que le restablissement d'iceluy moulin et estang qui contiennent, scavoir, la place du dit moulin, environ trente

piedz de longueur et quinze de large avec dix piedz d'aisance devant iceluy pour y entrer du bas de la rue où il aboutit, et ledit estang de trente cinq piedz de large au bout bas et au bout d'en hault quinze piedz, et de longueur cinquante cinq piedz, leur tourneroit à plus grands fraiz deux fois que le revenu qu'elles en pouroient tirer à l'advenir, auroient par bonne et meure délibération et de l'advis de leur conseil, ceddé, guitté et transporté et eschangé au dit sieur Le Moyne le dit droit par elles prétendu, et à elle appartenant sur le dit moulin, estang et cours d'eaue d'iceluy, lequel moulin n'est aucunement bannal, non plus que tous les autres du dit Orquevaulx, auquel lieu il y en a cinq autres qui sont en bon estat, pour en jouir par iceluy Le Moyne comme de sa propre chose, et mectre iceluy en tel estat qu'elles n'en puissent estre recherchées, comme aussy une pièce de terre lieu dit en la Vaulx contenant environ demy journal avec une portion de prey appellé le grand jardin contenant un quart de faulchée ou environ, estant au bout dudit grand jardin, et un autre quart estant en iceluy grand jardin, le dit quart de faulchée au bout du dit grand jardin estant à présent en friche, locherées et buissons. Les dites trois pièces joindans de part et d'autre au dit sieur Le Moyne, auquel pareillement elles ont aussy donné et eschangé un petit coing de prey contenant environ un quart de faulchée joindant le moulin de Chavon et la rivière de la Forge du dit Orquevaulx d'une part et d'autre au dict sieur Le Moyne, les dictes choses eschangées comme elles se consistent et comportent et icelles scises au finage du dit Orquevaulx.

Et pour contre eschange le dit sieur Le Moyne a vendu, donné et eschangé, vend, donne et eschange par ces présentes aux dictes dames religieuses et couvent du dit Benoistevaulx, un gangnage scis au lieu, banc et finage

de Leur ville, consistant en masure, terres labourables, chenevières, jardin et preiz souïs jusqu'à la quantité de soixante quatre journaulx terres que chenevières, et environ deux arpens et demy de preiz souïs ainsy que les pièces se consistent et comportent adjugés par décret au dit sieur Le Moyne avec autres biens par sentence d'adjudication de la prévosté d'Andelot, la déclaration du dit gangnage a esté tirée du dit décret et baillée es mains des dites dames signée du dit sieur Le Moyne et de Charles Heuret, greffier et notaire royal au dit Andelot avec Me Claude Jacob, aussi notaire royal en la dicte prévosté, dont elles se sont contenté. Et leur a outre ce encorre fourny la somme de deux cent cinquante livres en pistolles d'Espagne, pièces de vingt solz et monnoye, le tout ayant cours, dont elles se sont tenues et tiennent pour contentes, laquelle somme est pour subvenir à leurs nourriture et entretenement à cause qu'elles ne tirent au quart de leurs revenus pour les ruynes et empesche des gens des guerre ennemis et crouattes qui ont ruyné et ruynent le pays, ne pouvant les laboureurs cultiver les héritages comme il est notoire à un chacun et moyennant ce, tous les dits procès et différands pour raison des dits moulin et droits respectivement prétendus par les dites partyes terminez et assoupis. Ce que dessus respectivement stipullé et accepté par les dites partyes qui ont promis y satisfaire chacuns en droit soy sur peine obligent mesme les dictes choses eschangées et encorre les dites dames le revenu temporel de la dicte abbaye et faire agréer et ratiffier le présent contract par Me le révérand abbé de Morrimond, leur supérieur en chapitre général à leurs fraiz et despens dans trois mois, et icelle ratification mettre et délivrer es mains du dit sieur Le Moyne dans le dit temps soulz les mesmes peines et obligations que dessus, renonceans.

Fait et passé au dit Benoistevaulx par devant les dits Jacob et Charles Heuret, clercs, notaires royaulx héréditaires en la prévosté d'Andelot résidans au lieu de Rynel ce jourd'huy vingtiesme mars mil six cens quarante deux. Et se sont les dictes partyes soubzsignées releu et leur a esté declaré la présente estre subjecte à sceller dans le mois suivant le dict.

Signé : C. de Beaujeu, abbesse de Benoistevox ; M. de Romecourt, prieure de Benoistevox ; Jean Lemoyne ; Jeanne d'Amboise ; Françoise de Beaujeu ; Jacob, notaire royal ; Heuret, notaire royal.

(*Archives de la Hte-Marne. Abbaye de Reynel, 5e liasse*).

VI

Notice généalogique sur la famille Maulbon

Cette famille, dont plusieurs membres ont été pendant près d'un siècle admodiateurs des forges d'Orquevaux (1687-1749), jouissait d'une grande influence dans le bailliage de La Fauche. Le premier ascendant connu est Jehan Mabon, dont le nom figure avec celui de son fils Perrin dans un acte de dénombrement fourni au seigneur de La Fauche, le 25 août 1456, par Guillaume de Chardon, fils de feu Nicolas de Chardon, en son vivant écuyer, pour le fief du Chardon, dont la maison seigneuriale était située à Vesaignes, derrière le chœur de l'église actuelle.

Perrin Mabon eut deux fils, Alexandre et Geoffroy, qui vivaient en 1495. On perd la trace de cette famille jusqu à la seconde moitié du XVIe siècle, où l'on voit Jean Maulbon signer, comme notaire au tabellionage de La Fauche deux actes des années 1579 et 1583 ; puis Claude, notaire

en 1602 et 1605; un autre Claude, ancien praticien en la justice d'Aillianville, y exerçant la juridiction en l'absence du juge garde desdits lieux en 1631.

A la même époque vivaient à Prez-sous-Lafauche Pierre Maulbon l'aîné, Pierre le jeune qui laissa postérité, et Claude, qualifiés tous trois procureurs au bailliage de La Fauche. C'est à partir de ce dernier que la filiation de la famille est régulièrement établie.

I. *Claude Ier Maulbon*, procureur au bailliage de La Fauche, mourut en 1631 et fut inhumé dans l'église de Prez, devant l'autel de la Vierge. La pierre tombale qui recouvrait ses restes, placée au siècle dernier dans l'allée collatérale de droite, où elle était exposée à de regrettables détériorations, a été transportée il y a quelques années contre le mur sud de la même chapelle, où elle existe encore. Claude Maulbon avait épousé Marie Prigner, qui mourut de maladie contagieuse en 1637 et dont il eut entre autres enfants : Louis qui suit et Jean dont la descendance mâle paraît s'être éteinte à la seconde génération.

II. *Louis Maulbon*, marchand à Prez, mourut en 1678 et fut inhumé dans la même tombe que son père. Sa veuve, Didière Poinsot, décédée cinq jours après lui, fut inhumée à gauche de l'autel de la Vierge, où l'on voyait encore au milieu du siècle dernier sa petite pierre tombale dont on a conservé l'inscription. Ils eurent entre autres enfants : Claude qui suit et Clémence, mariée en 1658 à Balthazard Marguin.

III. *Claude II Maulbon*, admodiateur général, avec Scipion Biez, des terres de la baronnie de La Fauche, successivement ou simultanément maître de forges de La Fauche, Orquevaux, Manois, Sionne et Bazoille, mourut

en 1729 et fut inhumé, comme son père et son aïeul, en l'église de Prez, devant l'autel de la Vierge. Il avait épousé en 1669 Catherine Courtier, qui, décédée avant lui en 1728, fut inhumée sous une tombe voisine de celle de sa belle-mère et disparue aujourd'hui. Ils eurent entre autres enfants : 1° Louise, mariée en 1699 à René Perrin, sieur de Bernay, chevalier de St-Louis, lieutenant de cavalerie, puis capitaine dans Royal-Stanislas ; 2° Henry, qui s'établit à Joinville ; 3° Jacques, qui suit ; 4° Jean, avocat au parlement, maire de Saint-Dizier, marié, sans enfants ; 5° Marie, mariée à François Marschal, commissaire enquêteur et examinateur à la prévôté de Grand.

IV. *Jacques Maulbon*, admodiateur des terres de la baronnie de La Fauche après son père, maître des forges d'Orquevaux, puis conseiller du roi, élu en l'élection de Chaumont, épousa en premières noces, en 1703, Louise Biez, décédée l'année suivante à Orquevaux, laissant une fille morte en bas âge ; et en secondes noces (1705) Jeanne Forfelier. Il mourut en 1749 et fut inhumé, comme sa femme qui l'avait précédé, dans le chœur de l'église de Prez. De leur mariage étaient nés plusieurs enfants, entre autres : Marie, mariée à Antoine Morel, procureur fiscal du marquisat d'Ecot et de la prévôté de St-Blin ; Jean, qui suit ; Marie-Anne, mariée à Jacques Dubois, avocat au Parlement, officier commensal de la maison du roi.

V. *Jean Maulbon,* né à Orquevaux en 1719, avocat au Parlement, officier commensal de la maison du roi, lieutenant au bailliage de La Fauche, puis juge de paix du canton de Prez, mourut audit lieu en 1801, sans alliance.

Henry Maulbon, fils de Claude II, s'établit à Joinville, où il remplit les fonctions de contrôleur au grenier à sel et d'échevin de l'hôtel de ville. Un de ses enfants, Henri, fut pourvu en 1755 d'une charge de trésorier de France

au bureau des finances de Dijon, ce qui fixa sa résidence en Bourgogne. Dans les lettres de provision de sa charge, il est qualifié de sieur d'Arbaumont. C'est de lui que descend M. Jules d'Arbaumont, ancien président de l'Académie de Dijon, auteur d'ouvrages historiques très estimés, et de qui je tiens cette notice généalogique.

Une branche de la famille Maulbon était établie à Vesaignes dès le milieu du XVIIe siècle, où l'on trouve Nicolas, lieutenant au bailliage de La Fauche, en attendant la majorité de son fils Jean, qui avait été pourvu en titre de cet office et mourut avant lui. Nicolas fut en outre prévôt de St Blin. Il est décédé en 1698 après avoir été marié deux fois et laissant un second fils, Jean-Baptiste, qui épousa en 1703 Anne Leclerc, des Leclerc d'Origny et de Semilly. Cette branche est éteinte.

On trouve également à Vesaignes, en 1658, Abraham Maulbon, receveur des revenus de la baronnie ; Jacques, notaire et greffier en chef au bailliage de La Fauche (1673-1687), où il avait son étude ; Nicolas, notaire, qui avait son logis à Vesaignes ; Catherine, femme de Siméon Hannaire, maître de forges de Clairvaux, qui firent, en l'église de Prez, une fondation rappelée par une inscription lapidaire qui est encastrée dans le mur du collatéral droit, où Catherine fut inhumée en 1720.

Citons encore quelques membres de cette famille : N. Maulbon, curé de St-Blin (1705-1712) ;

R. Maulbon, prêtre, desservant le prieuré de St-Blin en 1727 ;

Richard Maulbon, greffier au bailliage de La Fauche, inhumé en 1750 en l'église de Prez, dans le chœur, devant l'autel St-Sébastien.

Nicolas Maulbon, curé d'Orquevaux (1745-1765), inhumé le 26 février dans l'église d'Orquevaux au collatéral de la Vierge, par M. Malaisé, curé d'Humberville.

Index bibliographique

IMPRIMÉS

E. Martin. — Histoire du diocèse de Toul.

Roussel. — Le Diocèse de Langres.

Benoit Picart. — Pouillé du diocèse de Toul.

D'Arbois de Jubainville. — Histoire des ducs et comtes de Champagne.

Longnon. — Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie.

Roserot. — Dictionnaire topographique de la Haute-Marne.

Jolibois. — La Haute-Marne ancienne et moderne.

Simonet. — Essai sur l'histoire des sires de Joinville.

Wiederhald. — Les Bulles pontificales de Pascal II.

Ducange. — Glossarium mediæ et infimæ latinitatis.

Charles du Moulin. — Coutumes particulières de France.

Grassot. — Histoire des seigneurs de Choiseul.

Mallet. — Notre-Dame d'Orcival.

Collet. — Notice historique sur Reynel.

Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges.

MANUSCRITS

Archives nationales. — P. 174^2, n° 312. — 176^3, n° 509. — 176^2, n° 486. — 164^1, nos 1312 et 1374.

Bibliothèque nationale. — Collection des archives de Lorraine, volumes 187 et 188.

Archives départementales. — Chaumont : Fonds La Fauche. Baron de Thiers, E. 2. N° 57. — Registres des délibérations du district de Bourmont. — Abbaye de Reynel, 4e et 7e liasses. — Prévôté d'Orquevaux, une liasse. — Intendance de Champagne, C, 49 ; Série Q, 6 et 7.

Archives de Meurthe-et-Moselle. — Fonds de Gondrecourt. Trésor des chartes de Lorraine, B, 723 ; n° 112. Abbaye de Chaumousey, cartulaire.

Archives des Vosges. — Fonds abbaye Mureau. Carton H, 37.

Archives communales d'Orquevaux et de Prez-sous-Lafauche. — Minutes des notaires du bailliage de La Fauche. — Archives de M. Chappuy, curé de Saint-Blin. — Archives de M. de Vandeul et de M. de Simony au château de Rivières-les-Fosses.

Table onomastique

Table des Matières

PREMIÈRE PARTIE

Origines d'Orquevaux

DEUXIÈME PARTIE

La paroisse

TROISIÈME PARTIE

La seigneurie d'Orquevaux

QUATRIÈME PARTIE

Etablissements métallurgiques

CINQUIÈME PARTIE

La commune

SIXIÈME PARTIE

Période révolutionnaire

SEPTIÈME PARTIE

Orquevaux au XIXe siècle

Pièces justificatives

COMPTE RENDU

de la visite

faite à M. le Président de la Société

le 18 Mars 1908





L'ÉTUDE, de Barrias

Cliché de M. Charmeteau

COMPTE RENDU

de la visite faite à M. le Président de la Société

le 18 Mars 1908

Messieurs,

A l'issue de la réunion du 13 février 1908, M. Charmeteau proposa à la Société, réunie hors séance, d'offrir un objet d'art au vénéré Président dont elle venait de renouveler le mandat.

Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme. La souscription immédiatement ouverte produisit en trois semaines une somme de 405 fr. 50.

M. Charmeteau, avec l'autorisation du Bureau, se chargea de l'acquisition de l'objet d'art. Il rapporta de Paris l'*Etude*, de Barrias, dont la reproduction photographique accompagne ce compte rendu.

Sur une bibliothèque formant fond légèrement bombé, une femme drapée se détache en haut-relief. Elle est assise et tient sur les genoux un livre ouvert. La tête repose, dans un gracieux abandon, sur le bras gauche; le bras droit s'appuie sur le dossier du fauteuil. Le galbe du torse, la courbe des bras sont du plus harmonieux effet. La figure exprime admirablement le calme et la sérénité d'une âme qui ne connaît d'autre passion que le culte de l'idéal.

Cette acquisition fut présentée à la Société à l'issue de la séance du 12 mars et recueillit tous les suffrages.

On arrêta le texte de l'inscription à graver sur une plaque de cuivre et à fixer sur le socle de marbre :

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE ST-DIZIER
A SON PRÉSIDENT
MONSIEUR LE VICOMTE CHARLES DE HÉDOUVILLE
1908

Il fut convenu que, quand l'inscription serait terminée, une délégation de la Société comprenant tous les membres qui en auraient la facilité irait remettre ce souvenir à son destinataire.

C'est pourquoi, le 18 mars, par une journée ensoleillée, premier sourire d'un printemps tardif, MM. Daval, Vesselle, Houdard, Charmeteau, Mettrier et Jacob se trouvaient réunis en gare de Saint-Dizier ; M. le comte de Baillon et M. Simonnet se joignaient à eux en gare d'Eclaron, et la mission se rendait chez M. le vicomte de Hédouville, qui la recevait immédiatement.

Tel vous aviez l'habitude de voir au milieu de vous notre cher Président, tel nous le retrouvâmes dans sa calme, mais toujours studieuse retraite. Sans doute, hélas ! le poids des années s'est fait plus lourd sur ses épaules, et ses infirmités le condamnent à une réclusion dont nous sommes les premiers à souffrir. Mais c'est toujours la même sûreté de mémoire, la même vivacité d'intelligence, la même parole claire, précise, châtiée. Le corps seul a vieilli ; l'âme a conservé intacte la fleur de sa jeunesse.

M. Daval, vice-président de la Société, prit la parole en ces termes :

Cher Président,

En vous présentant aujourd'hui la Société des Lettres en la personne des membres qui composent son bu-

reau, mon intention n'est point de vous faire un long discours, et cela pour plusieurs causes. La première, c'est qu'il me faudrait faire votre éloge, et je suis convaincu que cela vous contrarierait ; la seconde, qui me dispensera de toute autre, c'est que, me rappelant certain texte liturgique que vous connaissez bien : *Non lingua potest dicere, nec littera exprimere,* — je ne saurais et ne pourrais le faire comme il le faudrait.

Si pour la quatorzième fois, et malgré vous, la Société des Lettres vous a réélu Président, c'est qu'elle savait avec quels zèle, compétence et dévouement vous l'avez dirigée pendant 27 ans, c'est-à-dire depuis sa fondation, et que souvent encore elle aurait besoin de recourir à vos lumières et à vos conseils. Aussi c'eût été de sa part presque un crime de lèse-présidence si elle avait agi différemment.

C'est alors qu'après votre réélection, et hors séance, la Société des Lettres a décidé, par acclamation, de vous offrir un modeste bronze qu'elle vous remet aujourd'hui et qui la rappellera à votre excellent souvenir si, en raison de votre santé, vous ne pouvez assister à ses réunions.

Enfin, cher Président, permettez à la Société des Lettres d'exprimer un souhait qu'elle forme de tout cœur, souhait que l'on peut lire en la forme antique sur certain manuscrit latin de la Bibliothèque nationale :

Feliciter ! feliciter !
Tempora bona habeas,
Multos annos !

Monsieur le vicomte de Hédouville remercia avec émotion l'orateur et prit possession du souvenir qui lui était présenté. Il apprécia en connaisseur cette œuvre d'art et affirma de nouveau son dévouement à la So-

ciété, qui lui offrait ce témoignage d'indissoluble attachement.

Une fête sans fleurs est incomplète; ce fut M. l'archiprêtre Mettrier qui se chargea de cueillir, dans le jardin des Muses, le bouquet espéré.

A son Président,
Monsieur le Vicomte Charles de Hédouville,
La Société des Lettres de Saint-Dizier,
18 Mars 1908.

Un de ses plus humbles membres,
CHARLES METTRIER,
Archiprêtre de Notre-Dame.

D'une humble gratitude acceptez cet acompte,
Témoignant que plus d'un quart de siècle durant
Vous avez été, cher et vénéré Vicomte,
De notre Académie un parfait Président.

Mais qu'est-ce d'un sonnet ? Il faudrait un poème
Pour rendre un digne hommage aux belles qualités
D'un esprit délicat, la distinction même,
Qui fit à nos débats leurs charmants procédés.

Notre Société vivant de votre zèle,
Restez jusqu'à la fin et tête et cœur pour elle :
C'est le vote et le vœu d'amis reconnaissants,

Vos collègues bragards qui, joints à la famille,
Disent tous en chœur : « A Charles de Hédouville,
Le Ciel voudra donner encore d'heureux ans ! »

M. le vicomte de Hédouville se montra fort touché de la délicate attention du poète et lui en exprima sa gratitude.

Un certain nombre de membres, en particulier MM. Guilllemin, Thomas, Minot, Em. Humblot, Frionnet, Staedler, Thiébault, avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir se joindre à la délégation ; les représentants de la Société font agréer leurs excuses.

La conversation qui suivit fut des plus cordiales ; avec une fidélité de mémoire merveilleuse, M. le Président évoqua le souvenir des origines de la Société.

Dès l'année 1870, trois ou quatre personnalités bragardes s'étaient constituées en une sorte de cercle d'études ; les évènements de l'année terrible firent avorter cette première association. En 1879, sur l'initiative de M. Paulin, un nouveau groupement se forma ; il ne comptait encore que quatre ou cinq associés quand M. le vicomte de Hédouville s'y adjoignit ; mais, sous l'énergique impulsion du nouveau membre, la petite Société se développa avec rapidité et compta bientôt plus de soixante membres.

Votre Société, Messieurs, tint sa première séance le 29 janvier 1880, et M. de Hédouville la présida ; et c'était pour la quatorzième fois que, le 13 février 1908, vous renouveliez le mandat de votre Président-fondateur.

Dans cette évocation d'un passé qui fut laborieux non moins que fécond, des noms bien chers et bien méritants furent rappelés, en particulier celui de M. Lescuyer, dont la collection d'histoire naturelle est l'une des plus précieuses du Musée créé par la Société et organisé avec tant d'intelligence par son conservateur, M. Houdard. A ce sujet, M. de Hédouville nous fit les honneurs de sa collection d'ornithologie et nous ouvrit

ses vitrines où s'entassent des richesses que nous ne soupçonnions pas.

Cependant la conversation devenait de plus en plus intime, plus personnelle, plus cordiale, si possible. Et quand arriva l'heure de se séparer, ce ne furent plus des délégués officiels d'une Société savante qui prirent congé de leur Président, ce furent des amis — que notre cher Fondateur me permette d'employer ce terme — qui serrèrent aussi affectueusement que respectueusement la main d'un ami vénéré et lui répétèrent une dernière fois : *Ad multos annos !*

STATUTS

de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier

Revisés dans les séances du 21 et du 28 Novembre 1907



STATUTS

de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier

---

Revisés dans les séances du 21 et du 28 Novembre 1907

I. — But de la Société

ARTICLE PREMIER. — La Société a pour but de travailler à l'histoire du pays, au progrès des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie.

Lorsque la Société a réuni des matériaux suffisants, elle les publie dans un recueil réglé en assemblée et dont la rédaction est confiée à un Comité spécial.

Chaque année, dans la séance de novembre, elle propose au concours, entre ses membres et les personnes habitant la Haute-Marne et les départements limitrophes, les questions dont elle juge de l'opportunité.

Les Mémoires remis pourront être récompensés par des prix consistant en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze, prix qui seront décernés à l'une de ses séances rendue publique.

Elle rassemble dans un Musée spécial tous les objets qui se rattachent à ses travaux.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite durant les séances de la Société.

Membres de la Société. — Catégories. — Nombre

Art. 2. — La Société se composé :

De membres d'honneur ;
De membres bienfaiteurs ;
De membres titulaires ;
De membres associés ;
De membres correspondants.

Des membres d'honneur. — La Société pourra exceptionnellement conférer le titre de membre d'honneur à des personnes qui lui auraient rendu des services exceptionnels et les dispenser de toute cotisation.

Des membres bienfaiteurs. — Toute personne désirant contribuer à l'œuvre de la Société, mais ne pouvant y participer activement, pourra, sans qu'il y ait lieu à élection, recevoir le titre de membre bienfaiteur, à la condition de verser une somme minimum de cent francs. La Société lui fera le service de ses publications.

Des membres titulaires. — Le titre de membre titulaire est accordé aux personnes ayant un mérite connu dans les Lettres, les Sciences, les Arts, l'Agriculture ou l'Industrie, habitant le département de la Haute-Marne ou les arrondissements de la Marne, de la Meuse et de l'Aube contigus à l'arrondissement de Wassy.

Nul ne peut être élu membre titulaire de la Société s'il n'a été membre associé pendant une année.

Les membres titulaires doivent présenter un travail dans le délai de trois ans ; seuls ils ont voix délibérative ; ils paient une cotisation annuelle de dix francs.

Tout membre titulaire ou associé, régulièrement élu, obtiendra le titre de membre à vie par le versement unique d'une somme de cent francs. Les membres corres-

pondants auront la même faveur en versant entre les mains du Trésorier la somme de cinquante francs.

Les sommes ainsi reçues seront placées au nom de la Société, par les soins du trésorier. Il ne pourra en être fait emploi qu'après une décision régulière de la Société.

Le nombre des membres titulaires est fixé à quarante.

Les membres titulaires qui transportent leur domicile hors de la circonscription de la Société, ceux que leur âge ou leurs infirmités mettent dans l'impossibilité d'assister aux séances reçoivent le titre de membres correspondants ; ils sont dispensés de toute cotisation s'ils ont fait partie de la Société durant dix années.

Des membres associés. — Les membres associés appartiennent à la même circonscription que les précédents ; ils peuvent assister aux séances avec voix consultative ; ils reçoivent toutes les publications de la Société et participent à ses charges en payant la même cotisation que les membres titulaires. Leur nombre est illimité.

Des membres correspondants. — Les membres correspondants sont pris en dehors de la circonscription de la Société. Ils peuvent assister aux séances et ils reçoivent les Mémoires de la Société. Ils paient une cotisation annuelle de cinq francs. Leur nombre est illimité.

II. — Admission des Membres de la Société

ART. 3. — Toute demande d'admission, soit comme membre titulaire, soit comme membre associé, soit comme membre correspondant, doit être appuyée par deux membres titulaires et adressée au Président de la Société.

Le Président renvoie la demande au Bureau, qui donne son avis et le fait connaître, s'il le juge utile, dans la

séance suivante. L'élection a lieu à la première séance qui suit la présentation.

L'élection a lieu au scrutin secret et par appel nominal, chaque membre titulaire devant lui-même déposer son bulletin dans l'urne. Le candidat, pour être élu, doit obtenir un nombre de voix égal à la moitié plus un des membres titulaires présents.

III. — Administration de la Société

ART. 4. — La Société est administrée par un Bureau composé de la manière suivante :

Un Président ;
Un premier Vice-Président ;
Un deuxième Vice-Président ;
Un Secrétaire ;
Un Secrétaire-adjoint ;
Un Trésorier ;
Le Conservateur du Musée s'il fait partie de la Société ;
Un Bibliothécaire.

Ils sont choisis parmi les membres titulaires.

Le Président et les Vice-Présidents sont nommés pour deux ans.

Les autres dignitaires sont nommés pour quatre ans. Tous sont indéfiniment rééligibles.

L'élection des dignitaires se fait dans la dernière séance de l'année. L'assemblée qui nommera les dignitaires devra réunir au moins onze membres titulaires.

Remplacement partiel des Membres du Bureau

ART. 5. — En cas de décès, de démission ou de départ d'un des membres du Bureau, il est pourvu à son remplacement dans la plus prochaine séance ordinaire de la Société.

Fonctions du Président et des Vice-Présidents

Art. 6. — Le Président ou, à son défaut, les Vice-Prédents veillent à la bonne direction de la Société et de ses travaux, ainsi qu'à la fidèle exécution des statuts et des décisions de l'assemblée générale.

D'accord avec le Secrétaire, il signe les convocations aux réunions, correspond au nom de la Société et fait en général tous les actes que nécessite le soin de ses intérêts.

Fonctions des Secrétaires

Art. 7. — Le Secrétaire est chargé de préparer, de concert avec le Président, la correspondance générale, l'ordre du jour des réunions et un compte rendu annuel analytique des travaux de la Société.

Il est particulièrement chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions et de leur transcription sur un registre spécial, après lecture et approbation en assemblée.

Il convoque aux réunions.

Le Secrétaire-adjoint aide et remplace au besoin le Secrétaire.

Fonctions du Trésorier

Art. 8. — Le Trésorier perçoit tous les fonds appartenant à la Société et paie toutes les dépenses.

Il tient à jour le registre où sont consignées ces opérations et en dresse, chaque année, un compte général, dans la forme déterminée par le Bureau.

Il enregistre les dons faits à la Société.

Fonctions du Conservateur

Art. 9. — Le Conservateur a la garde du Musée, dont

il tient l'inventaire exact et à jour. Il propose à la Société, après avoir pris l'avis de la Commission du Musée, les acquisitions qu'il croit utiles et les réparations à faire au mobilier de la Société.

Fonctions du Bibliothécaire

Art. 10. — Le Bibliothécaire a la garde des archives et de la bibliothèque, dont il tient le catalogue exact et à jour. Il propose à la Société, après avoir pris l'avis du Bureau, les acquisitions qu'il croit utiles.

IV. — Recettes et Dépenses

Art. 11. — Les recettes de la Société se composent : du droit d'admission, fixé pour tous les membres à trois francs, lequel donne droit à la remise d'un diplôme ; des cotisations annuelles (elles sont exigibles dans la première quinzaine de février) ; des dons et des subventions ; du prix de vente des publications de la Société.

Art. 12. — Les dépenses comprennent : les frais généraux d'administration et de correspondance ; les frais d'abonnement à des publications scientifiques et d'achat de livres pour la bibliothèque de la Société ; les frais de publication d'un Bulletin renfermant les travaux de la Société, etc. ; les prix et médailles donnés aux concours.

Les dépenses sont proposées par le Bureau et votées par l'assemblée générale.

Elles sont payées sur pièces visées par le Président.

V. — Réunions de la Société

Art. 13. — La Société se réunit en assemblée sous la présidence du Président ou de l'un des Vice-Présidents

et, à défaut, sous la présidence de l'un des membres du Bureau dans l'ordre d'inscription à l'article 4, le second jeudi des mois de Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Octobre, Novembre et Décembre, et extraordinairement quand le Président le juge utile.

Si le second jeudi est un jour férié, la séance est remise au jeudi suivant. Les réunions ont lieu à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, dans l'après-midi.

Art. 14. — La séance de Décembre est une séance réglementaire à laquelle les membres titulaires ont seuls le droit d'assister. Cette séance est spécialement consacrée aux élections, s'il y a lieu ; à recevoir et approuver le compte du Trésorier, et à arrêter le budget des recettes et dépenses de l'année suivante.

Dans toutes les réunions, les membres titulaires seuls ont voix délibérative. Les autres membres peuvent prendre part aux discussions et leurs noms sont également portés au procès-verbal.

La présence de onze membres titulaires est nécessaire pour les délibérations de la Société ; toutefois, si ce nombre n'a pu être réuni, une nouvelle convocation aura lieu, et la délibération sera prise à la majorité des membres présents.

Pour les délibérations de la Société, le scrutin secret est de droit, s'il est réclamé même par un seul membre.

Pour les élections des dignitaires, le scrutin est toujours secret ; il se fait par appel nominal, chaque membre devant déposer lui-même son bulletin dans l'urne.

Travaux présentés par les membres

Art. 15. — Tout membre qui désire lire un travail en donne avis au Bureau, qui décide s'il y a lieu d'en autoriser la lecture. Après lecture, l'assemblée renvoie le

travail à la Section compétente : un rapport est fait par un des membres de cette Section et lu à une des plus prochaines séances. Les manuscrits originaux des travaux offerts à la Société ne deviennent sa propriété exclusive que si l'auteur y consent ; ils peuvent être communiqués aux personnes qui en feront la demande, avec l'assentiment du Bureau. Si un manuscrit est simplement donné en communication à la Société, il reste la propriété de son auteur, mais il pourra être imprimé au Bulletin si la Société le juge convenable.

Commissions spéciales

ART. 16. — Pour le bon ordre des travaux et pour faciliter l'étude de certaines questions spéciales, la Société est divisée en quatre sections : section des Lettres, section des Sciences, section des Arts, section de l'Agriculture et de l'Industrie.

Toutes les Commissions spéciales règlent elles-mêmes leurs travaux. Les Président et Vice-Présidents de la Société ont toujours le droit d'y assister.

Bulletin. — Commission de publication

ART. 17. — La première partie du Bulletin est réservée à la publication des travaux dont la Société aura autorisé la publication. La seconde partie comprend le compte rendu analytique des séances.

Le choix des travaux à insérer est renvoyé à une Commission dite de publication formée du Président, avec voix prépondérante, ou, à défaut du Président, de l'un des Vice-Présidents, du Secrétaire et de trois Membres titulaires désignés par l'assemblée.

Sur son rapport, la Société est appelée à décider, au scrutin secret et en l'absence des auteurs, si leurs travaux seront insérés.

Les auteurs des travaux insérés au Bulletin auront droit, aux frais de la Société, à un tirage à part de 50 exemplaires ; au-dessus de ce nombre, les exemplaires seront à leur charge.

Ces tirages porteront la mention expresse que les travaux sont extraits du Bulletin de la Société.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les Mémoires et travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications.

VI. — Obligations des membres de la Société

Art. 18. — Tout membre de la Société, en acceptant l'honneur d'en faire partie, prend l'engagement de travailler à sa prospérité dans la mesure de ses forces, soit en participant à ses travaux, soit en lui faisant connaître et en s'efforçant de lui procurer les objets d'étude, les découvertes propres à l'intéresser et à enrichir ses collections, soit au moins en lui donnant une description exacte de ces objets.

Art. 19. — La durée de la Société est illimitée. Néanmoins chacun de ses membres a le droit de se retirer sous la condition de donner par écrit sa démission entre les mains du Président.

Tout membre qui ne paierait pas sa cotisation à la seconde présentation de la quittance, soit un mois après la première, sera considéré comme démissionnaire.

Dans les deux cas, la cotisation de l'année en cours reste exigible.

VII. — Modifications aux statuts

Art. 20. — Les propositions de modifications au présent règlement doivent être faites par écrit et signées de onze membres titulaires au moins.

Elles sont soumises à l'examen préalable du Bureau, qui présente un rapport à l'assemblée spécialement convoquée.

Toute modification, pour être admise, doit réunir en sa faveur au moins les deux tiers des suffrages exprimés.

Une fois admise, elle ne devient obligatoire qu'au premier janvier suivant.

VIII. — Dissolution de la Société

Art. 21. — En cas de dissolution de la Société, tout ce qui lui appartiendra, même les fonds en caisse, après l'acquit de toutes les dépenses, deviendra la propriété de la ville de Saint-Dizier, pour son musée ou sa bibliothèque ; l'origine toutefois en serait indiquée.

La Société a rempli les formalités requises pour lui assurer la capacité juridique. La déclaration légale a été faite le 24 février 1908 ; le récépissé de cette déclaration a été délivré par la sous-préfecture de Wassy le 28 février ; l'insertion obligatoire au Journal officiel *a paru dans le numéro du 11 mars 1908.*

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DE LA SOCIÉTÉ

des Lettres, des Sciences, des Arts

de l'Agriculture

et de l'Industrie de St-Dizier

Extrait des procès-verbaux de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier.

Séance du 10 Octobre 1907

PRÉSIDENCE DE M. CHARMETEAU

Etaient présents : MM. de Baillon, Didier, Frionnet, Gandner, Mettrier, Minot, Moreau de la Tour, Piot, Pirro, Rolland, Simonnet, Staedler, Thomas, Vesselle.

Le procès-verbal de la présente réunion est adopté sans observations.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre qu'il a écrite à M. P. Guillemin pour lui exprimer la reconnaissance de la Société pour les services qu'il lui a rendus et lui témoigner ses regrets et ceux de ses collègues au sujet de sa démission de vice-président de la Société. — Lecture est faite de la réponse de M. P. Guillemin, qui remercie et expose les raisons qui l'obligent à maintenir sa démission.

M. le président donne la liste des publications et des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin et Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. 30.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1906.

Mémoires de la Société éduenne, t. 34.

Mémoires de la Société d'architecture de Lyon, mai-juillet-septembre 1907.

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont, 1907, nº 6.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, nos 44 et 45.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. 22, 1906.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. 48.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e série, t. Ier.

Bulletin de la Société de Langres, juillet 1907.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Mâcon, juin 1907.

Mémoires de la Société de l'Aube, t. 70.

Discours prononcés aux Congrès des sociétés savantes de Montpellier.

Une discussion s'engage au sujet de la présence du trésorier au fauteuil de la présidence. Appelée à se prononcer par un vote, l'assemblée confirme à M. Charmeteau les fonctions de président de la séance.

M. Pirro fait observer que seuls les membres titulaires auraient dû prendre part au vote. — M. Charmeteau s'excuse d'être obligé de procéder à un second tour de scrutin, limité cette fois aux membres titulaires.

M. Pirro donne sa démission de secrétaire de la Société. M. l'abbé Minot, secrétaire-adjoint, remplit alors les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un vice-président en remplacement de M. P. Guillemin, démissionnaire.

Plusieurs sociétaires font observer que, le bureau devant être renouvelé entièrement en décembre, il serait préférable d'attendre à cette date pour nommer un vice-président. Cette proposition est mise aux voix : 4 sociétaires se prononcent pour l'élection immédiate, 7 pour renvoi à décembre, 1 bulletin blanc. En conséquence, l'élection d'un vice-président est renvoyée à la séance de décembre.

Il est décidé, sur la proposition de M. l'abbé Piot, que les bulletins adressés au président pour cette élection seront incinérés.

M. le docteur Vesselle exprime le regret que les sociétaires ne connaissent pas à l'avance le nom des candidats à une fonction importante comme celle de vice-président, et témoigne le désir que désormais le bureau fasse connaître les noms qu'il propose aux suffrages de la Société. M. Charmeteau répond qu'il soumettra la question à ses collègues du bureau et qu'il pense que satisfaction pourra être donnée à M. le docteur Vesselle.

M. l'archiprêtre Mettrier donne lecture du commencement d'une monographie de l'église Notre-Dame de Saint Dizier. M. Mettrier prend l'histoire de notre église aux époques les plus lointaines; il appuie son très intéressant récit des documents les plus autorisés, discute certaines légendes et produit en somme un travail qui sera certainement une des pages les plus intéressantes de notre histoire locale.

MM. de Baillon, Didier, Frionnet, Mettrier, Minot, Piot, Pirro, Thomas, Vesselle, Rolland, Simonnet, membres titulaires de la Société, déposent sur le bureau une demande en revision des statuts.

M. le président déclare que, telle qu'elle est présentée, la pétition n'est pas complète. D'après le règlement, le bureau de la Société doit examiner les propositions de revision qui lui sont faites, mais encore faut-il que ces propositions soient formulées.

MM. Vesselle et Thomas insistent pour que la revision soit faite avant les élections de décembre.

Après échange d'observations, M. le président met aux voix la proposition suivante : les membres de la Société qui désirent une modification aux statuts devront, avant le 25 octobre, adresser à ce sujet une note détaillée à M. le président. Celui ci devra réunir le bureau pour examiner les projets qui lui seront soumis, de sorte que la discussion puisse avoir lieu à la réunion ordinaire de

novembre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Rappel est fait de la candidature comme membre titulaire de M. l'abbé Staedler, présenté par MM. Charmeteau et Humblot.

MM. Charmeteau et de Baillon présentent M. Gandner comme membre titulaire.

MM. Pirro et Frionnet présentent M. l'abbé Humblot, curé d'Orquevaux, comme membre correspondant.

Parlant de fouilles faites au Châtelet par MM. Colson frères, M. Pirro trouve qu'une récompense devrait être accordée par la Société à ces Messieurs. L'examen de cette proposition est renvoyé à une séance ultérieure.

M. Rolland ayant proposé l'échange des Mémoires de la Société avec ceux de la Société de Semur, la proposition est acceptée à mains levées, et M. le secrétaire est chargé d'en écrire à M. le secrétaire de la Société des Lettres de Semur.

La séance est levée à 3 h. 50.

Séance du 21 novembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. CHARMETEAU

La séance est ouverte à 2 h. 15.

Etaient présents : MM. Daval, Didier, Frionnet, Gandner, Em. Humblot, Jacob, Mettrier, Minot, Pirro, Simonnet, Thomas, Vesselle.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

M. le président donne la liste des publications reçues depuis la dernière réunion :

Bulletin mensuel de la Société académique d'architecture de Lyon, octobre 1907.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1re et 2e parties, 1907.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1907.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, avril-mai-juin 1907.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres titulaires et d'un membre correspondant. M. l'abbé Staedler, présenté par MM. Charmeteau et Humblot, obtient 10 voix sur 10 votants. Il est proclamé élu à l'unanimité membre titulaire de la Société.

M. Gandner, présenté par MM. Charmeteau et de Baillon, obtient 10 voix (1 bulletin blanc) sur 11 votants. Il est proclamé élu membre titulaire de la Société.

M. l'abbé Humblot, curé d'Orquevaux, présenté par MM. Pirro et Frionnet, obtient 12 voix sur 12 votants. Il est proclamé élu à l'unanimité membre correspondant de la Société.

M. Charmeteau donne ensuite lecture de la liste des objets achetés à la vente de M. l'abbé Fourot, ancien professeur de rhétorique au Collège, ancien secrétaire de la Société des Lettres. Ces objets ont été adjugés pour une somme totale de 205 fr., frais compris. La ville de Saint-Dizier ayant accordé à cet effet une subvention spéciale de 100 fr., il reste à la charge de la Société une dépense de 105 fr. MM. Charmeteau et Daval reçoivent les remercîments de leurs collègues pour l'intelligent service qu'ils ont rendu à la Société et à la ville de Saint-Dizier.

La Société procède ensuite à la revision de ses statuts ; puis, ce long travail terminé, elle décide que lecture de toutes les modifications adoptées dans cette séance sera faite dans une séance complémentaire que l'on fixe au 28 novembre.

La séance est levée à 4 h. 25.

Séance du 28 novembre 1907
(Séance complémentaire)

PRÉSIDENCE DE M. CHARMETEAU

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Etaient présents : MM. de Baillon, Charmeteau, Daval, Didier, de La Fournière, Frionnet, Gandner, Em. Humblot, Mettrier, Minot, Rolland, Staedler, Thiébault, Thomas, Vesselle.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observations.

Don à la Société : Programme du concours de l'Arquebuse à Chaumont, en 1698. Offert par M. Pellier, capitaine commandant la compagnie de sapeurs-pompiers de Saint-Dizier.

L'assemblée vote des remerciements à M. Pellier.

A la demande de M. Charmeteau, il est adopté que désormais les séances de la Société auront lieu à 2 h. 1/2 pendant les mois de janvier, février, mars, novembre et décembre ; à 4 heures pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet, octobre.

M. le secrétaire donne ensuite lecture des statuts de la Société modifiés conformément aux votes émis dans la séance du 21 novembre. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Parlant des lettres de convocation aux séances de la Société, M. Thomas demande que désormais l'élection d'un membre quelconque de la Société mise à l'ordre du jour soit ainsi libellée : « Election d'un membre..., M. X..., candidat. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

MM. de La Fournière et Daval présentent M. l'abbé Jacob, professeur au Collège de St-Dizier, et M. Adolphe Thiébault, avocat, comme membres titulaires.

MM. Charmeteau et Em. Humblot présentent M. René Colson, de Sommeville, professeur au Collège de Langres, et M. Colson, de Sommeville, 13 boulevard Magenta, à Paris, comme membres correspondants.

M. le président propose que, dans le cas où la Préfecture n'aurait pas encore approuvé les statuts pour le second jeudi de décembre, la séance de décembre soit renvoyée à un jeudi suivant, à la rigueur en janvier, jusqu'au retour des statuts approuvés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le président annonce à l'assemblée le décès de M. Paul Leroi, 12 rue de la Victoire, à Paris.

La séance est levée à 3 h. 50.

(Suivent les statuts, tels qu'ils ont été revisés dans les séances du 21 et du 28 novembre 1907).

Séance du 9 Janvier 1908

PRÉSIDENCE DE M. CHARMETEAU

La séance est ouverte à 2 h. 40.

Etaient présents : MM. Charmeteau, Daval, Frionnet, Gandner, P. Guillemin, Jacob, Mettrier, Minot, Rolland, Thiébault.

M. Charmeteau présente à la Société les excuses de M. Emile Humblot, qu'un léger accident de chasse a empêché, à son grand regret, d'assister à la séance.

Lecture est donnée d'une lettre de la Préfecture indiquant à la Société les formalités à remplir pour obtenir la capacité juridique, si elle le désire. M. le président consulte la Société à ce sujet : elle se prononce pour l'affirmative. M. Charmeteau propose alors que les formalités ne soient remplies qu'après la constitution du bureau.

L'assemblée se range à cet avis et décide que les élections auront lieu préalablement, à la séance de février.

M. P. Guillemin offre à la Société, au nom de l'auteur, M. Joppé, une brochure sur la campagne de Crimée. M. le secrétaire est chargé de remercier officiellement M. Joppé au nom de la Société. M. l'archiprêtre Mettrier demande que lecture soit faite en séance de cette brochure. Cette demande est adoptée par tous les sociétaires présents.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection, comme membres titulaires, de MM. Jacob et Thiébault, membres associés depuis plus d'un an. MM. Jacob et Thiébault sont élus à l'unanimité.

M. René Colson, professeur au Collège de Langres, est élu, à l'unanimité, membre associé.

M. Colson, 13 boul. Magenta, à Paris, est élu membre correspondant, également à l'unanimité.

M. l'archiprêtre Mettrier continue ensuite la lecture de son très intéressant travail sur l'église Notre-Dame de St-Dizier. Il nous fait assister aux diverses transformations architecturales et ornementales de l'édifice et termine par la liste chronologique des curés, ses prédécesseurs.

M. l'archiprêtre reçoit les félicitations du président et des sociétaires présents. Son travail sera remis à la commission de publication.

Sur la demande de plusieurs sociétaires, il est décidé que le travail de M. Humblot, curé d'Orquevaux, sera lu à la séance de février. Ce travail a pour titre : La Vallée du Cul-du-Cerf, ses établissements religieux, civils et métallurgiques.

M. Charmeteau prie la Société de désigner deux membres pour vérifier les comptes du trésorier. MM. Gandner et Thiébault sont désignés.

M. Charmeteau consulte la Société pour avoir son avis au sujet de la continuation de l'abonnement à la revue « l'Art ». Sur une remarque de M. Daval, on décide à l'unanimité de continuer l'abonnement.

La séance est levée à 3 h. 40.

Séance du 13 Février 1908

PRÉSIDENCE DE M. CHARMETEAU

La séance est ouverte à 2 h. 40.

Etaient présents : MM. Charmeteau, Minot, Daval, Pirro, Guinoiseau, Vesselle, Mettrier, Thomas, Frionnet, Thiébault, Rolland, Didier, Simonnet, Staedler, Jacob, Eug. Humblot.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

M. Charmeteau donne lecture d'une lettre du président de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, laquelle verra avec plaisir se faire l'échange proposé des mémoires de la Société de Saint-Dizier avec les bulletins de la Société de Semur-en-Auxois.

M. le président fait part du décès de M. le comte Werlé, membre correspondant, et donne la liste des publications et des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Communiqué du ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, relatif au 46e Congrès des sociétés savantes.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 47.

Bulletin du Comité des sociétés des beaux-arts des départements, n° 30.

Pourquoi faut-il aller dans l'Antarctique ? par J.-B. Charcot.

Programme de l'expédition française au pôle sud, mission Charcot.

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont, n° 7.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, nos 3 et 4.

Comité des travaux historiques et scientifiques ; liste des membres et des correspondants, ainsi que des Sociétés savantes de Paris et des départements.

Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, 1907.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 118e et 119e volumes.

Bulletin mensuel de la Société académique d'architecture de Lyon, nos 11, 12 et 13, et palmarès des récompenses de ladite Société à ses lauréats, 15 décembre 1907.

M. Charmeteau donne lecture d'une lettre de M. de Hédouville qui rappelle qu'il y a dix-huit mois, vaincu par les années et les infirmités, il a offert sa démission de président. « Aujourd'hui, écrit-il, il ne s'agit plus de démission ; mes fonctions sont arrivées à leur terme, je ne puis plus assister à vos séances, je ne compte plus. » Et pour la dernière fois il offre à ses collègues, avec ses remercîments, l'expression de ses sentiments d'estime et d'affection.

Cette lecture soulève une profonde émotion parmi les membres présents. Ils rappellent que la Société est l'œuvre surtout de M. de Hédouville ; qu'elle lui doit son existence, son extension, sa prospérité ; qu'il en a été pendant 27 ans le président aussi actif qu'éclairé. Il paraît impossible que la Société accepte jamais de se séparer de son membre fondateur.

M. Daval fait remarquer que les élections qui vont avoir lieu pourront permettre à la Société de témoigner

une fois de plus qu'elle entend ne jamais rompre les liens qui la rattachent à son vénéré président.

On procède alors aux élections.

Elles se font par appel nominal et au scrutin secret ; les bulletins de vote sont incinérés aussitôt après leur dépouillement. Les quinze membres titulaires présents prennent part à tous les votes.

Le bureau formé est ainsi constitué :

Président : M. de Hédouville, pour 2 ans.
1er vice-président : M. Daval, pour 2 ans.
2e vice-président : M. le docteur Vesselle, pour 2 ans.
Secrétaire : M. Jacob, pour 4 ans.
Secrétaire-adjoint : M. Simonnet, pour 4 ans.
Trésorier : M. Charmeteau, pour 4 ans.
Conservateur du Musée : M. Houdard, membre de droit.
Bibliothécaire : M. Thomas, pour 4 ans.

M. Thiébault lit le rapport des commissaires des comptes du trésorier. Pour l'exercice 1907, le montant des recettes a été de 1.195 fr. 60, et celui des dépenses de 1.332 fr. 60. L'excédent de 137 fr. des dépenses sur les recettes provient de l'achat de différents objets à la vente de M. l'abbé Fourot, et surtout des frais d'impression du 2e fascicule du tome X des Mémoires de la Société, frais qui ont été en rapport avec l'importance de l'ouvrage consacré tout entier au magistral travail d'entomologie de M. l'abbé Frionnet. Malgré cet excédent de dépenses, la balance s'établit par un avoir de 1.686 fr. 68, non compris un titre de 6 fr. de rente 3 °/₀ et un autre de 7 fr. de rente 3 °/₀, représentant le versement des membres à vie.

Les commissaires des comptes en reconnaissent la parfaite exactitude ; ces comptes sont approuvés et des remercîments adressés à M. Charmeteau pour les soins et

le zèle qu'il a apportés dans sa gestion ; les commissaires des comptes, MM. Gandner et Thiébault, sont, pour leur travail consciencieux, associés à ces remercîments.

M. l'abbé Eug. Humblot commence la lecture de son travail sur la vallée d'Orquevaux. Cette vallée s'ouvre brusquement au fond d'un gouffre, miniature du grandiose Cirque de Gavarnie, qui porte sur la carte de l'état-major le nom de précipice du Cul-du-Cerf. La Manoise prend sa source dans cet entonnoir. Un sentier aussi fleuri que rustique suit le cours sinueux de la rivière et conduit au village d'Orquevaux.

Après de savantes recherches sur l'origine de ce nom, son étymologie probable, ses différentes formes dans le cours des siècles, M. Humblot aborde l'histoire de la localité. Durant la période gallo-romaine, les Romains établirent un poste d'observation à l'entrée de la vallée. Sur l'emplacement de ce poste, des Francs s'établirent à l'époque des grandes invasions. Ce fut l'origine du village actuel. M. Humblot en esquisse l'histoire jusqu'à la fin du XVe siècle.

Ce travail aussi intéressant que solidement documenté, et surtout la poétique description qui lui sert de prologue, attire l'attention de la Société sur le pittoresque et le charme de plusieurs sites de notre région. Ne pourrait-on pas, pour les mieux connaître, organiser, dans la belle saison, quelques excursions scientifiques et artistiques ? M. le docteur Guinoiseau propose de commencer par une visite à Orquevaux : géologues et amateurs de beaux paysages y trouveront leur profit. La Société reconnaît que cette idée mérite d'être prise en sérieuse considération.

MM. Charmeteau et Minot présentent M. l'abbé Maitrier, curé de Leurville, comme membre associé.

M. Charmeteau rappelle qu'il a été décidé par les nou-

veaux statuts qu'un diplôme d'admission serait désormais délivré aux membres de la Société. M. Charmeteau est prié de s'entendre, pour la création de ce diplôme, avec M. Emile Humblot, à qui toute liberté sera laissée pour la composition artistique du diplôme.

La séance est levée à 4 h. 20.

Séance du 12 Mars 1908

PRÉSIDENCE DE M. DAVAL

Etaient présents : MM. Houdard, Mettrier, Charmeteau, Em. Humblot, Guinoiseau, Vesselle, Frionnet, Simonnet, Thomas, Rolland, Thiébault, Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

M. Charmeteau propose que désormais les lettres de convocation contiennent, avec l'ordre du jour, le dernier procès-verbal adopté. Les membres de la Société empêchés d'assister aux réunions seront ainsi tenus au courant des travaux de l'assemblée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le président donne la liste des publications et ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Bulletin trimestriel de la Société d'Histoire naturelle de Mâcon, n° 3. (Principaux articles : Fossiles caractéristiques du jurassique mâconnais, avec planches ; Elevage des vers-à-soie sauvages).

Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 48.

Bulletin trimestriel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, 1907, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres. (Principaux articles : l'Exposition de Milan en 1906 ; le Merveilleux dans Charles Nodier ; une Visite

aux parcs nationaux des Etats-Unis et du Canada ; une Aciérie moderne ; A propos de Courbet ; Sceaux franc-comtois ; Mme de Charrière et la Société neufchâteloise au XVIIIe siècle ; les Gardes d'honneur dans le département du Doubs en 1813 ; Sceau commun des frères Verne).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1907, 3e trimestre. (Contient un long article sur les Epreuves de Madame de Lucé, cousine et belle-sœur de Madame d'Epinay).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome VI, p. 1-32. (Contient : la Nomenclature des acquisitions faites par la Société à la vente de M. l'abbé Fourot ; le Procès-Verbal de la prise du château de Chauvirey, en 1642 ; le Testament et l'Inventaire d'un chanoine langrois à la fin du XVIIIe siècle).

Bulletin mensuel de la Société académique d'architecture de Lyon, n° 14, et Programme des concours ouverts par cette Société pour l'année 1908.

Procès-verbaux des séances du Conseil général de la Haute-Marne, session d'août 1907.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre associé. M. l'abbé Paul Maîtrier, curé de Leurville, candidat, est élu à l'unanimité.

En l'absence de M. l'abbé Eug. Humblot, M. l'abbé Frionnet continue la lecture du travail présenté à la dernière séance sur la vallée du Cul-du-Cerf. Avec la même richesse de documentation déjà signalée, l'auteur aborde l'histoire des établissements industriels de cette vallée. Dès 1157, la fabrication du fer paraît avoir été très active à Orquevaux. A partir de 1728, un bocard y remplace le haut-fourneau. Deux forges fonctionnaient encore au commencement du siècle dernier ; l'une, la forge d'En-Haut, fut supprimée en 1824 ; la seconde, dite Forge-Basse, subsista encore trente ans ; mais, en 1854, les feux

furent définitivement éteints ; la révolution économique opérée par les progrès de l'industrie et la transformation des moyens de transport devaient fatalement tuer l'industrie du fer dans une localité qui en avait vécu pendant de longs siècles, mais qui se trouvait à une trop grande distance des voies ferrées et où l'on ne rencontrait ni houille ni minerai.

M. Humblot esquisse ensuite l'histoire de la commune d'Orquevaux. Malgré l'absence de toute charte locale, il relève un certain nombre de franchises et d'usages dont jouissait la commune au moyen-âge ; il dresse l'état des propriétés communales en 1745 et étudie le mouvement de la population, étude rendue plus certaine et plus facile à partir de 1639 par l'établissement des registres paroissiaux.

La suite de cette lecture est renvoyée à une séance ultérieure.

L'ordre du jour demande qu'il soit donné lecture des chartes bragardes recueillies par M. G. de la Fournière. M. Charmeteau présente les excuses du docte paléographe, empêché d'assister à la séance, et lit, en son nom, un curieux et intéressant traité, signé à Vitry, le 13 mars 1358, par les notables des deux villes de Vitry et de Saint-Dizier. Ce document est extrait d'un manuscrit de M. Maxime de Torcy intitulé *Recherches chronologiques et historiques sur l'ancienne ville de Victry en Partois*. Les habitants de Vitry s'engagent à envoyer au secours de Saint-Dizier en danger, sur une première réquisition, quarante « glaives » qui seront défrayés de tout par leurs compatriotes, pour une durée de quinze jours ; sur une nouvelle demande de renforts, 40 autres « glaives » seront envoyés à la rescousse, mais ceux-ci seront à la charge de Saint-Dizier. Ces auxiliaires ne devront être utilisés que jusqu'à dix lieues à la ronde autour de Vitry et non

au-delà, à moins de conventions spéciales. La solde pour chaque glaive est fixée à un écu Philippe par journée. Il y a réciprocité d'engagements, sous les mêmes clauses, de la ville de Saint-Dizier à l'égard de celle de Vitry. Ce traité ne s'étend pas aux guerres particulières que les deux villes pourraient avoir à soutenir contre d'autres villes ou contre des seigneurs du royaume ; il ne vise que leur défense contre des envahisseurs étrangers.

M. le président prévient la Société qu'il y a lieu de s'occuper de la mise au jour d'un nouveau fascicule des Mémoires. Des travaux d'une notable importance attendent l'impression. M. le trésorier, consulté, dit que l'état des finances permet cette publication. M. Thomas demande que, vu la nécessité d'agir sans retard, si l'on veut mener cette œuvre à bonne fin avant les vacances, il soit procédé d'urgence à la nomination des trois membres électifs de la commission de publication. On procède à l'élection au scrutin secret. Les 13 membres présents y prennent part. Au premier tour, M. l'archiprêtre Mettrier est élu avec 11 voix ; au second tour, M. Thomas, avec 8 voix ; au troisième tour, M. Charmeteau, avec 9 voix.

La Commission de publication est donc ainsi composée : M. le président ou, à son défaut, l'un des vice-présidents, avec voix prépondérante, et M. le secrétaire, membres de droit ; MM. l'archiprêtre Mettrier, Charmeteau et Thomas, membres élus. La Commission devra se réunir sans délai et présenter son rapport à la prochaine séance de la Société.

M. le président communique une lettre de M. René Colson demandant confirmation de son admission et de celle de son frère dans la Société. Sa lettre est renvoyée à M. le secrétaire, chargé de notifier officiellement leur élection aux deux infatigables pionniers du Châtelet.

M. l'archiprêtre Mettrier et M. Charmeteau présentent

M. l'abbé Paul Fave, curé de Pogny, comme membre associé.

M. le président annonce qu'il a reçu une lettre de M. le bibliothécaire faisant connaître la méthode suivant laquelle sera dressé le catalogue des livres, brochures et publications de la Société. M. Thomas est prié de lire lui-même son programme et de le développer à son gré. M. le bibliothécaire se propose de dresser une table quadruple : 1° par noms d'auteurs ; 2° par cartes, planches, dessins, etc. ; 3° par noms de villes et de villages ; 4° par ordre alphabétique des matières.

Ce travail analytique, vraie tâche de bénédictin, permettra de tirer meilleur parti de richesses trop peu utilisées parce que trop peu connues. Quand M. Thomas l'aura mené à bonne fin, il aura bien mérité de la Société, qui l'en remercie d'avance et ne lui ménagera pas ses chaleureux encouragements.

M. Thomas a inventorié le stock en dépôt des Mémoires de la Société. Le volume IV est épuisé. Il reste du volume I, 23 exemplaires ; du vol. II, 35 exempl. ; du vol. III (Flore de M. l'abbé Aubriot), 50 exempl. ; du vol. V, 13 exempl. ; du vol. VI, 47 exempl. ; du vol. VII, 32 exempl. ; du vol. VIII, 71 exempl. ; du vol. IX, 1er fascicule, 79 exempl. ; 2e fascicule. 58 exempl. ; 3e fascicule, 87 exempl. ; du vol. X, 1er fascicule, 90 exempl. ; 2e fascicule, 82 exempl. En tout 667 volumes. En outre 6 collections complètes sont mises en réserve pour le service de la Société.

Malgré ce fonds qui menace de devenir encombrant, la Société ne juge pas à propos de réduire les prochains tirages ; elle décide qu'à l'avenir douze exemplaires seront mis à part, dont six pour sa bibliothèque et six en réserve pour satisfaire à la demande de ceux qui voudraient se procurer la collection complète des Mémoires.

Vu le peu d'emplacement dont dispose le bibliothécaire, M. le président conseille de mettre les volumes en dépôt, par années, dans des caisses qu'on remisera au grenier, en attendant qu'on dispose d'une installation plus confortable.

M. le président annonce que les formalités tendant à obtenir pour la Société la capacité juridique ont été remplies. La déclaration légale a été faite le 24 février 1908 ; le récépissé de cette déclaration a été délivré le 28 février par la sous-préfecture de Wassy ; l'insertion obligatoire au *Journal officiel* a paru dans le n° du 11 mars. Cette affaire est complètement solutionnée. Le dossier en est déposé aux archives.

La séance est levée à 4 h. 1/4.

Séance du 9 Avril 1908

PRÉSIDENCE DE M. DAVAL

La séance est ouverte à 4 h. 10.

Etaient présents : MM. Mettrier, Guinoiseau, Vesselle, Simonnet, Frionnet, Charmeteau, Staedler, Piot, Thomas, Thévenin, Jacob.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars est lu et adopté sans observations.

L'ordre du jour appelle le compte rendu de la visite faite à M. le président de la Société. M. le secrétaire en donne lecture.

Le 18 mars, MM. Daval et Vesselle, vice-présidents de la Société, accompagnés de MM. Houdard, Charmeteau, Mettrier et Jacob, se rendaient à Eclaron. Ils trouvaient à leur arrivée M. le comte de Baillon et M. Simonnet, qui se joignaient à eux, et la mission se rendait chez M le vicomte de Hédouville.

M. Daval, en termes discrets autant que délicats, et M. l'archiprêtre Mettrier, dans le langage fleuri de la poésie, lui présentaient les hommages de la Société, qui venait pour la quatorzième fois de le réélire président, et lui offraient en souvenir un bronze d'art, *l'Etude*, de Barrias, fruit d'une souscription volontaire qui avait produit 405 fr. 50.

La lecture du compte rendu terminée, l'assemblée salue de ses applaudissements le nom de son vénéré président et vote des remercîments à M. Charmeteau, promoteur de la souscription, chargé de la mission délicate du choix et de l'achat du bronze

On procède alors, au scrutin secret, à l'élection d'un membre associé. M. l'abbé Paul Fave, curé de Pogny, candidat, est élu à l'unanimité.

M. le secrétaire donne lecture du rapport de la commission de publication, qui s'est réunie la 27 mars.

Trois manuscrits, lus dans les séances de la Société, ont été présentés, avec demande d'insertion dans le volume XI des Mémoires :

1° Une monographie de la chapelle Sainte-Anne, de Joinville, par M. Emile Humblot ; une riche collection de clichés en simili-gravure est mise gracieusement par l'éminent artiste à la disposition de l'éditeur pour illustrer ce travail.

2° Une monographie de l'église Notre-Dame de Saint-Dizier, par M. l'archiprêtre Mettrier ; M. Charmeteau fournit, pour orner cette étude, 5 clichés de l'église actuelle.

3° Une monographie de la vallée du Cul-du-Cerf, par M. l'abbé Eugène Humblot.

Sur les conclusions motivées de la commission, la Société accepte ces trois mémoires pour être publiés immédiatement ; cependant celui de M. l'abbé Humblot

sera réservé pour le plus prochain fascicule si l'insertion des procès-verbaux ne laisse disponible qu'une place insuffisante dans le tome XI.

La Société remercie M. Emile Humblot de son offre gracieuse de clichés. Elle décide de faire suivre les travaux insérés du compte rendu de la visite faite le 18 mars à M. le président ; la reproduction, d'après une photographie de M. Charmeteau, du bronze offert par les souscripteurs accompagnera ce compte rendu. Viendront ensuite les nouveaux statuts, les procès-verbaux des séances des quatre dernières années, en totalité ou en partie, suivant qu'en jugera le bureau, d'après l'état des registres, et la liste des membres de la Société.

Le tirage sera fait sur papier uniforme, de qualité assez bonne pour bien rendre les gravures.

M. le président communique les ouvrages et publications reçus depuis la dernière séance :

1° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Outre un certain nombre de rapports sur des découvertes archéologiques ou des fouilles exécutées ou projetées en France, à Montlaurès (près de Narbonne), au camp de Cora (Yonne), à Langerie-Haute (Dordogne), à Paley (Seine-et-Marne), à Lourdes, à Narbonne et à Fréjus, ce volume contient des études : sur une plaque votive du Musée historique de Bâle (avec planche) ; sur l'église abbatiale de N.-D. de Josaphat (avec planches) ; sur le mobilier d'un bourgeois de Périgueux en 1428 ; sur les fouilles à l'amphithéâtre de Saintes en 1906 (avec planches) ; sur l'influence lombarde dans l'architecture romaine de la région montpelliéraine ; sur une marmite de bronze avec inscription du XVIe siècle (avec planche) ; sur une série de fouilles opérées en Algérie et en Tunisie pendant la campagne de 1905-1906 (avec planches).

2° Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e série, tome I. Renferme un mémoire sur la garde d'honneur de Poitiers, sous le premier Empire.

3° Bulletin mensuel de la Société académique d'architecture de Lyon, n° 15, mars 1908. Contient deux articles nécrologiques sur deux architectes : Joannès Bernard (1842-1907) et Adolphe Coquet (1841-1907), et la suite d'une conférence sur les champignons de bois, par M. Mangin.

4° Un numéro spécimen de la Vie coloniale.

5° Le programme du Congrès international des sciences historiques qui se tiendra à Berlin du 6 au 12 août 1908.

6° A propos de Saint-Philibert-de-Grandlieu : réponse à une critique de M. L. Maître, par le R. P. de la Croix.

7° Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont, tome III, fasc. 8. Renferme une notice, avec planches, sur l'hôpital de Boucheraumont, à Donjeux, et un court mémoire sur un lot de pièces de monnaie trouvées à Bourdons, en juillet 1907. (M. Petermann.)

M. le président fait part d'une lettre de M. l'abbé Paul Maitrier, qui remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'admettant, et l'assure de son concours actif.

M. l'abbé Eugène Humblot s'est excusé, également par lettre, de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. En son absence, la parole est donnée à M. l'abbé Frionnet, pour continuer la lecture du travail sur la vallée du Cul-du-Cerf.

M. Humblot nous apprend qu'au commencement du XVIe siècle il y avait à Orquevaux 9 moulins, dont aucun n'était banal ; l'industrie des laines y entretenait trois foulons. On y trouvait aussi 3 carrières ; une seule reste exploitée, mais elle est d'une étendue considérable, et à l'Exposition universelle de 1900 les ingénieurs de l'Ecole des ponts et chaussées ont reconnu la valeur exceptionnelle de la pierre qu'on en extrait.

Passons au chapitre de l'Instruction publique. En 1646, le village d'Orquevaux avait déjà son école et son instituteur. Il en fut privé momentanément par la Révolution ; un décret, daté de mai 1795, rattacha l'école d'Orquevaux et celles de plusieurs autres villages à une école centrale établie à Humberville. La première école des filles remonte seulement à l'automne de 1849 ; 30 ans plus tard, la loi sur la laïcisation a fermé cette école.

Les chapitres suivants traitent de l'histoire d'Orquevaux pendant la période révolutionnaire : organisation d'une garde nationale, enrôlements de volontaires et levées obligatoires de recrues pour les armées du Rhin et de la Moselle, réquisitions militaires, disette dans les campagnes, tels sont les principaux points touchés.

Cette partie du travail de M. l'abbé Humblot ne le cède au reste ni en intérêt ni en richesse de documentation. Vu l'heure avancée, la lecture des derniers chapitres est renvoyée à une prochaine séance.

La séance est levée à 5 h. 40.

Séance du 14 Mai 1908

PRÉSIDENCE DE M. DAVAL

Etaient présents : MM. Thomas, Staedler, Charmeteau, Gandner, Paul Maitrier, Eug. Humblot, Thiébault, Rolland, Jacob, Frionnet.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril est adopté sans observations.

M. Guillemin, ancien vice-président de la Société, et M. Emile Humblot, empêchés d'assister à la séance de ce jour, en ont informé M. le président, qui fait agréer leurs excuses par l'assemblée.

Lecture est donnée d'une lettre de M. l'abbé Paul Fave, qui remercie la Société de son élection comme membre associé.

M. le président fait part du décès de M. l'abbé Didier, membre titulaire, et de celui de M. Moissonnier, pharmacien à Alger, membre correspondant, dont la lettre de convocation à la séance du 4 avril a été renvoyée avec la mention « Destinataire décédé ».

La Société prend acte de la démission de M. Henri Pirro.

La Société n'a reçu depuis la dernière séance que quelques catalogues de bouquinistes, le Bulletin mensuel de la Société académique d'architecture de Lyon, n° 16, avril 1908 (sans intérêt spécial) et le Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 49 (renferme une étude sur l'église Saint-Nizier, de Lyon, au XVII° siècle, et un extrait d'une monographie de la paroisse de Fleurieu-sur-Saône).

La parole est donnée à M. l'abbé Eug. Humblot pour achever la lecture de son travail sur la vallée du Cul-du-Cerf. L'auteur reprend l'histoire d'Orquevaux à l'époque du choléra ; on sait que le sinistre visiteur fit trois apparitions dans nos pays : en 1832, en 1849 et en 1854. Orquevaux, épargné une première fois, eut cependant à compter 85 malades et 23 morts. M. de Vandeul se montra, en cette calamité, la providence du village, où il fit venir deux médecins et deux religieuses gardes-malades.

En 1870, un autre fléau, la guerre, s'abattit sur notre pays. Le 31 juillet, la commune d'Orquevaux vote une subvention de 500 fr. pour notre armée de l'Est. Le 21 août, en prévision des réquisitions militaires, elle institue une commission de 5 habitants pour les vérifier et les surveiller ; de fait, il y eut, au profit du 3e corps d'armée prussienne, 20 réquisitions qui furent évaluées à une somme de 8.090 fr., remboursée aux intéressés par un emprunt municipal de 10.000 fr. Nos envahisseurs ne se privaient de rien.

Un dernier chapitre est consacré au recensement des familles d'Orquevaux en 1908.

M. l'abbé Humblot a fini la lecture de son laborieux travail. M. le président l'en remercie et l'en félicite.

M. Charmeteau présente alors les excuses de M. G. de la Fournière, empêché d'assister à la séance, et continue la lecture des chartes bragardes relevées par notre docte collègue. Il s'agit aujourd'hui d'un certain nombre de documents conservés à la Bibliothèque nationale (mss. français, 26.481, p. 128 et suiv.). Plusieurs de ces documents ont été publiés dans les « Lettres et Privilèges octroyez aux habitants de la Ville et Fauxbourgs de Saint-Dizier », ouvrage imprimé à Paris en 1607 ; mais l'omission d'un mot dans cet ouvrage change complètement la nature de l'un des documents. Il s'agit des lettres de Jean de Vergy, datées de juillet 1442, octroyant à tous les habitants de Saint-Dizier « *leurs usages en* tout le bois des haies et des accrues » ; l'omission dans le texte imprimé des trois mots ci-dessus en italique transforme en un droit de propriété ce qui, d'après le texte original, n'est qu'un droit d'usage. Des lettres patentes de Charles VII (juin 1445) ordonnent au bailli de Vitry de veiller à ce que les habitants de Saint-Dizier, qui ont eu grandement à souffrir des dernières guerres et craignent d'être molestés dans l'usage des droits d'affouages précités, en jouissent pleinement et paisiblement. Suivent plusieurs autres extraits, de moindre importance, du même manuscrit. Un document tiré des Archives nationales (P. 1794. Terrier de Champagne, f^os^ I et suiv.) est une déclaration, en date du 7 août 1680, de Me Claude Dubois, échevin de la ville, donnant le recensement des maisons et des particuliers redevables de cens et de rentes envers le roi pour leurs droits de pâture, d'affouages et autres.

L'ordre du jour appelle communication d'une note sur la Côte d'Ivoire, par M. Paul Giroud. M. Charmeteau en donne lecture et fait circuler une série de photographies qui accompagnent l'envoi de M. Giroud. C'est une intéressante notice géographique, dressée sur place avec une précision toute militaire. Description de notre colonie du golfe de Guinée, population, recettes, dépenses, produits, exportations, impôts, postes occupés, chemins de fer, agriculture, commerce extérieur, voilà les principaux points passés en revue. L'auteur de cette instructive notice promet de la faire suivre d'une autre pour la compléter. La Société l'accueillera avec le même plaisir que la première et, en l'attendant, adresse ses remercîments à son bénévole correspondant.

Pour répondre au légitime désir d'un certain nombre de membres, M. le président propose de faire procéder sans délai à un tirage à part des nouveaux statuts, qui seront insérés dans le volume des Mémoires sous presse, et de les adresser le plus tôt possible à tous les sociétaires. Cette proposition est adoptée par l'assemblée, qui fixe à 300 le nombre des exemplaires ainsi tirés à part.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 5 h. 1/2.

Séance du 11 Juin 1908

Présidence de M. le Dr Vesselle, puis de M. Daval

En l'absence momentanée de M. Daval, la séance s'ouvre à 4 h. 1/2 sous la présidence de M. le docteur Vesselle, vice-président.

Etaient présents : MM. Gandner, Simonnet, Guillemin, Frionnet, Mettrier, Charmeteau, Thomas, Guinoiseau, Thiébault, Jacob.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 14

mai. M. l'archiprêtre Mettrier demande que les questions de pure administration intérieure, dont la divulgation pourrait froisser certaines susceptibilités, ne figurent pas au compte rendu mensuel imprimé des séances. Sur cette observation, le procès-verbal est adopté.

M. Daval remplace M. le docteur Vesselle au fauteuil de la présidence. Il présente les excuses de M. Houdard, empêché d'assister à la séance de ce jour.

Sur la demande de plusieurs sociétaires, M. le secrétaire avait demandé à M. d'Arbois de Jubainville, archiviste à Bar-le-Duc, de vouloir bien communiquer à la Société trois plans de la place de Saint-Dizier dressés en 1720. Les règlements ne permettent pas de laisser sortir ces documents des archives de Bar-le-Duc, mais M. de Jubainville les tient à la disposition des intéressés qui voudraient aller les consulter sur place.

M. Charmeteau a remis à la Société, au nom de l'auteur, M. Maitrot, membre associé à Wassy, une gracieuse plaquette : « Wassy à travers les âges ». M. le secrétaire est chargé de remercier officiellement le donateur.

Depuis la dernière séance, la Société a reçu les ouvrages et documents suivants :

1° Bulletin historique du diocèse de Lyon, n° 50, mars-avril 1908. Donne la suite d'une étude sur l'église Saint-Nizier, de Lyon.

2° Bulletin mensuel de la Société académique d'architecture de Lyon, n° 17, mai 1908.

3° Annales de la Société académique d'architecture de Lyon, tome XIII. A signaler parmi les nombreux comptes rendus et les rapports qui remplissent ces 800 pages ceux qui concernent les gaînes de fumée, l'ascenseur électrique Otis, le métal déployé, le liège aggloméré, l'asbestic, le ciment carrare, le tourne-au-vent, les plafonds armés, etc.

4° Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, etc. de l'Aube, 3e série, tome XLIV, 1907. Renferme une notice biographique sur Jean Passerat, par M. Julien Dubois ; trois mémoires sur le temple protestant de Landreville et sur les Templiers et Hospitaliers dans le diocèse de Troyes, par M. l'abbé Pétel ; un modèle de calcul pour la détermination des orbites des planètes et des comètes, par M. l'abbé Ferrari-Moreni.

5° Mémoires de la Société éduenne, tome XXXV, 1907. Consacrés à des études locales d'histoire, d'archéologie et de bibliographie.

MM. Godard et Charmeteau présentent M. A. Brulliard, maître-imprimeur à Saint-Dizier, comme membre associé.

La parole est donnée à M. Charmeteau, pour lire son travail sur les élections des échevins à Saint-Dizier, de 1756 à 1764. Ces élections furent mouvementées. Il s'agissait de remplacer un échevin décédé. Deux candidats se présentèrent : Pierre Marisy, orfèvre, et Claude Pupin père, notaire. Pupin fut élu le 27 juin 1756 par 170 voix contre 19 accordées à Marisy, qui fit opposition devant le Parlement, mais sans succès. A la fin de décembre 1757, Pupin père fut encore réélu, mais cette fois le scrutin fut annulé, et ce fut Pupin le jeune, avocat, que les électeurs désignèrent, le 22 janvier 1758, pour succéder à son père. Mais Pupin jeune n'était pas porté à la capitation ; le procureur du roi fit casser son élection, et le 6 janvier 1760, Pupin père fut réélu échevin et prêta serment le 2 février. Alors la guerre qui existait depuis plus de 16 années entre le maire et les échevins prit un caractère des plus aigus ; elle se déroula au milieu d'incidents burlesques, que la plume alerte de M. Charmeteau nous narre avec une faconde et un entrain dignes du sujet. L'auteur a ressuscité avec l'intensité de leur effervescence ces journées enfiévrées, où nos ancêtres se façonnèrent

aux mœurs électorales, si bien qu'ils se haussèrent dès lors à la perfection des temps modernes.

M. le président félicite M. Charmeteau de son intéressant travail, l'en remercie et le prie de le remettre au bureau pour être déposé aux archives, en attendant qu'il soit présenté à la commission de publication.

M. l'abbé Frionnet succède à M. Charmeteau et nous introduit dans un monde qui n'a plus de mystères pour lui, le monde des chenilles et des papillons. Voici d'abord l'Acherontia atropos, — le Sphinx à tête-de-mort —; le docte entomologiste le présente à l'assemblée en double spécimen, mâle et femelle, et sous sa double forme, et l'assemblée reconnaît une fois de plus l'habileté du préparateur. Une description anatomique des plus minutieuses sert d'introduction à l'étude des mœurs de ce papillon, l'un des plus gros de nos régions. Plantes qu'il affectionne, éclosion, dispersion. nymphose, migration, tous ses secrets nous sont révélés ; nous apprenons même que l'adulte émet un cri et que, s'il s'introduit dans les ruches, c'est peut-être moins pour le miel qu'il y pille que pour la chaleur qu'il y trouve.

Après le Sphinx tête-de-mort, son congénère, le Sphinx du liseron, nous est présenté avec le même luxe de détails et d'érudition.

Ces deux études figureront dans le 3e volume d'entomologie auquel travaille notre collègue. La Société le remercie d'avoir bien voulu lui offrir dès aujourd'hui les prémisses d'une œuvre qu'elle accueillera avec la même faveur que les précédentes.

Après l'échange de quelques observations au sujet des registres et des archives de la Société, restés entre les mains de M. Henri Pirro, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. 1/2.

LISTE DES MEMBRES

composant la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ EN 1908

Président	MM.	Le V[te] Ch. de Hédouville.
1er Vice-président		J. Daval.
2e Vice-président		Vesselle.
Secrétaire		O. Jacob.
Secrétaire-adjoint		Simonet.
Trésorier		V. Charmeteau.
Conservateur du Musée . . .		Houdard-Casalta.
Bibliothécaire		Thomas.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Membre fondateur 1. Chardin, docteur en médecine, à Saint-Dizier.

» 2. Danelle, sénateur, à Louvemont.

» 3. Guillemin Paul, ex-inspecteur des domaines, à St-Dizier.

» 4. Guinoiseau, docteur en médecine, à Saint-Dizier.

» 5. Le vicomte Charles de Hédouville, ✠, propriétaire, à Eclaron.

» 6. Houdard-Casalta, agent d'assurances, ✠, officier du Nichan Iftikhar, à Saint-Dizier.

Membre fondateur 7. JACQUINOT René, chanoine honoraire, licencié en droit, à Saint-Dizier.

» 8. DE LAFOURNIÈRE Camille, propriétaire, à St-Dizier.

» 9. ROZET Albin, député, grand-cordon de l'ordre impérial du Medjidié, commandeur de l'ordre de Saint-Alexandre de Bulgarie, de l'ordre de Léopold et du Nichan Iftikhar, à Saint-Dizier.

» 10. SERVAIS Prosper, curé, vice-doyen de Sommevoire.

» 11. SIMONNET, propr[re], maire de Landricourt (Marne).

1881 7 avril 12. CHATEL, ✵, maître de forges, à Bayard.

1882 9 fév. 13. VESSELLE, docteur en médecine, à Saint-Dizier.

1883 11 oct. 14. MARCELLOT Jacques, maître de forges, à Eurville (*membre à vie*).

1885 12 nov. 15. Le marquis DE PIMODAN, duc romain, à Echenay.

1886 10 juin 16. HUMBLOT Emile, ✵ I. ✵, conseiller d'arrondissement, maire de Joinville.

1887 21 juil. 17. JACQUINOT Charles, docteur en droit, commandeur du Nichan Iftikhar et de l'Osmanié, à St-Dizier.

1887 21 juil. 18. Le vicomte DE BAILLON (Edgard), à Eclaron.

1887 15 déc. 19. DAVAL Jules, ✵ I., ancien greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (*membre à vie*).

1888 8 nov. 20. GUYARD René, président du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier.

1892 18 fév. 21. PIOT Juste, curé de Chancenay.

1895 14 mars 22. LANG Edouard, ✵, président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Joinville, directeur général des Forges de Champagne.

1895 13 juin 23. Le marquis DES RÉAULX, ✵, conseiller général, à Eurville.

97 8 avril 24. **Jacob** Octavien, professeur au Collège, à St-Dizier.

98 10 fév. 25. **Mettrier** Charles, curé-archiprêtre de Notre-Dame, à Saint-Dizier.

99 9 mars 26. **Minot** Louis, aumônier des Petites-Sœurs des pauvres, à Saint-Dizier.

00 8 fév. 27. **Charmeteau** Victor, ✿, pharmacien, à St-Dizier.

01 7 janv. 28. **de Lafournière** Georges, docteur en droit, à St-Dizier.

02 13 fév. 29. **Thomas**, ✿, pharmacien, à Saint-Dizier.

03 12 juil. 30. **Frionnet** Charles, professeur au Collège, à Saint-Dizier.

31. **Rolland** Joseph, vicaire à Gigny, Saint-Dizier.

32. **Thiébault** Adolphe, avocat, à Saint-Dizier.

33. **Staedler** Georges, professeur au Collège, à Saint-Dizier.

34. **Gandner**, ✿, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Saint-Dizier.

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

880 22 avril 1. **Daguin** Arthur, ✿ I., juge de paix, 31ter, rue d'Antin, à Lille.

880 10 juin 2. **Flammarion** Camille, ✻, astronome, 16, rue Cassini, à Paris.

882 11 mai 3. **Capellini** C., O. ✻, sénateur italien, doyen de la Faculté des sciences à l'Université de Bologne (Italie).

882 11 mai 4. Le R. P. **Delattre**, ✻, ✿ I., supérieur de Saint-Louis, à Carthage (Tunisie).

1882 9 nov. 5. DE HÉDOUVILLE Louis, juge, à Neufchâteau (Vosges).

1885 12 fév. 6. GAUDRY Albert, ✻, membre de l'Institut, 7 bis, rue des Saints-Pères, à Paris.

1885 15 oct. 7. DE MONTROL, conseiller général, à Juzennecourt (Haute-Marne).

1885 10 déc. 8. AUBERTIN Charles, ✻, recteur honoraire, membre correspondant de l'Institut, 5, rue Vaillant, à Dijon (Côte-d'Or).

1886 11 nov. 9. MENNESSON J.-B., curé de Gourzon (Hte-Marne).

1888 12 janv. 10. MARÉCHAL Hubert, curé d'Osne-le-Val (Hte-Marne).

1902 15 mai 11. CHAPRON Charles, cultivateur, à Saint-Dizier.

MEMBRES ASSOCIÉS

MM.

Membre fondateur 1. CHAMPENOIS, propriétaire, à Chamouilley.

» 2. GODARD O., ✻, ancien maître-imprimeur, à Revigny (Meuse).

» 3. VIRY Louis, ancien président du Tribunal de commerce, à Saint-Dizier.

1884 14 janv. 4. DANELLE Paul, ✻, à Louvemont (*associé à vie*).

1884 13 mars 5. GUILLAUME, ✻, directeur commercial aux forges de Bussy (Haute-Marne).

1889 10 janv. 6. VARIN-BERNIER, ✻, ✻ I., conseiller général, à Bar-le-Duc.

1889 14 nov. 7. DE VANDEUL, au château d'Orquevaux (Hte-Marne), et 116, avenue des Champs-Elysées, à Paris.

1902 10 juil. 8. CHAUSSINAND, ✻, docteur en médecine, directeur de l'Asile départemental, à Saint-Dizier.

9. Bruyant René, propriétaire, aux Bons-Hommes, près Mathons (Haute-Marne).

10. Moreau de la Tour Gabriel, licencié en droit, commandeur de l'ordre du Christ du Portugal, archéologue, à La Cabane, par Saucourt (Hte-Marne).

11. Maitrot Léon, ✠, juge au tribunal de commerce, à Wassy.

12. Leuridan, docteur en médecine, à Saint-Dizier.

13. Grandhomme O., pharmacien, à Saint-Dizier.

14. Pesme, docteur en médecine, à Saint-Dizier.

15. Thévenin, docteur en médecine, à Ceffonds.

16. Frossard, ✱, colonel en retraite, à Saint-Dizier.

17. Chrétiennot Clément, curé-doyen d'Arc-en-Barrois.

1907 21 nov. 18. Humblot Eugène, curé d'Orquevaux.

1908 9 janv. 19. Colson Régis, professeur au Collège de Langres.

1908 12 mars 20. Maitrier Paul, curé de Leurville.

1908 9 avril 21. Fave Paul, curé de Pogny (Marne).

1908 9 juil. 22. Brulliard André, maitre-imprimeur, à St-Dizier.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Membre fondateur 1. Combes Emile, curé-doyen de Chevillon.

1880 12 juil. 2. Joppé Ed., ✠, conseiller à la cour de Douai, 44, rue de l'Abbaye-des-Prés (*membre à vie*).

1881 8 déc. 3. Roze Henri, ✱, ingénieur, directeur des Savonneries de Barletta (Italie).

1884 13 mars 4. Marichal Camille, curé de Humes (*membre à vie*).

1884 12 nov. 5. BAUDOIN Léon, inspecteur des postes et télégraphes, à Jusanvigny (Aube).

1886 8 juil. 6. MALLET, ✿ I., avoué, maire de Pontoise (Seine-et-Oise).

1887 21 juil. 7. DE CONFEVRON Pierre-Louis, receveur particulier des finances en retraite, à Langres (Hte-Marne).

1887 21 juil. 8. HOUDARD Léon, à Epernay (Marne).

1894 13 déc. 9. EUVRARD Paul, curé d'Anglus, par Montier-en-Der (Haute-Marne).

1896 11 juin 10. LOUIS, ✿, curé-archiprêtre de la cathédrale, licencié ès-lettres, à Langres (Hte-Marne).

11. BARÉ Gabriel, avocat, à Dijon.

12. THÉVENIN Joseph, docteur en médecine, médaille de bronze de l'Assistance publique, 94, boul. Raspail, à Paris.

13. THIÉBLEMONT Ferdinand, chanoine honoraire, supérieur de l'Institution St-Joseph, de Maranville (Hte-Marne).

1908 9 janv. 14. COLSON Paul, 13, boul. Magenta, à Paris.

N. B. — MM. les Membres de la Société sont instamment priés de vouloir bien faire connaître au président ou au secrétaire les modifications survenues ou à survenir dans les adresses, qualités et distinctions honorifiques mentionnées ci-dessus.

SOCIÉTÉS

avec lesquelles la Société de Saint-Dizier échange ses publications

---

Société des Lettres, Sciences et Arts, à Bar-le-Duc.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Académie de Dijon.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Société des Sciences et Arts, à Vitry-le-François.
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
Société Philomatique Vosgienne, à Saint-Dié.
Société Historique et Archéologique, à Langres.
Société Eduenne, à Autun.
Société Belfortaine d'Emulation, à Belfort.
Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux-Arts, à Chaumont.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société d'Histoire Naturelle, à Mâcon.
Société Historique et Archéologique de St-Malo.
Société Académique d'Architecture de Lyon.
Société des Lettres de Semur-en-Auxois.

TABLE GÉNÉRALE

André BRULLIARD, maître-imprimeur, Saint-Dizier.